THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhis1701unse

Jan - Avril
1701
1

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES ET DES BEAUX ARTS.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſsime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier } 1701.
Fevrier }

PER100.
N
1
J6
1701
no. 1

A TREVOUX,
De l'Imprimerie de S. A. S.

Et ſe vendent à Paris,

Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation.

M. DCCI.

THE J. PAUL GETTY CENTER
LIBRARY

A SON ALTESSE SERENISSIME

MONSEIGNEUR
PRINCE SOUVERAIN
DE DOMBES.

MONSEIGNEUR

C'est pour executer les Ordres de V. A. S. que l'on commence à mettre au jour ces Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. *Vous avez jugé*, MONSEIGNEUR, *que l'Imprimerie que vous venez d'etablir*

dans vôtre Souveraineté de Dombes, & dont vous me faites l'honneur de me confier le ſoin, ne pouvoit d'abord être mieux employée, qu'à donner au public un état fidele de tout ce qui paroit de curieux tous les jours dans le monde, en quelque genre de Science que ce ſoit.

Rien n'eſt plus digne d'un grand Prince que de favoriſer les beaux Arts, d'entretenir l'emulation parmy les Savans, & de conſerver à la poſterité le ſouvenir de leurs Ouvrages. Il eſt rare que dans la fleur de l'âge on ait des vûës ſi ſolides & ſi ſerieuſes. Dés vos plus tendres années non ſeulement vous avez merité d'étre propoſé comme un modele de bien penſer & de bien écrire; mais vous avez marqué un goût particulier pour l'Antiquité, vous vous êtes fait un plaiſir d'entrer en commerce avec les Hommes de Lettres, & il en a paru des traits, qui ne font pas moins connoître la bonté de vôtre cœur, que la delicateſſe de vôtre eſprit.

Qu'il ſeroit à ſouhaitter, MONSEIGNEUR, *que dans les ſiecles*

passez il se fût toujours trouvé des Princes qui eussent eu autant de goût & autant de zele pour les Sciences; plus de gens d'esprit auroient été excitez par là au travail, & nous n'aurions pas perdu entierement tant d'excellens Ouvrages, tant d'inventions & tant de decouvertes curieuses, dont il ne nous reste plus aucun vestige. J'ose ajouter que ces Princes eux-mêmes, en travaillant pour l'avantage des Lettres, n'auroient pas moins travaillé pour leur propre gloire.

Vous sçavez, MONSEIGNEUR, *qu'entre les illustres successeurs d'Alexandre, dont vôtre habile Antiquaire vient de nous donner l'Histoire par les Medailles, celui qui s'est le plus distingué c'est le celebre Ptolomée Philadelphe, & que ce qui lui a acquis une si haute reputation, c'est l'affection dont il honora les Savans, & sur tous les soins qu'il se donna pour faire une Bibliotheque si fameuse, enrichie d'une infinité de bons Livres sur toutes sortes de matieres, & en toutes sortes de Langues.*

Mais aprés tout , Monseigneur *, la Bibliotheque de ce Prince étoit renfermée dans son Palais & un incendie la fit perir en un seul jour. Ce que l'on va faire par vos Ordres, est une espece de Bibliotheque, qui ne sera point resserrée dans des bornes si étroites, & qui n'aura rien à craindre du triste sort de celle d'Alexandrie ; elle s'étendra par toute la terre ; elle sera à l'usage de toutes les Nations, & portera vôtre Illustre Nom avec celui des Savans, dans tous les païs & dans tous les siecles.*

Ainsi, Monseigneur, *quand vous n'auriez pas tant d'autres qualitez qu'on admire en vôtre personne ; un genie superieur, & qui se fait voir en tout ; un grand cœur ; une capacité dans la guerre, qui feroit honneur aux plus vieux Capitaines ; une pieté sincere ; une ame genereuse, qui vous fait répandre vos bienfaits jusques aux extremitez du monde pour la propagation de la Foy : la seule protection que V. A. S. veut bien donner aux Lettres suffiroit*

pour rendre vôtre memoire immortelle.

Au reste, je puis vous assûrer, Mon-seigneur, *que ceux qui ont entrepris de travailler à cet Ouvrage sous vos auspices, & selon vos intentions, n'y épargneront rien de leur part ; & que de la mienne je tâcherai, comme je dois, par toute l'application que demande mon ministere, à vous faire connoitre que je suis avec le plus profond respect & la plus juste reconnoissance.*

MONSEIGNEUR

De V. A. S.

Le tres-humble & tres-obeissant serviteur Estienne Ganeau.

PREFACE.

SON Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Duc du Maine a ſouhaité qu'il s'imprimât chaque mois dans ſa Ville de Trevoux des *Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts* , & voici le plan ſur lequel ce Prince a ordonné de travailler , à ceux qu'il a bien voulu choiſir pour l'execution de ſon deſſein.

I. Ces nouveaux Memoires doivent contenir des extraits de tous les Livres de Science imprimez en France , en Eſpagne , en Italie , en Allemagne & dans les Royaumes du

Nord, en Hollande, en Angleterre &c. Ceux que le Prince a chargé de ce travail sont en état d'avoir des correſpondances dans tous les lieux où il s'imprime des Livres. Comme ces Memoires ne commencent qu'avec le ſiecle, on n'y parlera que des Livres qui auront été imprimez dans le ſiecle nouveau, ou qui étoient encore nouveaux quand le ſiecle a commencé.

II. Perſonne ordinairement parlant, n'eſt capable de faire mieux l'extrait d'un Livre que celui qui l'a composé ; & d'ailleurs un Auteur pourroit craindre quelquefois qu'un autre faiſant l'extrait de ſon Livre, ne le fît pas parler & penſer auſſi-bien qu'il croiroit avoir fait. Ceux donc qui vou-

dront faire eux-mêmes les extraits de leurs Ouvrages, n'ont qu'à les faire tenir aux Auteurs des Memoires. On promet de les y inserer tels qu'ils les envérront : aprés cependant qu'on les aura comparez avec les Ouvrages mêmes, pour s'assûrer que ces extraits sont fidelles. On juge cette précaution necessaire, parce qu'un Auteur ne remplit pas toûjours dans son Ouvrage l'idée qu'il s'en est formée & qu'il en donne dans une Preface

III. Comme ceux qui doivent composer les nouveaux Memoires ont des habitudes avec un grand nombre de personnes habiles en toute sorte de sciences, & qu'ils auront en peu de tems des correspondan-

ces établies dans toutes les parties du monde où l'on cultive les Lettres, ils eſperent par ce moïen donner ſouvent au Public des pieces manuſcrites de Critique; des explications de Medailles curieuſes; de nouveaux éclairciſſemens ſur des paſſages de l'Ecriture Ste. des découvertes qui regardent la Phyſique, la Medecine & les Mathematiques, quelque nouveau Phenomene; quelque Machine nouvellement inventée &c. Ainſi les perſonnes habiles en chaque genre de ſciences, trouveront toutes de quoi ſe ſatisfaire dans ces nouveaux Memoires.

IV. Ces Memoires comprendront encore toutes les nouvelles des Lettres, par exemple, la mort des perſon-

nes diſtinguées par leur ſcience, ſuppoſé qu'ils aient imprimé quelque choſe ; les changemens qui ſe font dans les Academies & les Univerſitez ; les differends qui naiſſent entre les Savans, ſi ces differends ſont de quelque conſequence & meritent qu'on en faſſe part au public.

V. En apprenant au public la mort des Savans, on y joindra le recit de leurs principales occupations & des plus conſiderables actions de leur vie. L'Hiſtoire des Lettres doit cette marque de reconnoiſſance à la memoire de ceux qui les ont cultivées : & on eſt perſuadé que leurs amis aideront volontiers à leur rendre ce dernier devoir, par les inſtructions qu'ils voudront

bien fournir ſur ce ſujet.

VI. Dans les conteſtations qui s'élevent ſouvent entre les hommes de Lettres ſur les matieres de ſcience, les Auteurs des Memoires ne prendront jamais aucun parti : & ils ne feront alors qu'un ſimple exposé de ce qui s'écrira de part & d'autre, retranchant cependant ce qu'il pourroit y avoir d'aigre & d'injurieux dans ces écrits. Ils obſerveront auſſi la méme neutralité dans tout le reſte, excepté quand il s'agira de la Religion, des bonnes mœurs, ou de l'Etat : en quoi il n'eſt jamais permis d'être neutre. Un Ecrivain qui fait des Memoires eſt proprement un Hiſtorien. Ainſi pour demeurer plus conſtamment dans les bornes d'une parfaite

neutralité ſi neceſſaire aux auteurs de ce caractere, on evitera également & ce qui pourroit offenſer, & les loüanges affectées des Ouvrages & des Ecrivains.

VII. On inſerera auſſi dans les nouveaux Memoires le deſſein & les projets de certains ouvrages, lorſque les Savans jugeront à propos de les communiquer, ſoit pour preſſentir le jugement du Public, ſoit pour engager ceux qui auroient ſur les mêmes ſujets des lumieres particulieres, à leur en faire part.

VIII. Quand on a ſur des points de doctrine des difficultez qu'on ne ſçauroit réſoudre, on peut par le moyen de ces Memoires conſulter à la fois tous les Savans de l'Euro-

pe, & en recevoir en peu de tems les éclairciſſemens dont on a beſoin. Cette correſpondance de tous les hommes de Lettres les uns avec les autres ſi aiſée à établir & à conſerver; peut infiniment ſervir à la perfection des Sciences.

IX. Pour faciliter le commerce entre les Savans & les Auteurs des Memoires, Monſeigneur le Duc du Maine veut bien qu'il y ait dans l'Arſenal ſous l'horloge, une boëte pour recevoir les memoires particuliers de chaque choſe, qu'on jugera devoir entrer dans cet Ouvrage. On les mettra tous en œuvre, ſi l'on trouve qu'ils le meritent, & qu'ils ne contiennent rien contre les regles que l'on s'eſt preſcrites. Il n'importe en quelle langue

ils ſoient écrits. On prie ſeulement qu'ils ſoient courts ; autrement on ne les pourra mettre qu'en extraits.

X. Pour la matiere des Memoires manuſcrits que chacun pourra communiquer, c'eſt ce qu'on a dit ci-deſſus, & generalement tout ce qui peut contribuer à ſatisfaire la curioſité des gens de Lettres. Par cette raiſon on a cru pouvoir donner au preſent Ouvrage le titre de *Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.*

XI. Si quelqu'un trouvoit ce plan defectueux en quelque point, il ſera plaiſir d'en avertir & de marquer ce qu'il jugeroit qu'on dût y ajoûter pour le rendre plus parfait. Ceux qui le doivent executer n'aïant en vûë que de le rendre

le plus utile qu'il se pourra, sont dans la disposition de profiter des avertissemens qu'on voudra bien leur donner sur ce sujet.

Comme on a travaillé un peu tard à ces Memoires, on ne donnera que ce volume pour les deux premiers mois. Les mois de Mars & d'Avril paroîtront ensuite, & aprés les autres mois paroîtront de suite separément.

PRIVILEGE

DE S. A. S. MONSEIGNEUR

PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

LOUIS AUGUSTE PAR LA GRACE DE DIEU, PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES. A tous ceux qui ces presentes verront SALUT : Nôtre amé J. B. Nous a fait représenter qu'ayant apris que l'Imprimerie que Pierre le Rouge avoit établi en nôtre Ville de Trevoux, en vertu de nos Lettres dattées du 20. Fevrier de l'année 1697. & enregistrées en nôtre Parlement le 18 Juillet suivant, auroit été abandonnée par ledit le Rouge & par d'autres Particuliers à qui il avoit cedé son droit, il desireroit relever ladite Imprimerie pour y faire imprimer toutes sortes de bons Livres, s'il nous plaisoit lui accorder, comme il nous en a tres-humblement fait suplier, nos Lettres de Privilege sur ce necessaires, portant revocation de celles cy-devant accordées audit le Rouge, & défenses tant à lui qu'à ceux qui pourroient avoir droit de lui & à tous autres de quelque

qualité qu'ils ſoient, de s'ingerer en aucune maniere du fait de l'Imprimerie, Librairie & Relieure, dans toute l'étenduë de nôtre Souveraineté. A CES CAUSES voulant favorablement traiter l'Expoſant & rétablir inceſſamment nôtre Imprimerie, pour le bien & utilité de nos Sujets en faveur du commerce & à l'avantage des Gens de lettres, & aprés le certificat de nôtre amé & feal le Sieur de Montezan premier Preſident en nôtre Parlement, l'un des Commiſſaires par Nous cy-devant établi pour avoir inſpection ſur nôtre dite Imprimerie, de l'abandonnement dudit le Rouge & de ſes ayans cauſe, qui ne ſe mettent pas en état de la rétablir quoi qu'ils en ayent été pluſieurs fois ſollicitez. NOUS de nôtre pleine Puiſſance & Autorité ſouveraine avons revoqué & revoquons par ces Preſentes le Privilege à lui cy-devant accordé, & avons établi & établiſſons l'Expoſant pour étre nôtre ſeul & unique Imprimeur & Libraire en nôtre Souveraineté; lui permettant ainſi qu'à ſa Veuve, Heritiers & autres à qui il pourra ceder, remettre ou faire part du preſent Privilege, d'avoir & tenir à l'excluſion de tous autres des Preſſes & Caracteres d'Imprimerie & Ouvroir de Relieure, d'imprimer, faire imprimer, vendre & relier toutes ſortes de Livres de bonne & ſaine doctrine, en tel volume, marge, caractere & autant de fois que bon lui ſemblera, de quelque ſcience & matiere qu'ils puiſſent traiter, tant ſur les

Editions anciennes & étrangeres, que ſur les Manuſcrits originaux qui pourront tomber en ſes mains, ou en celles de ſes ayans cauſe, les faire vendre, debiter & relier en vertu des Preſentes, ſans être obligé d'obtenir de Nous ni de nos Officiers autre Privilege ou Permiſſion : Et ce durant le tems & eſpace de trente années conſecutives, à compter du jour & datte des preſentes, pendant lequel tems nous faiſons tres-expreſſes inhibitions & défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles puiſſent être & nommément audit le Rouge & à ſes ayans cauſe, d'avoir aucune Preſſe & Caracteres d'Imprimerie, ni Ouvroir de Relieure dans toute l'étenduë de nôtre Souveraineté, & de s'y ingerer en aucune maniere du fait de l'Imprimerie, Librairie ni Relieure de Livres, ſans le conſentement de l'Expoſant, ou de ſes ayans cauſe, à peine de dix millle livres d'amande aplicable un tiers à l'Hôpital general de Trevoux, un tiers à l'Expoſant & l'autre tiers au Denonciateur, de confiſcation au profit dudit Expoſant ou de ſes ayans cauſe de tous les Livres imprimés ſans ſon conſentement, ainſi que de toutes les Preſſes, Caracteres & Uſtenciles, & de tous depens, dommages & interêts. VOULONS ET ORDONNONS que notre amé & feal le Sieur de Montezan, Premier Preſident en nôtre Parlement, & en ſon abſence & défaut nôtre amé & feal le ſieur de Meſſimy Preſident à Mor-

tier en nôtredit Parlement, que nous avons commis & commettons en cette partie pour veiller ſur tout ce qui ſe paſſera au ſujet des Impreſſions, Relieures & tout ce qui aura raport à nôtredite Imprimerie, juge & decide ſommairement des difficultés & conteſtations qui pourroient ſurvenir tant entre les Ouvriers qu'autrement, & que les jugemens qu'il rendra à cet égard ſoient executés par proviſion, nonobſtant oppoſition ou appellation quelconque, donnant à nôtredit Commiſſaire tout pouvoir & attribution de juriſdiction à cet effet; faiſant défenſes à tous nos autres Juges d'en connoître à peine de nullité & de répondre en leurs noms de tous depens dommages & interêts. Et pour prevenir toutes ſortes d'abus & empêcher qu'il ne s'imprime dans l'étenduë de nôtre Souveraineté aucuns Libelles diffamatoires ou autres ouvrages ſcandaleux, contraires aux bonnes mœurs & à l'honneur qui eſt dû à Dieu & à la Religion, l'Expoſant ſera tenu de declarer les lieux & maiſons où il entend faire travailler, tant aux Impreſſions qu'à la Relieure, & n'en pourra changer qu'il n'en ait fait ſa declaration ſur le Regiſtre qui ſera tenu double : ſçavoir l'un chez l'un de noſdits Commiſſaires & l'autre entre les mains de l'Expoſant, pour y faire inſcrite par ledit Commiſſaire tous les Ouvrages qu'il aura deſſein d'imprimer, & ce avant que de les commencer. Et à l'égard des Manuſcrits originaux qu'il voudra mettre ſous la preſſe,

il n'en ſera enregiſtré aucuns de Theologie ou autre matiere qui merite examen, s'il n'eſt accompagné de l'aprobation ſignée de l'un des Docteurs, Cenſeurs & Examinateurs par Nous choiſis & nommés à cet effet. Enjoignons à noſdits Commiſſaires de faire des viſites dans les lieux où l'on travaillera auſdites Impreſſions & Relieures, & de tenir la main à ce qu'il ne s'y faſſe aucune malverſation; auquel cas ils ſeront tenus de Nous en rendre un compte exact, pour par Nous ou nôtre Conſeil, à qui Nous en avons reſervé & reſervons la connoiſſance, en être ordonné ce que de raiſon. Sera tenu auſſi ledit Expoſant de faire mettre dans nôtre Bibliotheque un Exemplaire de chacun des Livres qu'il aura fait imprimer, un en celle de nôtre trés-cher & feal le Sieur de Malezieu Chancelier de nôtre Souveraineté & d'en donner un à chacun de noſdits Commiſſaires. Ce faiſant avons promis & accordé, promettons & accordons à l'Expoſant & à ſes ayans cauſe nôtre protection, & que Nous ne donnerons à d'autres aucune liberté ni privilege d'imprimer, debiter & relier des Livres dans toute l'étenduë de nôtre Souveraineté. AVONS mis & mettons l'Expoſant & tous ceux qui ſeront employez de ſon ordre aux Impreſſions, debit, correction & relieure des Livres, ſous nôtre protection & ſauvegarde. MANDONS à nos amez & feaux Conſeillers, les Gens tenans nôtre Cour de Parlement, Chambre des Requêtes, Baillifs,

Lieutenans generaux & autres nos Officiers, que les Presentes ils fassent enregistrer au Greffe de nôtre Parlement & publier à la Chambre des Requêtes, & par tout ailleurs où besoin sera, sur la seule & premiere requisition de nôtre Procureur general & de ses Substituts : & que vous fassiés joüir pleinement & paisiblement l'Exposant & ses ayans cause du contenu aux Presentes, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ni empêchement. Commandons au premier de nos Huissiers ou Sergens de faire pour l'execution d'icelles tous exploits, saisies & autres actes necessaires, nonobstant toutes oppositions, appellations & lettres à ce contraires, toutes lesquelles Nous avons revoqué & revoquons d'abondant par ces Presentes signées de nôtre main & scellées. CAR tel est nôtre plaisir. Donné à Versailles le vingt-sixiéme jour de Juin mil six cens quatre-vingt dix-neuf, & de nôtre Souveraineté le sept.

LOUIS AUGUSTE.

Et sur le repli.

Par Monseigneur.

DE MALEZIEU.

Ledit Sieur J. B. a cedé le present Privilege à Estienne Ganeau, pour en joüir en son lieu & place dans toute son étenduë, suivant les conventions faites entr'eux. A Paris le onziéme Aoust 1699.

EXTRAIT DES REGISTRES *du Parlement.*

VEU PAR LA COUR les Lettres patentes de Monſeigneur en forme de Privilege, données à Verſailles le vingt ſixiéme jour de Juin dernier preſente année mil ſix cens quatre-vingt dix-neuf, ſignées LOUIS AUGUSTE, & ſur le repli. Par Monſeigneur DE MALEZIEU, & ſcellées du grand Sceau ſur cire jaune, par leſquelles & pour les cauſes y contenuës, ſon Alteſſe ſereniſſime auroit établi J. B. pour être ſon ſeul & unique Imprimeur & Libraire en cette Souveraineté, au lieu & place de Pierre le Rouge cy-devant pourvû dudit Privilege, que ſon Alteſſe ſereniſſime auroit revoqué, avec pouvoir tant audit J. B. qu'à ſa Veuve, Heritiers & autres à qui il pourroit ceder, remettre, ou faire part dudit Privilege, d'avoir & tenir à l'excluſion de tous autres, des Preſſes & Caracteres d'Imprimerie, & Ouvroir de Relieure; d'imprimer, faire imprimer, vendre & relier toutes ſortes de Livres de bonne & ſaine doctrine, en tel volume, marge, caractere, & autant de fois que bon lui ſembleroit, de quelque ſcience & matiere qu'ils puiſſent traiter, tant ſur les Editions anciennes & étrangeres que ſur les Manuſcrits originaux qui pour-

roient tomber en ſes mains ou en celles de ſes ayans cauſe, les faire vendre, debiter, & relier en vertu deſdites Lettres de Privilege; ſans être obligé d'obtenir de ſon Alteſſe ſereniſſime ni de ſes Officiers autre Privilege ou Permiſſion & ce durant le tems & eſpace de trente années conſecutives à compter du jour & datte deſdites Lettres. Pendant lequel tems ſadite Alteſſe ſereniſſime auroit fait tres-expreſſes inhibitions & défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles puiſſent être, & nommément audit le Rouge & à ſes ayans cauſe d'avoir aucune Preſſe & Caracteres d'Imprimerie, ni Ouvroir de Relieure dans toute l'étenduë de cette Souveraineté, & de s'ingerer en aucune maniere du fait de l'Imprimerie, Librairie, ni Relieure de Livres ſans le conſentement dudit J. B. ou de ſes ayans cauſe à peine de dix mille livres d'amande aplicable un tiers à l'Hôpital general de Trevoux, un tiers audit J. B. & l'autre tiers au Dénonciateur; de confiſcation au profit dudit J. B. ou de ſes ayans cauſe de tous les Livres Imprimés ſans ſon conſentement, ainſi que de toutes les Preſſes, Caracteres, & Uſtenciles, & de tous dépens, dommages & interêts, ainſi qu'il eſt plus au long porté par leſdites Lettres, au dos deſquelles eſt la ceſſion faite dudit Privilege par ledit J. B. à Eſtienne Ganeau, pour en joüir en ſon lieu & place, le onziéme jour d'Août dernier; Requête preſentée à la Cour par ledit Eſtienne Ganeau Marchand Librai-

re à Paris, ayant droit dudit J B tendante à l'entregistrement desdites Lettres patentes; Conclusions du Procureur general de son Altesse serenissime; Oüi le rapport de Mr. Pierre François Maugas Conseiller Doyen, Commissaire en cette partie, tout consideré, LA COUR a ordonné & ordonne que lesdites Lettres patentes en forme de Privilege seront registrées és Registres du Greffe pour être executées selon leur forme & teneur, & joüir par ledit Ganeau du benefice desdites Lettres suivant & conformément à icelles. Fait en Parlement à Trevoux le premier jour de Septembre mil six cens quatre-vingt dix-neuf. *Collationné* GALLIARD.

Registrées és Registres de la Cour, (oüi & consentant le Procureur general de son Altesse Serenissime) pour être executées selon leur forme & teneur, & joüir par ledit Etienne Ganeau ayant droit dudit J. B. du benefice desdites Lettres suivant & conformément à icelles, suivant l'Arrêt de ce jourd'hui. En Parlement à Trevoux le premier jour de Septembre mil six cens quatre-vingt dix-neuf.

GALLIARD.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Janvier & Fevrier 1701.

INSTRUCTION PASTORALE sur les promesses de l'Eglise, par Messire J. Benigne de Bossuet Evêque de Meaux &c. in 12. pagg. 182.

L'Auteur de cet Ouvrage est beaucoup au-dessus des loüanges que nous pourrions icy lui donner : & d'ailleurs les Hérétiques mêmes font assés son éloge, soit par les vains efforts qu'ils font pour le réfuter, soit par les glorieux témoignages qu'ils lui rendent. Car ils avoüent que peu de personnes avant lui avoient traité les points de controverse avec tant de netteté, & avoient mis la foi de l'Eglise Catholique dans un si beau jour. Ce que cet illustre Ecrivain a de particulier, c'est d'avoir réduit les controverses à certains principes gené-

raux, dont il a formé des démonſtrations claires, ſenſibles, qui demandent peu de diſpute, & ne laiſſent aucun faux-fuïant. Ainſi le livre *des Variations* ſe réduit à ce ſyllogiſme qui eſt à la portée de tout le monde, & qui ne ſouffre point de replique. L'Egliſe de Jeſus-Chriſt n'a jamais varié dans la foi; Or vôtre Egliſe a varié dans la foi: donc vôtre Egliſe n'eſt pas l'Egliſe de Jeſus-Chriſt.

Monſieur l'Evêque de Meaux dans cette Inſtruction, explique en quoy conſiſte la promeſſe que Jeſus-Chriſt à faite à ſon Egliſe, en aſſûrant ſes Apôtres qu'il ſeroit conſtamment avec eux juſqu'à la fin du monde. Toutes les Communions qui ſe diſent Chrétiennes, veulent ſe tenir à l'inſtitution de l'Egliſe faite par Jeſus-Chriſt, & faire remonter leur origine juſques-là. De s'arrêter à prouver par l'Ecriture la conformité que chaque Egliſe prétend avoir avec cette Egliſe des Apôtres; c'eſt un fond inépuiſable de diſputes. Chacun croit avoir tout le droit de ſon côté, & on a

jusqu'icy vû peu de gens retourner à la verité par cette voye. Il est aisé à un Catholique de convaincre ses Adversaires ; mais il lui est difficile de leur fermer tous les faux fuyants ; & la dispute engage dans une induction infinie, dont on ne sort presque jamais. Dés que la dispute dure long-tems, les deux partis croyent avoir raison, & chacun revenant ensuite naturellement à ses préventions conclut de demeurer où il est. Pour ramener donc ceux qui s'égarent, il faut leur proposer quelque chose de sensible & de si convaincant, qu'ils ne puissent y rien opposer de probable.

Tel est l'argument qui est expliqué dans cette instruction Pastorale. La vraye Eglise a toûjours subsisté depuis Jesus-Christ jusqu' à nous *sans interruption* : Or il n'y a que l'Eglise Catholique qui puisse se vanter d'avoir subsisté *sans interruption :* donc &c. Toutes les autres Eglises peuvent bien se vanter, quoy qu'à faux, d'avoir commencé avec Jesus-Christ ; mais elles sont obligées d'avoüer qu'elles n'ont pas

continué depuis ce tems-là *ſans interruption.* On ſçait leur date ; on ſçait le tems auquel elles ſe ſont formées en ſe ſéparant du reſte du corps. C'eſt dequoy elles conviennent elles-mêmes : & dès-là qu'elles en conviennent, elles avoüent qu'elles ne ſont pas la vraye Egliſe ; puiſqu'elles n'en ont pas le caractere le plus eſſentiel, le plus poſitif, & le plus aiſé à diſtinguer, qui eſt l'aſſiſtance particuliere de Dieu *ſans interruption.*

Cet argument eſt encore plus fort maintenant, qu'il ne l'étoit du tems de Clement Alexandrin, d'Origene, de Tertullien, de ſaint Cyprien, de ſaint Anguſtin, & des autres Docteurs de l'Egliſe, qui s'en ſont avantageuſement ſervis contre les Hérétiques de leur tems. Il ne reſte qu'à ſouhaitter que ce petit livre ſoit entre les mains de tout le monde, rien n'étant plus propre à affermir les Catholiques dans leur foy, & à détromper ceux que le malheur de leur naiſſance a engagez dans le Schiſme.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, *par Monſieur Fleuri Prêtre, Abbé du Locdieu, ſous-Precepteur de Sa Majeſté Catholique Philippe V. Roy d'Eſpagne, de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de Monſeigneur le Duc de Berry. Tome ſeptiéme, depuis l'an 483. juſqu'à l'an 590. in 4°. pagg.* 658. *A Paris chez Pierre Aubouyn, Libraire de Sa Majeſté Catholique Philippe V. de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, & de Monſeigneur le Duc de Berry. Et chez Charles Clouzier ſur le Quay des Auguſtins, à la Croix d'or, du côté du Pont ſaint Michel* 1701.

IL y a déja pluſieurs années que le Roy a appris à toute la France, & même à toute l'Europe, ce qu'on devoit juger de la probité, de la ſageſſe, & particulierement de la capacité de Monſieur l'Abbé Fleury, en lui confiant le ſoin d'élever dans les Lettres, les trois Auguſtes Princes ſes petits fils. Le ſuccés des études de ces Princes d'un côté, & de l'autre les ouvrages que

Monsieur l'Abbé Fleury a donnez au public, ont depuis parfaitement justifié le choix que Sa Majesté avoit fait de lui pour un si important emploi: mais ils ont confirmé en même-tems, l'idée que ce choix avoit si justement fait concevoir à tout le monde de son merite pour les Lettres. Ainsi tout ce que la lecture de son dernier ouvrage, nous feroit dire maintenant de l'érudition de l'Auteur, ne seroit nouveau pour personne.

Cet Ouvrage qui fait partie d'un plus grand, est le septiéme tome de son histoire Ecclesiastique, & comprend presque tout le sixiéme Siécle avec la fin du cinquiéme. Le dessein de l'Auteur, comme il s'en est expliqué lui-même dans la Preface du troisiéme volume, est de représenter dans chaque Siécle l'état du Christianisme depuis son établissement. Il ne s'attache ni à la discussion des points de Chronologie, & des faits contestez, ni à la critique des Auteurs, mais à la seule narration de ce que rapportent les meilleurs d'entr'eux. Il ne

ſe permet point de digreſſions ſur les évenemens qui ſont hors de ſon ſujet ; & s'abſtient même des reflexions politiques ou morales, qu'il laiſſe faire au Lecteur, ſe contentant de tirer des Auteurs Eccleſiaſtiques de quoy faire une fidelle peinture de la doctrine, des mœurs, & de la diſcipline dans tous les tems de l'Egliſe. Ce n'eſt donc pas pour ſatisfaire la curioſité de quelques Sçavans par de nouvelles découvertes que Monſieur Fleury écrit, c'eſt pour être utile à la plûpart des fidelles, en apprenant aux uns ce qu'ils n'auroient pas le tems d'aller chercher en tant de differentes ſources ; & épargnant aux autres la peine de le faire. Il marque & ſuit l'ordre des tems & des années, ſans donner néanmoins dans la methode des Annaliſtes, qui interrompent la ſuite d'un fait, pour le reprendre aprés quelque autre évenement qui eſt intervenu.

L'on a accuſé Monſieur Fleury d'avoir trop rapporté de miracles, & d'y avoir paru trop credule ; mais outre que nous le trouvons aſſez

reſervé ſur ce point, & qu'il ne rapporte rien que ſur la foy de bons garans, c'eſt aſſez pour le juſtifier, de dire que ſes accuſateurs ſont des Proteſtans.

L'Auteur a eu dans ce ſeptiéme volume des avantages pour remplir ſon deſſein, qu'il n'a pas trouvez dans les précedens ; des faits plus conſtans, ou moins douteux, des Auteurs en plus grand nombre, & qu'on ne peut ſoubçonner d'être ſuppoſez ou falſifiez, comme l'ont été quelques-uns dans les premiers Siécles. Ce tome ſeptiéme eſt diviſé en cinq livres, qui dans l'ordre du projet général ſont le trentiéme, le trente-uniéme, le trente deuxiéme, le trente troiſiéme, & le trente quatriéme, à peu près de même étenduë que les précedens.

Le premier de ces cinq livres commence par ce qui ſe paſſa en Afrique durant la perſécution d'Huneric. Les violences & les cruautez exercées envers les Catholiques, durant le regne de ce Prince Arien, y ſont dépeintes d'une maniere fort vive. Les préliminaires de cette

perſécution , furent l'Edit qu'Huneric fit publier , par lequel il accordoit qu'on élût dans l'Egliſe de Carthage un Evêque Catholique, à condition que les Ariens auroient l'exercice libre de leur Religion à Conſtantinople & dans tout l'Orient. Eugene étant élû par les Catholiques, ſon zele & ſa vertu luy attirerent la haine & l'envie des Evêques Ariens ; ce qui donna lieu à une perſécution générale des plus ſanglantes que l'Egliſe ait ſoufferte. Pluſieurs Martyrs y ſignalerent leur conſtance, & Dieu confirma la foy des fidelles par le celebre miracle operé en la perſonne de pluſieurs SS. Confeſſeurs, qui ayant eu la langue coupée, ne laiſſerent pas de parler toûjours dans la ſuite, ainſi que le rapportent ceux qui furent témoins d'une choſe ſi ſurprenante.

On voit dans le même livre, la prévarication de Vital & de Miſene Legats du Pape Felix envoyez à Conſtantinople vers l'Empereur Zenon ; la condamnation du procedé de ces Legats ; les peines portées contre ceux qui s'étoient fait

rebaptiser durant la persécution ; ce qui se passa à l'occasion d'Acace, qui mourut aprés avoir tenu dix-sept ans entier le Siége de Constantinople, & troublé cette Eglise par son ambition.

On y voit l'élection de l'Empereur Anastase aprés la mort de Zenon ; les mœurs & la Religion fort suspectes de ce nouvel Empereur, qui laissa à chacun la liberté de recevoir ou de rejetter le Concile de Calcedoine ; les choses arrivées sous le regne de Theodoric Roy des Goths, & puis de toute l'Italie ; l'heresie de Pelage renaissante en Dalmatie ; les Decretales du Pape Gelase, & les regles que ce Pape donne dans une lettre adressée aux Evêques d'Italie ; la conversion, l'instruction & le baptême de Clovis Roy de France ; les broüilleries arrivées sous l'Empereur Anastase ; le Schisme de Laurent, & la persécution recommençant en Afrique.

Le second livre commence par l'année 506. Il contient differens Conciles. Le principal est celui

d'Agde, où saint Cesaire Evêque d'Arles présida, & où l'on fit 48. Canons pour le reglement de la discipline de l'Eglise, ausquels depuis on en ajoûta 25. autres tirez des Conciles suivans. L'Auteur raconte ensuite les principales circonstances de la vie de saint Cesaire, & sur tout ce que fit ce saint Evêque après son election : son exil, & ce qu'il souffrit sous le Roy Alaric, qui ayant reconnu son innocence le rappella, & le rétablit dans son Eglise.

Ce second livre renferme encore la guerre que Clovis fit à Alaric, & les victoires qu'il remporta sur lui ; la vie & les miracles de sainte Geneviéve, & le commencement de l'Eglise bâtie en son honneur à Paris ; les troubles de l'Orient excitez par les ennemis du Concile de Calcedoine, & par l'Empereur Anastase, qui voulut obliger Flavien Patriarche d'Antioche de souscrire l'Enotique de Zenon ; les entretiens qu'eut saint Sabas avec Anastase ; la vie de saint Jean le Silentiaire ; le commence-

ment de la nouvelle Laure. Enfin l'arrivée de ſaint Ceſaire Evêque d'Arles à Rome, qui fut l'effet d'une nouvelle perſécution, & l'accueil que fit à ce ſaint Confeſſeur, le Roy Theodoric.

Le troiſiéme livre eſt un des plus diverſifiez. Il commence à l'année 524. & va juſqu'à 538. Sigiſmond Roy des Bourguignons fait penitence & meurt, il eſt vaincu & pris par Clodomir qui le fait inhumainement maſſacrer avec ſa femme & ſes enfans : l'année d'après Sigiſmond fait pluſieurs miracles, Theodoric fait mourir Boëce & Symmache, deux illuſtres Senateurs & meurt peu après lui-même, par une juſte punition de Dieu. L'Empereur Juſtin meurt auſſi. Le changement d'Empereurs, de Rois, & de Patriarches change la face de toute l'Egliſe.

Juſtinien commence à regner & il reconnoît qu'une perſonne de la Sainte Trinité s'eſt incarnée, quoy qu'il ait autrefois improuvé ce ſentiment dans les Moines de Scythie qui le ſoûtenoient ; il fait auſſi

de belles Constitutions pour le reglement de l'Eglise, & sur la résidence des Evêques. Saint Benoît se retire dans la solitude, il assemble des disciples, leur donne des regles, & fait plusieurs choses memorables. Justinien témoigne beaucoup de zele pour la conversion des Barbares & des Hérétiques; le Roy des Herules, & Gordas Roy des Huns reçoivent le Baptême par ses soins; il ôte aux Hérétiques les Eglises qu'ils possedent, & fait un favorable accueil à saint Sabas, qui le vient trouver à Constantinople du fond de la Palestine, où ce saint Abbé n'est pas plûtôt retourné qu'il meurt.

Dans le reste du même livre sont décrites les divisions de l'Eglise d'Alexandrie, & l'origine de ces troubles; la conference que l'Empereur fit tenir pour ramener les partisans de Severe; la mort de saint Fulgence; celle des enfans de Clodomir, dont le dernier échappé du massacre de ses freres se fit Religieux, vécut & mourut saintement, & est maintenant reveré

par l'Egliſe ſous le nom de S.Cloud.

Le quatriéme livre contient la condamnation des Hérétiques Eutychiens diviſez en de nouvelles ſectes, ſçavoir celle des Agnoïtes, dont Theodoſe d'Alexandrie fut le chef, celle des Tritheïtes dont l'Auteur fut Jean Grammairien ſurnommé Philoponus. Il y eſt enſuite parlé des Origeniſtes, du progrés & de la condamnation de leurs erreurs. De-là l'Auteur paſſe aux Conſtitutions que fit l'Empereur Juſtinien touchant differentes matieres Eccleſiaſtiques, aux ravages que firent les Perſes en Orient, & à la converſion de quelques peuples Barbares à la foy de Jeſus-Chriſt.

Il raconte enſuite la viſite que Totila traveſti rendit à ſaint Benoît, & quelques particularitez de la vie & de la mort de ce grand Saint ; la mort de ſaint Ceſaire ; les ravages que Totila fit dans l'Italie, ce-qui obligea Juſtinien d'y renvoyer Beliſaire, à la priere du Pape Vigilius ; la priſe de Rome par Totila, & ce qui arriva durant & aprés le ſiége qu'il en fit.

On apprend encore en ce livre les differens avis & erreurs touchant le jour de Pâque, & l'Edit de Justinien sur ce sujet ; l'affaire des trois Chapitres, qui a tant fait de bruit, & tout ce qui s'est passé à cette occasion ; ce qui regarde le second Concile de Constantinople, qui est le cinquiéme général, & les Conciles particuliers qui le précederent ; la condamnation d'Origene, & le Schisme élevé en Occident à l'occasion du cinquiéme Concile.

Le cinquiéme livre comprend premierement les deux années du regne de Clotaire, ses Ordonnances & sa mort. Il s'assemble un Concile à Xaintes, où Emerius Evêque de Xaintes est déposé. Il s'assemble aussi un Concile à Prague, pour détruire les restes des Priscilianistes; & il s'y fait des Canons pour le reglement de la discipline. L'Empereur Justinien séduit par quelques Hérétiques, se persuade que le Corps de Jesus-Christ étoit incorruptible durant sa vie mortelle, & il persécute plusieurs Saints Evé-

ques à cette occaſion. Monſieur Fleury paroît icy beaucoup épargner ce Prince, qui n'a gueres moins cauſé de troubles dans l'Egliſe par cette erreur dont il étoit entêté, qu'il y avoit fait de bien par ſon zele contre les autres Hérétiques. L'Empereur Juſtin ſucceſſeur de Juſtinien, commence ſon regne par quelques actions de juſtice & de pieté, mais la ſuite ne répond pas à ces heureux commencemens.

L'Auteur parle enſuite du Concile de Tours, & des Reglemens qu'on y fit. Il fait remarquer à cette occaſion, qu'il y avoit des Croix & des Images ſur les Autels en ce tems-là, qui fut l'an 566. Il raconte aprés cela la naiſſance & la vie de ſaint Sanſon venu de la Province de Galles en Angleterre, & dans la Bretagne Aremorique; la maniere dont ce ſaint fut ordonné Evêque; la penitence extraordinaire qui ſe pratiquoit dans un Monaſtere d'Egypte près d'Alexandrie. Il y avoit dans ce Monaſtere une affreuſe priſon, où ceux qui depuis leur pro-

feſſion étoient tombez en quelque peché conſiderable , s'enfermoient & exerçoient ſur leurs corps des auſteritez ſurprenantes. L'Auteur finit ſon cinquiéme livre par l'hiſtoire de Pretextat Archevêque de Roüen , chaſſé de ſon Siége , puis rétabli , & enfin aſſaſſiné ; & par le recit du martyre de ſaint Hermenigilde qui fut ſuivi de la converſion des Viſigoths.

Monſieur l'Abbé Fleury dit ſi preciſément ce qu'il faut dire , & ſerre ſi fort les évenemens dans ſon Hiſtoire, qu'il faudroit un livre entier pour faire l'extrait de ce qui eſt contenu dans chaque volume, ainſi tout ce qu'un Lecteur peut exiger dans ces occaſions , c'eſt qu'on lui mette devant les yeux ce qu'il y a de plus conſiderable dans un livre , & c'eſt ce qu'on a tâché de faire icy.

LETTRES DE PLINE LE JEUNE, deuxiéme Edition. A Paris chez la Veuve de Claude Barbin au Palais. 3.vol. in 12. pagg.987. les 3. tom.

MOnsieur de Sacy Avocat au Conseil donna au public il y a deux ans la traduction des quatre premiers livres des Lettres de Pline, & s'engagea en même-tems à donner encore les six autres, au cas que son ouvrage fût bien reçû. *Des dix livres de Pline*, disoit-il dans sa Preface, *je ne donne que les quatre premiers, c'en est trop si le public n'en est pas content; & s'il l'est, je promets que les six autres ne se feront pas long-tems attendre.* Tout le monde ayant applaudi à l'essai de Monsieur de Sacy, il ne lui a plus été libre de reculer, & pour s'aquitter de sa parole, il donne dans cette deuxiéme édition ce qu'il avoit promis.

La traduction est exacte, écrite avec beaucoup d'agrément & de politesse, & fait assez voir combien l'Auteur est digne de la place qu'il vient d'obtenir avec distinction dans l'Academie Françoise.

Dans la Preface du premier tome il compare les lettres de Pline avec celles de Voiture & de Ciceron, & il marque très-bien le caractere des unes & des autres.

Le deuxiéme tome commence par la vie de Pline, qui n'eſt point une traduction des vies Latines que nous en avons ou par Conrade Lycoſthene, ou par Jean Marie de Catanée ; elle eſt de la façon de Mr. de Sacy, qui l'a compoſée ſur les Lettres de l'Auteur, dont il donne une grande idée dans le portrait qu'il en fait.

Pline fut riche, magnifique, eſtimé des trois Empereurs ſous leſquels il vécut. Il paſſa par toutes les grandes charges de l'Empire. Il fut Queſteur, Tribun du peuple, Conſul, Gouverneur de Bithynie, & de Pont, & enfin Augure, dignité ſacerdotale qui ne ſe perdoit qu'avec la vie.

Il fut ami de Corneille Tacite, de Suetone, de Silius Italicus, de Martial, & de tous les beaux eſprits de ſon tems, qui avoient recours à lui pour demander des graces à l'Empereur.

Il avoit étudié la Rhetorique ſous le fameux Quintilien ; & comme celui-cy pour être ſçavant n'en étoit pas plus riche, ſon diſciple eut la genéroſité de lui faire un preſent conſiderable pour établir ſa fille. Ayant eu un ſi grand maître il aimoit extrêment l'Eloquence, & la cultiva toute ſa vie. Il étoit touché de celle de Tite-Live. Il avoit toûjours Demoſthene devant les yeux quand il écrivoit. Il eût bien voulu imiter Ciceron, mais il ſentoit que ſon ſiécle avoit degeneré.

Son amour pour les Lettres lui fit établir des Ecoles publiques à Come ſa patrie. Il y fonda des maîtres, une Bibliotheque, & des penſions pour un certain nombre de jeunes gens de famille, à qui leur mauvaiſe fortune auroit refuſé les ſecours neceſſaires pour étudier. Ses Concitoyens lui témoignerent leur reconnoiſſance par des inſcriptions & d'autres monumens publics, & ſon Buſte eſt encore ſur le frontiſpice de la principale Egliſe de Come ; d'où ſaint Charles Borromée n'a pas jugé à propos de le faire ôter.

Disons maintenant quelque chose de ses Lettres. Elles sont vives, enjoüées, fines, pleines d'esprit, même quelquefois un peu trop : d'un style coupé & concis, qui étoit celui de ce siécle là. Presque tous les commencemens en sont brillans. On y trouve par tout beaucoup de mœurs & de sentimens. Voici le détail de quelques-unes qui sont les plus curieuses ; avec quelques observations qu'on y a jointes.

Livre I. *Lettre* 16. Il exhorte un de ses amis à lire les Ouvrages d'un bel esprit de son tems, lui disant que ces Ouvrages n'en devoient pas moins être estimez, parce que l'Auteur étoit vivant. *Non debet operibus ejus obesse quod vivit. S'il avoit vécu*, dit-il, *parmi des gens que nous n'eussions jamais vûs, nous courrerions aprés ses livres ; nous rechercherions jusques à ses portraits : & quand nous l'avons au milieu de nous, nous n'aurons que du dégoût pour son merite, à cause de la facilité que nous avons d'en joüir.* Il dit sur le même sujet liv. 6. lett. 2. *Je suis de ceux qui admirent les anciens, mais cela ne va pas jusqu'à mépriser les*

eſprits de nôtre tems, comme ſi la nature laſſée & épuiſée, ne pouvoit plus rien produire. Cela n'empêche pas que l'Auteur ne déplore en quelques endroits le malheur de ſon ſiécle, qu'il reconnoiſſoit être déja bien different de celui d'Auguſte.

Livre 2. *Lettre* 17. Il écrit à un de ſes amis pour juſtifier le long ſéjour qu'il faiſoit à ſa maiſon du Laurentin, & après lui en avoir fait une deſcription fort en détail & fort agréable, il l'invite à y venir paſſer quelques jours avec lui ; finiſſant ainſi ſa Lettre: *puiſſiez-vous y venir ajoûter à tous les charmes de ma maiſon ceux qu'elle emprunteroit de vôtre préſence.*

Livre 5. *Lettre* 6. Il fait une autre deſcription encore plus fleurie & plus vive de ſa maiſon de Toſcane.

Monſieur Felibien a imprimé ces deux Lettres avec des remarques fort curieuſes, & une Diſſertation ſur l'Architecture ancienne & Gothique. Ces remarques & cette Diſſertation étoient neceſſaires pour entendre ces deux Lettres, où tous les termes de l'art ſont mis en œu-

vre par l'Auteur. Les plans de ces deux maiſons de Pline ont été gravez & inſerez dans le *Comes ruſticus* de Mr. Pithou.

Livre 3. *Lettre* 5. Il fait un dénombrement des Ouvrages du grand Pline ſon oncle, les voicy. Un de l'art de lancer le javelot à cheval, 2. de la vie de Pomponius Secundus, 20. des guerres d'Allemagne, ſix volumes intitulez l'Homme de Lettres, 8. ſur les équivoques dans le diſcours, 31. pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire d'Aufidius Baſſus, 37. de l'Hiſtoire naturelle & 160. tomes de remarques.

Il eſt étonnant qu'un homme occupé dès ſa jeuneſſe aux exercices du barreau, & puis dans le métier de la guerre, & dans les grands emplois dont l'Empereur l'honora, ait trouvé le loiſir de faire tant d'Ouvrages ſi difficiles, & ſur des matieres ſi differentes, ſur tout n'ayant vécu que 56. ans.

Livre 4. *Lettre* 30. Il parle d'une fontaine merveilleuſe qui tombe dans le lac de Come, & qui par un flux & reflux reglé, hauſſe &

baiſſe trois fois le jour. Il cherche en Philoſophe les raiſons qu'on peut apporter de ce prodige, & il en propoſe pluſieurs.

Livre 8. *Lettre* 8. C'eſt encore une belle deſcription de la ſource du Clitumne & des bords agréables de ce fleuve. La fontaine qui le produit eſt à peine ſortie du ſein de la terre, qu'elle porte bateaux, & devient par l'abondance de ſes eaux un fleuve aſſez conſiderable.

Aprés tout ces deux fontaines n'ont rien de ſi merveilleux que les deux dont parle Pline le naturaliſte ſon oncle, [a] l'une qui étoit dans l'iſle d'Andros, & donnoit du vin chaque cinquiéme jour du mois de Janvier, & cela pendant ſept jours de ſuite, [b] l'autre eſt la celebre fontaine de Jupiter Ammon, décrite dans Quinte-Curce liv. 4. n.30. Au point du jour elle étoit tiede, froide à midy, vers le ſoir elle s'échauffoit peu à peu, & à minuit elle étoit toute boüillante, puis à meſure que le jour s'approchoit, elle perdoit

[a] *liv.2. chap.103. & liv.3. chap.2.*
[b] *liv.2. chap.103. & liv.5. chap.5.*

perdoit ſa chaleur, & continüoit ainſi toûjours dans ſa même viciſſitude, Lucrece livre 6. apporte le mieux qu'il peut les cauſes de ces merveilleux effets.

Livre 6. Lettre 16. Pline fait le recit de tout ce qui arriva à la mort de ſon oncle, qui fut malheureuſement enveloppé dans un débordement du Veſuve.

Cette lettre peut ſervir pour corriger l'endroit de la Chronique de ſaint Jerôme *, dont voicy les termes *Plinius Novocomenſis Orator & Hiſtoricus inſignis habetur, cujus plurima ingenii opera extant, periit dum inviſit Veſuvium.*

Pline ſecond de Come fut un Orateur, & un Hiſtorien celébre, & nous avons pluſieurs de ſes Ouvrages. Il perit allant voir le Veſuve.

Si ſaint Jerôme parle de Pline le jeune; il eſt clair qu'il ſe trompe en le faiſant perir par le Veſuve, & s'il parle de Pline le Naturaliſte, il ſe trompe auſſi; premierement en le faiſant vivre juſqu'à la dou-

* *à la 12. année de Trajan.*

xiéme année de Trajan : ſecondement en le faiſant de Come. A la verité l'Auteur de ſa vie, ſoit que ce ſoit Suetone, comme le croyent quelques-uns, ou comme le croit Scaliger un Ecrivain poſterieur à ſaint Jerôme, cet Auteur, dis je, le fait naître à Come : mais c'eſt une erreur ordinaire dans les éditions de Pline, que le Sçavant Mr. Pelicier a remarqué dans celui où il a fait des notes de ſa main, & qu'on garde dans une des principales Bibliotheques de Paris. Le grand Pline étoit de Verone, ainſi qu'il nous l'apprend lui-même, lorſque dans ſa Préface il appelle Catulle ſon compatriote, *conterraneum ſuum.* Or on ne peut douter que Catulle ne fût de Verone ; car qui ne ſçait cette Epigramme de Martial.

Tantum magna ſuo debet Verona Catullo ;
Quantum parva ſuo Mantua Virgilio.

Quoy qu'il en ſoit, Arnaud de Pontac prétend, ou qu'il manque à l'endroit de ſaint Jerôme quelques mots qu'on pourroit ſuppléer ainſi, *neveu de celui qui perit*, ou

bien que ces derniers mots du texte *perit allant voir le Vesuve*, sont ajoûtez mal-à-propos. En effet Scaliger assûre qu'ils ne se trouvent point dans ses manuscrits. Cassiodore, Honorius, & Bede qui ont copié cet endroit de saint Jerôme ne les y mettent pas non plus.

Mais peut-être aussi que S. Jerôme n'a pas assez distingué les deux Plines. Sammonicus Serenus dans Macrobe a fait la même faute.

Livre 7. *Lettre* 33. Pline prie Tacite son ami de faire mention de lui dans son Histoire. Il l'avoit déja prié *Livre* 6. *Lettre* 16. d'y raconter la mort tragique de son oncle, en quoy il imite Ciceron, dont il étoit grand admirateur. En effet une des plus belles lettres de ce Prince de l'éloquence, est celle qu'il écrit à Luccïus pour le prier de faire dans ses Annales un volume particulier de l'Histoire de son Consulat.

Livre 7. *Lettre* 37. Il demande à son ami ce qu'on doit croire de certaines apparitions & des spectres: si ces phantômes ont quelque cho-

ſe de réel, s'ils ont une vraye figure, ſi ce ſont des genies, ou ſi ce ne ſont que des vaines images qui ſe tracent dans une imagination troublée par la crainte. *Ce qui me feroit*, dit-il, *pancher à croire qu'il y a de veritables ſpectres, c'eſt ce qu'on m'a dit étre arrivé à Curtius Rufus.* Il raconte à ce ſujet diverſes apparitions dont on parloit de ſon tems, & il demande à ſon ami ce qu'il faut penſer de tout cela.

Livre 10. *Lettre* 97. C'eſt la fameuſe lettre de Pline à l'Empereur Trajan en faveur des Chrétiens. En vain quelques-uns ont voulu la rejetter auſſi-bien que tout le livre dixiéme où elle eſt. Le Commentateur de ces lettres, Jean Marie de Catanée a refuté amplement ce ſentiment dans une Diſſertation qu'il a miſe exprès à la tête du dixiéme livre. Et en effet comment pourroit-on la rejetter, cette lettre, puiſque Tertullien qui vivoit ſi peu de tems après Pline, en fait mention parlant aux Empereurs mêmes, Euſebe*, Paul Oroſe, Paul Diacre,

* *Hiſt. Eccleſiaſt. liv.* 3. *chap.* 33.

& une infinité d'autres la citent comme de Pline.

Mais il y a une chose bien digne d'attention dans cette lettre, c'est que rendant compte à ce Prince de ce qu'il avoit remarqué dans les Chrétiens, il dit qu'en certains jours marquez, ils s'assembloient avant le lever du Soleil pour chanter des Hymnes à la loüange de Jesus-Christ, comme s'il eût été un Dieu; *quod essent soliti stato die ante lucem convenire, carmenque Christo* quasi Deo *dicere.*

Dans plusieurs éditions de Tertullien qui rapporte cet endroit de Pline, il y a que les Chrétiens chantoient des Hymnes à Jesus-Christ & à Dieu; mais c'est une faute, & il faut mettre dans cet endroit de Tertullien *Christo ut Deo*, comme ont fort bien remarqué Vossius, dans le commentaire qu'il a fait sur la lettre de Pline, & Monsieur le Moine dans son second tome d'observations *in Varia sacra.*

En effet Eusebe dans son Histoire parlant de cet endroit de Tertullien met θεοῦ δίκην *tanquam Deo*, & S.

Jerôme dans la Chronique d'Euſebe *Chriſto ut Deo* : ce qui fait croire qu'il y avoit dans les anciens exemplaires de Tertullien comme dans la lettre de Pline, *Chriſto ut Deo* & non pas *Chriſto & Deo*.

Livre 10. *Lettre* 98. La réponſe que Trajan fait à Pline touchant les Chrétiens, eſt qu'il ne faut pas les rechercher, mais qu'il faut punir ceux qu'on accuſe & qu'on convainc de l'être. Surquoi Tertulien s'écrie pag. 13. de ſon Apolog. *O Arreſt qui ſe confond neceſſairement lui-même ! le Prince dit, comme les jugeant innocens, qu'il ne faut pas les rechercher, & il ordonne pourtant de les punir comme coupables ; il pardonne, & il uſe de cruauté ; il dißimule, & il punit. Si vous les jugez coupables, pourquoy ne les recherchez-vous pas ? & ſi vous ne les recherchez pas, que ne les declarez vous innocens ?*

Le fabuleux Flavius Dexter avoit voulu faire un Chrétien, & même un Martyr de Pline ; mais il eſt de cela comme de beaucoup d'autres choſes qui n'ont jamais ſubſiſté que

dans l'idée de ce Chroniqueur. Il eſt vray que Pline n'a pas parlé des Chrétiens, comme Corneille Tacite & Suetone ſes amis, qui les traitoient de Secte deteſtable, & de peſte publique: mais né dans le ſein du Paganiſme, il les regardoit pourtant comme des malheureux, ſéduits par les charmes d'une fauſſe & vaine ſuperſtition, & il les plaignoit.

Il parle en divers endroits de pluſieurs cauſes qu'il a plaidées & même quelquefois en preſence des Empereurs. Sidonius Apollinaris [a], écrivant à Rauricius, dit que ſon plaidoyer *pro Altia Viriola* lui fit encore plus d'honneur que ſon Panegyrique incomparable de Trajan.

Au reſte nous avons préſentement une traduction complette du jeune Pline, car outre celle du Panegyrique de Trajan par Mr. de la Menardiere qui n'étoit proprement qu'une paraphraſe l'an 1677. Il en parut une trés bonne de Mr. l'Abbé Eſprit & 4. ans aprés. Mr. de Laiſtre Avocat en Parlement, en donna au public une troiſiéme trés-bien

[a] *Liv.* 8. *Lett.* 10.

écrite, & fidelle autant que le genie des deux langues, & que le style des deux siécles ont pû le permettre.

VETERUM SCRIPTORUM & Monumentorum &c. Collectio nova, opera & Studio D. Edmundi Martene Presb. & Mon. Bened. Congr. S. Mauri Rotom. Nouveau recueil d'Ecrits & de Monumens anciens, par D. Edmond Martene Prêtre & Moine Benedictin &c. à Roüen, & se trouve à Paris chez Boudot Libraire de l'Academie Royale des Sciences, ruë saint Jacques au Soleil d'or, 1. vol. in 4°. premiere partie pagg. 328. *seconde partie* pagg. 344.

ON est obligé aux Peres de la Congregation de saint Maur, de la peine qu'ils veulent bien prendre de foüiller dans les Archives de leurs Monasteres, & dans les Bibliotheques des curieux, pour donner au public des recueils de ce qu'ils y trouvent de nouveau. Voilà plus de trente volumes de ce caractere, sans compter les au-

tres ouvrages que ces ſçavans Moines ont fait imprimer depuis vingt-ans. Il eſt difficile qu'il ait rien échappé de conſiderable à une ſi longue & ſi laborieuſe recherche : mais ſi la moiſſon eſt faite, pour ainſi dire, il y a encore à glaner. D'ailleurs, quand tout ſera ramaſſé & imprimé, il faudra tout revoir, & mettre chaque choſe à ſa place. Car on ne peut diſconvenir que ce ne ſoit un grand embarras de démeſler dans un recueil des matieres qui ſont ſi peu arrangées, & qui juſqu'à cette heure, n'ont pû l'eſtre davantage. On trouve dans un même volume le ſacré & le profane ; l'ancien & le nouveau : des vers Gnomiques & Aſcetiques du cinquiéme ſiécle, & les pieces du traité de Bretigny en 1360. pour la délivrance du Roy Jean de France. Tout cela eſt bien diſparate. Ce ſera donc une neceſſité, quand tous les recueils ſeront faits, d'en démeſler toutes les pieces, & de les r'imprimer dans un certain ordre, ſoit par rapport à la Chronologie, ſoit par rapport aux ſujets qu'on

y traitte : & voilà de quoy occuper encore long-tems & utilement ceux de leurs Religieux que les RR. PP. Benedictins destinent à ces sortes d'études.

Mais pour venir au Pere Martene, ce n'est point icy son premier ouvrage. Il a eu part à la derniere edition de saint Bernard, faite en 1690. ainsi que le Pere Mabillon le témoigne à la fin de la preface. *Si cette edition,* dit ce celebre Benedictin, *paroit exacte aux sçavans, ils en auront obligation aux compagnons de mes études, à Dom Michel Germain, à Dom Thierry Ruinart, & aussi à Dom Edmond Martene qui m'ont aidé trés obligeamment, & qui y ont travaillé avec beaucoup d'application.*

L'application que le Pere Martene avoit donnée à l'edition de saint Bernard, ne l'empêcha pas de faire imprimer la même année à Lyon deux volumes in 4°. *de Antiquis Monachorum Ritibus.* Tout ce que l'auteur a trouvé dans les Regles & les Coûtumiers des anciens Moines, est ramassé & réduit dans cet ouvrage en lieux communs,

par rapport aux differentes cérémonies, & principalement à l'Office divin. Le Pere Martene marque dans la preface de ce livre qu'il a aussi fait un Commentaire sur la regle de saint Benoît.

L'année passée ce même Auteur fit imprimer à Roüen deux volumes in 4°. *de Antiquis Ecclesiæ Ritibus.* Il y a ramassé avec grand soin tout ce qu'il a pû trouver dans les imprimez & dans les manuscrits, touchant l'administration des Sacremens.

L'ouvrage dont nous rendons maintenant compte au public, est une suite du Spicilege de D. Luc d'Achery Religieux du même Ordre, dont les XIII. volumes ont été si bien reçeus des sçavans. Les Peres Benedictins rendent un très grand service à l'Eglise & à la Religion en publiant ainsi une infinité de beaux Monumens dont ils sont dépositaires. Car cela fortifie beaucoup l'argument que nous tirons de la tradition & de la possession contre les Hérétiques & les No-

vateurs. Et c'eſt ſans doute ce qui a fait dire au Pape Alexandre VII. ſuivant le rapport du Cardinal Bona, *qu'on rend plus de ſervice à la Republicque des Lettres, en tirant les anciens ouvrages de la pouſſiere des vieilles Bibliotheques, que lors qu'on en compoſe de nouveaux. Car les livres nouveaux ne contiennent ordinairement de bon que ce qu'on a pris des anciens.* Dom. d'Achery pag. 16. de ſon 6. tome loüe ſur tout les recueils des anciennes lettres miſſives, parce que les lettres contiennent communément des choſes ſingulieres, & que les faits hiſtoriques appuïez ſur ces ſortes de témoignages ſont les plus certains.

Ce n'eſt ici que le premier tome d'un grand ouvrage, ſur lequel on veut pour ainſi dire tâter le goût des ſçavans. Le Pere Martene promet de recueillir encore beaucoup d'autres pieces anciennes, pour compoſer les tomes ſuivans s'il voit que le public, comme il y a tout lieu de l'eſperer, approuve ſon eſſai.

Cet eſſai eſt diviſé en deux parties. La premiere piece de la pre-

miere partie est. *S. Orientij Commonitorium.* On ne sçait pas trop certainement ce que c'est que *S. Orientius*, ni bien precisément en quel tems il a vécu. On voit seulement par cet ouvrage que c'étoit un Poëte Chrétien. Fortunat & Sigebert ont parlé, de ce livre qui doit être par consequent du cinq ou sixiéme siécle. Dom Martene dit que le Pere Martin Delrio, très-sçavant Jesuite, en avoit déja imprimé une bonne partie dés l'an 1600. mais que le manuscrit dont ce Pere s'étoit servi, n'étoit ni si entier ni si correct que celuy sur lequel on a fait la presente édition. Les vers se sentent un peu de la barbarie du siécle : mais sans parler de l'antiquité qui les rend respectables, on ne laisse pas d'y trouver en plusieurs endroits des tours, des expressions, des pensées qu'on doit loüer dans tous les tems. A la suite du *Commonitorium*, il y a encore des vers du même Poëte sur d'autres sujets ; toûjours pourtant sur des matieres de pieté. Les Poëtes Chrétiens de ces tems-là n'en sçavoient gueres traiter d'autres.

Les Poësies de *S. Orientius* sont suivies dans le recüeil de tous les actes de cette fameuse dispute touchant le droit de Metropole entre les Eglises de Tours & de Dol. Il faut que cette dispute ait commencé en 846. Les Evêques de Dol étoient soûtenus par les Ducs ou Rois de Bretagne, qui ne vouloient point que leurs Etats relevassent de la France pour le spirituel, non plus que pour le temporel. Aprés bien des incidens, qu'on trouve icy ramassés dans les pieces authentiques, en 1199. Innocent III. prononça contre l'Evêque de Dol. C'est la fameuse décision, *doleat Dolensis, gaudeat Turonensis.* La plûpart de ces pieces se trouvent à leur rang dans les Conciles du Pere Labbe, mais on les trouve icy toutes ensemble.

La Sentence d'Innocent III. du premier Juin 1199. qu'on voit icy, comprend ce qui s'étoit passé de principal dans cette affaire, & le précis des pieces qu'on y avoit produites de part & d'autre. Le Pere Martene a joint à cette Sentence

divers autres actes posterieurs qu'il a trouvez dans les Archives de l'Eglise de Tours, & qui servent à confirmer le droit de cette Eglise, sur toutes celles de la Bretagne. On trouve dans ces pieces plusieurs preuves d'un point de discipline Ecclesiastique, dont il n'y a maintenant plus gueres de vestiges: c'est la subordination qui se gardoit exactement entre les Eglises Primatiales, & les Evêchez suffragans. Elle étoit telle, que non seulement l'Evêque suffragant ne pouvoit être ordonné que par son Archevêque en presence de tous les Evêques de la Province; mais même lorsques le siége Archiepiscopal étoit vacant, si un Evêque de la Province venoit à mourir, c'étoit le Chapitre de la Metropole qui devoit examiner & confirmer l'election du successeur, lequel n'étoit ordonné que *de mandato Capituli*. Outre l'exemple de la Metropole de Tours, l'Auteur en rapporte d'autres qui montrent que cela s'est aussi pratiqué à Roüen & à Rheims.

Enfin on voit dans cette premiere partie, quelques Conciles particuliers de France, ou du moins quelques Canons qui n'avoient pas encore paru ; les anciennes Coûtumes de Normandie ſous Guillaume le Conquerant ; les ſtatuts ſynodaux de Coutance vers le tems du Concile de Latran ; les Coûtumes de l'Abbaïe de S. Oüen, & celles des Chanoines Reguliers de ſaint Jacques de Montfort, Dioceſe de ſaint Malo.

Le Pere Martene commence la ſeconde partie de ſon Recueil par un beau & curieux mélange de lettres qui n'avoient pas encore été publiées. Comme la plûpart de ces pieces ſont tirées des Archives des anciens Monaſteres, il ne faut pas s'étonner ſi l'on en trouve un ſi grand nombre qui concerne les fondations des Convents & des Abbaïes. On ne laiſſe pas d'y en trouver beaucoup d'autres fort curieuſes. On y voit ſur tout bien des choſes capables d'éclaircir l'Hiſtoire de France & d'Angleterre du 14. ſiécle, & en particulier ſur la pri-

ſon du Roy Jean de France & le traité de Bretigny.

On trouve aprés cela l'Hiſtoire en abregé des Archevêques de Roüen, depuis ſaint Nicaiſe juſqu'au douziéme ſiécle ; une Hiſtoire particuliere du Monaſtere de ſaint Florent le vieil prés Saumur ; la vie de ſaint Adjuteur Moine de Tiron, écrite par Hugues Archevêque de Roüen. Le Pere Papebroch a long-tems cherché cette piece pour l'inſerer au 13. d'Avril de ſes Actes des ſaints. Tout le Recueil finit par une Hiſtoire en vers François des guerres des Bretons en Italie ſous Gregoire XI. écrite en 1378. & par une Deſcription auſſi en vers François des obſeques de Bertrand du Gueſclin.

SERMONS DU PERE GIROUST de la Compagnie de Jeſus. Les Pretextes du pecheur, ou le pecheur ſans excuſe. Advent. deux tomes in 12. premier tome pagg. 387. *ſecond tome* pagg. 375. *A Paris chez Nicolas Pepie ruë ſaint Iacques à ſaint Baſile* 1700.

LE Pere Girouſt a été un des plus celebres Prédicateurs de ces derniers tems. Il a prêché à Paris durant pluſieurs années, & il l'a toûjours fait avec beaucoup de diſtinction & de ſuccés. Auſſi avoit-il des qualitez rares pour la Chaire, un eſprit droit & ſolide, une connoiſſance trés-étenduë de l'Ecriture & des Peres, beaucoup de pénétration dans les matieres de la Theologie, ſur tout une éloquence naturelle & forte : enfin une telle authorité en parlant, qu'il donnoit à tout un air de verité qui perſuadoit & qui touchoit. Ce qu'il avoit de plus ſingulier, & enquoy il excelloit davantage, c'étoient certains mouvemens pathetiques, où il ſe

laiſſoit emporter à ſon zele. Il ſe concilioit alors une attention que rien n'étoit capable d'interrompre : & c'eſt ce qui parut une fois, lorſque l'heure de finir venant à frapper, tout l'Auditoire émeu de ce que diſoit le Prédicateur, lui fit entendre de toutes parts qu'il pouvoit continuër, & qu'on étoit prêt à l'écouter auſſi long-tems qu'il voudroit.

Tel eſt le portrait que fait du Pere Girouſt celui qui a pris le ſoin de donner ſes Sermons au public. Il y a encore un grand nombre de perſonnes qui l'ont entendu, & qui pourront rendre témoignage que ce portrait eſt fidelle. Au reſte ce qu'on vient de dire du caractere du Prédicateur, ſuffit pour juger de ſes Sermons ſans qu'il ſoit beſoin d'en parler plus en détail.

LIVRES MORAUX DE L'ANCIEN Testament contenant les Proverbes de Salomon, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, & l'Ecclesiastique, où sont renfermées les Maximes de la sagesse Divine avec les Devoirs de la vie civile par Mr. l'Abbé de Bellegarde. A Paris ruë saint Jacques chez Jean & Michel Guignard à l'Image saint Iean un volume in 8°. pagg. 372.

IL y a deux avertissemens à la tête de cet ouvrage. Dans le premier c'est le Libraire qui parle & qui fait l'éloge de l'Auteur, & le dénombrement de tous les autres livres qu'il a déja donnez au public. Les Libraires ont peut-être la regle la plus seure pour juger du prix des livres ; ainsi les loüanges qu'ils donnent aux Auteurs, pour qui ils ont déja travaillé, ne sont pas celles qui doivent les flater le moins.

L'autre avertissement est sous le nom de l'Auteur. Il y montre l'utilité & l'excellence des maximes contenuës dans les livres de Salo-

mon qui ſont la matiere du préſent volume.

On ne peut faire ny Extrait ny Analyſe de cet Ouvrage, parce qu'il contient autant de refléxions, de maximes, & de caracteres differens qu'il y a de chapitres, & ſouvent même autant qu'il y a de verſets dans les livres qu'on y explique, & qu'on y paraphraſe. Chaque page eſt diviſée en trois colonnes. La premiere contient le Latin de la Vulgate; la ſeconde une verſion litterale de ce texte; & la troiſiéme une eſpece de paraphraſe morale plus ou moins étenduë ſelon l'importance de la matiere, & quelquefois auſſi ſelon le goût que l'Auteur s'eſt ſenti en compoſant. Mr. l'Abbé de Bellegarde paroît écrire avec beaucoup de facilité, & cependant il écrit toûjours purement.

ECLAIRCISSEMENS SUR *la vie de Meßire Jean d'Aranthon d'Alex Evêque & Prince de Genéve, avec de nouvelles preuves incontestables de la verité de son zele contre le Janseniſme & le Quietiſme. A Chambery, par Jean Gorrin Imprimeur & Marchand Libraire de S. A. R. deça les monts avec privilege & approbation, in* 8°. pagg 381.

PEu de tems après la mort de Meſſire Jean d'Aranthon Evêque & Prince de Genéve, le R. Pere Dom Innocent le Maſſon Général des Chartreux en écrivit la vie. Il avoit été témoin des actions & de la pieté de cet illuſtre Prélat ; & ceux qui comme lui l'ont connu particulierement, avoüent que l'hiſtoire qu'il en a faite, eſt très-exacte & très-fidelle. Mais le chapitre quatriéme du troiſiéme livre, où l'Auteur fait valoir le zele du Prélat pour empêcher que le Quietiſme & le Janſeniſme ne ſe répandiſſent dans ſon Dioceſe, lui a attiré

deux adverſaires qui l'ont attaqué chacun dans un Ouvrage different. Le premier de ces adverſaires n'a pas jugé à propos de ſe faire connoître ; mais il ſoutient dans un livre imprimé à Genéve, que tout ce qu'on voit dans la vie de Monſieur d'Aranthon touchant le Quietiſme, n'eſt qu'un tiſſu de fauſſetez & d'impoſtures. Le ſecond eſt l'Auteur du livre *de la pratique des billets.* Il prend à parti le Pere Général des Chartreux, ſur ce qu'il a écrit touchant le Janſeniſme. C'eſt pour répondre à ces deux Ecrivains, que le pieux & docte Général a fait les Eclairciſſemens dont nous parlons icy. Ce livre auroit dû paroître dés la fin de l'an 1699. mais l'Auteur ayant été contraint d'y faire des additions conſidérables, il ne l'a publié qu'à la fin de l'année 1700. Le ſujet des deux conteſtations qui font la matiere de ces Eclairciſſemens, eſt digne de la curioſité des gens de Lettres. Il s'agit dans l'une de l'origine & de la naiſſance du Quietiſme en France. L'autre renferme des faits importans pour l'Hiſtoire du

Jansenisme. D'ailleurs le Général des Chartreux est un homme également distingué par la sagesse avec laquelle il gouverne ce saint Ordre, qui depuis plus de six cens ans conserve sa premiere ferveur, & par les beaux & sçavans Ouvrages qu'il a donnez au public. Tant de volumes sur l'Ecriture, sur la Theologie, sur les matieres spirituelles, qui lui font tenir un rang si considérable parmi les Auteurs, ne permettent pas d'omettre dans l'Histoire des Lettres, les differends où il a part. On ne croit donc pas devoir se dispenser de faire le recit des deux contestations dont il s'agit dans les *Eclaircissemens*. Mais pour n'être pas trop long sur le même Ouvrage, à chaque tome des Memoires; on ne donnera dans celuicy que l'Histoire de la premiere, & on remettra l'Histoire de la seconde au tome suivant.

Histoire du differend, entre le R. P. Général des Chartreux, & un Auteur Anonyme, touchant le Quietisme.

Le R. P. Général des Chartreux, dans la vie de Monsieur d'Aranthon, avoit apris au Public plusieurs choses qui regardent la naissance du Quietisme en France. Voicy en peu de mots ce qu'il en avoit dit.

Monsieur d'Aranthon Evêque de Généve étant venu à Paris, il y a environ vingt ans, afin d'y prendre des mesures pour le rétablissement de la Religion Catholique dans le païs de Gex, eut à cette occasion divers entretiens avec des personnes de pieté, & entre autres avec Madame Guyon. Cette Dame, dont on ne se défioit pas alors, fit entendre au Prélat qu'elle étoit résoluë de quitter Paris & sa famille, pour se consacrer à l'établissement d'une maison de la Propagation, dans le païs de Gex. Comme elle étoit riche, qu'elle avoit de l'es-

prit, & qu'elle paroiſſoit avoir encore plus de vertu, l'Evêque consentit ſans peine à ce qu'elle ſouhaittoit. Elle ſe rendit donc à Gex, & ſe logea chez les filles de la Propagation, qui commençoient à s'y établir.

Le Pere de la Combe demeuroit depuis quelques années à Tonon, petite ville de Savoye aſſez proche de Gex. Comme Madame Guyon & lui ſe connoiſſoient déja depuis long-tems, le Pere ne manqua pas de l'y venir viſiter. Les viſites furent frequentes, mais elles ne l'étoient pas encore aſſez à leur gré. C'eſt pour cela que la Dame quitta Gex, & s'en alla demeurer à Tonon, pour être plus près de ſon Directeur. Elle ſe logea dans un Monaſtere, où elle s'attira bien-tôt l'eſtime des Religieuſes, par ſes grandes aumônes & par la vie exemplaire qu'elle paroiſſoit mener. Quand elle crut ſa réputation aſſez établie, elle commença à débiter dans le Couvent ſes maximes ſpirituelles, telles qu'on les a veuës depuis dans ſes Livres; & le fruit de ſes nou-

veautez, fut de mettre le trouble & la division parmi les Religieuses.

Cette conduite de la Dame déplut fort à Mr. l'Evêque de Geneve; mais ses longs & frequens entretiens avec le Pere de la Combe, acheverent de la lui rendre tout-à-fait suspecte. Il y avoit déja quelque tems que ce sage Prélat se défioit de ce Religieux, & songeoit à s'en défaire. Ce bon Pere étant un jour entré dans son cabinet, & contrefaisant l'homme inspiré; *Je viens*, dit-il, le chapeau sur la tête, *vous annoncer de la part de Dieu, que vous êtes dans les voïes de la sainteté, mais neanmoins que vous n'êtes pas encore dans celles où Dieu vous veut. Vous n'écoutez pas assez l'Esprit de Dieu, & si vous le laissiez agir en vous, vous seriez plus utile à l'Eglise.* A quoi le nouveau Prophete ajoûta plusieurs choses conformes au livre qu'il a imprimé depuis. L'Evêque l'écouta avec patience, & se contenta de lui demander, s'il voudroit bien donner par écrit ce qu'il venoit de dire. Le Religieux répond *qu'oüy*, sans balancer, & lui appor-

ta en effet un écrit de ſa main, qui contenoit la plûpart des choſes qu'il lui avoit dites. Le Pere de la Combe eſperoit ſans doute que Mr. de Geneve, aprés l'avoir entendu, & avoir lû ſon écrit, entreroit dans ſes ſentimens: Tout le contraire arriva. Le Prelat, qui ne ſçavoit pas encore juſqu'où ce Religieux pouſſoit ſes principes, le fit obſerver de prés, lui & Madame Guyon, & ayant connu qu'ils dogmatiſoient tous deux, il interdit le Pere de la Combe; & conſeilla à ſes Superieurs de l'envoyer ailleurs. Il fit en même tems prier Madame Guyon de ſe retirer de ſon Dioceſe: enſuite il écrivit une Lettre circulaire à tous les Curez de ſon Dioceſe, pour les avertir de veiller ſur leur troupeau, & il s'appliqua à remédier au mal que ces deux perſonnes y avoient déja fait.

Ils ſe retirerent l'un & l'autre à Turin, où ils avoient des correſpondances ſecrettes. Mais en étant ſortis quelque tems aprés, de peur, à ce qu'on a crû, d'être mis à l'Inquiſition, Madame Guyon vint de-

meurer à Grenoble, où elle se distingua bien-tôt par ses grandes liberalitez envers les pauvres, & par la maniere dont elle parloit des choses spirituelles. Son Directeur l'y vint trouver; ils logeoient tous deux dans la même maison, & avoient la même table. Un grand nombre de personnes de toute sorte de conditions, Laïques, Ecclesiastiques, Religieux, leur rendoient visite, & prenoient plaisir à entendre Madame Guyon debiter ses maximes spirituelles. Elle demanda à son Eminence Monseigneur l'Evêque de Grenoble, la permission d'aller dans les Monasteres faire des entretiens spirituels: & il la lui refusa. Il refusa aussi d'approuver le Pere de la Combe: c'est ce qui obligea ce Pere de sortir de Grenoble, & de s'en aller à Verceil en Piémont, où il avoit des amis. Sa penitente prit de son côté la route de Marseille, d'où elle passa à Gennes, pour de là se rendre à Verceil. Ils ne furent pas long-tems dans cette Ville. Ils firent une nouvelle tentative pout rentrer dans le Dio-

ceſe de Geneve ; mais ayant trouvé l'Evêque inflexible, ils retournerent à Grenoble, de là ils vinrent à Paris, où ils ont cauſé le ſcandale que tout le monde ſçait.

Voilà à peu près ce que le Pere Général des Chartreux avoit raconté de Madame Guyon & du Pere de la Combe, pour faire comprendre le ſoin & les raiſons que ce Prélat avoit eu de les éloigner de ſon Dioceſe, & la fermeté avec laquelle il les en avoit exclus, quand ils tenterent d'y rentrer.

Ce recit qui ne pouvoit pas manquer de mortifier certaines gens, a donné lieu à un Auteur inconnu de s'inſcrire en faux contre tout ce qu'il contient. Cet Auteur anonyme, dans un écrit imprimé à Geneve, accuſe le Pere Général des Chartreux d'impoſture, dans ce qu'il a raconté du Pere de la Combe, & de Madame Guyon. Il prétend que le Pere de la Combe n'a point été interdit par feu Mr. l'Evêque de Geneve, & qu'il eſt faux que l'un & l'autre ayent dogmatiſé dans ce Dioceſe.

Le Pere Général établit dans ſes Eclairciſſemens ce qu'il avoit avancé dans la vie de Mr. d'Aranthon, & il en apporte des preuves bien fortes. Il produit entre autres un Acte de la retractation des principales erreurs de Molinos, que Mr. de Geneve fit faire à une perſonne qui avoit été ſéduite.

Il produit auſſi deux Lettres du Pere de la Combe, & une de Madame Guyon à feu Mr. de Geneve : Lettres où il eſt fait mention de l'interdit du Pere de la Combe, & où l'on trouve des preuves de la plûpart des choſes qui ont été avancées. Le Pere Général aſſûre avoir les Originaux de ces pieces, & dit qu'il en a encore pluſieurs autres importantes qu'il ne produit pas ; parce qu'il ſe fait une loy de n'uſer de ces ſortes de témoignages, qu'autant que le bien de l'Egliſe, & la neceſſité d'une juſte defenſe l'y obligent. Il menace cependant de les produire, ſi on lui conteſte davantage des faits conſtans & averez.

On ne ſçait pas ce que l'Auteur

anonyme pourra oppoſer à tout cela. Il ſeroit étrange qu'il eût oſé accuſer de calomnie une perſonne du rang & du merite du Pere Général des Chartreux, ſans avoir en main dequoy juſtifier ſon accuſation.

Le Pere Général des Chartreux aprés s'être ainſi défendu contre celui qui l'avoit attaqué, s'applique à découvrir le ſecret & l'artifice des Quietiſtes. Ce qui fait, dit-il, la principale difficulté de la vie ſpirituelle, c'eſt cette abnegation continuelle qui nous eſt ſi ſouvent recommandée dans l'Evangile, & qui nous oblige de travailler ſans ceſſe à reprimer nos paſſions, & à nous mortifier. Qu'ont fait les Quietiſtes pour ſe délivrer d'un combat ſi long & ſi incommode? Ils ont imaginé une eſpece d'amour pur, par lequel l'homme ſe dépoüillant de toute proprieté, & s'abandonnant abſolument à Dieu, laiſſe agir en ſoy l'Eſprit de Dieu. Suppoſant enſuite que tous les mouvemens qui s'élevent dans l'ame d'un homme poſſedé de ce pretendu amour pur,

viennent du ſaint Eſprit, ils ſe font un merite de ſuivre tous ces mouvemens, & lâchant ainſi la bride à leurs appetits, ils s'abandonnent aux paſſions les plus honteuſes. C'eſt là en peu de mots tout le plan & le Syſteme du Quietiſme.

Le Pére Général ajoûte pluſieurs maximes excellentes pour ſe précautionner contre ces erreurs abominables, & celle-cy entre autres: Que de tous les divers mouvemens qui s'élevent en nous, il n'y a que ceux qui nous portent à accomplir les Commandemens de Dieu & de l'Egliſe, & à remplir tous les devoirs d'un Chrétien chacun dans nôtre état, qu'on ſoit aſſûré qui ſoient toûjours des mouvemens de l'Eſprit de Dieu.

HARMONIA EVANGELICA cui ſubjecta eſt Hiſtoria Chriſti ex quatuor Evangeliis concinnata. Acceſſerunt tres Diſſertationes de annis Chriſti, déque Concordia & Authoritate Evangeliorum. Authore Joanne Clerico, in fol. Amſtelodami, ſumptibus Huguetanorum, anno 1700.

HARMONIE EVANGELIQUE, avec l'Hiſtoire de Jeſus-Chriſt, compoſée des quatre Evangiles. De plus trois Diſſertations ſur les années de Jeſus-Criſt, la Concorde & d'Autorité des Evangiles. Par Jean le Clerc, un volume in folio pagg. 552.

LE deſſein de cet ouvrage eſt de raconter la vie de Jeſus-Chriſt, & tout ce qui peut y avoir rapport, ſelon l'ordre des tems auſquels chaque choſe en particulier s'eſt paſſée : c'eſt ce que perſonne, dit Mr. le Clerc, n'avoit encore bien executé. Car, ſelon lui, dans les Commentaires ſur les

Evangiles qui ont paru jusqu'à present en grand nombre, on ne voit qu'embarras & que confusion ; parce que les Auteurs ont suivi l'ordre des Evangelistes, commençant par saint Matthieu, & finissant par saint Jean. Ainsi l'esprit du Lecteur après une longue étude ne peut qu'avec beaucoup de peine raprocher les actions & les paroles de Jesus-Christ, pour les réduire à un ordre Chronologique.

Les Concordes que nous avons sont d'un foible secours, parce que l'on n'y a presque point d'égard à cet ordre des tems si necessaire. On s'est contenté d'y ranger dans des colomnes séparées, les actions & les discours semblables, qui sont rapportez en divers endroits, dans les differens Evangelistes, on a même negligé en quelques unes de comparer saint Jean avec les autres ; quoi que cependant il soit le seul qui nous marque & qui nous distingue les années que Jesus-Christ a prêché. 2. Ces Concordes sont chargées pour la plûpart de longs & ennuïeux Commentaires

de reflexions ſeches & ſteriles, par où elles rebutent les Lecteurs.

Tel eſt le ſentiment de Mr. le Clerc, ſur les Concordes anciennes & nouvelles, & c'eſt pour cela qu'il a mis la main à l'œuvre & nous en a donné une qu'il croit exemte de ces defauts, il range dans cette Harmonie les quatre Evangiles ſur huit colomnes. Les quatre premieres contiennent le texte Grec des quatre Evangeliſtes ſur lequel il a composé ſa paraphraſe. Les quatre autres contiennent l'édition vulgate qu'il a ajoûtée, dit-il, par conſideration pour ſon Imprimeur qui l'en a prié. L'Hiſtoire de la vie de Jeſus-Chriſt eſt au deſſous du Texte. L'Auteur a renverſé l'ordre des Chapitres, ſur tout de Saint Matthieu, ſelon qu'il l'a jugé à propos pour la ſuite de la Chronologie.

Il a joint à cet ouvrage trois Diſſertations. Dans la premiere il rend raiſon de ſa Chronologie, & en premier lieu il marque l'année qu'Herode fut declaré Roy à Rome, & celle qu'il mourut. Il

adopte le ſentiment de ceux qui croïent que ce Prince mourut l'an 37. de ſon regne, en commençant depuis le jour que le Senat l'honora de la qualité de Roy, & la 34. depuis la priſe de Jeruſalem. Or cette année d'Herode tombe à l'an 750. depuis la fondation de Rome, à l'an 41. du regne d'Auguſte, & à l'an 4. avant l'Ere vulgaire. Monſieur le Clerc prouve d'abord cette epoque par pluſieurs témoignages de Joſeph tirez des ch. 27. & 29. du livre quatorziéme des Antiquitez Judaïques, & enſuite par l'éclipſe de Lune qui arriva à la mort d'Herode, dont le même Joſeph fait mention. Cette éclipſe parut à Jeruſalem, ſelon le calcul des Aſtronomes, le treiziéme de Mars à trois heures aprés minuit, l'an depuis la fondation de Rome 750.

L'Auteur en ſecond lieu fixe l'année de la naiſſance de Jeſus-Chriſt à l'an 749. depuis la fondation de Rome, ou l'an Julien 41. dont les ſix derniers mois entrent dans l'an 33. d'Herode depuis la conqueſte de Jeruſalem.

Voici les raiſons qu'il en apporte. Il tire la premiere des paroles de S.Luc ch 3. verſet 1. qui nous apprennent que Jean Baptiſte commença à baptiſer l'an quinziéme du regne de Tibere , & que Jesus-Chriſt aïant environ trente ans l'alla trouver dans le deſert. Ce fut à cet âge que le Sauveur commença à exercer le miniſtere de la prédication. Or l'année quinziéme du regne de Tibere a commencé au 28. du mois d'Aouſt de l'an 779. depuis la fondation de Rome. Ainſi Jesus-Chriſt étant né l'an 749. Il avoit environ trente ans en l'an 779. depuis la fondation de Rome.

La ſeconde raiſon de Mr. le Clerc eſt priſe de ces paroles des Juifs en ſaint Jean ch. 2. v. 20. *Quadraginta & ſex annis ædificatum eſt Templum hoc*. Ces paroles veulent dire, qu'il y avoit 46. ans qu'on avoit commencé à bâtir le Temple & à l'orner avant qu'il fût entierement achevé. Car Joſeph aſſure au livre 15. de ſes Antiquitez chap. 14. qu'Herode le grand acheva de bâtir le corps de l'edifice , pour ainſi parler , dans

l'eſpace de neuf ans. Or le même Auteur, dit qu'Herode commença l'ouvrage la dix-huitiéme année de ſon regne : ce qu'il faut entendre depuis la priſe de Jeruſalem ; parce qu'alors on ne pouvoit pas lui diſputer ſa Royauté, & que d'ailleurs c'eſt ainſi que Joſeph compte les années de ſon Regne. L'année 18e d'Herode concourt en partie avec la vingt-ſixiéme, en partie avec la vingt-ſeptiéme année Julienne. Ainſi prenant le commencement de la conſtruction du Temple à l'année Julienne 26. juſqu'à 71. ou 26. de l'Ere vulgaire qui eſt la premiere de la prédication de Jeſus-Chriſt, on trouvera 46. ans en comptant la premiere & la derniere année comme ſi elles étoient entieres. Delà il s'enſuit que Jeſus-Chriſt nâquit la penultiéme année du regne d'Herode, puiſqu'il avoit environ trente ans, quarante ſix ans aprés qu'on eut commencé à bâtir le Temple.

Mr. le Clerc détermine enſuite la quinziéme année de Tibere & répond à l'objection qu'on peut lui

faire ; ſçavoir comment Jeſus-Chriſt a pû n'avoir que trente ans, lors qu'il commença à prêcher ; puiſque l'année quinziéme de Tibere tombe à l'année Julienne 73. & celle de la naiſſance de Jeſus-Chriſt à l'année Julienne 41. L'Auteur ſuit dans ſa réponſe le ſentiment de ceux qui marquènt deux commencemens du regne de Tibere : le premier, lors qu'Auguſte l'aſſocia à l'Empire ; & le ſecond, lorſque Tibere commença à regner ſeul. Il prétend que S. Luc ne parle que du premier. Or Tibere fut nommé Collegue d'Auguſte, l'an onziéme de l'Ere vulgaire. D'où il s'enſuit que l'année vingt-cinquiéme de la même Ere commença la quinziéme de Tibere ; auquel tems il ſemble que Jean Baptiſte commença à baptiſer au deſert.

Mr. le Clerc ſe propoſe aprés cela une quatriéme queſtion touchant le nombre des Paſques que Ieſus-Chriſt a celebrées durant le tems de ſa prédication, & il en compte quatre. La premiere lorſque Ieſus-Chriſt en S. Iean ch.2. verſ. 13. en-

tra dans le Temple & qu'il en chassa les marchands. La seconde est cette feste des Juifs dont parle S. Jean chap. 5. vers. 1. La troisiéme Pasque étoit proche, lorsque le Sauveur rassasia de cinq pains & de deux poissons plus de cinq mille hommes sans compter les femmes & les enfans, ainsi que le rapporte Saint Jean chap. 6. verset 4. Enfin la derniere est celle qui fut suivie de la mort de Jesus-Christ; laquelle arriva selon le calcul de l'Auteur la vingt-neuviéme année de l'Ere vulgaire. Ce qu'on oppose à tout cela est d'une trop longue discussion, & on ne croit pas devoir le rapporter icy.

Dans la seconde Dissertation Mr. le Clerc expose les principes qu'il a suivis, & les raisons qu'il a euës de ne s'en point écarter. Ces principes sont.

1. Que S. Luc, S. Jean & même S. Marc ont observé plus exactement l'ordre des tems que saint Matthieu.

2. Que les Evangelistes dans le recit qu'ils font des actions & des

paroles de Jeſus-Chriſt, ſe ſont contentez de rapporter ce qu'il y a de principal ; & qu'ils ont ſouvent negligé l'ordre de chaque circonſtance.

3. Que nul Evangeliſte en particulier, ni les quatre enſemble ne rapportent point toutes les actions & toutes les paroles de Jeſus-Chriſt, ni même toutes les circonſtances des choſes qu'ils racontent les plus au long.

4. Qu'une circonſtance qui auroit été d'abord omiſe peut être connuë par la ſuite du diſcours.

5. Que de la choſe même nous devons conclurre les circonſtances qui ſont neceſſaires pour entendre la ſuite de la narration.

6. Que par la réponſe on voit ſouvent ce qui avoit été omis dans l'interrogation, ou ce qui a été ſupprimé dans le diſcours.

7. Que la diverſité de quelques petites circonſtances ne nous oblige pas de faire des hiſtoires differentes de faits dont le recit n'eſt pas entierement ſemblable ; pourveu que les Evangeliſtes s'accordent en ce

qu'il y a de principal dans ces faits.

8. Que la reſſemblance de quelques petites circonſtances très-peu importantes, lors que le reſte ne s'accorde point, n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour dire que c'eſt la même choſe que racontent differens Evangeliſtes.

9. Que Jeſus-Chriſt a fait & dit ſouvent les mêmes choſes dans de ſemblables occaſions.

10. Que Jeſus-Chriſt s'eſt ſouvent ſervi des mêmes réponſes à ceux qui lui objectoient les mêmes choſes ou qui lui faiſoient les mêmes demandes, quoy qu'en des tems differens.

11. Qu'une legere diverſité de circonſtances ou d'ordre dans le recit d'une même circonſtance, n'eſt pas une contradiction.

12. Celui qui raconte moins de faits ou de paroles de Jeſus-Chriſt ne nie pas pour cela qu'il y en ait plus, pourvû qu'il ne les excluë point poſitivement; & celui qui en rapporte plus, ne condamne pas d'infidelité les autres qui en diſent moins.

13. On ne doit pas regarder les fautes des Copistes, s'il y en a dans les Evangiles, comme des contradictions.

14. L'Ordre de la narration accorde bien des choses qui sans cela paroîtroient contraires.

15. Les faits arrivez en des tems éloignez les uns des autres, se réünissent comme s'ils étoient proches, lorsqu'on omet ce qui s'est passé entre deux..

16. Ce qu'on fait faire par un autre, est souvent attribué à celui qui en est la premiere cause.

17. Lorsqu'on designe quelqu'un d'une maniere obsçure, on se sert souvent du nombre pluriel pour le singulier.

18. Ce qui a été fait par peu de personnes ou par plusieurs, est souvent attribué à tous en général.

19. Pour exprimer le sens des paroles du texte dans la paraphrase, il ne faut y rien mettre que ne porte la force des mots, ou du moins qui ne s'accorde parfaitement avec la Doctrine de Jesus-Christ & des Evangelistes.

20. Pour faire entendre le ſens du texte original à ceux qui ignorent la langue en laquelle il eſt écrit, il faut, autant qu'on le peut raiſonnablement, éviter les façons de parler qui lui ſont particulieres, & qui ne s'accordent pas avec le génie de la langue dans laquelle on traduit.

21. Quand on n'auroit pas pû juſqu'à cette heure accorder les endroits qui paroiſſent ſe contredire, ni expliquer clairement ce qu'il y a d'obſcur dans les Evangiles, & que perſonne ne le pourroit encore faire maintenant, il ne s'enſuivroit pas delà qu'il y eût dans le texte de vraïes contradictions, ou une obſcurité vitieuſe.

La troiſiéme Diſſértation roule ſur les Auteurs des Evangiles. On y expoſe à quel deſſein ils les ont compoſez, & èn quel tems ces Evangiles ont été publiés & lûs dans les Egliſes Chrétiennes.

1°. On montre que c'eſt ſaint Matthieu qui a écrit l'Evangile qui porte ſon nom ; que les raiſons qu'ont eu les Peres pour dire qu'il l'a écrit en Hebreu ne ſont pas

convainquante, & que l'Evangile des Nazaréens n'étoit point l'autographe de cet Apôtre.

2°. On prouve par le témoignage de Papias & de plusieurs autres, que S. Marc est Auteur de l'Evangile qui lui est attribué.

3°. On remarque que saint Irenée reconnoît à la verité que saint Luc est l'Auteur de l'Evangile qui est sous son nom, mais que ce Pere s'est trompé, lors qu'il a dit que S. Luc avoit redigé en un Livre l'Evangile que prêchoit saint Paul. Car saint Luc n'avoit point appris de saint Paul l'Histoire Evangelique; mais de ceux qui avoient vû les choses dés le commencement, & qui avoient été les Ministres de la parole, comme il le dit lui-même au ch. I. v. 3.

4°. On verifie l'Evangile de S. Jean, & on refute fort au long Mr. Simon qui dit dans son Histoire Critique du nouveau Testament, que nous n'avons point de monumens anciens qui nous apprennent certainement les raisons qu'eut saint Jean de composer son Evangile

après avoir vû les Evangiles de S. Matthieu, de saint Marc & de saint Luc. Mr. le Clerc produit contre ce sentiment de Mr. Simon un passage de saint Irenée, & un autre d'Eusebe.

5°. On montre par les témoignages des anciens Peres, qu'il n'y a eu que quatre Evangiles.

6°. Les Evangelistes n'ont écrit que pour obeïr aux ordres qu'ils en avoient reçû de Jesus-Christ.

7°. Les premiers Chrétiens lûrent les Evangiles dans leurs Eglises aussitôt qu'ils les eurent reçûs.

Mr. le Clerc a ajoûté à ses Dissertations quelque notes pour éclaircir divers endroits de son Harmonie Evangelique.

Son Livre pourroit être de quelque utilité, si en y évitant les défauts des autres il n'y en avoit point substitué à la place de bien plus considerables, & sur tout une infinité d'erreurs qui renversent les fondemens du Christianisme. Son Histoire de Jesus-Christ, n'est guere qu'un tissu d'interpretations Calviniennes & Sociniennes, les plus for-

cées & les plus groſſieres. Il n'y a plus lieu de douter des ſentimens où ſont maintenant les Chefs des Egliſes Prétenduës Reformées, puiſqu'ils ſouffrent dans leurs Ecoles de Theologie un Profeſſeur ſi prévenu en faveur des Freres Polonois, & qui enſeigne publiquement leur Doctrine. Car Mr. le Clerc ne ſe cache point, comme quelques-uns de ſon parti que nous connoiſſons, ſous des expreſſions ambiguës; il parle nettement. Tout eſt clair dans ſon Ouvrage; l'Héréſie s'y préſente d'elle-même aux yeux du Lecteur, & ſi l'on a de la peine à l'entendre quelque-fois, ce ſont les mots ſeulement qui arrêtent: car l'Auteur ſemble quelque-fois affecter d'uſer des termes les moins communs. Peut-être eſt-il bien aiſe qu'on s'aperçoive qu'il ſçait la langue Latine, mieux qu'on ne la ſçait d'ordinaire. A cela près, on ne voit rien d'obſcur dans ſon Ouvtage. * Jeſus-Chriſt; ſelon Mr. le Clerc eſt appellé *Fils de Dieu*, & il merite de l'être, parce que

* *pag. 9. pag. 44. & 45.*

Dieu

Dieu l'a formé dans le ſein de Marie d'une maniere qui lui eſt propre & ſinguliere. *Le Verbe s'eſt fait chair*, parce que la raiſon divine reſide dans cet homme que nous nommons Jeſus; qu'elle y habite, & que par ſon moyen elle s'eſt renduë en quelque façon ſenſible [a].

[b] Ce Jeſus eſt un homme inſpiré, qui parle en Legiſlateur comme Moyſe: [c] il eſt fils de Dieu, c'eſt-à-dire le Meſſie, [d] que Dieu a revêtu d'une autorité particuliere & qu'il a chargé de ſes ordres [e]: il eſt une même choſe avec lui, puiſque il veut conſerver ſon troupeau comme lui, & qu'il en a le même ſoin. Il eſt dans ſon pere & dans lui, [f] en ce ſens qu'il eſt très-uni de volonté avec ſon pere: ce qu'on peut aiſément connoître par les miracles qu'il fait en la preſence des Juifs [g]. On peut dire qu'il étoit dans le ciel lorſqu'il vivoit ſur la terre, parce qu'il ſçavoit ce qui s'y paſſoit, & que Dieu lui avoit communiqué ſes ſecrets [h]. On peut dire

[a] *pag.* 45. [b] *pag.* 62. [c] *pag.* 127. [d] *pag.* 62. & *pag.* 323. [e] *pag.* 321. [f] *p.* 323. [g] *p.* 58 [h] *p.* 255.

qu'il étoit avant qu'Abraham fût né, puiſque Dieu avoit réſolu de l'envoyer ſur la terre avant la naiſſance de ce Patriarche. Enfin Monſieur le Clerc ſe déclare par tout bon Socinien, & il ne lui échappe aucun endroit où la gloſe de ces hérétiques puiſſe avoir lieu, qu'il ne s'en ſerve ſans détour & ſans déguiſement.

On eſt moins ſurpris de voir les erreurs & les fauſſes interpretations dont ſa Paraphraſe eſt remplie qui lui ſont communes avec les autres hérétiques des derniers ſiécles; quoiqu'on ne puiſſe voir ſans en être choqué, les vains efforts qu'il fait, & la torture qu'il donne au texte de l'Ecriture, pour y trouver le ſens qu'il ſouhaite. Les deux exemples qu'on va rapporter feront juger des autres.

Le premier eſt tiré de la page 212. & 213. ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt à S. Pierre en S. Matthieu ch. 15. v. 18. *Tu es Petrus & ſuper hanc petram ædificabo Eccleſiam meam; & portæ inferi non prævalebunt adverſus eam.* Voici la gloſe de M. le Clerc

Ce n'eſt pas ſans raiſon que je vous ay donné le nom de *Pierre*. Car par vôtre prédication & vôtre conſtance vous ſerez comme une pierre ſur laquelle j'établiray mon Egliſe, & nulle crainte de la mort ne pourra jamais vous ébranler : *neque ullo mortis terrore poteris labefactari.* Quel tour pour ôter à Saint Pierre ſa primauté dans l'Egliſe ; & à l'Egliſe, dont il fut déclaré le Chef, ſa durée juſqu'à la fin des ſiecles ? mais par quel preſtige *les portes de l'enfer* ſont elles devenuës *la crainte de la mort* ; & l'Egliſe contre laquelle elles ne prevaudront jamais, metamorphoſée en la perſonne de S. Pierre qui demeurera ferme & conſtant dans ſa foi?

Le ſecond éxemple eſt pris des paroles ſuivantes. *Je vous donnerai une grande autorité dans le Royaume celeſte : de telle ſorte que ſi vous ſouhaittez que quelqu'un ſoit puni pour ſes pechez, il le ſera auſſi-tôt. Au contraire ſi vous voulés qu'on remette à quelqu'un les peines de ſon peché, on les lui remettra incontinent.*

Ainſi, ſelon Mr. le Clerc, la puiſ-

ſance des clefs que Jeſus-Chriſt donna à ſaint Pierre, ſe réduit à cela uniquement, que cet Apôtre pouvoit remettre les peines du peché & non pas le peché même. Mais il ne faut pas s'en étonner ; c'eſt là tout le pouvoir que l'auteur accorde à Jeſus-Chriſt même. En effet voici comme il le fait parler au paralytique ; Prenés courage, mon fils, *bono eſto animo fili* ; car on vous remet cette peine de vos pechez : *nam tibi peccatorum hæc pœna remittitur* : c'eſt-à-dire que Jeſus-Chriſt veut bien le guerir de ſa maladie.

Les ſaints Peres & les anciens Interpretes n'étoient pas aſſûrément ſi ſubtils que Mr. le Clerc, & ils entendoient l'Ecriture plus ſimplement. Il y auroit bien d'autres reflexions à faire ſur l'Harmonie & la Paraphraſe du Profeſſeur Socinien : mais après ce qu'on a dit, on ne croit pas ces reflexions neceſſaires pour porter le jugement qu'on doit de l'Ouvrage & de l'Auteur. Cependant ſi le public le deſire on adjoutera bien d'autres remarques qui feront voir à Mr. le Clerc que

ſon livre n'eſt pas tout à fait tel qu'il paroît le croire.

LA PRATIQUE DE LA DEVOTION, ou Traité de l'amour Divin, dans lequel ſont expliquées les regles de cette excellente vertu, ſelon l'eſprit de l'Evangile & par oppoſition aux faux Devots &c. 2. voll. 12. le premier de 235. pagg. *le ſecond de 345. Avec une Lettre Paſtorale de 116.* pagg. A Rotterdam chez Abraham Acher près la Bourſe 1700.

MOnſieur Jurieu [a] s'eſt premierement fait connoitre par un *Traité de la Devotion*, qu'il aſſûre s'être trouvé du goût des ames devotes. Pour finir par où il avoit commencé, il donne un *Traité de l'Amour Divin*, ſous le titre de *Pratique de la Devotion*, qui ſans doute, dit-il, ne plaira pas moins, & peut-être encore plus. C'eſt ainſi qu'il prend congé du public. [b] Car il déclare que c'eſt ici le dernier ouvrage qu'il prétend lui donner.

Il a écrit ſur beaucoup d'autres

[a] *Lett. Paſt. p.* 110. [b] *Page* 111.

ſujets & d'un ſtile bien different de celui de la dévotion ; & qui a donné lieu à ſes adverſaires de parler de lui comme d'un Ecrivain violent & ſatirique. On pourroit s'imaginer que c'eſt par un penchant de ſon naturel & par un effet de ſon temperament qu'il avoit choiſi ce genre d'écrire ; mais on ſe tromperoit. * S'il avoit ſuivi ſes inclinations, il ne ſeroit pas ſorti *de ces Meditations douces & pacifiques.* Ce ne ſont que les conjonctures des tems où il s'eſt trouvé, qui *l'ont tiré de ces occupations paiſibles & pieuſes.* Il y revient aujourd'hui, & il finit ſes travaux par où il veut finir ſa courſe, c'eſt à ſçavoir *par la meditation & la pratique de l'Amour divin.*

L'ouvrage eſt diviſé en deux parties. Dans la premiere il traitte *de la nature de l'Amour divin, & des motifs qui nous y portent.* La ſeconde eſt *des Degrez & des Caracteres de l'Amour divin.*

La matiere à parler en general, étoit un peu ſpeculative, pour intituler l'ouvrage *Pratique de Devotion.*

*pagg. 114. 115.

Mais afin de remplir ce titre M. Jurieu commence tout le Livre & finit chaque Chapitre par une courte priere à Dieu, pleine de ſentimens tendres & touchans, ſelon le caractere de l'Auteur.

Quoiqu'il faſſe profeſſion de s'éloigner fort de l'eſprit de controverſe, il ne laiſſe pas de toucher celle du pur amour, qui a tant fait de bruit ces dernieres années. Il s'en explique ſuivant le Syſteme qu'il avoit établi dans ſon *Traitté ſur la Theologie Myſtique, ſur le Quietiſme &c.* qu'il compoſa pour apprendre aux Proteſtans ce qu'ils doivent croire ſur ce ſujet ſuivant leurs principes. Voici en abregé ce qu'il y a de particulier dans ce ſyſteme ſur le pur amour,

M. Jurieu diſtingue dans la Charité comme cinq degrez.[a] 1. Aimer Dieu du cœur, & non pas des levres ſeulement. 2. L'aimer de tout nôtre cœur. 3. L'aimer par une totale excluſion de l'amour du monde. 4. L'aimer avec une préference infinie, à toutes les plus excellentes creatures 5. L'aimer par préference à nous-

[a] 2. *Part. pag.* 4. & 41.

même & à tout ce qui est dans nous.

[a] Dans ce cinquiéme degré il distingue cinq sacrifices que nous devons faire à Dieu de tout ce que les Mystiques appellent nos *proprietez* : sçavoir de l'interest propre, de l'amour propre, du sens propre, de la volonté propre, de l'excellence propre.

Il y a deux interêts, dit l'auteur, l'interêt éternel, & l'interêt temporel. Il est question de sçavoir si l'amour divin doit être desinteressé à l'égard de nôtre interêt éternel, qui consiste dans la sainteté de cette vie, & dans la felicité éternelle de l'autre. Ici M. Jurieu propose l'opinion des Mystiques, pour la refuter, & c'est en la refutant qu'il établit la sienne : [b] mais comme il avoit déclaré qu'il ne distingueroit point entre les Mystiques approuvez par l'Eglise Romaine & ceux qu'elle a condamnés sous le nom de *Quietistes*, parce qu'il ne les trouve pas, dit-il, assez differens ; c'est pour cela qu'il n'expose & n'entreprend de refuter que le systême & les preuves des

[a] *pag.* 42. [b] *Lett. Pastor. pag.* 108.

Quietiſtes. Car il parle de ceux qui ne veulent pas qu'on aime Dieu en vûë de la recompenſe[a], mais uniquement pour lui-même ſans deſirer ny d'en être aimé, ny de le poſſeder : de ceux qui prétendent que l'amour divin doit être deſintereſſé, juſqu'à conſentir à ſa propre damnation, ſuppoſé que Dieu l'ait reſoluë, c'eſt-à-dire, à le haïr, & en être haï durant toute l'éternité.

On voit aſſés l'interêt, qu'avoit Mr. Jurieu d'attribuer cette doctrine aux Myſtiques approuvés dans l'Egliſe Romaine. C'eſt la faire tomber en contradiction avec elle-même, lui imputant d'avoir approuvé dans ceux-là, ce qu'elle vient de condamner dans les Quietiſtes.

Mais s'il n'a rien diſſimulé, il faut qu'il n'ait pas aſſés examiné ces Myſtiques. Ils ſuppoſent à la verité que comme l'on peut penſer aux perfections infinies qui rendent Dieu aimable ; ſans penſer actuellement aux biens qu'on eſpere de lui, on peut l'aimer ſans que cet acte d'amour ait pour objet ces biens auſ-

[a] *pag.* 45. 46. 47 [illegible]

quels on ne penſe pas alors. Et c'eſt ce que les Myſtiques approuvez nomment l'amour *deſintereſſé*, le *pur* amour, l'amour de *charité la troiſiéme des Vertus Theologales*, diſtingué de l'amour d'*eſperance* qui fait la ſeconde. Mais de tous ceux dont l'Egliſe a recommandé les ouvrages, on n'en trouvera aucun qui ayant à s'expliquer là-deſſus, ait nié qu'il ſoit permis & même commandé abſolument d'eſperer la recompenſe éternelle, de la deſirer, d'y aſpirer, d'aimer Dieu, & de le ſervir dans cette vûë &c.

Beaucoup moins en trouvera-t'on, qui ayent enſeigné qu'on puiſſe ſans impieté & ſans folie conſentir à ſa propre damnation, entant que la damnation ſuppoſe & renferme, outre les tourmens de l'enfer, l'état du peché avec la haine irreconciliable du pecheur contre Dieu, & de Dieu contre le pecheur. Ils diſent bien qu'on peut imaginer certains cas, où il ſeroit permis & même fort meritoire de conſentir, ſi Dieu le vouloit, à ſouffrir les peines éternelles, en les ſéparant du

peché & de la haine de Dieu. Par exemple, si quelqu'un se figuroit une conjoncture où il fallut choisir entre l'offense de Dieu & les supplices de l'Enfer : ou bien lorsqu'une ame troublée par une tentation violente de desespoir du salut, sans consentir à violer la loy de Dieu ny à le haïr, consentiroit à être punie éternellement pour les pechez qu'elle déteste. C'est en de pareilles occasions, que d'illustres Prelats auteurs des articles d'Issy [a], ont crû que l'on pouvoit conseiller à une ame ainsi peinée, cet acte d'acquiescement à la justice divine. Mais d'acquiescer à sa propre damnation, entant qu'elle comprend le mal de peine & le mal de coulpe, les supplices de l'Enfer avec l'inimitié reciproque entre Dieu & le pecheur, le desespoir de le posseder jamais, & le regret mortel de l'avoir perdu &c. d'acquiescer, dis-je, à tout cela, c'est une espece de fureur, que nul Mystique approuvé ne regarda jamais comme tolerable.

Mr. Jurieu a donc raison de ne

[a] *Art.* 33.

vouloir point dans l'amour divin ; cette eſpece de deſintereſſement auſſi extravagant qu'il ſeroit impie. Mais il a tort & d'en avoir attribué la doctrine aux Myſtiques approuvez de l'Egliſe Romaine, & de n'avoir pas fait reflexion que pour la ſoûtenir, ils n'auroient eu qu'à ſe faire diſciples de Calvin.

Selon cet Apôtre de la prétenduë Reforme, Dieu par un decret éternel & abſolu, ſans autre raiſon que parce qu'il le vouloit ainſi, a créé tous les reprouvez pour les condamner à l'Enfer ; & il les pouſſe par une neceſſité inévitable & invincible à commettre les crimes pour leſquels ils meritent ce malheur, ſi toutefois c'eſt le mériter.

Le ſentiment des Calviniſtes moins rigides revient au même dans le fond. Selon eux le decret abſolu de damnation pour tous les reprouvez eſt fondé ſur le ſeul peché originel, antecedemment à tous leurs pechez perſonnels : & c'eſt en execution de ce decret infaillible, que Dieu les abandonne à la neceſſité inſurmontable de pecher, faute de

graces ſuffiſantes pour s'en abſtenir. Je dis tous les reprouvez, même les Chrétiens, à qui le peché originel a été remis par la regénération : car dans ce ſyſtéme, le peché originel ne laiſſe pas d'être la cauſe de leur damnation autant que de celle des autres, étant cauſe du manquement de ſecours, & de la neceſſité de mourir dans le peché. De ſorte qu'en vertu d'un tel decret, ils ne ſont pas moins effectivement dans l'impoſſibilité d'éviter l'Enfer, que ſi c'étoit un decret independant du peché originel.

Quiconque eſt perſuadé de cela, comme le doivent être tous les Sectateurs du nouvel Evangile, il eſt viſible qu'à moins d'être aſſûré par la revelation qu'il eſt predeſtiné (& Mr. Jurieu ſuppoſe qu'ils ne le ſont pas tous :) il eſt viſible, dis-je, que dans cette perſuaſion, lorſqu'on lui demandera s'il ne ſe ſoûmet pas à la volonté du ſouverain maître, en cas qu'elle l'ait deſtiné à la damnation éternelle, & au peché qui en doit être la cauſe ; il ne pourroit ſans crime & ſans folie répondre

que non. Ce ſeroit condamner la juſtice même, & vouloir reſiſter au Tout-puiſſant. C'eſt ainſi que ce qu'il y a de plus afreux dans le Quietiſme, eſt une ſuite neceſſaire des principes du Calviniſme. Mais venons au ſyſteme de Mr. Jurieu contre l'amour deſintereſſé, ou plûtôt aux preuves ſur quoy il appuye ſon ſyſteme.

[a] D'un côté il poſe comme autant de principes certains.

1. Que l'amour en general eſt un deſir d'union de la perſonne aimante avec la perſonne aimée : l'amour divin un deſir d'union avec Dieu.

2. [b] Que de l'union avec Dieu, qui eſt le ſouverain bien, reſulte la ſouveraine béatitude.

3. Que cette union avec Dieu, eſt ce qui fait nôtre interêt.

4. [c] Que le deſir de la béatitude (& par conſequent de l'union avec Dieu) eſt ſi naturel à l'ame, qu'on peut dire ſans figure qu'il eſt de ſon eſſence.

Et de tout cela Mr. Jurieu con-

[a] 1. *part.* e *p.* 12. 2. *part. p.* 54. [b] *p.* 54. [c] *p.* 51.

clut qu'il ne peut point y avoir d'amour de Dieu qui soit desinteressé, par rapport à ce souverain interêt de nôtre beatitude.

Par la même raison, il rejette la pensée de ceux qui distinguent deux manieres d'aimer Dieu; l'une de l'aimer comme le souverain bien en general, c'est-à-dire comme souverainement parfait & souverainement bon en lui-même, sans songer encore qu'il l'est à nôtre égard : l'autre, de l'aimer comme nôtre souverain bien.[a] *Imagination bizarre*, dit Mr. Jurieu : *Comme si le souverain bien, & mon souverain bien n'étoient pas une seule & même idée, un objet très-simple, & très-indivisible!*

Il restoit une chose à expliquer, que Mr. Jurieu paroît avoir oubliée : c'est à sçavoir comment cela s'accorde avec ce qu'il enseigne dans un autre endroit, que *si l'on ne persevere dans la verité*[b] *que par l'esperance de la couronne, c'est amour propre, & non pas amour de Dieu.*

1°. L'esperance Chrêtienne, entant qu'elle est distinguée de la

[a] *P. 55.* [b] *Lettre Pastor. p. 58.*

charité, troiſiéme vertu Theologale, n'a en vûë que la couronne, & ainſi ce n'eſt qu'amour propre, & non pas une vertu Chrétienne. Or ſi ce n'en eſt point une, on ne voit pas pourquoi Mr. Jurieu ſçait ſi mauvais gré aux Quietiſtes, de ce qu'ils ne veulent point qu'on agiſſe par un motif d'eſperance. Eſt-ce faire un ſi grand tort à la Religion, que d'exclurre un acte d'amour propre?

2°. Ici *Eſperance* & *deſir* de la couronne, n'eſt que la même choſe : comme encore c'eſt la même choſe, de deſirer la couronne, de deſirer la beatitude, de deſirer l'union avec Dieu, & d'aimer nôtre grand interêt qui en reſulte. Si donc il ne peut y avoir en nous d'autre amour de Dieu que celui-là, & ſi ce n'eſt en effet qu'*amour propre*; Où eſt cet amour Divin, cette excellente vertu, à laquelle Mr. Jurieu a pretendu conſacrer ſes derniers travaux? en enſeignant *la pratique de la devotion*, n'a-t'il pretendu enſeigner que la pratique de l'amour propre?

3°. Enfin, que l'on comprenne bien la raiſon de Mr. Jurieu. Nul amour de Dieu, dit-il, ne ſçauroit être abſolument deſintereſſé, parce que nôtre grand interêt, c'eſt l'union avec Dieu, & la ſouveraine beatitude qui en reſulte : & parce que d'ailleurs le deſir de la beatitude eſt eſſentiel à l'ame. Que prouve ce raiſonnement, ſinon qu'il étoit fort inutile de ſuggerer à l'ame des motifs d'aimer Dieu, puis qu'elle n'a pas plus de beſoin d'y être excitée par ces motifs, que d'être excitée à deſirer la beatitude; deſir qui eſt de ſon eſſence, & dont il ne lui eſt pas poſſible de s'abſtenir. C'eſt une grande abſurdité aux Quietiſtes, s'ils ont crû pouvoir perſuader à l'homme par leurs raiſonnemens, de renoncer à un amour qui eſt de ſon eſſence : mais il n'y a pas moins d'abſurdité à ſuppoſer qu'il lui faille des reflexions & des raiſons pour l'engager à aimer ce qu'il aime par nature, antecedemment à toute ſorte de raiſon & de reflexion. C'eſt dommage que l'Auteur n'ait pas preveu ces difficul-

tez qui en valoient, ce ſemble, la peine.

ᵃ En traitant des marques que nous pouvons avoir de l'Amour divin en nous, Mr. Jurieu fait la critique de ce qu'ont avancé les Auteurs des *Eſſais de Morale*, touchant l'extrême difficulté de diſcerner la Charité d'avec la Cupidité; & touchant l'avantage qu'il y a pour les Juſtes, à ne voir pas en eux leur propre juſtice. Peut-être quelqu'un ſe donnera-t'il la peine d'examiner cette critique de Mr. Jurieu.

Il ne nous reſte qu'à dire un mot de la *Lettre Paſtorale* qu'il a miſe à la tête de ſon Ouvrage, & qu'il adreſſe *aux ames touchées de Dieu & ſenſibles aux afflictions de l'Egliſe*. Là, ſuppoſant qu'en France [b] les Galeres, les Priſons, les Couvens, les Iſles ſont pleines de ceux qu'il appelle *Confeſſeurs & Martyrs de Jeſus-Chriſt*, [c] & que l'on y exerce contr'eux des *fureurs* pareilles à celles des premieres perſécutions de l'Egliſe, il leur offre ſon *Traité de l'Amour divin* [d] comme une ſource de conſola-

[a] 2. *part. chap.* 11. [b] *p.* 6. [c] *p.* 9. [d] *p.* 29.

tion pour eux. Il leur marque donc six devoirs de l'Eglise persécutée, [a] *dans la pratique desquels elle est aidée par l'Amour divin*, & qui sont autant de *moyens pour faire cesser ses maux.* Après quoy il décrit [b] *sept effets de l'Amour divin, qui disposent à la patience, & à la perseverance.* Enfin, il les avertit de ne pas douter *que Dieu ne leur reserve quelque grand évenement qui tiendra du miracle* [c]. Mais pour ne pas tomber dans l'inconvenient d'autrefois, M Jurieu a eu la précaution de ne point marquer le tems de cet évenement miraculeux.

[a] *p.* 30. 31. *&c.* [b] *p.* 69. 70. *&c.* [c] *p.* 35.

THESAURUS THEOLOGICO-*Philologicus, sive Sylloge Dissertationum élegantiorum ad Selectiora & Illustriora veteris & novi Testamenti loca, à Theologis Protestantibus in Germania separatim diversis temporibus conscriptarum secundum ordinem utriusque Testamenti librorum digesta. Pars prima continens Dissertationes ad illustriora veteris Testamenti loca. Amstelodani excu-*

dunt Henricus & Vidua Theod. Boom, Joannes & Ægydius Janſonii, à Waesberge, Gerardus Borſtius, Joannes Wolters, & Ultraiecti Guillelmus Vandewater & Guillelmus Brocdelet MDCCI. C'eſt-à-dire Recueil de Diſſertations Theologiques & Philologiques ſur un grand nombre de paſſages choiſis tant du vieux que du nouveau Teſtament, qui avoient déja été publiées ſeparément par les Proteſtans d'Allemagne. Premiere partie contenant des Diſſertations ſur les endroits les plus remarquables de l'ancien Teſtament. A Amſterdam & à Utrecht MDCCI. in fol. pagg. 1077. Et ſe trouve à Paris chez Cuſſon & Wite ruë S. Jaques près S. Yves.

LA premiere partie de ce Recueil comprend juſqu'à 136. petits ouvrages differens. Ces ouvrages ne ſont que des Diſſertations ſur le ſens de divers paſſages de l'Ecriture : & tous ont déja été imprimez ſeparément. Le ſtile de ces Diſſertations eſt quelquefois dur & barbare: mais en recompenſe elles ſont

enrichies de beaucoup d'Hebreu. C'eſt ſans doute ce qui a engagé les Auteurs du recueil à exagerer la neceſſité de ſçavoir cette langue pour l'intelligence des livres ſacrez. On ne leur conteſtera point maintenant cette pretenduë neceſſité. On leur demande ſeulement, comment ils peuvent accorder, ce qu'ils en diſent, avec ce principe de leur Religion, que tout particulier doit juger par ſoy-même du ſens de l'Ecriture. Voudroient-ils faire apprendre l'Hebreu à tous les membres de leur communion ?

De tous les Peres de l'Egliſe, ſi l'on en croit ces nouveaux Docteurs, Origene, S. Epiphane & ſaint Jerôme ont été les ſeuls qui puſſent entendre l'Ecriture, parce qu'ils ont été les ſeuls qui entendiſſent l'Hebreu.

Voilà ſans doute dequoi bien aſſûrer des peuples dans leur foy, de leur dire qu'ils ne doivent croire que ce qu'ils jugent eux-mêmes leur être revelé dans l'Ecriture, après en avoir bien examiné le ſens; mais que pour le bien en-

tendre il est si necessaire de sçavoir l'Hebreu que faute de cela, tous les Peres mêmes, excepté trois, n'en ont pas été capables. Consequemment à ce principe les auteurs du Recueil ajoûtent que sous le regne *de l'Antechrist de cet homme sans loy, de ce pasteur idiot* (c'est le Pape qu'il plaît à ces Messieurs de désigner ainsi) toute l'Eglise, excepté Nicolas de Lira qui vivoit au 13. siécle, & Paul de Burgos qui vivoit au 14. a été dans l'ignorance sur le sens de l'Ecriture, jusqu'au tems de la Reforme. Car alors le Protestans & sur tout ceux de la Confession d'Ausbourg se sont appliquez à l'étude de la langue Hebraïque; & c'est là ce qui a obligé de faire un Recueil de leurs petits ouvrages.

La fin que les Auteurs du Recueil se sont proposée dans leur travail, & le fruit qu'ils en esperent retirer, c'est *que le Royaume du Diable & de l'Antechrist, qui est un Royaume de tenebres, d'ignorance, & de mechanceté, & destitué de toute vraye consolation tombe & se détruise de plus en plus; & que le Royaume de Dieu &*

de son Christ, qui est un Royaume de lumiere, c'est-à-dire de science, de sainteté, de paix, de joye & de vraye consolation fleurisse & subsiste long-tems. On doute que ces manieres outrageantes dont usent les auteurs Protestans envers le Pape & l'Eglise Romaine, soient du goût des honnêtes gens de leur secte. Il faut qu'on croye cela necessaire pour imposer aux peuples, & les entretenir dans de certains préjugez, dont il seroit dangereux pour leur parti, qu'ils se dépoüillassent.

Pour ce qui regarde les pieces qui font la matiere du Recueil, les auteurs conviennent qu'il y en a plusieurs qui ne devroient pas y être, à cause qu'elles ont déja été imprimées dans d'autres Recueils, & que plusieurs au contraire qui devroient y être, n'y sont pas En effet on ne trouve rien dans ce gros volume sur les livres de Ruth, des Paralipomenes, d'Esdras, de Tobie, de Judith, d'Esther ; rien sur le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclesiastique, Baruch, Joël, Amos, Abdias, Michée, Nahum, Habacuc,

Sophonias, ni ſur les Livres des Machabées. Les auteurs du Recueil reconnoiſſent pluſieurs de ces Livres pour Canoniques. Mais les Theologiens de la Confeſſion d'Auſbourg n'ont point fait de Diſſertations deſſus ou n'en ont fait que de trop mauvaiſes.

Il y auroit bien d'autres reflexions à faire ſur la Preface du Recueil & ſur les pieces qu'il contient; mais on renvoye le Lecteur aux remarques qui nous ont été communiquées, & que voici.

REMARQUES SUR LA Preface du Livre intitulé, *Theſaurus Theologico-Philologicus.*

LE deſſein que les Libraires de Hollande ont pris depuis quelques années, de r'imprimer pluſieurs bons Livres qui commençoient à devenir rares, a eu l'approbation des Sçavans; & leur nouvelle édition des Critiques Sacrez, dont une partie avoit été brûlée dans l'incendie de Londres, a été très-bien reçûë en France. Mais

Mais on doute que ce nouveau Recueil, qui eſt pour ſervir de ſupplément à ces Critiques ſacrez, y ſoit reçû de la même maniere.

Il paroît d'abord de l'affectation à n'y avoir fait entrer que des Ecrivains Proteſtans, & même des Proteſtans de la Confeſſion d'Auſbourg, *Theologos Auguſtanæ Confeſſionis*, dit-on, dans la Préface : & ce qui eſt encore plus ſurprenant, c'eſt que les Auteurs de cette Compilation ſe diſent du parti de ceux qui prennent le nom de *Reformez*, & qu'on appelle communément *Calviniſtes.* Tout le monde ſçait à quels excez ces deux partis en ſont venus dans les diſputes qu'ils ont euës les uns contre les autres. Il eſt vrai que les Calviniſtes ont fait pluſieurs tentatives pour ſe réünir avec les Theologiens de la Confeſſion d'Auſbourg ; mais ceux-cy n'ont jamais voulu entendre parler de réünion. Il n'y a guere d'apparence qu'ils ſe laiſſent aujourd'huy fléchir par les loüanges outrées qu'on leur donne dans cette Préface, & par les touchantes exhortations qu'on

leur y fait, de vouloir contribuër à la paix de Sion : *Symbolas suas conferant in commune, & impendant ad pacem Sionis procurandam.* Mais soit que les Lutheriens se rendent aux prieres des Calvinistes, ou qu'ils les rejettent à leur ordinaire, cela ne regarde nullement l'état présent de la Litterature.

Il s'agit seulement ici de faire connoître ce nouveau supplément des Critiques sacrez, dont on ne nous a encore donné que la premiere partie, qui est sur l'ancien Testament. Je commence par la Préface, qui renferme le plan de tout l'Ouvrage.

Les Auteurs semblent n'y avoir eu d'autre veuë, que d'élever le parti Protestant au dessus de toute l'Eglise ancienne, à laquelle, selon eux, Dieu a refusé jusqu'à ces derniers tems les lumieres necessaires pour l'intelligence des Livres sacrez. A entendre ces nouveaux Docteurs, il y a eu dans ces anciens tems une grossiere ignorance sur ce point; parce qu'on y a ignoré la langue Hebraïque, qui est la langue du Saint Esprit. On ne trouve dans

les anciens Commentateurs de l'Ecriture, que des interpretations ridicules; on ne lit autre chose dans la plûpart des Peres, que de vaines allegories. Si nous en croyons ces Reformateurs, excepté Origene, S. Epiphane, S. Jerôme, & quelques autres qui sont en petit nombre, tous les anciens Commentateurs n'ont eu aucune connoissance de ce qui étoit necessaire pour pénétrer le sens des saints Livres. Origene même plein de son Platonisme, s'est jetté avec excès dans les allegories.

Mais n'en déplaise à ces nouveaux Reformateurs, il y avoit plus de pieté & de Religion, au tems de cette ancienne simplicité, qu'il n'y en a eu depuis que ces Grammairiens ont tant fait valoir leur Hebreu & leur Grec. Qu'on jette les yeux sur tous les païs qui ont reçû la prétenduë Reforme, & en particulier sur la Hollande & sur l'Angleterre, on y trouvera presque autant de Religions qu'il y a de personnes differentes.

Nos faiseurs de Recueils, en condamnant les anciens Commenta-

teurs d'avoir fait un trop frequent uſage des interprétations allegoriques, ne ſongent pas qu'ils ſont auſſi le procez aux Evangeliſtes, aux Apôtres, & même à Jeſus-Chriſt, qui ont ſuivi en cela l'uſage établi parmi les Juifs. En effet les ſens allegoriques ſont ordinairement plus propres pour faire comprendre au peuple les myſteres de la Religion, que des explications ſeches, pour ainſi dire, & litterales que l'on ne goûte pas ſi bien.

Sur quel fondement, au reſte, nos Compilateurs diſputent-ils à l'ancienne Egliſe les ſecours neceſſaires pour l'intelligence des Livres ſacrez ? n'y avoit-il pas avant Jeſus-Chriſt une verſion Greque de tout l'ancien Teſtament, faite ſur l'Original Hebreu, qu'on nomme communément *la Verſion des Septante* ? Les Apôtres s'en ſont ſervis dans leurs écrits & dans leurs prédications, les Latins, les Syriens, & les autres Nations l'ont miſe en leurs langues; On peut même dire, que la plûpart des Proteſtans qui ſe ſont trop attachez à l'Hebreu & aux

Rabbins, n'ont pas eu une connoiſſances exacte des Livres du nouveau Teſtament. Par l'entêtement qu'ils ont eu pour l'Hebreu, ils ont negligé l'étude de la langue Greque, que l'on peut appeller *la langue du S. Eſprit*, pour me ſervir de leurs termes, puiſque les Evangeliſtes, & les Apôtres ont écrit en ce Grec de Synagogue. Les Verſions Greques d'Aquila, de Symmaque, de Theodotion, & quelques autres qui furent faites immediatement ſur l'Hebreu, dés les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, ont été de merveilleux ſecours, pour entendre les Livres ſacrez dans ces anciens tems. Origene ſçut mettre de la difference entre les allegories, & le ſens litteral, quand il joignit enſemble toutes ces verſions avec le Texte Hebreu. Ce ſçavant homme a même composé ſur l'ancien Teſtament des Scholies purement litterales, & que nous n'avons plus : il y a eu dès ces anciens tems dans l'Egliſe des Commentateurs, ſur tout parmi les Grecs, qui ſe ſont appliquez avec beaucoup de ſoin au ſens litteral

de l'Ecriture, comme il seroit aisé de le montrer par plusieurs exemples : mais ne perdons pas de vûë la Preface de nos nouveaux Reformez.

Aprés avoir insulté avec tant de hardiesse aux anciens Ecrivains Ecclesiastiques, ils viennent à ces tems malheureux du nouveau Testament, comme ils les appellent, qui aprés plusieurs efforts, ont fait enfin éclorre l'Antechrist. *Inauspicata illa novi Testamenti tempora, quæ post tardos processus, longaque molimina stolidum illum Pastorem,* ἄνομον *illum Antichristum, inquam, excluserunt & produxerunt.* Il faut avoir renoncé, je ne dis pas seulement à toute honnêteté, & à toute bienséance, mais encore au bon sens, pour parler de la sorte à la tête d'un Ouvrage, où l'on prétend ne traiter que de Philologie & de Critique sacrée, & d'où l'on fait même profession de bannir tout ce qui s'appelle controverse. A quoi pensent les Libraires de Hollande, de soüiller ainsi leurs belles impressions d'injures si grossieres & si atroces contre l'Eglise Romaine ? au

moins, leur interêt devroit-il leur ouvrir les yeux; puis qu'il est certain qu'il se fait un plus grand debit de ces sortes d'ouvrages, parmi les Catholiques, que parmi les Protestans. Car il y a long-tems que Drusus, Sixtinus Amama, & quelques autres sçavans Protestans, se sont plaints de ce que leurs *Predicans* étoient d'une profonde ignorance dans les langues & la Critique, & se contentoient de sçavoir leur Catechisme.

Tout le monde Chrétien, disent les Auteurs de la Preface, étoit alors dans des tenebres plus épaisses, que celles de l'Egyte: il étoit dangereux de sçavoir quelque chose au dessus du commun; jusques là que Claude d'Espence, celebre Theologien de Paris assûre, qu'un homme étoit suspect, quand il sçavoit un peu de Grec: & qu'il passoit presque pour Hérétique, s'il avoit quelque connoissance de la langue Hebraïque. *Neque citra periculum esset supra vulgus sapere, fatente etiam ingenuè Claudio Espencæo, inter Pontificios superiori sæculo magni nominis*

Theologo, Græcum aliquid noſſe, fuiſſe ſuſpectum, Hebraicè autém, propè hæreticum. Il faut avoüer de bonne foy que les Princes barbares s'étant rendus les maîtres d'une partie de l'Empire, il ſe répandit une étrange barbarie dans l'Occident : mais cette barbarie n'a pas été ſi grande, que de tems en tems il n'ait paru de trés-ſçavans hommes qui ont diſſipé ces tenebres.

On ne peut auſſi nier, que du tems de d'Eſpenſe, on ne ſoupçonnât d'Hereſie ceux qui ſe piquoient de ſçavoir de l'Hebreu & du Grec. Comme on voyoit les deſordres qu'avoient cauſez dans tout le Nord des gens qui faiſoient tant de fond ſur la connoiſſance de ces deux langues, cela donna occaſion aux Docteurs de Paris, de ſe défier de ceux qui faiſoient trop valoir leur Grec & leur Hebreu, Ces deux langues cependant, ne laiſſoient pas d'être cultivées dans cette grande Ville. On y en faiſoit des leçons publiques dans les Ecoles qui avoient été fondées par la liberalité de François I. On peut même aſſûrer à

l'honneur de ces Ecoles, qu'elles avoient alors de très-ſçavans Profeſſeurs, ſoit pour l'Hebreu, ſoit pour le Grec, que les Proteſtans n'avoient perſonne parmi eux qui les égalât.

Selon les Auteurs du Recueil, depuis le quatriéme ſiecle auquel vivoit S. Jerôme, à peine s'eſt-il trouvé quelqu'un qui ait eu la moindre teinture de la langue Hebraïque, excepté Nicolas de Lira, qui a vêcu au treiziéme ſiécle, & Paul de Burgos que Tritheme appelle Paul de Sainte Marie, qui a vécu au quatorziéme. Mais rien n'eſt plus faux que ce que nos Compilateurs avancent icy. Il eſt de notorieté publique, que Charlemagne qui n'oublia rien pour rétablir les ſciences dans toute l'Europe, eut non ſeulement recours aux Grecs; mais auſſi à des Syriens & à des Juifs, dans le deſſein qu'il avoit de donner aux Egliſes d'Occident une Bible latine qui fût dans ſa pureté, & telle qu'elle étoit ſortie des mains de ſaint Jerôme. Pluſieurs ſçavans Critiques, entre autres Luc de Bru-

ges ont parlé de ces exemplaires latins corrigez par l'ordre de ce Prince, & il fait en même tems mention d'une autre correction de le Bible latine faite sur celle de Charlemagne par les Religieux Dominicains sous S Louis. * Cette Bible des Dominicains se trouve encore aujourd'huy dans leur grand Couvent de Paris, avec des notes critiques tirées du texte Hebreu, de la version Greque des Septante, & des livres d'Origene & de saint Jerôme. Raban Maur Evêque de Mayence qui vivoit sous l'Empereur Lothaire, ne cite-t'il pas dans ses Commentaires sur l'Ecriture les notes critiques d'un Hebreu. *Habreus.*

C'est à cet Hebreu qui étoit apparemment converti à nôtre Religion, qu'on doit attribuer les questions ou remarques sur les livres des Rois & des Paralipomenes, qui sont remplies de Rabbinisme. On croit communemént qu'elles sont de saint Jerôme : mais Nicolas

* *Luc. Brug. not. in c. 3. lib. Iob. & in c. 10. lib. Prov.*

de Lira a obſervé judicieuſement, que ce Pere n'en eſt pas l'Auteur; mais un Juif neophyte. * Sixte de Sienne appuye ce même ſentiment dans *ſa Bibliotheque ſainte*, où il cite de Lira. La barbarie qui regnoit alors dans l'Occident n'empêcha donc pas qu'on n'eût quelque goût pour la Critique, & qu'on n'eût recours au texte Hebreu pour l'intelligence des Livres ſacrez. C'eſt de là que nous ſont venuës pluſieurs anciennes Bibles Latines corrigées ſur ce texte. Theodulfe Evêque d'Orleans fit tranſcrire pour Giſla ſœur de Charlemagne le double Pſeautier de ſaint Jerôme ſur deux colomnes, dont l'une contenoit l'ancienne édition Latine retouchée ſur le Grec des Septante, & l'autre contenoit la verſion que ce ſaint Docteur avoit faite immediatement ſur l'Hebreu, comme nous l'apprennent ces vers de Theodulfe à cette religieuſe Princeſſe.

Giſla favente Deo, venerabile ſuſcipe donum;
Quod tibi Teudulfus dat pater ecce tuus.

* *Sixt. Sen. Bibl. S. lib. 4.*

Nam tibi Psalterium præcepit scribier istud,
Argento atque auro quod radiare vides.
Quo prior hebræo concordat pagina vero.
Editio ut prisca est, mox habet inde sequens,
Quas bene Hieronymus hanc transfert, corrigit illam:
Sensibus egregiis utraque, crede, micat.

Teodulfe avoit placé la premiere, celle que S. Jerome avoit faite immediatement sur l'Hebreu, & qui tenoit comme lieu d'Original. Cet exemple nous fait connoître qu'au tems de Charlemagne & dans ces siecles de Barbarie, les Dames mêmes consultoient les Originaux de l'Ecriture, aussi-bien que du tems de S. Jerome.

Les livres intitulez *Correctoria*, qui sont citez par Nicolas Zegers & par Luc de Bruges, & dont on trouve encore aujourd'huy des exemplaires dans les bonnes Bibliotheques, sont de veritables ouvrages de Critique. Robert Estienne dans sa belle edition latine cite un de ces exemplaires sous le titre de *Correctorium Sorbonicum*, & cet exemplaire est encore aujourd'huy dans la Bi-

bliotheque de Sorbonne. Ces livres où les leçons du texte hebreu sont marquées avec les differences du Grec des Septante, & de l'ancienne edition latine, ont été composez dans ces tems où l'on suppose que tout le monde Chrêtien étoit dans des tenebres plus épaisses que celles de l'Egypte: *tenebræ plusquam Cimmeriæ, & Ægyptiacæ, totum, qua pateret, Christianum orbem obscurarunt.*

Enfin nos Reformateurs rendent graces à Dieu, de ce qu'il a plû à sa sagesse & à sa bonté de susciter dans le dernier siecle, c'est-à-dire au commencement du quinziéme, des hommes extraordinaires, qui ont cultivé avec beaucoup de soin l'étude de la lãgue Hebraïque. Ils mettent à la tête de tous Conrad Pellican Sectaire Zuinglien, qui pour ce qui est de cette langue, a été, aprés Capnion ou Reuchlin le premier maître de l'Allemagne. Il est vray que les Protestans ont en quelque sorte réveillé dans l'Europe l'étude des langues saintes : mais il est faux, qu'on leur soit absolu-

ment redevable du rétabliſſement de ces langues. Car ſans ſortir de l'exemple de Pellican, il s'étoit appliqué avec un tres-grand ſoin à la langue Hebraïque, lorſqu'il étoit encore Religieux de l'Ordre de S. François, & avant que le nom de *Proteſtant* fut connu dans le monde. Amerbach s'étoit ſervi de lui, pour l'Hebreu de ſon edition des Ouvrages de S. Jerôme, qui parut en 1516. C'eſt le premier qui nous a donné le Pſeautier en Hebreu, avec la traduction de S. Jerôme ſur ce texte. Il étoit alors fort bon Religieux & non pas Sectaire Zuinglien, comme il le fut dans la ſuite. *Porrò fatemur ingenuè*, dit Amerbach dans la Preface qui eſt à la tête de cet Ouvrage, *hoc negotii nos confeciſſe, adjutos opera doctiſſimi pariter & humaniſſimi patris Conradi Pellicani Rubeaquenſis ex familia D. Franciſci cujus auſpicio potiſſimum hæc res peracta eſt.*

Que les Proteſtans ne mettent donc point Conrad Pellican à la tête des Reformez qui ont rétabli la langue Hebraïque dans l'Allemagne. On peut dire la même choſe de

Sebastien Munster, qui avoit aussi appris la langue Hebraïque, lorsqu'il étoit Religieux du même Ordre. Ce fut dans son Couvent qu'il composa son Dictionnaire hebreu : car on lit dans le titre de l'édition de 1523. à Basle *Auctore Sebastiano Munstero Minorita.* Il y avoit aussi mis une belle Preface, où il loüoit en particulier le Cardinal Ximenes & quelques autres Catholiques, Mais cette Preface n'a plus paru dans les editions suivantes ; on y en a substitué une autre en la place, & on a ôté du titre du livre la qualité de *Minorita*, parce que Munster avoit depuis apostasié.

On lit avec plaisir les loüanges que les Auteurs de la Preface donnent à Jean Reuchlin ; car il fut en effet de son tems la lumiere & l'ornement de l'Allemagne. *Lumen & ornamentum Germaniæ suæ illa tempestate unicum magnus ille Joannes Reuchlinus.* Mais on les prie de remarquer qu'il avoit publié ses Ouvrages sur la langue Hebraïque, plusieurs années avant la revolte de Luther, & qu'il a toûjours été tres-

bon Catholique. On ne prétend pas ôter à ce sçavant homme l'honneur d'avoir apporté le premier cette langue en Allemagne. On ajoûte seulement qu'en ce tems-là même, l'Illustre Jean Pic Comte de la Mirandole l'avoit répanduë en Italie. Mais pour dire la verité, ni Reuchlin, ni le Comte de la Mirandole n'ont point eté les premiers de ces derniers siecles, qui ayent cultivé la langue Hebraïque. Plusieurs Religieux, & principalement dans l'ordre de S. Dominique, s'y étoient appliquez avant eux : comme leur profession les appelloit à prêcher l'Evangile aux Juifs & aux Mahometans, ils étoient obligez d'apprendre leurs langues & de se rendre sçavans dans leurs Livres.

Nous en avons une preuve bien évidente dans le *Pugio fidei*, qui a été imprimé de nos jours sur l'Original, & que le plagiaire Galatin s'étoit attribué. Il n'y a point eu de Protestant jusqu'à present, qui ait eu une connoissance si exacte & si étenduë de la langue Hebraïque & des livres Juifs, que l'Auteur de

cet Ouvrage, qui fut un Religieux Dominicain nommé Raimond de Martin. L'Abbé Tritheme fait aussi mention dans sa Chronique d'un jeune Docteur en Theologie, Espagnol de Nation, qui vint à Paris en l'année 1445. Il y fut, dit-il, admiré des Théologiens de cette Université, à cause de son érudition qui étoit si vaste & si prodigieuse, que quelques-uns d'entr'eux le crûrent Magicien. Il sçavoit parfaitement, ajoûte Tritheme, les langues Hebraïque, Greque, Latine, Arabe, Chaldaïque : *Linguas Hebraïcam, Græcam, Latinam, Arabicam & Chaldæam perfectè legit, scripsit ac intellexit.* Il n'étoit pas, aprés tout, si surprenant qu'un jeune Espagnol eût pû apprendre facilement toutes ces langues par le commerce qu'il avoit eu avec les Juifs & les Mahometans. Aussi n'a-t'on rapporté ces exemples, que pour faire sentir le ridicule des Protestans, quand ils se vantent d'avoir seuls dans ces derniers tems, rétabli l'étude de la langue Hebraïque, & la Litterature Juïve.

Le Cardinal Ximenes eut il recours à nos nouveaux Grammairiens, lorſqu'il entreprit cette belle Bible Polyglotte où ſont le Texte Hebreu, le Grec des Septante, & l'ancienne Paraphraſe Chaldaïque du Pentateuque ? Où étoient ces ſçavans Proteſtans de la Confeſſion d'Auſbourg, quand Auguſtin Juſtiniani Religieux Dominicain de Gennes & Evêque de Nebio, travailloit à une Bible Polyglotte qui contenoit l'Hebreu, le Grec, l'Arabe, & le Chaldaïque ? Ce docte & laborieux Evêque en publia le Pſeautier à Gennes avec des remarques Rabbiniques, dés l'année 1516. Il en fit tirer, comme il le dit luy même, deux mille exemplaires, & ſi le reſte de l'ouvrage ne parut pas, c'eſt que l'Auteur n'étoit pas en état d'en faire la dépenſe, & qu'il ne trouva point de Patrons qui la vouluſſent faire. Mais paſſons enfin aux Diſſertations qui compoſent le Recueil dont il s'agit, & qui doivent ſervir de ſupplément aux Critiques ſacrez.

Le premier Volume qui n'eſt que

ſur l'ancien Teſtament, contient plus de cent trente Diſſertations. On y explique de certains paſſages trés-obſcurs, mais il eſt à craindre que ces ſçavans Allemans n'ayent employé inutilement toute leur erudition Juifve & Rabbinique, à vouloir approfondir des maximes qui ſont la plûpart impénétrables d'elles-mêmes. Les Compilateurs ſuivent dans leur Ouvrage l'ordre qu'ont les Livres ſacrez dans l'Original Hebreu, commençant par la Geneſe, & finiſſant par la Prophetie de Malachie. Les treize premieres Diſſertations regardent l'ancien Teſtament en general, & compoſent une eſpece de Dictionnaire raiſonné des mots Hebreux. On parlera dans la ſuite en détail, de ces Diſſertations Philologiques, au moins des principales. Au reſte, comme les Proteſtans ſe ſont fait aggreſſeurs dans leur Preface; on eſpere qu'ils ne trouveront pas mauvais qu'on en ait fait la critique, pour empêcher les mauvais effets qu'elle pouvoit avoir.

ESSAI PHILOSOPHIQUE, concernant l'entendement humain: où l'on montre quelle est l'étenduë de nos connoissances certaines & la maniere dont nous y parvenons, traduit de l'Anglois de Mr. Locke, par Pierre Coste. Sur la 4e. edition revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur. A Amsterdam chez Henri Schelte 1700. 1. vol. in 4°. p. 936.

LE dessein que Monsieur Locke se propose est de montrer comment les idées que nous avons des choses se forment dans l'entendement, & jusqu'où va la certitude de nos connoissances, & la probabilité de nos opinions. Cet Ouvrage est d'un esprit penetrant, qui medite beaucoup, & qui trouve.

Dans le premier Livre, l'Auteur combat ceux qui tiennent des notions innées, telles, par exemple, que seroit celle de ce principe: *Il est impossible qu'une chose soit & ne soit pas*. Car si cette notion étoit innée, dit-il, 1. Les enfans répondroient à propos, quand on leur

demande, s'il n'eſt pas vray que toute choſe eſt,ou n'eſt pas. 2. Ils donneroient des marques qu'ils connoiſſent ce principe, avant que de marquer qu'ils connoiſſent d'autres choſes dont les idées ne ſont point imprimées naturellement dans l'ame. 3. Ils ne s'appercevroient point qu'ils commencent à donner leur conſentement à cette verité. 4. Les notions innées devroient faire le ſujet ordinaire des converſations des Sauvages & des idiots, qui n'ont point l'eſprit chargé de ſciences & d'opinions. Or rien de cela n'arrive; donc &c.

Selon Monſieur Locke les principes de la Morale peuvent encore moins paſſer pour innés, que les principes de la Speculation; & ſes raiſons ſont, que ſi les principes de Morale étoient innés. 1. On ne demanderoit pas, comme l'on fait, les preuves qui nous obligent à les ſuivre. 2. L'Athée, le Philoſophe, & le Chrétien n'en apporteroient pas des raiſons differentes. 3. Des Nations entieres ne pourroient violer ſans ſcrupule & ſans peine, certaines maximes de Morale que nous

regardons comme des principes incontestables. 4. Ces maximes ne pourroient pas plus s'alterer dans l'ame, que le desir d'être heureux ; cependant par principe de conscience quelques personnes font des choses entierement opposées à ce que d'autres font. 5. Nous aurions dans nous une regle pour distinguer les maximes innées, de celles qui ne le sont point. Or quelle est cette regle, puisque les differentes Nations ne conviennent point sur ces maximes ? 6. Le principe de la Morale veritable, c'est la connoissance d'un Dieu rémunerateur ; & l'on ne peut dire toutefois que l'idée de Dieu soit innée ; puisque certaines Nations de Sauvages, n'en ont point une idée nette, pour ne rien dire de plus, & que les Philosophes ont tant disputé sur sa nature, & sur ses attributs. Il ne suit pas de là, dit l'Auteur, que Dieu ait abandonné les hommes ; il leur a donné des facultez avec lesquelles ils peuvent aisément parvenir à le connoître.

Monsieur Locke dans le second Livre, traite de l'origine veritable des

idées. Il croit que l'ame eſt d'abord comme une table raſe, ou comme un miroir. Il établit deux ſources d'idées. 1°. La ſenſation, par où l'ame reçoit l'impreſſion que les objets font ſur les ſens, & de là viennent les premieres idées; blanc, rouge, ſolide, amer, doux, &c. 2°. La reflexion, par où l'ame contemplant ces impreſſions, refléchit ſur elles, & paſſe aux ſecondes idées, c'eſt-à-dire, connoît, doute, croit, veut, & raiſonne.

Mais comme le corps n'eſt pas toûjours en mouvement, l'ame n'eſt pas toûjours dans l'action de penſer. Quand vous me demandez à quoy je penſe, dit nôtre Auteur, il arrive quelquefois que je ne puis le dire; je ne penſe donc à rien : car dequoy ſerviroit alors une penſée dont je n'ay nul ſouvenir? On ne commence à penſer que quand on commence à avoir des ſenſations.

Les premieres idées ſelon Mr. Locke, ſont les materiaux des connoiſſances, par leſquelles on compoſe, & l'on ſépare. Les ſenſations par où viennent les idées ont deux

objets, ſçavoir les qualitez premieres, qui ſont dans leur ſujet de la maniere qu'on ſe les y repréſente, comme l'étenduë, la groſſeur, &c. & les ſecondes qui n'y ſont pas ainſi, comme la chaleur, l'odeur, &c.

La premiere faculté de l'ame qui eſt occupée des idées, ſe nomme *perception* : les enfans en ont l'uſage dans le ſein de leur mere. La 2. faculté, c'eſt la retention, par laquelle on conſerve les idées. La 3. eſt celle de diſtinguer les idées. La 4. eſt celle de les comparer. La 5. celle de compoſer des idées complexes. Les bêtes, dit l'Auteur, ont toutes ces facultez comme l'homme, avec cette difference, qu'elles n'ont point d'idées complexes des termes generaux, & des abſtractions univerſelles; parce qu'elles ne raiſonnent que ſur les idées particulieres, qui leur viennent par les ſens.

On voit par-là que Mr. Locke eſt fort contraire à Mr. Deſcartes. L'un donne de la raiſon aux bêtes, & l'autre en fait de pures machines. Tous deux trouveront des partiſans: mais le plus grand nombre des hommes

mes regardera toûjours les bêtes comme des bêtes, c'est-à-dire, comme des êtres qui ont du ſentiment, & qui n'ont point de raiſon.

La compoſition des idées abſtraites & generales, dépend beaucoup de la volonté, dit Mr. Locke. Ces idées compoſées ſont de trois ſortes. 1. Les modes 2. Les ſubſtances, 3. Les relations. Toutes viennent originairement par les ſens. On voit aſſez que par ces termes, *modes*, *ſubſtances*, *relations*, il faut entendre les images intellectuelles des choſes qui ſignifient ces termes, lors qu'on les prend dans leur ſens naturel.

L'Auteur examine d'abord les modes ſimples, qui ſont compoſez d'idées de la même eſpece. Il prouve très-bien que l'eſpace n'eſt pas le corps. 1. Parce que ſon idée ne renferme ni ſolidité ni reſiſtance au mouvement. 2. Parce que ſes parties ſont inſéparables & immobiles. 3. Parce que les diſputes qu'on forme ſur le vuide & ſur l'annihilation des corps, ſuppoſent qu'on a une idée de l'eſpace. Le doute que

forme ensuite Mr. Locke, si l'espace est ou n'est pas une substance, surprend un peu. Car comme selon lui l'espace n'est pas le corps, son doute, si l'espace n'est point une substance, prouve que l'Auteur est persuadé qu'il peut y avoir une substance increée qui ne soit pas Dieu. On voit assez les suites d'un si dangereux sentiment.

L'Auteur passe de l'étenduë du lieu à celle du tems, & dit, 1. Que la succession de nos idées, entre lesquelles nous voyons de la distance, nous fait connoître la durée. 2. Que nous connoîtrions la durée, quand il n'y auroit point de mouvement local. 3. Que quand nous mesurons la durée par les pendules, ou par le mouvement de la terre (car il prétend que la terre tourne) nous ne pouvons pas être sûrs que le mouvement des deux parties soit égal. 4. Que le tems est à la durée, ce que le lieu est à l'espace. 5. Que par l'addition que nous pouvons toûjours faire à l'espace & à la durée, nous parvenons à la connoissance de l'infini. Ces reflexions paroissent

justes, excepté lorsque l'Auteur dit que la terre tourne. Car comment le pourroit-il prouver si l'on le nioit?

Monsieur Locke parle aussi des nombres, du mouvement, des sens, des couleurs &c. de la pensée : sur quoy il fait cette judicieuse reflexion, que l'ame pouvant penser plus & moins fortement, il s'ensuit de-là que la pensée est une action, & non pas l'essence de l'ame.

Il montre ensuite que l'idée des puissances vient par le changement que les objets causent dans nos idées, lorsqu'ils commencent ou qu'ils cessent d'être. Dans son Systeme la liberté étant une faculté particuliere, elle n'est pas un mode de la volonté. Par le nom de *volonté* M. Locke entend la puissance d'appliquer quelque partie de l'homme, ou de la détourner de quelque action particuliere : par le nom de *liberté*, il entend la puissance de faire ou ne pas faire quelque action conformément à la préférence que donne l'esprit à un objet sur l'autre, après les avoir examinez tous deux. Une certaine

inquietude pour le bien qui ſe préſente, eſt ce qui détermine ordinairement à l'action; mais non pas toûjours. Car l'ame peut ſuſpendre ſes deſirs & examiner. Le dernier jugement que porte l'homme ſur le bien qu'il doit ſouhaitter, eſt ce qui fait naître l'inquietude.

Monſieur Locke examine en 2. lieu les modes mixtes ou compoſez d'idées de differentes eſpeces. Comme, 1. le mouvement lent, qui renferme le mouvement, l'eſpace, la durée. 2. L'amitié. 3. L'obligation. 4. Le meurtre &c.

Troiſiémement enfin, il examine les ſubſtances. Chaque ſubſtance, dit-il, eſt un amas de pluſieurs idées que nous regardons enſuite comme une idée ſimple. Nous n'avons point d'idée de la ſubſtance en general. Otez au corps ſes qualitez ſenſibles, nous n'en avons pas plus d'idée que nous en avons de l'ame, lors que nous lui ôtons ſes operations. La coheſion des parties ſolides dans le corps, eſt auſſi difficile à comprendre que la penſée dans l'ame. On ne conçoit pas plus com-

ment un corps mû, met un autre corps en mouvement, que comment la pensée met en mouvement le premier corps.

L'Auteur fait consister l'unité de la personne dans un témoignage de la conscience, qui fait reconnoître à chacun plusieurs actions comme siennes. Mais comment accorder cette definition avec le dogme des trois personnes de la Ste Trinité. Il n'est pas permis à un Philosophe Chrétien, d'oublier les veritez surnaturelles en étudiant les veritez naturelles : & bien moins encore est-il permis de mettre au nombre des veritez naturelles, ce qui est contraire aux lumieres de la Foy.

Ce que dit ensuite Mr. Locke des relations, & des idées claires ou obscures, réelles ou chimeriques, complettes ou incompletes, vrayes ou fausses &c. renferme peu de choses singulieres.

Dans le troisiéme Livre, il traite des mots dont on se sert pour signifier les idées. 1. Il dit que les noms des idées simples, par exemple, du mouvement, ne peuvent être defi-

nis, parce que ce qu'ils signifient n'a point de parties. Dire que le *mouvement* est un *passage*, ce n'est pas le faire mieux comprendre qu'on faisoit auparavant. 2. Le contraire arrive dans les idées complexes; parce que comme elles sont de la façon de ceux qui les composent, nous ne sçavons pas tout ce qu'ils entendent par leur nom, à moins qu'ils ne s'expliquent. 3. Pour éclaircir d'avantage sa pensée, il ajoûte que rien n'est essentiel aux individus, jusqu'à ce qu'on les raporte à quelque espece de choses, qu'on suppose être telle réellement qu'on l'a composée dans l'esprit. Car la fiévre change le temperament d'un individu; elle lui ôte la memoire, & la raison, sans toutefois le détruire. Donc. &c. On dira que les facultez demeurent sans les actes; mais quelle preuve en apporte-t'on? 4. La signification même du mot par lequel nous signifions chaque espece n'est pas limitée. On dispute à la vûë d'un monstre, si c'est un homme, ou s'il ne l'est pas. D'ailleurs, quand la signification du

nom de l'espece seroit limitée, il ne s'ensuivroit pas qu'on l'eût limitée comme il faut. 5. Nous ignorons ce que d'autres hommes ont entendu par les mots dont ils usoient; & il n'est pas juste d'obliger quelqu'un à entendre leurs livres comme nous les entendons.

Monsieur Locke conclut ainsi le chapitre de l'*imperfection des mots*: c'est le neuviéme de son troisiéme Livre. *Puis donc que les preceptes de la Religion naturelle sont clairs, & tout-à-fait proportionnez à l'intelligence du genre humain; qu'ils ont rarement été mis en question, & que d'ailleurs les autres veritez revelées, qui nous sont instillées par des livres & par le moyen des langues, sont sujettes aux obscuritez & aux difficultez qui sont ordinaires, & comme naturellement attachées aux mots, ce seroit, ce me semble, une chose bien-seante aux hommes de s'appliquer avec plus de soin & d'exactitude à l'observation des loix naturelles, & d'être moins imperieux & moins décisifs à imposer aux autres le sens qu'ils donnent aux veritez, & que la révélation nous propose.*

Cette conclusion du Philosophe, est au moins suspecte : & s'il ne croit pas toutes les Sectes du Christianisme indifferentes, il a dû sans doute s'expliquer autrement qu'il n'a fait.

Dans la suite de son troisiéme Livre, il fait plusieurs autres reflexions sur les mots, mais la plûpart sont communes.

Au quatriéme Livre, il traite de la connoissance. Selon lui la connoissance est une perception claire de la liaison, ou de l'opposition de deux idées ; elle est intuitive, ou démonstrative, ou sensitive. On a beaucoup d'idées claires, sans connoître clairement leur union ou leur opposition ; nous connoissons beaucoup plus par l'opposition, que par la liaison des idées. L'Auteur ne voit point de contradiction que Dieu donnât, s'il le jugeoit à propos, quelques degrés de pensée a une matiere créée. Quand on est dans ce sentiment, l'on n'a plus gueres de chemin à faire pour en venir à ne pas croire d'esprits.

Monsieur Locke pretend que par

des déductions évidentes, on peut démontrer les regles du juste & de l'injuste, comme on démontre celles de l'Algebre. On a peine à croire que les Casuistes & les Jurisconsultes admettent cette proposition du Philosophe dans toute son étenduë. 2. Il ne trouve de certitude que dans un très-petit nombre des propositions generales qu'on fait sur les substances. Il croit qu'un Innocent n'est ni bête ni homme. Suivant ce principe, un enfant avant l'usage de la raison, ne seroit pas homme non plus. 3. Mr. Locke soûtient que tout ce qui passe pour premiers principes dans l'Ecôle est de très-peu d'utilité pour s'avancer dans les sciences. Car quelle conclusion tirer de-là, *tout est, ou n'est pas*? 4. Nous avons selon lui une connoissance intuitive de nôtre existence. Il prouve que nous avons une connoissance démonstrative de Dieu: nous connoissons l'existence des autres choses seulement par sensation. Nous ne connoissons pas l'existence des Anges. 5. Au defaut de la connoissance claire, nous avons

un crepuſcule de probabilité. C'eſt à-dire que quand les preuves évidentes manquent, on préſume à cauſe des probabilitez; & l'on juge, en joignant ou ſéparant les idées. Si l'on juge comme les choſes ſont en elles-mêmes, le jugement eſt droit. La Foy doit l'emporter ſur ces conjectures probables, toutes les fois qu'elle les comdamne.

La raiſon eſt une révélation naturelle, & la révélation eſt la raiſon naturelle augmentée par un nouveau fond de découvertes émanées immediatement de Dieu. Au défaut des miracles nous avons deux regles pour connoître la verité ; ſçavoir la raiſon & l'Ecriture. Mr. Locke devoit en ajoûter une troiſiéme qui eſt l'Egliſe dans ſes definitions.

Cet auteur diviſe les ſciences en Philoſophie naturelle ; Morale & Logique.

L'on ne prétend pas que l'extrait que l'on vient de voir ſoit l'abregé de tout ce que contient le livre de M. Locke ; on a ſeulement ramaſſé ici ce qu'on y a trouvé de plus ſin-

gulier. On prie le Lecteur de ſe ſouvenir qu'en faiſant les extraits des Ouvrages, on n'adopte pas les ſentimens des Auteurs.

EXTRAIT D'UNE DISSERTATION *Latine ſur deux Medailles anciennes, dans l'une deſquelles il eſt parlé d'un commencement de ſiecle, & peut-étre d'un ſiecle de l'Ere Chrêtienne.*

LA France fournit au commencement du 18. ſiécle où nous entrons, un des évenemens des plus ſinguliers, & des plus conſiderables que l'on voïe dans l'hiſtoire des ſiécles paſſez, & qui puiſſe peut-être jamais arriver dans la ſuite des ſiécles à venir. En effet qui eût jamais oſé eſperer de voir la puiſſante Monarchie d'Eſpagne, paſſer toute entiere dans la Maiſon de France, & ce vaſte Etat demander au Roy un de ſes petits fils pour y regner? Cet évenement qui doit faire dans la ſuite le bonheur de la Chrêtienté & des deux Monarchies de l'Europe, qui donnent le mouvement à

toutes les autres, fait maintenant la gloire du nouveau siecle, & c'est ce qui a donné occasion à l'Auteur de la Dissertation, homme très-habile & très-versé dans la connoissance de l'antiquité, de proposer le dessein de deux Medailles que voicy. Elles auroient d'un côté la figure du Roy d'Espagne, Philippe V. avec cette Legende.

PHILIPPUS LUDOVICI DELPH. F. LUDOVICI MAG. N. PRO NATALIUM JURE HISPANIÆ REGNA SUSCIPIENS.

Et au revers où seroient les armes d'Espagne, chargées sur le tout d'Anjou qui est de France avec la bordure, il y auroit.

dans l'une GLORIA NOVI SÆCULI & dans l'autre GLORIA FRANCORUM.

L'Auteur entre ensuite dans sa Dissertation sur deux Medailles anciennes qui lui ont fourni ces deux inscriptions. Ces deux Medailles sont singulieres, en ce qu'elles donnent lieu à de tres-grandes difficultez sur l'Histoire. L'Auteur ne deci-

de rien, & propose seulement ses doutes, dont il demande l'éclaircissement aux Sçavans.

La premiere Medaille a d'un côté la tête de l'Empereur Gratien & cette inscription

D.N. GRATIANUS AUG. G. AUG.

Au revers est le même Gratien debout & armé. Il tient de la droite le *Labarum*, c'est un étendart dans lequel est écrit ce mot *Christus* en monogramme grec χρ. De l'autre main le Prince tient son bouclier. La Legende est GLORIA NOVI SÆCULI. & au bas dans l'une il y a TCON, & dans l'autre CONT. Cette Medaille est dans le cabinet du Roy, dans celui de Mr Foucault Intendant de Caën en Normandie, dans celui des Jesuites du College de Paris, dans Occo pag. 565: & ailleurs.

L'Auteur de la Dissertation explique ainsi la premiere partie de la Legende, *Dominus noster Gratianus Augusti gener Augustus. Seigneur Gratien, Gendre du Prince & Prince lui-même.* Il ne faut pas dire, ajoûte-t'il, *nôtre Sire*: car ces Augustes

n'étoient pas Rois en France, ni Rois de France : encore moins faut-il dire *Nôtre-Seigneur :* car nôtre langue ne souffre pas ici cette expression comme la langue Espagnole, qui dit sans façon *El Rey nuestro Senor.*

Le G. qui suit le mot *Aug.* signifie selon nôtre Auteur *Gener.* De même que dans les medailles de Tibere AUG. F. AUG. signifie *Augusti filius Augustus.* Rien n'est effectivement plus semblable que AUG. F: AUG. & AUG. G. AUG. Il dit que les plus habiles Medaillistes qu'il a consultez, sont là-dessus de son senriment.

GLORIA NOVI SÆCULI est une expression latine qui peut signifier ; ou une personne qui s'est acquis le plus d'honneur & de gloire, dans l'année qui commence un siecle ; ou bien l'évenement de la premiere année du siecle le plus glorieux & le plus considerable.

NOVUM SÆCULUM, ajoûte l'Auteur, ne peut signifier en latin que la premiere année de chaque siecle. Ainsi dans les medailles de l'Empereur Philippe le Pere & de son fils, on lit SÆCULUM NOVUM ; parce

qu'elles furent frappées l'an 1001. de la Ville de Rome qui étoit la premiere année d'un siecle aprés un autre siecle, dont la derniere année étoit la milliéme de Rome : siecle, pour cela, qu'on eut aussi soin de marquer sur les Medailles du même Empereur par ces mots ; MILLIARIUM SÆCULUM, ET SÆCULUM MILLENARIUM :

Ces mots SÆCULUM NOVUM, se lisent aussi sur les Medailles d'Etruscille femme de l'Empereur Dece, sur celles d'Hostilien son fils, sur celles de Trebonien & de Volusien: parce que selon l'Auteur de cette Dissertation, elles furent frappées la même année que celles de l'Empereur Philippe & de son fils. Il prouve ce point assés au long, & il soûtient ce sentiment qui lui est particulier, contre les Historiens qui placent ces Princes deux ou trois ans aprés. Mais pour n'être pas trop long nous passons ici cette partie de sa Dissertation.

L'Auteur prétend que dans toutes ces Medailles SÆCULUM NOVUM ne peut convenir qu'à l'an 1001. non

plus que SÆCULUM MILLENARIUM, ne convient qu'à l'an 1000. de la fondation de Rome. NOVUM SÆCULUM ſelon lui n'emporte que la premiere année du ſiecle, comme la Neomenie chez les Juifs & chez les Grecs ne ſignifie que le premier jour du mois; & le nouvel an, dans toutes les parties du monde, n'eſt que le premier jour de chaque année.

Quand on lit dans les Medailles de Conſtantin. GLORIA SÆCULI VIRTUS CÆSARIS; cela ſignifie évidemment que le courage & la magnanimité de ce Prince, fit la gloire & l'ornement du ſiecle qui couroit alors. Il eſt donc auſſi évident que GLORIA NOVI SÆCULI ſignifie de même, ce qui fit la gloire & l'ornement d'un ſiecle qui commençoit.

L'Auteur conclut de tout cela, que le ſens de la Medaille de Gratien eſt celui-ci : ſçavoir, que ce qui pouvoit arriver de plus glorieux au ſiecle qui commençoit alors, ou à l'Empire Romain dans la premiere année de ce ſiecle, étoit que la vertu ne fût pas ſans recompenſe, puiſque la victoire que Gra-

tien avoit remportée cette année-là ſur les ennemis de l'Etat, n'étant encore que General des Armées ſous un autre Prince, fut recompenſée la même année par l'honneur de devenir ſon gendre & Auguſte auſſi-bien que lui. Cette alliance & cette élevation de Gratien eſt marquée par ces mots, *Auguſti gener Auguſtus*, & ſa valeur par ſon armure, qui marque qu'il avoit combattu & défait les ennemis.

L'autre Medaille du même Empereur Gratien qui eſt à la maiſon profeſſe des Jeſuites à Paris, eſt pour le devant toute ſemblable à la premiere. Elle marque donc auſſi l'élevation de Gratien par la Legende que nous venons de dire. Mais elle marque encore ce qui avoit donné occaſion à l'élevation de ce Prince, ſçavoir la victoire qu'il avoit remportée ſur les ennemis de l'Empire, parce qu'il eſt repréſenté au revers terraſſant un captif, avec cette Legende, GLORIA ROMANORUM. Il faut donc ſelon cet Auteur lire dans chaque Medaille les deux Legendes de ſuite, celle

du côté de la tête, & celle du revers dans la premiere Medaille. D. N. GRATIANUS AUG. G. AUG. GLORIA NOVI. SÆCULI: dans la ſeconde D. N. GRATIANUS Aug. G. AUG. GLORIA ROMANORUM.

Il y a dans la ſeconde Medaille d'autres lettres ainſi ſemées dans le champ. F E L

R E

que l'Auteur de la Diſſertation explique en ce ſens, *Fœlicium Reparatio Temporum.*

Excepté dans ces deux Medailles, Gratien n'eſt point appellé ailleurs *Auguſti gener*, parce qu'il étoit inutile de parler de cette alliance, hors la premiere année qu'elle ſe fit. Par la même raiſon, le *novi ſæculi* ne ſe trouve que dans les Medailles où eſt le mot *gener* : car la premiere année de ce ſiecle-là ne fourniſſoit que cet évenement conſiderable; & d'ailleurs, ce mot *novi ſæculi*, ne ſignifiant que la premiere année du ſiecle, ne pouvoit pas être dans les autres Medailles qui marquent ce que Gratien a fait dans les années ſuivantes. Auſſi dans toutes les

autres Medailles de ce Prince, qui ſont aſſez communes, on ne lui donne plus que les titres ordinaires aux Empereurs, P. F. AUG. *Pius, Felix, Auguſtus.*

L'Auteur de la Diſſertation s'attache ici de nouveau à prouver que ſon *novi ſæculi*, ne peut ſignifier que la premiere année du ſiécle, à cauſe que dans les inſcriptions, on doit donner aux mots leur ſens propre, ſur tout dans les inſcriptions des Medailles où les legendes ſont Hiſtoriques.

Le ſens figuré ou metaphorique, ajoute-t'il, qu'on pourroit imaginer en cette occaſion ſeroit ridicule, & ne ſeroit nullement latin, ſi par exemple, on avoit voulu exprimer dans la Medaille de Gratien que les tems étoient changez, & qu'ils étoient devenus plus heureux, on y auroit dit, comme dans celles de Conſtantin Maxime, SÆCULI FELICITAS; dans celles de Conſtantius & de Conſtans, FELICIUM TEMPORUM REPARATIO; dans celles de Magnence, TEMPORUM FELICITAS.

Le mot de *ſiecle*, ſignifie encore

plus particulierement un tems marqué par le Regne de quelque grand Prince, ainsi disons-nous, *le siecle d'Auguste*, *le siecle de Constantin.* Ainsi dira-t'on un jour, *le siecle de Loüis le Grand*, En ce sens on lit sur une Medaille de Maxence, SÆCULO FELICI AUG. N. *Sæculo Felici Augusti nostri*; mais on n'avoit garde d'y mettre SÆCULO NOVO, parce que ce siecle étoit déja avancé lors que la Medaille fut frappée, & que *sæculum novum*, ne signifie que la premiere année, & comme l'ouverture & le renouvellement d'un siecle, ainsi que l'entend un Poëte celebre dans une Ode latine qu'il a composée depuis peu à l'honneur du Pape qui gouverne aujourd'hui l'Eglise.

Orbi redde suum Caput,
Urbi redde Patrem clavibus aureis,
Qui claudat vetus, & novum
Felici referet omine sæculum.

Je passe beaucoup d'autres exemples rapportez par l'Auteur.

Virgile dit dans une de ses Eclogues.

Magnus ab integro ſæclorum naſcitur
ordo :

Mais il a uſé de ce mot, comme ſon Commentateur Servius l'a fort bien remarqué, pour ſignifier les quatre âges que les Poëtes ont appellez, l'âge ou le ſiecle d'or, le ſiecle d'argent, le ſiecle d'airain, & le ſiecle de fer : & Virgile a voulu dire que l'âge d'or alloit revenir. *Sæcula per metalla diſtinxit, aurea ſæcula dixit reverti.*

Or en ce ſens, on peut bien mettre ſur une Médaille, comme on lit ſur une de l'Empereur Hadrien. SÆCULUM AUREUM, encore le mot *ſæculum* ſignifieroit *le ſiecle qui court*; parce que dans une inſcription purement hiſtorique, les mots doivent être employez & pris dans leur ſignification naturelle. On ne diroit donc jamais dans une Médaille, pour marquer un nouve âge, *ſæculum novum*, comme à l'exemple de Virgile, on pourroit dire en ſtyle poëtique *ſæculorum novus ordo redit*, pour marquer le retour des âges, ou ſiecles d'or & d'argent,

après la revolution finie des quatre âges.

Voilà une partie des preuves qu'apporte l'Auteur de la Differtation latine, pour appuyer l'explication qu'il donne à ces mots de la Medaille de Gratien, *novi sæculi*, Mais pourquoi fait-il de si grands efforts pour justifier un sens qui paroît si naturel ? c'est sans doute à cause des difficultez qui naissent de la Médaille ainsi expliquée, & que l'Auteur propose lui-même.

La premiere de ces difficultez consiste à sçavoir qui est ce Gratien Auguste, & gendre d'un autre Auguste. L'Auteur s'abstient exprès du mot d'Empereur. Il croit que Gratien & beaucoup d'autres à qui l'on donne ce titre ne l'avoient pas en effet, puis qu'on ne le voit pas sur leurs Médailles. Il traite ce point fort à fond ; mais comme cela nous meneroit trop loin, nous omettons cet endroit de sa Dissertation, Quoy qu'il en soit, il remarque très-bien, que quand un Prince est fils d'Auguste ou d'Empereur, on n'oublie pas dans ses Médailles ce titre,

pour n'y mettre que celui de gendre. Tibere, par exemple, gendre d'Auguste, mais aussi son fils par adoption, ne se dit jamais son gendre, mais toûjours son fils, parce que ce titre est plus noble. TI. AUG. F. AUG. *Tiberius Augusti filius Augustus.*)

Il y a deux exemples assez considérables dans les Medailles de deux Empereurs, qui se sont fait honneur de se dire gendres de leurs Prédécesseurs : mais ils n'ont pas oublié de se dire en même-tems fils d'Auguste. C'est le premier Constantin & Maximin son collegue. De ces deux Medailles, l'une est chez Mr. Foucault, l'autre est au cabinet de Sainte Geneviéve à Paris. Les deux Princes y prennent le titre de FIL. AUGG. *Filius Augustorum duorum*, fils de deux Augustes, c'est-à-dire, fils de l'un, & gendre ou beau-fils de l'autre. Mais un Prince qui ne se dit que gendre de l'Empereur, n'est pas assûrément son fils.

Qui est donc ce Gratien qui n'est que gendre d'Auguste, & d'un Auguste, qui vivoit sans

doute encore au tems qu'on frappoit les Medailles dont il est question ? Car il semble que ce ne peut être le Gratien dont parlent nos Histoires, c'est-à-dire, le fils de l'Empereur Valentinien. Il ne se diroit pas gendre d'un Auguste, pour avoir épousé la fille de Constantius, environ quinze ans après la mort de ce Prince ; ainsi qu'Ammien Marcellin semble l'insinuer. Encore moins ce Prince prefereroit-il le titre de gendre d'Auguste, à celui de fils d'Auguste, l'on ne voit pourtant dans les Médailles qu'un seul Gratien.

Mais il paroît sur tout très-difficile d'établir, quel est ce commencement de siecle, *sæculum novum*, dont il est fait mention dans l'une des deux Médailles. Ce ne peut être que la premiere année d'un certain siecle, depuis la fondation de Rome, ou depuis la naissance de Jesus-Christ, c'est-à-dire, de l'Ere Chrétienne.

Au reste, hors cette Medaille de Gratien dont nous parlons, & celle du tems de l'Empereur Philippe dont

dont nous avons parlé, l'on ne voit ſur les Médailles anciennes aucun commencement de ſiecle marqué, ce qui fait voir, ou que ce n'étoit pas l'uſage des anciens de faire attention ſur les Médailles à ces années ſeculaires, ou qu'il ne s'y eſt pas rencontré d'évenemens qui meritaſſent d'être gravez ſur le bronze. D'ailleurs l'an 1001. de la ville de Rome, tombe l'an 348. de N. Seigneur, près de vingt-ans avant que Gratien fût declaré Auguſte, ſelon nos Hiſtoriens, & ſept ou huit ans avant qu'il fût né, ſelon eux.

Que ſi l'on entend le *ſæculum novum* de la Médaille du commencement d'un ſiecle de l'Ere Chrétienne, ce commencement de ſiecle ne pourroit être que la premiere année du cinquiéme, c'eſt-à-dire, l'an 401. & dans ce ſyſteme, l'Ere Chrétienne auroit été en uſage en France & dans tout l'Occident, environ ſix vingt-ans avant Denis le Petit, que l'on croit communément en avoir été l'inventeur à Rome, car les Médailles de Gratien : hors une qui a été faite à

Siſſek en Croatie, ſont toutes frappées en France, ſur tous les deux qu'on vient d'expliquer, qui ont dans l'Exergue TCON ou CONT. C'eſt-à-dire, comme l'explique nôtre Auteur, *Tributum Civitatum omnium Narbonenſium*, la Contribution de toutes les Villes de la Province Narbonnoiſe. Cette Province comprenoit alors le Languedoc, la Provence, & le Dauphiné.

Or en ſuppoſant que la Médaille de Gratien a été frappée au commencement du ſiecle de l'Ere Chrétienne, il faut neceſſairement placer la premiere année de ce Prince, environ dix-ſept ans après que nos Hiſtoriens placent l'année de ſa mort.

L'Auteur de la Diſſertation ſe contente, comme j'ai déja dit, de propoſer ſes difficultez, & ne reſout rien. Il convient ſeulement que ces Médailles ſont inconteſtables, & que comme les Médailles ſont toutes Hiſtoriques, on doit s'en ſervir pour rectifier l'Hiſtoire. C'eſt ſans doute par modeſtie que cet habile

homme paroît ne point prendre de parti, & qu'il prie les Sçavans de le tirer d'embarras, en attendant qu'il donne au public la Dissertation Latine qu'il a bien voulu nous communiquer, nous avons cru que les curieux seroient bien aise d'en avoir l'extrait en nôtre langue.

REGLES DES MOUVEMENS uniformes en general.

L'Auteur de ce petit Traitté manuscrit, ne le donne point comme une nouvelle découverte ; mais comme un éclaircissement sur une matiere, qui fait une des principales parties de la Physique & de la Statique. Il promet de donner, dans la suite, les regles des mouvemens accelerés, & de faire les applications de ces regles. La netteté de ses définitions, & la simplicité de ses démonstrations, font souhaitter qu'il tienne sa parole.

1. On conçoit qu'un corps se meut, lorsqu'il correspond successivement aux differentes parties d'une espace. C'est pourquoy l'idée

d'un mouvement local, renferme neceſſairement celle d'un corps, d'un eſpace, & d'un tems.

2. La viteſſe du mouvement n'eſt autre choſe que le rapport de l'eſpace au tems, ou de la longueur du chemin parcouru à la durée du mouvement.

3. La quantité, ou la grandeur du mouvement, ſe meſure par les quantitez de la matiere, de l'eſpace, & du tems; ou ce qui eſt la même choſe, par la quantité de la matiere & de la viteſſe. Car dans un corps de trois livres qui ſe meut avec un degré de viteſſe, il y a autant de mouvement que dans trois livres ſeparées qui auroient chacune un degré de viteſſe; puiſque ces trois livres jointes enſemble, parcourent en même-tems une même étenduë d'eſpace, que ces trois livres ſéparées. C'eſt pourquoy tout le monde convient que la quantité du mouvement eſt le produit de la maſſe, ou du poids multiplié par la viteſſe.

4. La force d'un corps en mouvement, eſt égale à la quantité de ſon mouvement ſuivant ſa direction, &

par conſequent égale au produit de la maſſe, ou du poids par ſa viteſſe, ſuivant la même direction. La force d'un corps qui produit le mouvement, ou qui le produiroit, s'il n'étoit ſoûtenu, eſt égale à la quantité du mouvement qu'il produit, ou qu'il peut produire ſuivant ſa direction dans la ſituation où il eſt. On appelle d'ordinaire puiſſance, tout ce qui produit ou peut produire du mouvement. La reſiſtance n'eſt point diſtinguée de la force; puis qu'une puiſſance reſiſte à un mouvement contraire à ſa direction, de toute la force avec laquelle elle tend à ſe mouvoir ſuivant ſa direction.

5. L'Equilibre n'eſt autre choſe que le repos qui reſulte de l'égalité de la force & de la reſiſtance, ou de l'égalité des forces qui agiſſent les unes contre les autres.

6. Toutes les eſpeces de quantité peuvent s'exprimer par des grandeurs homogenes, par exemple par des lignes droites, ou par des lettres qui deſignent ces lignes. Cette expreſſion eſt même abſolument ne-

ceſſaire dans les comparaiſons : parce qu'il ne peut y en avoir qu'entre des termes homogenes. C'eſt pourquoi dans la comparaiſon de deux corps en mouvement, dont on appelle le premier M. & le ſecond N, on ſe ſert des lettres ſuivantes, pour exprimer les termes qui entrent dans la comparaiſon.

Corps	Maſſes ou Poids	Eſpaces	Tems
M	*g* . .	*a* . .	*c* . .
N	*h* . .	*b* . .	*d* . .

Viteſſes	quantité de mouvement ou forces des puiſſances.
x . .	K .
y .	*L* .

7. La viteſſe du corps *M* ſçav. $x = \frac{a}{c}$ & $y = \frac{b}{d}$ car le raport de deux quantitez s'exprime par le quotient de la diviſion de l'une par l'autre par conſequent $x : y :: \frac{a}{c} . \frac{b}{d}$ donc $\frac{xb}{d} = \frac{ya}{c}$, donc $bcx = ady$. *Premiere egalité.*

8. Par l'article quatrieme $K = gx$ & $L = hy$ donc $K : L :: gx : hy$. donc $Lgx = Khy$. *Seconde egalité.*

Deplus puiſque $x = \frac{a}{c}$ & $y = \frac{b}{d}$ en ſubſtituant au lieu de x & de y. leur valeur dans les égalitez precedentes on a $\frac{lga}{c} = \frac{kbb}{d}$ donc $lgda = kbbc$ *troiſiéme égalité.*

9. Avec ces trois égalitez on peut reſoudre preſque toutes les queſtions que l'on peut faire dans la comparaiſon des mouvemens uniformes, La derniere ſuffiroit ; mais il eſt plus aiſé de ne ſe ſervir que de la premiere, lorſque dans la comparaiſon, il n'entre point d'autres termes que les viteſſes, les chemins & les eſpaces ; de la ſeconde, lorſque les termes ſont les maſſes, les quantités & les viteſſes ; de la troiſiéme, lorſque les maſſes, les eſpaces, les tems, les viteſſes & les forces entrent dans la comparaiſon. On ſe contentera de donner ici quelques regles dont on pourra uſer pour en faire d'autres & pouſſer cette matiere auſſi loin qu'elle peut aller.

REGLES.

1. Les viteſſes ſont toûjours en raiſon composée de la directe des eſpaces & de la reciproque des tems. Car $cbx = ady$ donc $x : y :: ad : bc$.

2 Les eſpaces ſont toûjours en raiſon composée de celles des viteſſes & des tems. $cbx = ady$ donc $a : b :: d : y$.

3 Les tems ſont toûjours en raiſon composée de la directe des eſpaces ; & de la reciproque des viteſſes $bcx = ady$. donc $c : d :: ay : bx$.

4. Les quantitez de mouvement, ou les forces des puiſſances, ſont toûjours en raiſon composée de celles des maſſes & des viteſſes, $kby = lgx$ donc $K : L :: gx : by$.

5. Les maſſes ſont toûjours en raiſon composée de la directe des quantitez de mouvement, & de la reciproque des viteſſes $kby = lgx$ donc $g : h :: ky :: ky : lx$.

6. Lors que les viteſſes ſont égales 1°. les tems ſont comme les eſ-

paces : & reciproquement ; Car $cbx = ady$ donc si $x = y$ alors $cb = ad$ donc $c : d :: a : b$. 2°. Les quantitez de mouvement sont comme les masses : & reciproquement $kby = lgx$ donc si $x = y$ alors $Lg = kh$ donc $k : L :: g : h$.

7. Lors que les espaces sont égaux 1°. Les tems sont en raison reciproque des vitesses : & reciproquement. Car $bcx = ady$ donc si $a = b$ alors $cx = dy$. donc $c : d :: y : x$. 2°. Les quantités de mouvement sont en raison composée de la directe des masses & de la reciproque des tems : & reciproquement. Car $kbhc = ldga$ donc si $a = b$ alors $khc = lgd$ donc $k : l :: gd : hc$. 3°. Les masses sont en raison composée de celles des quantitez de mouvement & des tems : & reciproquement. $khc = lgd$. donc $g : h :: kc : ld$. 4°. Les tems sont en raison composée de la directe des masses, & de la reciproque des quantitez de mouvement : & reciproquement. $khc = lgd$ donc $c : d :: gl : hk$.

8. Lors que les tems sont égaux. 1°. Les espaces sont comme les vi-

G v

teſſes :: & reciproquement. Car $bcx = ady$ donc ſi $c = d$ alors $bx = ay$ donc $a : b :: x : y$. 2°. Les quantitez de mouvement, ſont en raiſon composée de celles des maſſes & des eſpaces : & reciproquement. Car $kbhc = lgda$. donc ſi $c = d$ alors $kbh = lga$ donc $k : l :: ag : bh$. 3°. Les maſſes ſont en raiſon compoſée de la directe des quantitez de mouvement, & de la reciproque des eſpaces : & reciproquement. $kbh = lga$ donc $g : h :: kb : la$. 4° Les eſpaces ſont en raiſon compoſée de la directe des quantitez de mouvement, & de la reciproque des maſſes : & reciproquement, $kbh = lga$ donc $a : b :: kh : lg$.

Dans les machines où le poids & le contrepoids ſe meuvent en même tems, il eſt évident que les quantitez de mouvement ſont en raiſon compoſée de celles des maſſes, & des eſpaces parcourus ou à parcourir, ſuivant la direction du poids & du contrepoids, & par conſequent en raiſon compoſée de celles des maſſes des diſtances du point

d'appuy aux lignes de direction.

9. Lors que les masses sont égales. 1°. Les vitesses sont comme les quantitez de mouvement : & reciproquement. $khy = lgx$ donc si $h = g$ alors $ky = lx$ donc $x : y :: k : l$. 2°. Les quantitez de mouvement sont en raison composée de la directe des espaces & de la reciproque des tems : & reciproquement ; par l'article precedent & la premiere regle 3°. Les espaces sont en raison composée de celles des quantitez de mouvement & des tems : & reciproquement. Car $kbhc = ldga$ donc si $g = h$ alors $kbc = lda$ donc $a : b :: kc : ld$. 4°. Les tems sont en raison composée de la directe des espaces, & de la reciproque des quantitez de mouvement : & reciproquement. $kbc = lda$ donc : $c : d :: al : bk$.

10 Lors que les quantitez de mouvement ou les forces sont égales. 1°. Les masses sont en raison reciproque des vitesses : & reciproquement. Car $khy = lgx$ donc si $k = l$ alors $hy = gx$ donc $g : h :: y : x$. 2°. Les masses sont en raison com-

posée de la droite des tems & de la reciproque des espaces : & reciproquement. $k\,b\,h\,c = l\,g\,d\,a$. donc si $k = l$ alors $b\,h\,c = l\,g\,d\,a$: donc $g : h :: b\,c : d\,a$. & si les tems se trouvent égaux, les masses sont reciproquement comme les masses. 3°. Les tems sont en raison composée de celles des masses & des espaces ; & reciproquement. $b\,h\,c = g\,d\,a$ donc $c : d :: a\,g : b\,h$ 4°. Les espaces sont en raison composée de la directe des tems & de la reciproque des masses : & reciproquement. $b\,h\,c = g\,d\,a$ donc $a : b :: h\,c : g\,d$.

Puisque l'équilibre n'est autre chose que le repos, qui resulte de l'égalité des forces qui agissent les unes contre les autres, il est évident qu'il y aura équilibre dans toutes les circonstances ou les quantitez de mouvement se trouveront égales ; & que dans les machines il y a toûjours équilibre, lors que les poids sont reciproquement comme les espaces parcourus ou à parcourir, ou comme leurs distances du point d'appuy.

II. Si les vitesses sont comme les

tems, les espaces parcourus sont comme les quarrés des tems : & reciproquement. Cette regle est une suite de la premiere. De plus $bcx = ady$. donc $x : y :: ad : bc$; donc si $c : d :: x : y$ alors $c : d :: ad : bc$; donc $add = bcc$. donc $a : b :: cc : dd$.

12. A quelque degré que l'on éleve les tems ausquels on compare les vitesses. Les espaces seront toûjours comme les tems élevez d'un degré au dessus, soit p l'exposant du tems. $x : y :: ad : bc$. donc si $x : y :: c^p . d^p$. alors $c^p : d^p :: ad : bc$. donc $bcc^p =$ donc $a : b :: cc : dd$.& ainsi des autres.

13. Si les vitesses sont comme les masses; les quantitez de mouvement sont comme les quarrés des vitesses, ou ce qui est la même chose comme les quarrés des masses ; & reciproquement. Car $khy = lgx$ donc $x : y . kh . lg$. & $g : h :: ky . lx$ donc si $x : y :: g : h$. alors $g : h :: kh : lg$. & $x : y :: ky : lx$ donc $ggl = hhk$: & $lxx = kyy$. donc $k : l :: xx : yy :: gg : hh$.

14. A quelque degré que l'on éleve les masses ausquelles on com-

pare les vitesses, les quantitez de mouvement seront toûjours comme les masses d'un degré au dessus. Car si $g : h :: x^p : y^p$. alors $x^p : y^p :: k y : l x$ donc $l x x^p = k y y^p$. donc $k : l :: x x^p : y y^p$.

15. Lorsque les masses ou les poids sont comme les espaces. 1. Les quantitez de mouvement sont en raison composée de la reciproque des tems, & de la doublée des espaces pris directement : & reciproquement. $k b h c = d g a$. donc $g : h :: k b c : l d a$. donc si $g : h :: a : b$. alors $a : b :: k b c : l d a$ donc $l d a a = k c b b$ donc $k : l :: d a a : c b b$. 2. Les tems son en raison composée de la reciproque des quantitez de mouvement, & de la doublée des espaces pris directement. Car $l d a a = k c b b$ donc $c : d :: l a a : k b b$. 3. Les vitesses sont en raison composée de la directe des quantitez de mouvement & de la reciproque des espaces.

Les quantitez de mouvement en raison composée de la droite des quantitez de mouvement, & de la reciproque des vitesses. Car $d a a =$

k c b b donc *a d* : *b c* : : *k b* : *l a* mais par la premiere regle *x* : *y* : : *a d* : *b c* donc *x* : *y* : : *k b* : *l a*. donc *k b y* = *x l a*. donc *k* : *l* : : *a x* : *b y*. & *a* : *b* : : *k y* : *l x*. 4. Les viteſſes ſont en raiſon compoſée de la directe des maſſes, & de la reciproque des tems. Les tems ſont en raiſon compoſée de la directe des maſſes, & de la reciproque des viteſſes. Les maſſes ſont en raiſon cnmpoſée de celles des tems & des viteſſes. Car *k b h c* = *l g d a* donc *a* : *b* : : *k h c*. : *l d g* donc ſi *g*. : *h* : : *a* : *b*. : *g* : *h* : : *k c h*. *l g d* : Mais par la cinquiéme regle *g*. *h* : *k y* : *l x*. donc *k y* : *l*. *x*. *k c h* : *l d g*. donc *k c h l x* = *k l g d y* donc *c h x* = *g d y* donc *x* : *y* : : *g d* : *c h*. & *c* : *d* : : *g y* : *h x*. & *g* : *h* : : *c x* : *d y*.

Reciproquement les poids ſont comme les eſpaces, lorſque ces analogies ſe rencontrent.

16. A quelque degré que l'on éleve les eſpaces auſquels on compare les maſſes ou les poids, les quantitez de mouvement ſeront toûjours en raiſon compoſée de la reciproque des tems, & de la directe des eſpaces élevés d'un degré au-

deſſus de celui des eſpaces auſquels on compare les maſſes : & les tems ſeront en raiſon compoſée de la reciproque des quantitez de mouvement, & de la directe des eſpaces élevez d'un degré au deſſus des eſpaces auſquels on compare les maſſes. Car $k\,b\,h\,c = l\,d\,g\,a$. donc $g : h :: k\,b\,c : l\,d\,a$. donc ſi $g : h :: a^p. : b^p.$ alors $a^p. : b^p. :: k\,b\,c : l\,d\,a$. donc $l\,d\,a\,a^p. = k\,c\,b\,b^p.$ donc $k : l :: d\,a\,a^p : c\,b\,b^p.$ de plus $c : d :: l\,a\,a^p : k\,b\,b^p.$

17. Lorſque les viteſſes ſont reciproquement comme les eſpaces, les tems ſont comme les quarrés des eſpaces:& reciproquement. Car $b\,c\,x = a\,d\,y$. donc $y : x :: b\,c : a\,d$. donc ſi $a : b :: y : x$. alors $a : b :: b\,c : a\,d$. donc $d\,a\,a = c\,b\,b$. donc $c : d :: a\,a.\ b\,b.$

A quelque degré que l'on éleve les eſpaces reciproques auſquels les viteſſes ſeront proportionnelles, les tems ſeront toûjours entr'eux comme les eſpaces élevés d'un degré au deſſus du degré des eſpaces auſquels on compare les viteſſes. Car ſi $a^p.\ b^p. :: y : x.$ alors $a^p. : b^p. :: b\,c : a\,d.$

donc $d a a^p = c b b^p$. donc $c : d : : a a^p : b b^p$.

On ſe diſpenſe de donner un plus grand détail de ces regles, parce qu'il eſt très-aiſé de les continuer ſoy-même, auſſi loin que l'on voudra, ſur les équations que l'on a données dés le commencement.

NOUVELLE CONJECTURE *pour expliquer la nature de la glace.*

L'Auteur de cette Diſſertation n'a pas jugé à propos de ſe faire connoître, il paroît que c'eſt un homme d'eſprit, & qui a beaucoup medité ſur les matieres de Phyſique. Il promet de nous communiquer les découvertes qu'il y a faites, pour en faire part au public. On a ſujet de croire que celle-cy fera deſirer les autres. Il n'a donné à ſon écrit que le titre de *Nouvelle Conjecture &c.* Cela marque ſa bonne foy, & ſon peu d'entêtement, choſe rare dans les Philoſophes, qui débitent le plus ſouvent comme des demonſtrations, ce qui quelquefois eſt à peine vrai-ſemblable. Il eſt vrai

qu'il eſt humiliant pour eux, qu'aprés avoir medité preſque toute leur vie ſur les plus communs ouvrages de la nature, ils ne puiſſent encore aprés cela en parler qu'en devinant, & par conjectures.

L'eau ne ſe glace que parce que ſes parties perdent le mouvement qui leur eſt naturel, & qu'elles s'attachent les unes aux autres. Mais il faut remarquer 1. Que l'eau en ſe glaçant, paroît ſe dilater, & qu'elle devient plus legere, au lieu qu'il ſemble qu'elle devroit ſe reſſerrer & devenir plus peſante: 2. Que l'eau glacée eſt un peu moins tranſparente, & que les corps tranſpirent moins librement à travers qu'auparavant; quoique tout le contraire doive arriver, ce ſemble, s'il eſt vray que l'eau ſe dilate en ſe glaçant. Ce ſont ces contrarietez apparentes qui ſe trouvent dans les effets & les proprietez de la glace, qui en rendent la nature obſcure, & difficile à expliquer.

Les Philoſophes croyent communément que ce qui fait la glace, ce ſont certains eſprits de nitre, qui en

hyver se mêlent parmi les parties de l'eau, & qui étant d'eux-mêmes peu propres au mouvement à cause de leur figure & de leur inflexibilité, affoiblissent & détruisent peu à peu celui des parties ausquelles ils se sont attachez. Cette opinion est appuyée sur quelques experiences, qui prouvent que du moins en certaines occasions les esprits de sel & de nitre contribuent à former la glace: on n'a garde de contester ici ces experiences. On dit seulement, qu'il n'est pas seur que les esprits de nitre, entrent toûjours dans la composition de la glace: & que quand ils y entreroient toûjours, cela seul ne suffiroit pas pour pouvoir en expliquer tous les effets. Par exemple, on ne conçoit pas, comment ces esprits de nitre, qui penetrent les pores de l'eau, & qui en fixent les parties, peuvent obliger l'eau à se dilater, & la rendre plus legere, au lieu que naturellement ils devroient en augmenter le poids. Cette difficulté, & quelques autres qu'on pourroit rapporter ici, font voir la necessité d'un nouveau systê-

me pour expliquer la nature de la glace. En voicy un dans lequel il semble que tout s'explique plus aisément, & d'une maniere plus simple que dans le systême ordinaire.

On dit donc que l'eau ne se glace en hyver que parce que ses parties étant plus serrées les unes contre les autres, s'embarrassent mutuellement, & perdent tout le mouvement qu'elles avoient : & l'on prétend que l'air est la seule, ou du moins la principale cause pourquoy les parties de l'eau se serrent ainsi les unes contre les autres. Voicy comme cela s'explique.

Il y a une infinité de petites parties d'air grossier mêlées parmi les parties de l'eau : comme chacun peut s'en convaincre par ses propres yeux. Car si l'on enferme dans la machine pneumatique un vase plein d'eau & ouvert, à mesure qu'on pompera l'air de la machine, on verra l'eau boüillir, & jetter une grande quantité d'air grossier.

Ces parties d'air grossier semées parmi celles de l'eau, ont chacune la vertu de ressort : ce qui est main-

tenant si bien établi dans la Physique, que personne n'oseroit plus le revoquer en doute.

Si donc on pouvoit faire voir que les petits ressorts de l'air grossier semé dans l'eau, ont plus de force en hyver, & qu'alors ils se débandent un peu. On concevroit aisément que d'un côté ces ressorts se débandent de la sorte, & de l'autre l'air exterieur continuant à presser la surface de l'eau, les parties de l'eau enfermées entre ces petits ressorts qui les repoussent de toutes parts, devroient se serrer les unes contre les autres, perdre leur liquidité & former un corps dur, c'est-à-dire, de la glace. Toute la difficulté est de sçavoir, si en effet les ressorts de l'air qui est semé dans l'eau, se débandent un peu en hyver. Or c'est ce qui paroît aisé à prouver.

L'air grossier que les yeux n'apperçoivent point dans l'eau, tandis qu'elle est liquide, s'y remarque aisément, quand elle est glacée. On y voit souvent alors une grande quantité de bulles d'air très-sensibles; & quand ces bulles sont trop

petites pour être remarquées chacune ſeparément, on ne laiſſe pas de les voir, pour ainſi dire, en gros & confuſément. Car l'eau glacée eſt toûjous un peu plus blanchâtre qu'elle n'étoit auparavant : or pour peu qu'on ait étudié la nature des couleurs, on ſçait que cette blancheur ne vient que des petites bulles d'air mêlées parmi la glace. C'eſt ainſi que toutes les écumes ſont un peu blanches : & que les bulles d'air mêlées dans le verre ou le cryſtal, paroiſſent plus blanches que le reſte.

Ajoûtez à cela que les petites bulles d'air groſſier, qui ſont abſolument inſenſibles dans l'eau, tandis qu'elle eſt liquide, ne peuvent devenir ſenſibles dans l'eau glacée, que parce qu'elles ſont chacune plus groſſes qu'elles n'étoient, & elles ne ſçauroient devenir plus groſſes que par l'une de ces raiſons : ou parce que l'eau en ſe glaçant a attiré du nouvel air : ou parce que l'air déja ſemé dans l'eau occupe un plus grand eſpace, & que ſes reſſorts ſe ſont un peu débandez. On ne conçoit pas comment l'eau en ſe gla-

çant, auroit pû attirer du nouvel air ; puisque les pores de la glace sont constamment plus petits que ceux de l'eau, au travers desquels l'air grossier ne passe qu'avec peine. Il faut donc que l'air déja semé parmy les parties de l'eau se soit dilaté, & que ses ressorts se soient un peu débandez.

Mais pourquoy, quand il fait froid les ressorts de l'air ont-ils plus de force pour se débander, que dans une autre saison ? on répond premierement, que pour établir ce systeme qu'on propose ici, c'est assez de prouver que la chose arrive en effet de la sorte, sans qu'il soit necessaire d'en expliquer la cause. On répond en second lieu que cette cause n'est pas fort difficile à trouver. Tout le monde sçait que les corps à ressorts, ont d'autant plus de force qu'ils sont plus roides ; & qu'ils sont d'autant plus roides, que leurs pores sont plus petits & plus serrez ; or le propre du froid est de restreindre les pores. Pendant le chaud, les pores sont plus ouverts, parce que la matiere sub-

tile, qui passe toûjours au travers, étant alors dans un mouvement plus violent, a plus de force pour les étendre, & pout les tenir ouverts : au lieu qu'en hyver son mouvement étant beaucoup rallenti tous les corps se resserrent, & leurs pores se retrescissent, de-là vient qu'en hyver les corps des animaux transpirent beaucoup moins que dans une autre saison. Puis donc que le froid reserre les petites parties de l'air grossier, & qu'il les rend moins souples & plus roides, parce qu'il en retrescit les pores : Il faut dire aussi qu'il augmente la force de leurs ressorts, le ressort devenant plus violent, à mesure que le corps devient plus roide.

Ainsi, pendant l'hyver, les ressorts de l'air qui est semé dans l'eau ayant notablement plus de force, ils doivent un peu se débander, & en se débandant, presser les unes contre les autres les petites parties d'eau qu'ils tiennent renfermées. Cela supposé, il n'y a rien dans la glace, qu'on ne puisse expliquer assez naturellement.

1. L'eau

1. L'eau en se glaçant doit faire un corps dur; parce qu'alors ses parties étant pressées les unes contre les autres, elles s'embarassent mutuellement, & perdent ainsi tout le mouvement qu'elles avoient.

2. L'eau en se glaçant doit devenir plus legere: car quoique ses parties soient plus pressées qu'elles n'étoient auparavant, cependant la masse composée des parties de l'eau ainsi pressées, & de l'air dilaté, doit être plus ample, & par consequent plus legere, qu'elle n'étoit lors que l'eau étoit liquide.

3. L'eau glacée occupe un plus grand espace, que quand elle étoit liquide; parce que les ressorts de l'air qui est semé dans l'eau, en se débandant, obligent l'eau de s'élever dans le vase qui la contient. Il est vrai que l'air exterieur presse aussi de son côté la surface de l'eau, & qu'il fait effort pour la repousser: mais cet air exterieur étant plus libre, & ses petits ressorts étant moins bandez, parce qu'ils se sont relâchez à mesure que le froid a resserré tous les corps voisins, il a moins

de force que celui qui eſt enfermé dans l'eau, dont les reſſorts ne ſçauroient ſe débander, qu'en faiſant groſſir le volume de l'eau.

4. Si l'on enferme un vaſe plein d'eau dans la machine pneumatique, l'air qui eſt ſemé dans l'eau ſe dilate extraordinairement, quand on pompe l'air de la machine, cependant l'eau ne ſe glace pas; parce que la ſurface exterieure de l'eau n'étant plus preſſée, l'air qu'elle contient, peut en ſe débandant s'échaper librement, comme il s'échape en effet.

5. L'eau glacée doit toûjours être moins tranſparente, que la même eau quand elle eſt liquide; parce que les bulles d'air qui ſont inſenſibles dans l'eau, à cauſe de leur petiteſſe, étant plus ſenſibles & plus groſſes dans la glace, la doivent auſſi faire paroître plus blanche, & par conſequent moins diaphane.

6. Les corps doivent bien moins tranſpirer au travers de la glace, qu'au travers de l'eau; parce que les parties de l'eau glacée ſont en effet plus preſſées qu'elles n'étoient

auparavant, & qu'ainſi elles laiſſent un paſſage moins libre aux corps étrangers.

7. L'eau dont on a tiré beaucoup d'air par le moyen de la machine pneumatique, doit auſſi ſe glacer plus difficilement: & c'eſt auſſi ce qu'une perſonne habile m'a dit avoir experimenté.

8. L'eſprit de vin, l'eau de vie, & les autres liqueurs de même genre, doivent ne ſe point glacer du tout, ou ne ſe glacer qu'avec peine. Car leurs parties étant dans un grand mouvement, comme il paroît par l'évaporation qui s'en fait, il s'enſuit que l'air ſemé entre les parties de ces liqueurs, eſt beaucoup plus ſubtil, & par conſequent qu'il a moins de reſſort, que celui qui eſt ſemé entre les parties de l'eau commune; puiſque le reſſort de l'air eſt principalement dans ſes parties groſſieres.

9. L'huile, la graiſſe, & les autres liqueurs viſqueuſes doivent ſe figer plus aiſément que l'eau ne ſe glace, parce que leurs parties peu propres au mouvement, s'emba-

raſſent bien-tôt les unes dans les autres. Mais ces liqueurs en ſe figeant ne doivent point devenir ſi dures que la glace, ni ſe dilater comme elle; car quoi qu'elles renferment entre leurs parties branchuës une plus grande quantité d'air, que l'eau; cependant cet air eſt plus ſubtil, il a moins de reſſort, & s'échape facilement par les pores de ces mêmes liqueurs.

10. Le vif argent ne peut pas ſe glacer; parce qu'il ne contient pas une aſſez grande quantité d'air groſſier; que ſes parties ſont fort polies; & qu'elles peuvent aiſément gliſſer les unes contre les autres, ſans s'embaraſſer & s'accrocher.

11. A meſure que le froid devient plus âpre, les reſſorts de l'air ſemé dans la glace doivent avoir plus de force pour repouſſer les parties de l'eau glacée; & le volume composé de l'air & de l'eau glacée doit de plus en plus groſſir. C'eſt auſſi ce qu'on a éprouvé de la maniere ſuivante. On avoit rempli d'eau un boulet de fer creux, qui avoit une ouverture de trois ou quatre

lignes de diametre : l'eau s'étant glacée dans ce boulet, & n'ayant pas eu la force de le rompre, la glace sortit par le trou, & forma une espece de tige, qui s'alongeoit à mesure que le froid augmentoit, & qui crut jusqu'à la longueur d'un doigt. Cette tige ayant été rompuë & le boulet exposé à l'air pendant une nuit trés-froide, il se fit une nouvelle tige, quoi que plus courte que la premiere, la glace se filant, pour ainsi dire, en passant par le trou du boulet, comme font l'or & les autres metaux, en passant à travers la filiere.

12. Dans l'hypothese qu'on vient d'exposer, les esprits de nitre peuvent aussi contribuer à former la glace ; en ce que s'attachant aux petites parties de l'air semé dans l'eau, ils contribuent à les rendre plus roides & plus inflexibles, & à augmenter la force de ses ressorts

On ne donne tout ceci, que comme une conjecture qui n'est pas sans difficulté, mais qui paroît en avoir bien moins que l'opinion commune.

DISCOURS DE NOTRE S. PERE le Pape Clement XI. aux Cardinaux assemblez dans un Consistoire secret le 15. Decembre 1700.

VEnerables Freres, le sentiment de ma foiblesse m'obligea, vous le sçavez, à refuser longtems le poids du Pontificat. Les ordres souverains de la volonté divine, me l'ont fait enfin accepter, quoy qu'avec beaucoup de repugnance. Vous avez été témoins des combats que j'ay eûs à soûtenir contre moi-même; vous avés vû couler mes larmes: n'en parlons plus & ne donnons point à la douleur, un tems que je ne dois occuper qu'à remplir mes devoirs.

Je rends d'abord de tres-humbles graces, & je les rendrai jusqu'au tombeau, au Dieu tout-puissant, qui malgré mon indignité a bien voulu m'élever si haut. Le silence que je garderois sur un si grand bienfait, montreroit moins de modestie que d'ingratitude: & d'ailleurs un Pontife qui vient d'etre

ſacré, peut-il mieux commencer ſon miniſtere, que par offrir au Seigneur un ſacrifice de loüanges?

Il eſt juſte de vous témoigner auſſi ma reconnoiſſance, ſacrez Interpretes, Miniſtres fidelles de la volonté divine; vous qui avés oublié ma baſſeſſe pour me décerner avec tant d'ardeur & de conſtance un honneur ſi ſaint, & ſi ſublime: & quoique les paroles me manquent pour vous exprimer ſur cela tout ce que ſent mon cœur, les effets vous le feront connoître, quand l'occaſion ſe preſentera de deffendre la juſtice de vos droits, & la dignité de vôtre rang.

Dans une élevation ſi dangereuſe une choſe principalement me conſole; c'eſt l'eſperance que celui qui nous éleve quelquefois pour nous briſer, ſoûtiendra le fardeau infiniment peſant dont je me vois chargé, & qu'il voudra glorifier dans le plus foible de ſes ſerviteurs, la force toute puiſſance de ſon bras. J'eſpere auſſi que vous m'aiderez à remplir le Miniſtere paſtoral, puiſque vous m'avez marqué tant d'attachement

& de bonté en m'y engageant ; je puis même le dire, en m'y forçant. Sans doute vôtre honneur eſt intereſſé à juſtifier aux yeux du monde Chrétien, un choix ſi conſtant & ſi unanime.

La charité a pû ſeule vous inſpirer le deſſein de m'élever au faiſte des grandeurs humaines. Cette charité, qui ne ſçait ce que c'eſt que de former de mauvais ſoupçons, a mis le voile ſur vos yeux, pour ne vous point laiſſer appercevoir la multitude de mes pechez. C'eſt donc à vous, à me ſoulager dans ma charge, à me repréſenter mes devoirs, à me ſecourir dans mes travaux, à cultiver avec moy la vigne du Seigneur.

Pour moi, je me ſervirai volontiers de vos conſeils & de vos ſoins dans le gouvernement de l'Egliſe Catholique. Eſperant en la vertu du Seigneur qui ne manque jamais à ceux qui s'appuïent ſur elle, & ne comptant nullement ſur mes forces, qui ne ſont rien, je ne menagerai ni mon repos, ni mes jours. Heureux, ſi je puis au plûtôt achever ma courſe, en conſervant avec fi-

delité le sacré dépôt que Jesus-Christ m'a mis entre les mains

Maintenant il ne nous reste qu'à invoquer le Pere des misericordes, qui, quand il lui plaît, peut changer les pierres en enfans d'Abraham. Priez-le avec ardeur, qu'il me fortifie pas l'efficace de son secours, & qu'une Election qu'il a faite par vôtre organe, tourne à l'avantage & au bonheur de la Republique Chrétienne.

Ce discours nous a parû si beau, si singulier, si digne du grand Pontife qui l'a prononcé, que nous avons crû en devoir ici faire part au Public. C'est sans préjudice à la regle que nous nous sommes prescrite, de ne point inserer dans les nouveaux Memoires les Ouvrages de cette nature.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE *M. Leibnitz à M. Pinson Avocat, reçûë le dernier Janvier.*

JE me suis arrêté à Berlin tout cet Eté, pendant l'absence de l'Electeur de Brunsvich mon maître, qui étoit en Holstein, & j'ay em-

ployé ce ſéjour, à contribuër au deſſein d'une Societé nouvelle de Sciences, que l'Electeur de Brandebourg vient de fonder. Elle comprendra encore l'hiſtoire & les belles lettres avec la culture de la Langue Allemande : & pour cet effet j'ay proposé qu'on amaſſe les termes des Arts dans leſquels nôtre Langue abonde : ce qui ſervira également à la Langue & aux Sciences ; on donnera encore quelques ordres pour les obſervations celeſtes, & on dreſſera un Obſervatoire, les fondemens du bâtiment étant déja jettez. Cette abſence & ces diſtractions m'ont empêché de vous ſatisfaire plûtôt. J'ay encore attendu que j'euſſe trouvé la nouvelle Hiſtoire de Salzbourg de Meſgerus pour ſatisfaire à vôtre ami de Tours. J'y vois que cet Auteur l. 3. ch. 21. p. 291. & l. 6. p. 1098. veut ſoûtenir la pretenduë tranſlation du corps de S. Martin. Il avouë à peine que le paſſage de l'Empereur Othon en Eſpagne eſt fabuleux. Il conſent pourtant qu'on le corrige, & qu'au lieu de dire *in Hiſpaniam*, on mette

in Galliam. Il se fâche contre Brunnerus & Abelzrenter Historiens de Baviere qui ont rejetté cette narration. Il se fonde sur la Relation de je ne sçay quel disciple de S. Heberhard : mais il répond fort mal aux Lettres de Jean XIII. qui se trouvent chez Geisoldus, & qui rapportent de tout autres raisons de l'excecation de l'Archevêque Heroldus. Les écrits attribuez au disciple de S. Heberhard se trouvent chez Canisius & Mesger. Le Livre moderne d'Amandus Abbé de S. Pierre de Salzbourg, fut publié en 1664. sous le titre de *Relationes historica de S. Martino.* Il est seur au reste que l'Empereur Othon (le Grand) n'a jamais été en Espagne non plus que les autres Empereurs Othons. Le Duc Henri de Baviere étoit veritablement frere de l'Empereur Othon le Grand : & l'Archevêque de Salzbourg s'appelloit encore en effet Herolfus ou Heroldus. Les Dietes des Empereurs de ce tems-là n'étoient proprement que leur séjour dans quelque Ville considerable, où les Princes voisins venoient

leur rendre leurs reſpects, & aſſiſter aux déliberations & jugemens que les occaſions faiſoient naître. Ainſi il ſera aiſé de juger que l'Empereur Henri IV. L'Archevêque Adalbert de Breme, & Getgard de Salzbourg ſe seront trouvez à Ratiſbonne dans une rencontre ſemblable : car Adalbert étoit alors comme premier Miniſtre. Cependant ſi vôtre ami le deſire, on pourra rechercher plus diſtinctement en quel tems cela pourroit être arrivé.

Je vous remercie Monſieur de vôtre communication du *Conſpectus* de Mr. Balûze. J'ay écrit à Monſieur l'Abbé Nicaiſe. Ce n'eſt pas Mr. Neocorus, mais d'autres qui entreprennent la nouvelle eſpece de Journal Latin d'Amſterdam, depuis que Mr. Neocorus a quitté un ſemblable deſſein, on me dit qu'il travaille à Paris à une Edition de Suidas.

Je ſuis fâché de n'avoir ſçû plûtôt ce que vous m'offrez des raiſons de Loüis XI. contre Marie de Bourgogne. Car ma continuation

du Code diplomatique contiendra les raiſons contraires du Chancelier de Bourgogne : cependant comme j'ay offert dans la Preface de publier encore les écritures contraires, ſi je les obtenois : j'en pourrois faire une addition, ſoit à preſent, ſoit pour une autrefois.

Je ſuis bien obligé au R. P. Dom Mabillon de l'offre du petit livre de *Ratramnus*, que j'accepte d'autant plus volontiers, que j'ay quelques autres petites pieces Philoſophiques non imprimées, modernes, mais rares de Mr. Deſcartes, de Paſchal, de Galilei, de *Valerianus Magnus*, que je veux publier, & auſquelles je pourrois joindre cet Auteur plus ancien. Le Mſ. de Ditmarus que le R. P. Papebroch m'a communiqué, contient le ſupplément de la lacune du Synode de Trotmanni ou *Trimonienſis Concilii*.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ECRITE *de Tours à M.***. le* 15. *de Janvier.* 1701.

J'Execute avec plaisir l'ordre que vous m'avez donné de vous informer de ce qui regarde la personne, les ouvrages, & le cabinet du sçavant Mr. Menard, que nous avons perdu ici depuis quelques années. Il fut d'abord Avocat au Parlement de Paris ; & sa grande habileté pour les affaires, le firent employer par Mr. le Maréchal de Bassompierre, par Madame la Duchesse d'Aiguillon, & par d'autres personnes de la premiere qualité, pour débroüiller les affaires de leurs Maisons. L'amour qu'il avoit pour les Lettres, le fit renoncer au soin d'augmenter sa fortune ; & le ramena en cette ville, lieu de sa naissance, pour y goûter les douceurs, & profiter du loisir de la vie privée. Il y a passé depuis ce tems-là, plus de quarante ans dans une application continuelle à l'étude, & sans avoir gueres de commerce qu'avec

les livres & avec les Savans. Sa capacité, sa probité, sa droiture, son humeur obligeante, & ses autres qualitez personnelles, l'ont fait honorer pendant sa vie, & regretter après sa mort, de tous ceux qui avoient l'avantage de le connoître. Il a vécû 75. ans : c'est trop pour le commun des hommes qui font un si mauvais usage du tems ; mais c'est trop peu pour les hommes de Lettres, qui n'estiment rien plus précieux que le tems, & qui en mettent si soigneusement à profit tous les momens. Mr. Menard n'a fait imprimer de livres que *l'Academie des Princes*, qu'il composa dans sa jeunesse, pour l'instruction de Monseigneur le Dauphin ; qui est à present Loüis quatorze, & *l'Accord de tous les Chronologues*. Mais il a laissé plusieurs beaux Ouvrages qui meriteroient d'être mis au jour, & qui rendroient témoignage de sa profonde érudition, entr'autres, les vies des anciens Philosophes en 4. tomes, la Philosophie de Pythagore, ramassée de tout ce que les anciens nous ont appris des sentimens de ce

Philoſophe, un Commentaire ſur Aulus Gellius, l'Anthologie des Epigrammes Greques, traduites en vers Latins, & augmentée de plus de la moitié de ce qu'on en a recueilli juſqu'à preſent. Il a auſſi laiſſé un Cabinet aſſez curieux, où il y a un nombre conſiderable de Medailles anciennes & modernes, pluſieurs manuſcrits, & beaucoup de pieces Originales qui peuvent ſervir à l'Hiſtoire de France. Je ne ſçai ſi ſes heritiers ne ſeroient pas d'humeur à s'en défaire pour un prix.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ECRITE des Indes le 10. de Janvier 1700.

CE que j'ai lû dans des Memoires de la Chine, ſur l'homme ſauvage de l'Iſle de Borneo, eſt très-veritable. Le 19. May 1699. étant à la rade de Batavie, je vis moi-même ſur le London, Fregate Angloiſe, qui revenoit de Borneo, un de ces hommes ſauvages, qui n'avoit encore que trois mois, ainſi que me l'aſſûra Mr. Jean Flours,

Marchand & Capitaine, auquel apartenoit ce Vaiſſeau. Ce jeune monſtre me parut haut d'environ deux pieds. Il étoit couvert de poil, mais fort court encor. Il avoit la tête ronde, & trés-ſemblable à celle de l'homme, des yeux, une bouche, un menton un peu differens des nôtres pour la figure. Mais il étoit ſi prodigieuſement camus, que je n'oſe lui donner de nez ; vous auriez crû voir quant à ce point, un de ces malheureux qui le perdoient autrefois pour avoir quitté le ſervice. Cet animal avoit de la force, déja beaucoup plus que les enfans n'en ont d'ordinaire à 6. ou 7. ans : ce que je connus en le tirant par la main : car je ſentis une reſiſtance extraordinaire. Il avoit beaucoup de peine à ſe montrer, & quand on l'obligeoit à ſortir d'une eſpece de loge qu'on lui avoit faite, il témoignoit du chagrin. Il a des actions trés-humaines. Quand il ſe couche c'eſt ſur le côté, apuïé ſur une des mains. Je lui trouvai le pouls au bras, tel que nous l'avons. La taille de ces animaux,

quand ils ont toute leur grandeur, égale celle des plus grands hommes. M. Jean Flours nous dit, qu'il en avoit tué un de trois balles. Ils courent plus vîte que les cerfs. Ils rompent dans les bois des branches d'arbres, dont ils se servent pour assommer les passans. Quand ils peuvent en tuër quelqu'un, il lui sucent le sang, qu'ils goûtent comme un breuvage delicieux. On dit que ces animaux sont fort lascifs. Celui que nous vîmes paroissoit femelle. Il avoit le regard un peu farouche, le maintien paresseux, & un air melancolique. Quand je passai à Malaque, il y avoit trois de ces hommes sauvages de Borneo, mais je ne les vis pas.

LETTRE DU PERE L'AMY

Benedictin de la Congregation de S. Maur à M. l'Abbé Brillon Docteur de la Maison de Sorbonne, pour la défense d'une Demonstration Cartesienne de l'Existence de Dieu, attaquée par ce Docteur dans le Journal des Savans du 10. Janvier 1701.

IL faut avoüer, Monsieur, qu'il se trouve des Auteurs de caractere bien different. Les uns ne sçauroient souffrir qu'on attaque aucun de leurs sentimens; c'est une sensibilité infinie pour tout ce qui les touche en quelque maniere que ce soit: les autres n'écrivant que pour l'éclaircissement de la verité; souhaitent avec ardeur qu'on les critique. Ceux là attaquent, sans vouloir qu'on se défende; ceux-cy au contraire vous prient de les attaquer & de combattre à la rigueur leurs sentimens.

C'est une reflexion, Monsieur, que me fait faire vôtre genereux procedé & la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire. Il est

vrai, comme on vous l'a dit, que je n'entre pas dans vôtre sentiment sur la demonstration Cartesienne de l'existence de Dieu. Le *charme* n'est pas encore *levé* pour moy, & vous me le pardonnerez bien, puisque l'Ecole * même, qui malgré ses préjugés contre tout ce qui pouvoit venir de la part de Mr. Descartes, s'étoit laissé enchanter de cette demonstration, comme vous le reconnoissez vous-même, n'a pû encore, avec vos lumieres, se desenchanter. Je n'aurois cependant jamais osé prendre la liberté de vous dire ma disposition sur ce sujet ; si je ne vous avois trouvé de la seconde espece d'Auteurs, & si vous ne m'aviez fait l'honneur de m'inviter & de me *conjurer* même (ce sont vos termes qui sont trop honnêtes) *de vous faire le plaisir & l'honneur de répondre publiquement à vôtre écrit*. Ajoûtant encore (ce que je ne puis écrire sans confusion, & ce qui marque bien que ce n'est point ici un défi presomptueux)

* On ne convient pas que toute l'Ecole ait adopté cette demonstration, qui a été rejettée par Saint Thomas.

que si mes objections sont trop fortes, vous l'avoüerez de bonne foy, & que vous ne voulez rendre les armes qu'entre mes mains.

Avec des manieres si polies, Monsieur, le moyen de vous resister, & de ne se laisser pas embarquer à écrire ? car il n'y a nulle apparence que l'on y coure les risques désagreables que l'on éprouve avec les Auteurs de la premiere espece. Je sens même que vous auriez bon marché de moi, s'il ne s'agissoit que de mon sentiment : mais comme il est question d'une démonstration de Mr. Descartes adoptée par toute l'Ecôle : ce seroit faire largesse du bien d'autrui, que d'abandonner sa défense ; & je ne pourrois la négliger sans foiblesse ; sur tout, puisque vous souhaitez que je la prenne.

Je vais donc vous dire simplement ce que je pense de vôtre écrit & vous marquer ce qui fait mon charme pour la démonstration Cartesienne : non pas à dessein que *vous me rendiez les armes* : car pour qui combattons-nous, si nous sommes vraiment disciples de la verité ?

Malheur à nous ſi dans nos conteſtations nous cherchons un autre triomphe, que celui de nôtre maîtreſſe. Ce n'eſt donc que dans la vûë de travailler avec vous à éclaircir cette verité, & à la rendre aimable & reſpectable à tout le monde. C'eſt enfin dans la vûë de conſerver à cette démonſtration l'honneur qu'elle me paroît avoir d'être un des plus pretieux monumens de la Divinité: car ceux que Dieu lui-même a mis dans l'eſprit humain, nous doivent être infiniment plus chers, que ceux qui ſe trouvent dans le monde materiel.

Je ſçay, Monſieur, que vous prétendez avoir découvert dans le fond de l'eſprit humain, & dans l'idée qu'il a de Dieu *des preuves* de ſon exiſtence *plus ſolides & plus fortes* que celle que vous voulez nous enlever, & je me flate même que vous ne les déroberez pas plus long-tems au public: mais en attendant cette reſtitution: ou, ſi vous l'aimez mieux, ce preſent; vous voulez donc bien qu'on ſe remuë un peu pour conſerver celle-cy.

En general, ce qui fait que nous formons d'une même démonstration des jugemens si differens, que vous la traitez de *Sophisme*, & de *Paralogisme*, pendant qu'elle me paroît de la derniere justesse, c'est, ce me semble, que nous la regardons par differens côtez : & je suis trompé (pour le dire en passant) si ce n'est là la veritable source des contestations & de ces jugemens contradictoires que les plus grands hommes forment tous les jours d'un même sujet. S'ils le regardoient tous par un même côté : il ne seroit pas possible qu'ils n'en jugeassent de la même maniere. Ils ont tous raison chacun par leur côté ; & ils n'ont tort qu'en ce qu'ils s'imaginent que leurs adversaires regardent le sujet de contestation du même biais qu'eux : & ainsi la principale attention de ceux qui contestent, devroit être d'examiner de bonne foy, s'ils regardent leur sujet par le même côté, & de tâcher de s'amener reciproquement aux mêmes points de vûë ; mais le mal est qu'il y a souvent peu de bonne

ſoy : & que diſputant pour diſputer, & même pour l'emporter, on ne veut point s'entendre.

Comme je vous croy, Mr. fort éloigné de cette diſpoſition, ſouffrez que j'aye l'honneur de vous dire, que vous ne regardez la démonſtration en queſtion, que par ce qu'elle a de moins principal : ſçavoir, par cette propoſition, que *l'exiſtence eſt le fondement de toutes les perfections* ; & vous négligez le capital, ſçavoir la conſideration de la nature de l'idée de l'être infiniment parfait, de laquelle la démonſtration tire toute ſa force: vous la négligez dis-je : ou du moins vous ne la regardez, que comme renfermant une *ſuppoſition* purement arbitraire & faite à plaiſir, qui ne s'y trouve point, & il faut avoüer qu'à ne la regarder que de ces biais; vous avez raiſon; & je trouve auſſi bien que vous, que ce n'eſt qu'un ſophiſme.

Mais comme je veux bien avoir la complaiſance de la regarder par vôtre côté, ; & que par là j'en juge comme vous : ayez auſſi celle de la

la regarder par le mien ; & je me flatte que vous en jugerez comme moy;& puis nous verrons par lequel de ces deux côtez Mr. Descartes l'a regardée.

Pour vous mener donc methodiquement à mon point de vûë, permettez que je commence. 1. Par raporter la preuve de Mr. Descartes, telle qu'elle se trouve dans ses ouvrages : je veux dire avec tout ce qui en fait l'embonpoint : car,à vous parler franchement, elle me paroît bien seche, & pour ainsi dire, bien décharnée dans vôtre écrit. 2. Je tâcherai ensuite de l'affermir contre tout ce qu'on pourroit lui opposer. 3. J'examinerai enfin ce que vous objectez, & par quel côté M. Descartes l'a regardée.

§. I.

PREUVE CARTESIENNE

De l'existence de Dieu.

Ce que l'on conçoit clairement être enfermé dans l'idée claire, distincte, simple, naturelle, necessaire & immuable de quelque cho-

ſe, peut être avec verité & ſeureté attribué à cette choſe.

Or on conçoit clairement que l'exiſtence neceſſaire & éternelle eſt renfermée dans l'idée de Dieu, & cette idée eſt claire, diſtincte, ſimple, naturelle, neceſſaire & immuable.

On peut donc avec ſeureté & verité attribuër à Dieu l'exiſtence neceſſaire & éternelle, on peut ſans crainte de ſe tromper, aſſûrer qu'il exiſte de toute éternité.

Voilà, Mr, en deux mots le corps de la preuve de Mr. Deſcartes. Mais vous en ſentirez mieux la force par l'éclairciſſement de tout ce qu'on pourroit lui oppoſer.

§. II.

Eclairciſſement de ce qui ſe peut oppoſer à cette preuve.

Comme cette preuve ne comprend que deux propoſitions, il n'y a point d'autre parti à prendre que de ſe retrancher contre l'une ou l'autre. Mais contre laquelle?

1. Niera-t'on la premiere; Eh,

c'eſt le premier principe des ſciences. Avons-nous d'autres moyens ſûrs de juger de la nature des choſes, que les idées claires qui ſe preſentent à nôtre eſprit, ſur tout ſi elles ſont ſimples, naturelles, neceſſaires & immuables ? Eſt-il même en nôtre liberté de ſuſpendre alors nôtre jugement ? L'évidence ne nous l'arrache-t'elle pas invinciblement ? Non : ſi ce moyen n'eſt pas infaillible, & ce principe inconteſtable ; il n'y a point d'autre parti à prendre que celui d'un doute éternel ; ſi toutefois on peut douter au milieu de l'évidence.

2. Prétendra-t'on que ce principe ne doive être admis qu'avec reſtriction, & qu'on ne puiſſe ſûrement attribuer aux choſes ce qui eſt renfermé dans leurs idées, à moins que ces choſes n'exiſtent ?

Quoi ? faudra-t'il qu'il y ait au monde un vrai cercle, pour pouvoir s'aſſûrer ſur l'idée qu'on en a, que tous les rayons du cercle ſont égaux, & qu'il ne peut y avoir de cercle dont les rayons ſoient inegaux ? faudra-t'il qu'il y ait actuel-

lement des crimes pour s'assurer sur l'idée qu'on en a, que tout crime est punissable ? faudra-t'il qu'il y ait des montagnes, pour répondre qu'il ne peut y en avoir sans vallées ? ne démonstre-t'on pas tous les jours dans les sciences, les proprietez des choses, independemment de leur existence, sur les seules idées abstraites qu'on en a ? Et n'est ce pas un principe incontestable, que l'objet des sciences devant être necessaire & immuable ; elles ne regardent point les êtres particuliers, comme actuellement existents : rien n'étant moins necessaire, ni moins immuable qu'ils le sont par cet endroit ? Il n'y a donc point à hésiter : que les choses existent, ou non : on peut sûrement, & l'on doit même leur attribuër ce que l'on voit clairement être compris dans leurs idées : sur tout lors qu'elles ont les qualitez que nous venons de marquer dans celle de Deiu.

3. Niera-t'on donc que l'existence soit clairement renfermée dans l'idée de Dieu ?

Ce ſera s'oppoſer à la voix commune, & au torrent de tous ceux qui ſavent penſer. Tous les hommes conviennent naturellement, & ſans l'avoir concerté, à attacher au terme de *Dieu*, l'idée d'*un étre infiniment parfait.* & d'une nature la plus ſublime & la plus excellente que l'eſprit humain ſe puiſſe figurer. C'eſt ce que S. Auguſtin, remarque en pluſieurs endroits: mais ſur tout dans ſon premier Livre de la doctrine Chrétienne. *Hoc omnes Deum conſentiunt eſſe quod cæteris rebus omnibus anteponunt.* Et encore : *omnes latinæ linguæ ſcios, cum aures eorum ſonus iste (Deus) tetigerit, movet ad cogitandam excellentiſſimam quandam immortalemque naturam.* Et enfin: *Ita cogitatur ut aliquid quo nihil melius ſit atque ſublimius illa cogitatio conetur attingere.* *

Or l'idée d'un *être infiniment parfait*, enferme clairement & neceſſairement l'idée d'une exiſtence neceſſaire & éternelle. Cette exiſtence eſt donc clairement enfermée dans l'idée de Dieu.

* *Chap. 6. & 7.*

4. Enfin soutiendra-t'on que cette idée ne soit point naturelle, necessaire & immuable ? Osera-t'on dire, avec quelques esprits, que ce n'est qu'une fiction d'imagination, ou tout au plus un ouvrage de la façon de l'entendement ?

Mais que ce seroit peu connoître l'esprit humain, que de donner dans ces pensées ! rien n'est moins uniforme, rien n'est plus inégal ni plus, changeant que les idées de la façon de l'esprit humain : sur tout celles de l'imagination. Comme cet esprit est trés-inégal : que l'imagination est trés differente en differens hommes, & trés-differente d'elle-même en divers tems ; leurs ouvrages doivent tenir de ces inégalitez. Il est cependant certain, & S. Augustin n'en a point douté, que l'idée que les hommes attachent au terme de *Dieu* est parfaitement uniforme, rien n'est moins équivoque que ce terme, dés qu'on l'entend prononcer, pour peu qu'on rentre en soy-même, & qu'on écarte les impressions des sens ; cette grande & vaste idée de l'*être infiniment parfait*, se pre-

ſente pour ainſi dire, toute entiere à l'eſprit : c'eſt-à-dire avec une réalité infinie : infinie, dis je, non pas en ce ſens, qu'on puiſſe toûjours y ajoûter quelque perfection : mais plûtôt en ce ſens, qu'on voit bien qu'il ne s'y peut rien ajoûter. Infinie encore une fois, non ſeulement en ce qu'on ne voit point de bornes à ſes perfections ; mais auſſi en ce qu'on voit nettement, qu'elles n'en peuvent avoir. Voilà ce qui ſe preſente naturellement à tous ceux qui entendant prononcer le nom de *Dieu* ſavent un peu faire taire l'imagination.

Les fictions de l'eſprit n'ont rien de fixe, ni de conſtant, rien n'eſt plus aiſé que de les eſtropier, les mutiler, les alterer, ſi par exemple, l'idée d'un cheval volant me déplait, je n'ai qu'à la tronquer & la mettre en pieces : il m'eſt très-facile de former l'idée d'un cheval, ſans lui donner des aîles. Mais qu'il en eſt bien autrement de l'idée de Dieu (prenez garde à cela, Mr, s'il vous plaît : car voici particulierement le côté par où je ſouhaite que

vous regardiez nôtre démonſtration.) Je ne puis ni tronquer, ni eſtropier cette idée, je ne puis lui ôter la moindre réalité : que dis-je ! je ne puis même m'en défaire abſolument : elle m'eſt naturelle, neceſſaire, indépendante de mon eſprit, je puis bien l'écarter un peu, & m'empêcher d'y penſer, à force de m'appliquer aux images des ſens, & aux phantômes de mon imagination ; mais dans les tems que je m'y attendrai le moins, elle ſe preſentera à mon eſprit comme malgré-moy.

Ce n'eſt donc point à coups de tête, ni à diverſes, repriſes, ni par addition de parties à parties (comme quelques-uns le prétendent) que ſe forme cette idée à la façon des chimeres & des phantômes : ſimple, indiviſible, pleine, & parfaite, elle ſe preſente d'elle même toute formée à l'eſprit.

Vous voyez donc ce me ſemble, Monſieur, que rien de ce que je viens de raporter n'eſt capable d'ébranler nôtre démonſtration : & je ne puis douter qu'à la regarder dans

le ſens que je la regarde, elle ne vous paroiſſe auſſi exacte & auſſi juſte qu'à moy; reſte à voir ce que vous objectez: ſi cela lui donne quelque atteinte, & enfin par quel côté Mr Deſcartes l'a regardée.

Examen de ce que vous oppoſez à la démonſtration Carteſienne.

Voicy en deux mots le précis de ce que vous alleguez. *Autre choſe eſt dire qu'un être très-parfait, ou qui a toutes les perfections imaginables, exiſte*; & dire qu'*effectivement il exiſte un étre qui a toutes les perfections imaginables.* La premiere de ces deux propoſitions eſt hypothetique: elle ſuppoſe qu'il y ait dans la nature un être revêtu de toutes les perfections imaginables. Et cela ſuppoſé, il faut bien qu'il exiſte: *puiſque l'exiſtence eſt le fondement & la premiere de toutes les perfections. Elle eſt notoire par elle-même, reçûë de tout le monde: elle n'a pas beſoin de preuve*: & cependant la démonſtration dont il s'agit, ne prouve que cette propoſition hypothetique, & nullement l'autre propoſition dont

il s'agit uniquement, sçavoir qu'il *existe un être très-parfait.*

Mais premierement, Monsieur, vous venez de voir la démonstration telle que je l'ay proposée, qui est assûrément celle de Mr. Descartes. Trouvez-vous qu'elle ne prouve que cette proposition : *un être qui a toutes les perfections imaginables existe.* Eh! comment ne prouveroit-elle que cela, elle ne s'y trouve seulement pas, ni dans les premisses, ni dans la consequence?

Il est vrai que pour prouver la seconde proposition, sçavoir que *l'existence est enfermée dans l'idée de Dieu*, je me suis servi de l'idée de *l'être infiniment parfait*, que tout le monde attache au terme de Dieu, & dans laquelle l'existence se trouve.

Mais 1o. Vous voyez donc bien que je ne la regarde que comme un moyen de preuve; & non pas comme ce que je veux prouver.

2°. Vous voyés bien encore que cette proposition dont je me suis servi; *l'idée d'un être infiniment parfait enferme l'existence*, n'est nulle-

ment hypothetique. Elle ne ſuppoſe point qu'*il y ait dans la nature un être qui ait toutes les perfections imaginables.* Elle marque ſimplement ce que renferme l'idée de *Dieu*, l'idée d'un *être infiniment parfait*; ce que renferme ſon eſſence preciſément priſe; en un mot elle marque ce que renferme ſa nature ſous cette préciſion, & entant ſeulement que conçûë par l'eſprit.

Mais, me direz-vous, ſi vous ne ſuppoſez pas qu'il y ait dans la nature un être qui ait toutes les perfections imaginables: vous ſuppoſez au moins que ſon idée les renferme.

Pardonnez-moy, Monſieur, je ne le ſuppoſe point: je le prouve réellement & neceſſairement, dés que je n'ay point d'autre idée de Dieu, que celle d'un *être infiniment parfait.* Car il n'eſt pas poſſible de concevoir un être infiniment parfait, qu'avec toutes les perfections imaginables. Ce n'eſt point là ſuppoſer ce qui n'eſt pas: c'eſt découvrir ce qui eſt en effet.

Au reſte, Monſieur, ce que j'ay l'honneur de vous répondre ici, n'eſt

point de ma façon : ce ſont des réponſes que Mr. Deſcartes a faites à une objection toute pareille à la vôtre, qu'il s'étoit propoſée. La voicy en propres termes.

On ne doit pas auſſi dire ici qu'il eſt à la verité neceſſaire que j'avoüe que Dieu exiſte, aprés que j'ay ſuppoſé qu'il poſſede toutes ſortes de perfections : puiſque l'exiſtence en eſt une : mais que ma premiere ſuppoſition n'étoit pas neceſſaire.

Voilà comme vous le voyez, le dénoüement qui vous a paru ſi propre à *lever le charme de la preuve de Deſcartes*. Ce Philoſophe l'a vû comme vous : mais il ne s'y eſt pas rendu comme vous. Et l'on ne peut ſoupçonner ſa fermeté à cet égard, d'avoir été ſoûtenuë, ou par entêtement, ou par quelque point d'honneur. Cela pourroit ſe croire, avec quelque couleur, ſi cette objection lui étoit venuë d'ailleurs : car on n'aime pas à ceder, ni à revenir de ce qu'on a une fois eſtimé. Mais encore une fois, c'eſt une difficulté qu'il s'eſt propoſée de lui-même. Et il n'y répond qu'en niant la ſup-

position prétenduë, & qu'en faisant voir que l'on prend pour une supposition arbitraire & faite à plaisir, ce qui fait le caractere propre, necessaire & essentiel de l'idée de Dieu.

Encore, dit Mr. Descartes, *qu'il ne soit pas necessaire que je pense à Dieu, neanmoins toutes les fois qu'il m'arrive de penser à un être premier & souverain: il est necessaire que je lui attribuë toutes sortes de perfections: & cette necesßité est suffisante pour faire que par aprés, si-tôt que je viens à reconnoître que l'existence est une perfection; je conclus fort bien que cet être premier & souverain existe.*[a]

Il fait ensuite une observation sur laquelle, Monsieur, je vous prie de reflêchir: car rien n'est plus décisif sur nôtre sujet. Il met une extrême difference entre les idées feintes à plaisir & formées de suppositions arbitraires; *& les eritables idées qui sont comme nées avec nous, dont la premiere & principale est celle de Dieu*; & il soûtient *que cette idée n'est point quelque chose*

[a] *Medit. 5.*

d'inventé, ou de feint, dependant ſeulement de nôtre penſée : mais que c'eſt l'image d'une vraye & immuable nature[a].

Voyés, Monſieur, ſi dans l'*image naturelle & neceſſaire d'une vraye & immuable nature*, on peut appercevoir le moindre trait d'une ſuppoſition arbitraire.

Jugez de-là vous-même, ſi ce n'eſt pas vous fatiguer inutilement que de nous chercher des exemples de propoſitions hypothetiques, dont la ſuppoſition emporte l'exiſtence de ſon ſujet ; & deſquelles neanmoins il ne s'enſuit pas qu'il y ait dans la nature un ſujet tel que ces propoſitions l'expriment : comme lorſque vous dites qu'*un cheval qui a des aîles exiſte* : qu'*une ſtatuë qui parle, exiſte.* Car vous voyez bien que ces propoſitions & cent autres pareilles ne roulent que ſur des ſuppoſitions arbitraires, & ne ſont que des idées groteſques feintes à plaiſir.

Mais Mr. Deſcartes lui-même ſe propoſe un exemple beaucoup plus

[a] *Medit. 5.*

ſpecieux que tout cela, & qui cependant ne conclut rien contre ſa démonſtration, & ne lui en enleve pas le charme.

Cet exemple eſt celui d'*un corps tres-parfait* : c'eſt-à-dire qui auroit toutes les perfections qui peuvent convenir à un corps: Car quoique l'exiſtence ſoit contenuë dans l'idée d'un tel corps ; *je ne puis pas*, dit Mr. Deſcartes, *conclure de-là que ce corps tres-parfait exiſte : mais ſeulement qu'il peut exiſter*[a].

Eh ! d'où vient donc, direz-vous, que de l'idée d'*un étre infiniment parfait* on prétend conclure l'exiſtence actuelle de Dieu ?

Cette difference, Monſieur, ſelon nôtre Philoſophe, ſe tire de pluſieurs raiſons qui toutes ſerviront à vous faire connoître par quel côté, du vôtre, ou du mien, Mr. Deſcartes a regardé ſa démonſtration.

C'eſt 1. que la ſuppoſition d'un corps qui auroit toutes les perfections eſt purement arbitraire, & que l'idée qu'on s'en forme eſt for-

[a] *Reſp. aux premieres object.*

gée à plaiſir. *Je reconnois aſſés*, dit Mr. Deſcartes, *que cette idée a été faite par mon entendement même, lequel a joint enſemble toutes les perfections corporelles*[a].

2. *L'exiſtence ne reſulte point des autres perfections qui ſont compriſes en la nature du corps : parce qu'on peut également les concevoir comme exiſtentes, ou non exiſtentes*[b].

3. *On ne voit en ce corps aucune force par laquelle il ſe produiſe ; ou ſe conſerve lui-même*[c].

4. L'idée de ce corps n'eſt nullement naturelle : mais purement artificielle. C'eſt une pure fiction d'eſprit.

5. Elle n'eſt point ſimple : mais elle eſt compoſée de parties qui n'ont entre elles nulle liaiſon neceſſaire : à peu prés comme celles de l'idée d'un cheval volant : car il n'y a nulle liaiſon neceſſaire entre un cheval & des aîles.

6. Enfin elle n'eſt ni neceſſaire, ni immuable. C'eſt le caprice qui la fait paroître, ou diſparoître, comme il lui plaît.

[a] *là même.* [b] *là même.* [c] *là même.*

Mais que l'idée d'*un étre infiniment parfait* a de caracteres differents!

1. Dés que j'entens prononcer le nom de *Dieu*, je ne ſuis nullement maître d'empêcher que cette vaſte idée ne ſe preſente à moy, comme renfermant toutes les perfections poſſibles.

2. Il n'eſt pas en mon pouvoir d'en exclure aucune.

3. Il m'eſt auſſi peu libre d'empêcher que l'exiſtence actuelle, neceſſaire & éternelle ne s'y trouve.

4. Il ne m'eſt donc pas poſſible de former (avec reflexion, & entendant les termes) l'idée d'un Dieu qui n'exiſte pas.

5. L'idée d'un être infiniment parfait, d'un Dieu neceſſairement exiſtent n'eſt point un ouvrage de ma façon : je ne l'ay point forgée à plaiſir.

6. Il m'eſt impoſſible d'y rien ajoûter : ou d'en rien ôter.

7. Elle eſt ſimple : & quelque infinité de perfections qu'on y conçoive : elle ne nuit point à ſa ſimplicité,

8. Il n'y a pas une de ſes perfections dont l'exiſtence neceſſaire & éternelle ne reſulte neceſſairement.

9. Il n'y en a pas une qui n'ait une liaiſon neceſſaire avec toutes les autres.

10. Cette idée m'eſt naturelle. Je la trouve en moy , ſans art , ſans contention, ſans travail.

11. Elle ſe preſente quelquefois à l'eſprit malgré lui.

12. Enfin elle s'y preſente toûjours comme quelque choſe de neceſſaire, d'immuable & d'éternellement exiſtent.

En faut-il d'avantage, Monſieur, pour lui faire conclure que cet être qu'elle repreſente, exiſte veritablement? que cette merveilleuſe idée eſt tres-differente des phantômes de nôtre imagination,& des fictions de nôtre eſprit; & qu'ainſi l'*idée d'un être infiniment parfait* emporte neceſſairement l'exiſtence de la Divinité ; quoique l'*idée d'un corps très-parfait* n'emporte pas l'exiſtence de ce corps?

Eh! quoi , direz-vous ! Eſt-ce que nôtre penſée fait la realité, ou

l'actualité des choses ? Est-ce qu'elle leur impose quelque necessité ?

Non, Monsieur, vous répond Mr. Descartes. C'est *au contraire la necessité qui est dans la chose même ; c'est la necessité de l'existence de Dieu qui nous determine à avoir cette pensée* ; & qui nous force, pour ainsi dire, à juger qu'il existe. Car je ne puis me dispenser de juger conformément à ce que je vois. A moins de prendre plaisir à s'aveugler, il n'est pas possible de resister à la clarté des idées. Il est au moins certain qu'on ne court aucun risque de se tromper, en jugeant conformément à ce qu'elles nous réprésentent : sur tout lorsqu'elles nous sont naturelles, simples, necessaires & immuables, comme est celle de Dieu. Car alors le principe est absolument immanquable : & cela par une raison particuliere à nôtre sujet : mais qu'il n'est pas necessaire de déveloper presentement. Or cette idée que j'ay de Dieu me le represente clairement comme necessairement existent. Je ne puis donc me dispenser de juger qu'il existe, &

ce jugement n'eſt point ſujet à erreur.

En voilà ce me ſemble aſſez, Monſieur, pour vous faire voir ſur quoi particulierement porte la démonſtration de Mr. Deſcartes : de quel biais il l'a regardée, & par quel côté on doit la conſiderer pour la trouver juſte : & je ſuis trompé ſi vous ne reconnoiſſez de bonne foy, que ce n'étoit la regarder que par ce qu'elle avoit de moins principal, que de dire comme vous avez fait : *de ce que l'exiſtence eſt le fondement de toutes les perfections, il ne s'enſuit en aucune maniere qu'il exiſte actuellement dans la nature un être qui ait toutes les perfections imaginables.* Car il paroît par-là que vous croïez qu'on ne concluoit l'exiſtence de Dieu, que de ce que *l'exiſtence eſt le fondement de toutes les perfections* : au lieu que vous avez pû voir que nous ne l'avons gueres concluë que de la neceſſité, de l'immutabilité, de l'uniformité & de l'infinité de ſon idée.

Vous reconnoîtrez encore avec la même équité, que c'étoit faire injure à cette idée, que de ne la re-

garder que comme une ſupoſition purement arbitraire & faite à plaiſir ; elle qui n'a rien que de neceſſaire, que d'uniforme, que d'immuable.

Enfin, Monſieur, je me flatte que nous conviendrons ; & qu'aprés vous avoir accordé qu'a regarder la démonſtration du biais que vous la preniez, vous aviez eu raiſon d'en juger comme vous avez fait : vous me ferez auſſi l'honneur de m'acorder qu'à la regarder ſous le point de vûë que je viens de la propoſer ; Mr. Deſcartes & toute l'Ecole qui le ſuit, ont eû raiſon de n'y trouver rien que de juſte & de convainquant. Je ſuis, Monſieur, avec toute l'eſtime la plus reſpectueuſe.

Vôtre &c.

Ce 20. *Février* 1701.

Pardon, Monſieur, ſi à la fin de cette lettre, j'ajoûte celle dont vous m'avez honoré. Cela n'a point été de mon premier deſſein, mais je m'y trouve obligé par la difficulté que m'a faite un de Meſſieurs vos Confreres de ſouſcrire à la mienne ;

car comme il ne l'a refusé que par délicatesse pour vos interêts, & parce qu'il a pretendu que j'écrivois contre vous : touché de vos veritables interêts pour le moins autant que lui, je ne puis me dispenser de laisser voir au public, que c'est pour vous & à vôtre priere; & non pas contre vous que j'écris ; & que ma lettre n'a rien ni dans son fond, ni dans ses manieres, ni dans son entreprise, qui puisse vous déplaire.

Pour son entreprise, Mr, vous le sçavez ; & vôtre lettre le montre clairement, que ce n'a été que sur vos instances, que j'ay formé le dessein de la mienne, & que je la rends publique.

Pour les manieres, j'ose me flater qu'elles sont telles que vous les avez souhaitées.

A l'égard du fond, il est vrai qu'il tend à vous détromper d'un jugement purement speculatif que vous avez formé d'une démonstration de l'existence de Dieu : mais est-ce là vous rendre un mauvais office ? Est-ce écrire contre vous ? je

vous en fais le juge ; si toute espece d'erreur ou de méprise est une espece de mal : est-ce faire tort à un homme, d'entreprendre de l'en delivrer ? il faudroit pour cela, que les choses eussent bien changé de nom.

Encore si on l'entreprenoit de son propre mouvement & sans en être prié : si cette méprise étoit une erreur favorite, & qui tint beaucoup au cœur de celui à qui on veut l'ôter, on pourroit lui dire : De quoi vous mêlez-vous ? Mais au contraire si cette méprise n'est, comme la vôtre, Monsieur, qu'une simple pensée, pour laquelle on n'a nulle attache, & qu'on est prêt d'abandonner dés qu'on ne la trouvera pas soûtenable : si son Auteur est le prémier à *conjurer* qu'on la critique ; si enfin il declare (comme vous l'avez fait, Mr,) que ce sera lui *faire plaisir & honneur d'y répondre publiquement* ; peut - on alors s'imaginer qu'il soit contre les interêts de cet Auteur, de lui écrire dans les termes & de la maniere dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler ?

Non, Mr, pour donner dans cette pensée, il faut n'avoir nullement celui de vous connoître, c'est vous faire un interêt de demeurer dans l'erreur, c'est douter de la sincerité de vos paroles, ou c'est n'avoir pas fait la moindre attention à ce que j'ay extrait de vôtre lettre dans la mienne.

C'est donc, Mr, ce qui m'oblige à la raporter ici toute entiere, contre mon premier dessein. Car quoi qu'elle me fasse trop d'honneur: elle vous en fait infiniment davantage. Il est vrai qu'elle justifiera ma conduite: qu'elle fera voir que mon entreprise n'a rien eu que de concerté avec vous, & mon procedé, rien que de pacifique; & qu'elle donnera au public le spectacle si rare en nos jours, de deux Auteurs qui s'entendent parfaitement, & qui de bonne amitié conviennent de s'écrire pour s'entr'éclaircir & s'amener l'un l'autre à la verité.

Mais aussi, Mr, que ne dira point cette Lettre de vôtre modestie, de cette sage défiance de vos sentimens, de ce peu d'attache à vos pensées, de

de cet ardent amour pour la verité, de cette excellente diſpoſition d'eſprit & de cœur, à vouloir bien être critiqué & à ceder, s'il ſe trouve qu'on n'ait pas raiſon ; tout cela, dis-je, Mr, vous fait infiniment d'honneur ; rien n'étant plus eſtimable : parce que rien n'eſt plus rare, que de ſe rendre à la verité, quand on n'a pas été aſſez heureux pour la trouver par ſoi-même, & qu'elle vient par un canal étranger. Enfin, Mr, vouloir bien reconnoître qu'on s'eſt mépris, ſur tout quand on eſt de profeſſion à vouloir avoir raiſon ; quel prodige en nos jours ! C'eſt pourtant l'exemple que vous nous donnez ; comme il va paroître par vôtre Lettre.

LETTRE DE Mr. L'ABBE' BRILLON Docteur de la Maiſon de Sorbonne. Au Pere D. François Lamy Benedictin.

LE R. P. Eſterlin dont je ſuis voiſin & ami, m'a dit, M. R. P. que vous lui avez parlé du jugement que j'ai hazardé ſur la preuve de l'exiſtence de Dieu tirée de l'i-

déc de cet être, & que vous n'êtes pas persuadé que j'aye raison. Je vous conjure de me faire le plaisir & l'honneur de répondre publiquement à mon écrit ; je satisferai, si je puis, à vos objections : si elles sont trop fortes, je l'avoüeray de bonne foy. Je ne veux rendre les armes qu'entre vos mains ; & le faire même, si vous m'y obligez, avec tous les accompagnemens d'estime & de respect qu'on doit à vôtre merite.

J'ay deux cousins germains dans vôtre Congregation : l'un à S. Benoist sur Loire, l'autre à Blois, en consideration desquels j'espere que vous me pardonnerez la liberté que je prends. Je suis avec plus de respect que personne, &c.

L'onziéme de Février 1701.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL, *contenant generalement tous les mots François tant vieux que modernes, & les termes des Sciences & des Arts, sçavoir la Philosophie, Logique & Physique ; la Medecine ou Anatomie, Pathologie, Therapeutique, Chirurgie, Pharmacopée, Chimie, Botani-*

que, ou l'Hiſtoire naturelle des Plantes, & celle des Animaux, Mineraux, Metaux, Pierreries; & les noms des Drogues artificielles.

La Iuriſprudence Civile & Canonique, Feodale & Municipale & ſur tout celle des Ordonnances.

Les Mathematiques, la Geometrie, l'Arithmetique & l'Algebre, la Trigonometrie, Geodeſie ou l'Arpentage, & les Sections Coniques, l'Aſtronomie, l'Aſtrologie, la Gnomonique, la Geographie, la Muſique tant en theorie qu'en pratique, les Inſtrumens à vent & à cordes, l'Optique, Catoptrique, Dioptrique, & Perſpective, l'Architecture Civile & Militaire, la Pyrotechnie, Tactique & Statique.

Les Arts, la Rhetorique, la Poëſie, la Grammaire, la Peinture, Sculpture &c. la Marine, le Manege, l'Art de faire des Armes, le Blaſon, la Venerie, la Fauconnerie, la Peche, l'Agriculture, ou Maiſon Ruſtique, & la plus part des Arts Mechaniques: pluſieurs termes de Relations d'Orient & d'Occident, la qualité des Poids, Meſures & Monnoyes; les

Etymologies des mots, l'Invention des choses, & l'origine de plusieurs Proverbes, & leur relation à ceux des autres langues : Et enfin le nom des Auteurs qui ont traité des matieres qui regardent les mots expliquez, avec quelques Histoires, curiositez naturelles, & sentences morales qui seront raportées pour donner des exemples des phrases & des constructions. Le tout extrait des plus excellens Auteurs anciens & modernes, recüeilli & compilé par feu Messire Antoine Furetiere Abbé de Chalivoy, de l'Academie Françoise, seconde édition revûë corrigée & augmentée par Monsieur Basnage de Bauval. A la Haye, & à Rotterdam, chez Arnoud & Reinier Leers. 1701. Avec Privilege, 3. voll. in folio.

CE titre est un peu long : mais on a cru qu'il falloit le mettre ici tout entier : parce qu'il contient en une seule page l'Analyse ou la table du nouveau Dictionnaire Universel. Voici au reste le Dictionnaire le plus étendu qui ait encore paru en nôtre langue. Celuy de M.

l'Abbé Furetiere eſt le fond ſur lequel on a travaillé. On y a corrigé pluſieurs fautes, on y a ajoûté les termes qui y manquoient, on a retouché la pluſpart des articles; on a marqué le bon & le mauvais uſage des mots : Enfin c'eſt ici le Dictionnaire de M. Furetiere corrigé & augmenté avec le ſecours de celui de l'Academie Françoiſe. Pour juſtifier l'uſage des mots, on a choiſi des exemples dans nos meilleurs Ecrivains; de ſorte qu'on trouve preſque à chaque article quelque trait delicat, quelque penſée fine, quelque réfléxion ſenſée & judicieuſe. Par ce moyen le Lecteur apprend à penſer & à parler tout enſemble. C'eſt-là ce que le Dictonnaire Univerſel a de plus particulier ; & juſqu'à cette heure les Lexicons Grecs & Latins & le Dictionnaire Italien de la Cruſca avoient eu par cet endroit l'avantage ſur nos Dictionnaires François.

Monſieur Baſnage ſi connu & même ſi diſtingué parmi les Savans, eſt le principal auteur du Nouveau Dictionnaire. Mais il n'a pas cru

devoir entreprendre ſeul un ſi penible travail, premierement donc il s'eſt aſſocié M Huet miniſtre reformé, qui ſçait la langue par regles & par principes. En ſecond lieu il a abandonné à un autre les articles d'Algebre, & il confeſſe que cette ſcience eſt un païs dont il ignore juſqu'à la langue. Cet Auteur ſçait aſſez d'autres choſes pour ne pas rougir de cet aveu. Enfin M. Regis Medecin d'Amſterdam s'eſt chargé de ce qui regarde la Medecine, l'Anatomie, la Pharmacie, la Chirurgie & la Botanique. Ces Arts n'étoient point de la competence de M. Furetiere & on a été obligé d'éfacer preſque tout ce qu'il en avoit dit. Il ſeroit à ſouhaiter que M. Baſnage eût pû avoir ainſi des hommes habiles dans toutes les Facultez qui euſſent travaillé avec lui, & revû chacun les termes de leur art; car il faut être d'un mêtier pour pouvoir en définir tous les termes avec l'exactitude neceſſaire;mais en quelle ville, hors Paris, trouve t'on des perſonnes habiles en toute ſorte de profeſſions qui ſçachent bien le François?

Une autre raiſon a empêché Mr. Baſnage de porter ſon Ouvrage au degré de perfection qu'il auroit deſiré ; c'eſt la précipitation avec laquelle il a été obligé de travailler. On imprimoit à meſure qu'il compoſoit : tellement qu'il n'a pas eu le loiſir de revoir & de retoucher ſon travail. Auſſi y trouve-t'on des Articles trop chargez, & d'autres trop ſteriles ; des exemples tranſpoſez ou mal placez, des endroits negligez, ou les nouvelles obſervations qu'on y a ajoûtées, ne ſont pas bien liées avec ce qui ſuit. C'eſt Mr. Baſnage qui avertit lui-même de ces fautes legeres. Il y en a encore quelques autres qui lui ont échapé : & comme il y a lieu de préſumer que s'il s'en étoit aperçû, il en auroit averti de même, on croit qu'il ne trouvera pas mauvais qu'on y ſuplée.

On remarque donc d'abord qu'il s'eſt un peu trop étendu ſur les Etymologies. Quand les Etymologies ſont naturelles, & qu'elles ſervent à faire comprendre la force & la ſignification des mots elles ſont toûjours plaiſir au Lec-

teur. Mais combien y en a-t'il de ce caractere? la plûpart ne ſont elles pas forcées, peu vraiſemblables, & par conſequent inutiles?

On s'aperçoit bien en liſant le nouveau Dictionnaire, que Mr. Baſnage s'eſt étudié à éviter tout ce qui pouvoit ſentir la ſatyre. Cette attention eſt bien loüable, & très-digne d'un eſprit bien fait; mais elle n'a pas encore été auſſi grande qu'il auroit falu, & on eſt perſuadé que l'Auteur eſt aſſez honnête homme pour retrancher dans ſa ſeconde édition certains exemples offençans, qui ſe ſont gliſſez dans la premiere.

Un Auteur qui fait un Dictionnaire François, doit ſur tout avoir en vûë de le faire debiter en France. Or perſonne n'ignore l'attention des Magiſtrats à empêcher qu'il n'y entre des livres contagieux & qui contiennent le venin de l'Hereſie. Il falloit donc être en garde ſur ce point, ſi l'on vouloit que le nouveau Dictionnaire fût bien reçû dans le Royaume. Il paroit que Mr. Baſnage a connu cette neceſſité, & qu'il s'eſt même obſervé ſur cela dans

plusieurs articles ; mais comme il est Protestant, & qu'il a tiré beaucoup d'exemples des livres de ses confreres, il a quelquefois oublié la regle qu'il s'étoit prescrite. Par exemple, en parlant du Batême, il assûre que, *plusieurs* anciens Auteurs *ont crû, que les Adultes seuls en étoient capables.* Il dit sur la Confession qu'*elle se faisoit autrefois publiquement*; mais que *maintenant elle est auriculaire :* c'est-à-dire, que la Confession auriculaire, est une institution moderne, & qu'elle ne vient point de Jesus-Christ. Sur le mot de *liberté*, il declare que, *la liberté, selon S. Augustin, n'est qu'une simple spontaneité, qui ne renferme pas la puissance de ne point faire ce que l'on fait.* Voilà S. Augustin Manichéen ou Calviniste sur ce point. Sur le mot d'*Eglise*, on dit que *toutes les Sectes du Christianisme apartiennent réellement au corps de l'Eglise &c. Comme les membres corrompus ne laissent pas de faire partie du corps humain.* En parlant du *Purgatoire, combien d'Eglises*, dit-on, *& de Monasteres fondés sur le dogme*

chimerique du Purgatoire. Sur le mot de *Perſonne*, on dit des choſes qui ne ſçauroient manquer de faire beaucoup de plaiſir aux Anti-trinitaires & aux Sociniens.

Ces fautes & pluſieurs autres ſemblables qu'on a remarquées dans le nouveau Dictionnaire, font très-juſtement apprehender que les Docteurs Catholiques ne ſe faſſent un point de Religion d'en défendre la lecture aux Fidelles de leur communion. Au reſte il n'auroit pas été difficile d'éviter ces fautes. Elles ſont preſque toutes renfermées dans quelques éxemples qu'on a tirez des Auteurs Proteſtans, & ces éxemples n'étoient nullement neceſſaires. Si Monſieur Baſnage n'avoit poit donné dans cet écueil, on reconnoîtroit avec plaiſir que ſon Dictionnaire peut être très-utile malgré les autres legers defauts qui s'y rencontrent. Car les Ouvrages de cette nature n'ont pas d'abord toute leur perfection : ils n'y arrivent qu'après une longue ſuite d'années & aprés avoir paſſé par bien des mains. Le Dictionnaire de Monſieur

l'Abbé Furetiere a servi à Monsieur Basnage pour en composer un qui fût plus ample & moins defectueux. On espere aussi que ceux qui travaillent à Paris à en donner un plus parfait au public profiteront de celui de Monsieur Basnage.

AVIS.

ON *imprime ici le* DICTIONNAIRE UNIVERSEL, *non pas tel qu'on le vient d'imprimer en Hollande, où l'on fait parler Mr. L'Abbé Furetiere en Ministre Protestant, mais entierement purgé de tout ce qu'on y a introduit de contraire à la Religion Catholique.*

On y corrige encore un très-grand nombre de fautes, on y fait des additions considerables, & S. A. S. Monseigneur, Prince Souverain de Dombes, par le zele qu'il a pour la Religion & pour le progrés des Sciences, a bien voulu se faire le protecteur de cet Ouvrage, & qu'on y travaillât sous ses auspices.

Cette nouvelle édition quoyque plus ample & plus commode, d'aussi beau

TABLE.

Essai Philosophique concernant l'entendement humain &c. traduit de l'Anglois de M. Locke par Pierre Coste. p. 116

Extrait d'une Dissertation Latine sur deux Medailles anciennes &c. p. 131

Regles des Mouvemens uniformes en general. p. 147

Nouvelle conjecture pour expliquer la nature de la glace. p. 161

Discours de N. S. Pere le Pape Clement XI aux Cardinaux assemblez dans un Consistoire secret le 15. Decembre 1700. p. 174.

Extrait d'une Lettre de M. Leibnitz à M. Pinson. p. 177.

Extrait d'une Lettre écrite de Tours. p. 182.

Extrait d'une Lettre écrite des Indes. p. 184.

Lettre du P. l'Amy Benedictin de la Congregation de S. Maur à M. l'Abbé Brillon Docteur de Sorbonne p. 187

Lettre de M. l'Abbé Brillon Docteur de la Maison de Sorbonne, au R. P. Dom François l'Amy Benedictin. p. 217

Dictionnaire Universel par M. Furetiere revu, corrigé & augmenté par M. Basnage de Bauval. p. 218

Avis. p. 227

APPROBATION.

De Mrs Pocquelin & Tournely, Docteurs de la Maison & Societé de Sorbonne.

NOUS avons lû par ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine Prince Souverain de Dombes, *les Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.* Mois de Janvier & Fevrier 1701. à Paris ce 1. Mars 1701.

POCQUELIN. TOURNELY.

PERMISSION.

IL est permis à Estienne Ganeau Directeur de l'Imprimerie de S. A. S. d'imprimer les *Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.* Recueillis par l'Ordre de S. A. S. à Trevoux ce Mardy 8. Mars 1701. signé.

CACHET DE MONTEZAN.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars. }
Avril. } -1701.

A TREVOUX,
De l'Imprimerie de S. A. S.

Et se vendent à Paris,

Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation.

M. DCCI.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Mars & Avril 1701.

HISTORIA GESTORUM in Ecclesia memorabilium, ab anno 1517. ad annum 1546. Authore M. D. de la Bizardiere Equite. Parisiis, apud Joannem Jombert, ad ripam Augustinianorum Parisiensium, sub insigni Beatæ Virginis M. DCC. cum Approbatione & Privilegio. C'est-à-dire. *Histoire de ce qui s'est passé de plus memorable dans l'Eglise depuis l'an 1517. jusqu'à l'an 1546. Par Monsieur l'Abbé de la Bizardiere: à Paris chez Jean Jombert sur le Quay des Augustins, à l'image de N. Dame 1700. vol. in 12. pagg.* 348.

CEt Ouvrage est dedié à Messieurs de l'Assemblée du Clergé de l'année derniere. Il est divi-

ſé en trois Decades, qui contiennent les ravages que fit l'hereſie de Luther pendant ce tems-là dans l'Allemagne, la Pologne, la Suede, le Dannemarc, & generalement dans tous les païs du Nord : Les troubles qu'elle cauſa en Flandres, en Suiſſe, en Savoye, dans le Piémont. La France, malgré le ſoin & la vigilance de ſes Evêques & de la Sorbonne, ne fut point à couvert de l'erreur. Jacques le Fevre, comme remarque Mr. de la Bizardiere, Pavanas, & un certain Jean le Clerc, homme de baſſe naiſſance, en jetterent les premieres ſemences dans la ville de Meaux.

Les Sçavans auront le plaiſir de voir que l'Auteur n'avance rien ici qui ne ſoit appuyé ſur de bons Memoires, qu'il cite fidellement à la marge : & ceux qui cherchent dans une Hiſtoire l'élegance du ſtyle jointe à la varieté des faits, trouveront dans celle-ci de quoi ſe ſatisfaire.

La lecture de ce livre ne peut donc manquer d'étre agreable à ceux qui ont du goût pour les Ou-

vrages bien écrits : mais elle doit être auſſi très-utile, ſur tout aux nouveaux Catholiques. Car rien n'eſt plus capable de détruire ce qui pourroit leur reſter de préjugez en faveur de la Communion qu'ils ont quittée, que de connoître bien quels en ont été les Auteurs, & les vrais motifs qui les ont portés à ſe ſeparer de l'Egliſe.

On ſouhaite que l'Auteur continuë ſon Hiſtoire juſqu'à nos tems, l'honneur que ce travail peut lui faire, & l'utilité que le public en doit attendre, ſont de fortes raiſons pour l'y engager.

HISTOIRE DE L'ISLE DE Ceylan, *écrite par le Capitaine Jean Ribeyro, & presentée au Roy de Portugal en 1685. traduite du Portugais en François. A Trevoux chez Estienne Ganeau, Directeur de l'Imprimerie de S. A. S. Monseigneur Prince Souverain de Dombes : avec Approbation & Privilege 1701. un vol. in 12. pagg. 352.*

L'Auteur de cette Histoire a passé dix-huit ans entiers dans l'Isle de Ceylan : ainsi il a eu tout le tems de s'instruire de ce qu'il raconte, & il parle d'ailleurs d'une maniere à se faire croire. Le Traducteur a joint à l'Histoire de Ribeyro des additions importantes, qui la rendent plus complette, & qu'il a tirées de plusieurs bons memoires Portugais. Ainsi ce Livre merite d'être lû, soit pour la multitude & la varieté des choses qu'on y rapporte, soit parce qu'il est traduit avec beaucoup de pureté & de politesse, & comme on devoit l'attendre d'un Auteur connu par plusieurs

beaux Ouvrages qu'il a déja donnez au public.

On voit dans cette Hiſtoire, la ſituation de Ceylan, ſes richeſſes, les choſes ſingulieres qui y ſont, les mœurs de ſes habitans, les differens Etats qui la partagent, les guerres & les revolutions de ces Etats, l'établiſſement des Portugais dans cette Iſle, leurs progrez, juſqu'à en devenir les legitimes Souverains: enfin leur décadence & leur ruïne par les intrigues & les armes des Hollandois, & les fautes que les Portugais eux-mêmes ont faites.

Ceylan eſt peut être le plus beau & le plus charmant ſejour qui ſoit au monde. Elle eſt ſituée à l'Eſt de Comorin. Sa longueur eſt de 62. lieües, ſa largeur de quarante-ſept, & elle en a cent quatre-vingt-dix de tour. *Comme l'Iſle de Ceylan*, dit l'Auteur, *eſt la clef des Indes, il ſemble que Dieu ait pris plaiſir à l'enrichir des plus grands & des plus rares treſors de la terre, & à la placer ſous le plus heureux climat du monde.* L'air y eſt ſi temperé, qu'à proprement parler on ne s'apperçoit ni du froid

ni du chaud. On y voit peu de maladies, & hors la petite verole qui y est fort dangereuse, & qui oblige les plus proches parens à se quitter, les autres se guerissent aisément. Le cancer y a rarement des suites fâcheuses. On ne s'imagineroit jamais en Europe comment on guerit à Ceylan ceux qui ont la colique. On les jette à terre sur le dos, & on leur danse sur le ventre. On doute que ce remede vienne jamais en usage parmi nous. Les vieillards n'y peuvent pour ainsi dire, mourir. On y en trouve souvent de centenaires, & on y en a veu ún de sixvingt ans, aller sans bâton & d'un pas ferme, à une lieüe de chez-lui pour entendre la Messe. Les vallées & les collines de Ceylan, sont en tout tems revêtuës de fleurs. La côte & les rivieres y sont extremement poissonneuses. Les terres y sont couvertes d'animaux domestiques, de gibier & de fruit de toute espece, l'on y voit dans les bois un lezard long de trois palmes & de couleur brune, dont la chair est exquise. L'Orange y est incompara-

blement meilleure que par tout ailleurs, elle a un goût ſi delicieux, qu'on croiroit, dit un Auteur, que c'eſt le fruit qui a tenté la femme du premier homme. Les arbres portent deux fois l'année dans cette Iſle, & pour n'y être pas incommodé des fruits, il faut les manger avant qu'ils ſoient meurs.

Les Caneliers, d'où vient la Canelle, y croiſſent en ſi grande abondance, qu'on en voit des forêts de douze lieües. C'eſt un arbuſte de deux braſſes de hauteur, ſes feüilles & ſon fruit reſſemblent fort aux feüilles & au fruit du laurier, il porte deux fois l'année, ſon fruit germe dès qu'il tombe à terre, & il ſe change ſi vîte en Canelier, que ſi les habitans du païs n'entretenoient ſoigneuſement les routes qui ſont dans les forêts, bien-tôt on n'y pourroit plus entrer.

L'Areka eſt un autre ſorte d'arbre infiniment eſtimé, ſon fruit a une aigreur fort agreable, on le mêle avec de la chaux, & on l'enveloppe dans une feüille de Betel pour le manger. Les Indiens en ont preſ-

que toûjours la bouche pleine, ce fruit rend leur haleine douce, & ils disent qu'il fortifie aussi l'estomac.

Dans le Royaume de Cotta, comme dans plusieurs autres de l'Isle de Ceylan, il y a des mines d'où l'on tire des Rubis, des Saphirs, des Topases, des Yeux de Chat, des Hyacinthes, des Verlis, dés Taripots, & plusieurs autres pierres précieuses, dont on fait là aussi peu de cas, dit l'Auteur, que nous faisons en Europe du sable qu'on ramasse dans les rivieres. Rien n'est plus surprenant que le recit des richesses qu'on tire de l'Isle de Ceylan. C'est peut-être le lieu du monde où la nature a paru plus prodigue de ses dons & de ses merveilles.

Les Elephans de Ceylan sont d'une beauté surprenante, & d'une hauteur excessive. Ils ont neuf coudées de haut, & les Elephans des autres païs semblent leur témoigner du respect quand ils les voyent. C'est une vieille erreur de croire que ces animaux ne se couchent point, ils le font toutes les nuits. On ne leur voit jamais faire aucune

des actions que la pudeur oblige les hommes de dérober aux yeux des autres.

On les apprivoiſe en les empêchant pendant deux ou trois jours de dormir, & en les flattant cependant à chaque fois qu'on les reveille. Les Chingulais, c'eſt le nom des habitans de Ceylan, arment d'un ſabre la trompe de leurs Elephans, quand ils les menent à la guerre.

Les Portugais en avoient un qu'ils appelloient Ortela, & qui leur apportoit par an plus de cinquante mille écus de profit, par le grand nombre d'Elephans ſauvages qu'il prenoit. Ces animaux vont par bandes dans les bois, & ont à leur tête le plus fort & le plus fier d'entr'eux, auquel ils ſemblent obeïr. On découvre aiſément où ils ſont, à cauſe de leur grand nombre & du ravage qu'ils font par tout. On envoyoit donc Ortela avec ſes deux Conducteurs & deux Elephans femelles, que l'on laiſſoit dans les villages voiſins du bois, où Ortela devoit chaſſer. Celui-ci étoit conduit vers l'endroit où étoit la bande des

Elephans ſauvages : & le chef ne l'avoit pas plûtôt apperçû qu'il s'avançoit fierement pour le combattre. Ortela s'avançoit de ſon côté negligemment avec ſon Conducteur caché derriere lui, & lorſque l'Elephant ſauvage étoit proche, Ortela le prenoit avec ſa trompe par le cou, & le ſerroit ſi fort, qu'il ne pouvoit ſe débarraſſer. Le Conducteur qui ſe tenoit toûjours caché jettoit adroitement un lacet à la jambe de devant de l'Elephant pris, & l'attachoit avec Ortela. On en faiſoit enſuite autant à la jambe de derriere. On alloit après cela chercher les deux Elephants femelles que l'on attachoit aux deux côtez de celui qu'on venoit de prendre, & on revenoit ainſi à la ville au bout de quelques jours avec un bel Elephant preſque tout apprivoiſé. Ortela en prenoit ainſi environ trente par an.

On voit à Ceylan des ſerpens fort extraordinaires ; Il y en a un dont le venin eſt ſi promt, que dés qu'un homme en eſt piqué, le ſang lui ſort par tous les pores, & le mal

est sans remede. Un autre qui n'est pas plus gros qu'une corde de violon, se perche sur les arbres, & quand il se lance sur un animal qui passe, en quelque endroit qu'il le pique, la chair tombe par morceaux de la grosseur du serpent, & l'animal meurt sur la place.

Il y a sur les montagnes des serpens d'une grandeur si excessive, qu'en ouvrant la gueule, ils avalent une genisse, leur chair est fort delicate, & d'un trés-bon goût.

La pêche des perles dure depuis le onze de Mars, jusqu'au 20. d'Avril. Les Plongeurs demeurent l'espace de deux *Credo* dans la mer, où ils se laissent tomber avec une grosse pierre attachée à leurs pieds; étant arrivez au fond, ils remplissent d'huitres un panier qu'ils tiennent, & ils tirent ensuite une corde qu'ils ont attachée au bras, pour avertir ceux qui sont restez dans la barque de les retirer.

Une montagne de Ceylan appellée *le Pic d'Adam*, peut passer pour une des merveilles du monde. Elle est vingt lieües avant dans les terres

& on la voit encore de vingt lieües en mer. Elle a deux lieües de hauteur : avant que d'arriver à la cime, on trouve une grande plaine entrecoupée de plusieurs ruisseaux, & toute couverte d'arbres. De la plaine jusqu'à la cime de la montagne, il faut grimper avec le secours des chaînes de fer qu'on y a attachées. sans quoi il seroit impossible d'y monter ; sur le sommet il y a une belle place toute ronde, de deux cens pas de diametre, qui renferme un lac trés-profond de la meilleure eau qu'on puisse boire. C'est de là que sortent les ruisseaux dont on vient de parler, & qui ramassant toutes leurs eaux au pied de la montagne, forment les trois plus grandes rivieres de l'Isle. Auprés du Lac on voit une table de pierre, où est gravée l'empreinte d'un pied humain, longue de deux palmes, & large de huit doits. Tous les Gentils vont en pelerinage à cette table.

Les Chingulais ont de l'esprit, & même de la politesse. Ils aiment la propreté, sur tout les femmes. Ils sont sobres, moderez, flatteurs : ils

parlent peu, & ne se fâchent presque jamais, mais d'un autre côté, ils sont excessivement fourbes & interessez. Ils ne sont braves que lors qu'ils poursuivent des gens qui fuyent: car regulierement parlant, cinq cens Europeans battront toûjours quinze & vingt mille de ces Insulaires. Cela diminuë un peu le merveilleux des conquêtes d'Alexandre dans les Indes, le reste des Indiens n'étant pas plus braves que ceux-là.

Ces peuples adorent un Dieu qui a créé toutes choses; mais ils croyent qu'il y a d'autres divinitez subalternes, qui sont comme ses Lieutenans, qu'ils appellent aussi Dieux, & à chacun desquels ils donnent un employ. Un, par exemple, a soin de l'agriculture, un autre de la navigation &c. Les Chingulais croyent l'ame immortelle. Ils tiennent une espece de Metempsychose: & ils sont convaincus que dans la transmigration des ames l'on est traité comme on l'a merité pendant la vie. Plusieurs conjectures donnent lieu de dire, que l'idole qu'ils respectent davantage, n'étoit originairement

qu'une ſtatuë de l'Apôtre S. Thomas.

Les Prêtres du païs ſont vêtus de jaune ; leur réputation a beaucoup diminué, depuis que Conſtantin de Bragance a fait brûler une dent qu'ils diſoient être tombée de la bouche de leur Dieu.

Ces peuples ſont perſuadez, que je ne ſçay quel Genie parle & prophetiſe, quand une jeune fille l'invoque en danſant, & quoi que mille experiences les ayent convaincus de la fauſſeté de ces predictions imaginaires, ils continuent, lorsque quelqu'un eſt malade, de faire danſer une fille devant une eſpece de ſtatuë du malade : aprés pluſieurs tours, cette fille ſe laiſſe tomber, jettant l'écume par la bouche, & ayant les yeux étincelans, on lui demande en cet état ſi le malade doit guerir, ou s'il mourra. Ce qu'elle répond eſt regardé comme un oracle : mais ſi le contraire arrive, la Propheteſſe en eſt quitte pour dire qu'on a mal entendu.

Le mary & la femme ſe quittent

aiſément pour prendre chacun de leur côté un nouveau parti. Quand un homme épouſe une femme, elle eſt commune à tous ſes freres, & voilà peut-être la choſe la plus monſtrueuſe dont on ait entendu parler en cette matiere. On ne s'y allie jamais qu'à des perſonnes de ſa condition : & ſi une femme s'abandonnoit à un homme qui ſeroit moins qu'elle, ſon pere même deviendroit ſa partie, & elle ſeroit irremiſſiblement punie de mort. Les conditions ſont tellement ſtables, que jamais perſonne ne peut changer la ſienne. Tout ce qu'on peut faire, c'eſt de ſe diſtinguer parmi ceux de ſon état. A l'habit d'un homme l'on connoît ſa condition ; les hommes portent les cheveux longs & la barbe quarrée. Les femmes les plus modeſtes des Indes ſont celles de Ceylan. On y commence l'année au mois de Mars.

Les Portugais y aborderent en 1505. & l'an 1517. on leur permit d'y faire quelques retranchemens pour n'être pas expoſez aux inſultes des autres nations qui trafi-

quoient comme eux dans l'Isle. Leurs retranchemens peu à peu se changerent en forteresse, & ce fut inutilement que le Roy de Cotta, qui prenoit le titre d'Empereur de Ceylan, voulut s'y opposer. La valeur des Portugais étoit alors superieure aux entreprises de tous leurs ennemis. L'Empereur fut contraint de faire la paix avec eux, & charmé de la generosité & des autres belles qualitez de cette illustre Nation. Il mit Parea Pandar son héritier & son petit fils, sous la protection de Jean III. Roy de Portugal.

A peine le jeune Prince eut monté sur le Thrône, qu'un rebelle nommé Raju lui déclara la guerre, & le dépoüilla de ses Etats. Parea Pandar n'eut point d'autre azile que Colombo, forteresse des Portugais, mais ce fut assez. Il y trouva des braves qui se joignirent à ce qui lui restoit de sujets fidelles, & qui dompterent le Tyran. L'estime & l'amitié du jeune Empereur pour les Portugais, lui fit estimer & aimer leur Reli-

gion. Il ſe fit Chrêtien, & les Seigneurs de ſa Cour imiterent ſon exemple. Fimala Dama Suria Adé, l'un des plus conſiderables d'entr'eux, fit une action indigne de la foy qu'il venoit d'embraſſer; Car ayant pris le Royaume de Candy ſur le perfide Raju, il s'y fit proclamer Roy, & enleva cette conqueſte à l'Empereur ſon maître, dont il commandoit les armées. Les Portugais tenterent inutilement de detrôner ce Rebelle. Il ſe maintint juſqu'à la mort, & il laiſſa à ſes ſucceſſeurs toute ſa haine contre les Portugais. Mais cela même fut la cauſe de leur agrandiſſement. Car l'Empereur ennemi perſonnel du Roy de Candy, les en aima davantage, & n'ayant point d'enfans, il declara le Roy de Portugal ſon héritier.

Le Prince Indien mourut à Colombo en 1597. & il y fut enterré avec toute la pompe & la magnificence poſſible. Les Portugais aſſemblerent enſuite les Etats qui reconnurent le Roy de Portugal pour leur Souverain, en obligeant les Officiers de ce Prince de jurer en

ſon nom que l'on conſerveroit leurs droits & leurs privileges. Après cela les Etats ſe ſéparerent, les nouveaux ſujets étant fort contens de ſe voir ſous la protection d'un ſi puiſſant Roy, & les Portugais ravis de leur côté, de ſe voir maîtres d'une Iſle ſi riche, & qui leur convenoit ſi fort. Toutes les terres y ſont à l'Empereur, il les donne à titre onereux, & chacun ſçait ce qu'il doit contribuer aux frais de la guerre, quand on eſt obligé de la ſoûtenir.

L'Empire étant tombé entre les mains des Portugais, Colombo leur principale fortereſſe en devint la Capitale. Elle avoit été bâtie des ruines de Cotta, ville fameuſe par la réſidence de pluſieurs Empereurs, mais bien moins fameuſe encore qu'Amajapure. On prétend que 90. Roys ont fait leur demeure dans cette derniere ville, dont on ne voit plus que les ſuperbes ruïnes. Il y avoit dans Amajapure un Palais orné de ſeize cens colonnes d'un marbe très-fin, & d'un travail merveilleux, & un Temple magnifique qui

contenoit trois cens ſoixante-ſix Pagodes. Ces trois cens ſoixante-ſix Pagodes répondoient aux trois cens ſoixante & ſix jours de l'année, & il y en avoit vingt-quatre entr'autres d'une grandeur extraordinaire & d'une pierre très-rare. Autour de ce Temple étoient des étangs qui recevoient l'eau par des aqueducs très-bien bâtis. L'on deſſeichoit ces étangs, & on les rempliſſoit d'eau ſelon le beſoin. On veut que tous ces ſuperbes ouvrages, dont on voit encore de grands reſtes, ayent été bâtis par les Romains; mais les Romains n'ont jamais fait des conquêtes dans les Indes. Il ne paroît pas même qu'Alexandre ni ſa flotte ait approché de Ceylan, & s'il a bâti quelques villes dans les Indes, comme on le prétend, l'on voit par les Hiſtoriens qui en ont parlé, que c'étoit dans la terre-ferme, bien loin de Ceylan.

Dans Colombo, & dans leurs autres fortereſſes, les Portugais obſervoient une exacte diſcipline. En voici quelques particularitez remarquables. 1. On donnoit des at-

testations circonstanciées à ceux qui avoient fait quelque belle action. 2. Quand un soldat étoit mal content de son Capitaine, il pouvoit passer dans une autre Compagnie, aprés six mois de service. 3. On donnoit des villages aux Capitaines pour fournir à l'entretien de leurs Compagnies.

L'an 1623. Constantin de Sa & Noronha Capitaine General des Portugais, inquieta mal à propos Henar Pandar Roy de Candy, qui lui déclara le guerre. Les deux premieres campagnes furent heureuses aux Portugais ; mais la troisiéme leur fut bien funeste. Car ayant été trahis par quelques personnes du païs à qui ils se fioient, ils furent taillez en pieces. Le Roy de Candy profita de sa victoire, & il se soûtint glorieusement jusqu'à l'année 1632. que George d'Almeida le battit, & l'obligea d'accepter la paix à condition de payer deux Elephans de tribut.

Raya Singa fils & successeur d'Henar Pandar vivoit en bonne intelligence avec les Portugais, lors

que leur General Diego de Mello le choqua extremement, en se saisissant injustement & sans raison d'un Elephant dont le Roy avoit fait present à un Portugais de ses amis. Le Roy dissimula neanmoins jusqu'à ce que Mello ayant envoyé vendre deux chevaux à Candy, il les fit arrêter pour obliger le General Portugais à lui rendre son Elephant. Mello peu maître de sa colere marcha incontinent avec toutes ses forces contre Raya Singa, qui l'attendoit, & qui lui envoya un Religieux avec un Crucifix, pour representer à ce General que le Dieu qu'il adoroit lui défendant l'injustice, lui défendoit de livrer bataille à un Roy qui ne lui avoit donné nul sujet de se plaindre. Mello n'écouta que sa colere, & malgré les justes remontrances du Religieux, il s'obstina à combattre, mais ayant été abandonné des Insulaires de son armée, il fut enveloppé, & sa mort jointe à sa defaite, fut le châtiment de son injustice. Raya Singa pour se maintenir plus sûrement contre les efforts

que ſes ennemis pourroient faire dans la ſuite, traitta avec les Hollandois qui vinrent à ſon ſecours pour la premiere fois en 1639.

La guerre des Hollandois & des Portugais dura juſqu'à l'année 1644. où l'on convint d'une treve pour 8. ans. La tréve fut trés-fidellement gardée : mais quand elle fut expirée, les Hollandois qui ſe ſentirent les plus forts, renouvellerent la guerre, & aprés divers avantages enfin l'an 1655. ils chaſſerent entierement les Portugais de Ceylan; le Roy de Candy leur fournit juſqu'à 40. mille hommes pour prendre Colombo. L'Hiſtorien raconte en peu de mots le ſiege & la priſe de cette place, & il ajoûte que le Jeſuite Damien Veira, qui y donna des marques extraordinaires de zele & de courage, ne devoit pas manquer de donner un plus grand détail de tant de belles actions dont il avoit été le fidelle témoin, & auſquelles il avoit eu plus de part que perſonne.

Ribeyro remarque à la fin de ſon Hiſtoire les fautes principales que ſes

ſes maîtres ont faites à Ceylan. 1. Il blâme le Roy Philippe IV. qui l'an 1626. réünit toute la canelle du Royaume de Cotta à ſon domaine, ce qui revolta étrangement les Chingulais, & ce qui étoit inutile. Car il pouvoit l'avoir de ces peuples à vil prix, & la vendre enſuite ce qu'il auroit voulu aux étrangers, ſans qu'il fût permis à perſonne, hors à ſes vaſſaux, d'en tranſporter. 2. Ribeyro dit, qu'en beaucoup d'autres choſes on ne ménagea pas autant qu'il falloit les ſujets de ce beau Royaume; que les Gouverneurs ne ſongeoient qu'à ſi enrichir; que le Roy ne ſe faiſoit rendre nul compte exact de l'état où chaque Gouverneur laiſſoit les places; enfin, qu'à la revolution de Portugal, qui porta Jean IV. ſur le Thrône en 1640. on oublia entierement les interêts de Ceylan, & l'on n'envoya nul ſecours aux Portugais qui tâchoient de s'y maintenir.

HISTOIRE DE L'ORIGINE du Royaume de Sicile & de Naples, contenant les avantures & les conquêtes des Princes Normands qui l'ont établi. A Paris, chez Anisson Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la Harpe, un volume in 12. pagg. 434.

LA situation des affaires de l'Europe avoit fait penser à écrire l'Histoire de Sicile & de Naples, il étoit bon de la sçavoir dans le tems que ces Etats devoient avoir un nouveau maître. Independemment de ce motif, elle merite d'être écrite & d'être lûë, nulle autre n'est plus feconde en évenemens qui doivent interesser : sans compter qu'elle fait presque toûjours une partie de l'Histoire des Papes.

Plusieurs des faits contenus dans cet Ouvrage ont un peu l'air de Roman; l'Auteur qui a craint qu'on ne les traitât de fabuleux, a montré dans son Avertissement qu'ils n'en sont pas moins vrais, & fait là-dessus une reflexion judicieuse.

C'eſt que l'oppoſition des uſages en des ſiécles differens fait l'oppoſition que nous avons à croire tout ce qui ne s'accorde point avec ce que nous voyons pratiquer : du reſte il prétend que les faits Romaneſques ont pour la plûpart leur fondement dans la conduite des Chevaliers & des Guerriers qui vivoient au tems dont il parle. On mettoit alors la gloire à aller bien loin chercher des avantures, à faire des coups de main, à acquerir une force de corps extraordinaire, à montrer un courage outré, & une confiance que nous jugerions aujourd'hui imprudence & temerité. L'honneur eſt arbitraire, permis à chaque ſiecle auſſi-bien qu'à chaque Nation de le mettre en quoi il lui plaît.

Toutes ces choſes n'en ſont pas moins propres à piquer la curioſité, & c'eſt ſur quoi l'Auteur dit qu'il s'eſt déterminé à travailler un morceau d'Hiſtoire, auquel les Auteurs mêmes du païs n'ont jamais donné une forme, ni une étenduë convenable. Il a eſſayé, dit-il, d'y ſup-

pléer par le ſoin qu'il a apporté à ſon Ouvrage,& par le ſtyle, l'ordre, la diſpoſition , la diverſité qu'il a tâché d'y mettre. Il a ſujet d'être content de ſon eſſay , & on lit volontiers ſon Hiſtoire ; la ſeule idée en fait plaiſir. Ce ſont neuf ou dix freres ſimples Gentilshommes de Normandie , qui n'ayant pas de quoi ſubſiſter ſelon leur condition dans la maiſon de leur pere, vont chercher fortune ; ils la firent ſi belle , qu'ils devinrent tous Souverains. Les plus conſiderables ſont Robert Guiſcard , & Roger ſurnommé Boſſa. Le caractere de ces deux Heros eſt ſingulier , tous deux ſont braves , determinez, avides de gloire , capables de tout entreprendre , habiles pour y reüſſir ; ils allerent du pair avec les Empereurs de leur tems, & les ſurpaſſerent même par les grandes victoires qu'ils remporterent ſur eux. Mais le premier étoit fougueux & colere , fin & ruſé , juſqu'à en devenir un peu fourbe , au lieu que le ſecond fut toûjours ſage , moderé , doux , équitable ; & non moins

aimable dans toute la conduite de ſa vie, que renommé par ſes faits Heroïques. Auſſi eſt-ce lui qui eſt proprement le Fondateur du Royaume de Sicile & de Naples, puis qu'il laiſſa ces Etats dans une diſpoſition ſi avantageuſe, que ſon fils & ſon ſucceſſeur Roger poſſeda avec le titre de Roy, tout ce que ſon pere avoit conquis.

La ſuite de ces fameuſes expeditions eſt ici diſtribuée en ſix Livres. Le premier contient la conquête de la Poüille. Le ſecond la conquête de la Calabre. Le troiſiéme la conquête de la Sicile. Le quatriéme la maniere dont les Princes avancent ou conſervent leurs conquêtes par divers évenemens particuliers. Le cinquiéme renferme les guerres de Robert Guiſcard en Orient contre l'Empereur Alexis Comnene, & en Occident contre l'Empereur Henry III. ou IV. qui avoit fait le Pape Gregoire VII. priſonnier dans Rome. Le ſixiéme comprend tout ce que fit Roger pour établir entierement ſa domination en Sicile, où ſes deſcendans ont regné

après lui, aussi-bien que dans la Poüille & la Calabre.

On commence le premier Livre par un plan de l'état où étoit l'Italie vers le commencement du onziéme siecle, que s'y firent les premieres courses des Normands. Elle relevoit partie de l'Empire d'Occident, partie de l'Empire d'Orient. On fait une remarque utile au sujet des Lombards. Quoique leur Roïaume eût été détruit par Charlemagne, plusieurs grands Seigneurs de cette Nations s'étoient conservé en des contrées & en des villes particulieres d'Italie, une domination comme Souveraine : faisant quelque hommage à l'un des deux Empereurs, dont ils étoient d'ailleurs independans autant qu'il leur étoit possible. C'étoient là ces Princes Lombards qu'on ne distingue pas quelquefois assez dans l'Histoire d'Italie & qui y sont continuellement citez.

Un d'eux nommé Guaimare Prince de Salerne, arrêta chez lui une troupe de Normands qui revenoient de la Terre-Sainte, pour les delas-

ser de leurs fatigues; ils le payerent bien de ses bons offices, en donnant la chasse à des milliers de Sarrazins qui venoient mettre sa ville à contribution. Le Prince attira par de nouvelles honnêtetez leurs compatriotes en Italie. D'abord ils aiderent les habitans du païs à secoüer la domination des Grecs; mais ce service n'étant payé que d'ingratitude, ils passerent au service des Grecs mêmes, sous Maniaces, qui étoit envoyé de Constantinople pour reconquerir la Sicile sur les Sarrazins. Guillaume Bras-de-fer, l'aîné des fils de Tancrede de Hauteville, donna des marques d'une force, & d'une vaillance toute merveilleuse. Lui & les siens furent encore plus mal recompensez des Grecs, qu'ils ne l'avoient été des Italiens.

Ils se vangerent utilement par le stratageme d'un Lombard nommé Ardoin, digne par son manége de conduire les affaires des Normands. Il les fait repasser dans la Poüille à l'insçû de Maniaces, où ils se rendirent maîtres du païs. La Cour de

Conſtantinople mit tout en œuvre pour les en chaſſer : mais la force ni l'artifice n'y firent rien. Leur ſuccès rendit inſolent quelques uns d'entr'eux, qui voulurent s'emparer des terres de l'Abbaye du Mont-Caſſin. Les Religieux n'étoient pas d'humeur à le ſouffrir, leur zele fut plus fort que la violence des Uſurpateurs, qui furent deſarmez, battus & chaſſez. L'eſperance d'exterminer d'Italie ces Normands qui y devenoient odieux, determina le Pape Leon IX. à marcher contr'eux à la tête d'une armée très conſiderable. Les fils de Tancrede défirent cette armée, & le Pape ſe refugia dans une des villes, en faveur deſquelles il avoit entrepris l'expedition ; mais les habitans craignant le reſſentiment des vainqueurs, le mirent dehors ; il tomba ainſi entre les mains de ſes ennemis. Ces Normands ſi redoutables d'ailleurs, en uſerent à ſon égard avec toute ſorte de reſpect & de Religion. Il en fut charmé ; & il leur donna comme fief du S. Siege, la Poüille, dont ils étoient déja les maîtres.

C'eſt la premiere inveſtiture qu'ils reçûrent en Italie.

On voit au ſecond Livre divers traits de Robert Guiſcard pour avancer ſes conquêtes dans la Calabre, & qui ſont bien de ſon caractere, entr'autres, il fait entrer les ſiens dans une place ennemie, ſous la figure de gens qui conduiſoient un convoy funebre. Le cercüeil renfermoit un homme bien armé & muni encore d'armes pour ſes compagnons. Quand on vint pour enterrer le mort prétendu, il s'élance les armes à la main avec ceux qui l'avoient porté, & ſe rend maître de la place. Robert fruſtra enſuite ſon neveu Bacelard de la ſucceſſion de ſon frere Omfroy, & devint ainſi Comte de la Poüille, aprés quoi il acheve la conquête de la Calabre avec Roger ſon jeune frere. Les deux principales expeditions qui s'y firent, ſont la priſe de Rhegio, & le ſiege de Bari, qui dura trois ans, & qui eſt remarquable par d'autres circonſtances. On finit ce Livre en rapportant la deſtinée de Tancrede de Hau-

teville, & d'un de ſes fils nommé Serlon, qui étoient demeurez en Normandie. Ce dernier avoit encouru la diſgrace de ſon Prince. Il vint de Bretagne accepter ſecretement le défi d'un combat particulier que faiſoit un François aux Normands, & que nul d'entr'eux n'avoient oſé accepter. Il terraſſa le François, mit ſa tête au bout d'une lance, & retourna en Bretagne ſans s'être fait connoître ; mais le Duc de Normandie le découvrit, & lui rendit ſes bonnes graces, en conſideration d'une action ſi généreuſe & ſi utile à la Nation. Ce pourroit bien être un de ces faits ſur leſquels on a voulu prévenir le Lecteur.

Le troiſiéme Livre qui contient la conquête de la Sicile eſt plein de grandes actions. Roger va inſulter Meſſine & la prend. Il paſſa le Phare la nuit ſur des Barques, tandis que l'Amiral Sarrazin arrêtoit la flotte des Normands, & croyoit les empêcher de mettre pied dans l'Iſle. Meſſine fut en proye aux ſoldats Normands. Un Noble Sarrazin

voulant faire échaper à leur passion une sœur qu'il aimoit, & qui étoit d'une rare beauté, prit le parti de l'égorger lui-même, ne pouvant la faire fuïr assez-tôt. Roger après avoir avancé ses conquêtes, se broüille avec son frere. Cette rupture mit Guiscard dans un très-grand danger. Il étoit entré dans la ville de Gerasso par artifice. Les habitans animez contre lui assommerent un citoyen qui lui avoit donné retraitte, & empalerent la femme de ce citoyen. Ils voulurent le traiter avec la même rigueur, il étoit en leur puissance, & il y faisoit un triste personnage. La generosité de Roger, à qui les habitans de Gerasso s'étoient donnez, le tira d'intrigue. Les deux freres se reconcilierent à cette occasion. Les habitans de Traina mirent Roger dans un aussi grand danger que ceux de Gerasso avoient mis Guiscard. Ils se revolterent contre lui, & le tenoient enfermé dans la Citadelle, où il fut sur le point de perir de faim avec son épouse Judith. Il dompta heureusement ces

revoltez à la faveur d'un grand hyver. Judith parut en cette occasion une vraye Heroïne, & commandoit dans la Citadelle en la place de son mari. Après ces legeres disgraces, les grandes victoires que remportent les deux Princes, leur donnerent une entiere superiorité sur les Sarrasins. Ils furent en état de venir assieger Palerme, capitale de la Sicile. Ils la manquerent une fois, étant venus prendre leur camp sur une montagne pleine de tarentules. On décrit en cet endroit la nature de ces insectes, & la maniere étrange & bizarre dont leur venin fait danser ceux qu'ils ont piquez. Quelque tems après, la ville de Palerme est assiegée & prise par les Princes, qui y rétablissent la Religion Chrêtienne.

On trouve dans le quatriéme Livre, des évenemens qui font une varieté agreable. Guiscard ayant à reprimer divers mouvemens que la jalousie suscitoit contre lui, assiege Gisulphe son beau frere dans Salerne, & reduit cette place à une horrible famine. On rapporte à cet-

tè occasion un bel exemple de la fidelité & de l'instinct d'un chien. Cet animal pendant le siege apportoit chaque jour du camp à son maître qui étoit dans la ville, autant de pain qu'il faut pour la subsistence d'un homme. Pendant que Guiscard domptoit les jaloux de sa gloire, Roger de son côté affermit sa domination en Sicile, par plusieurs expeditions qui ont toutes leur caractere particulier.

Le cinquiéme Livre nous apprend des choses très singulieres. Robert Guiscard, qui s'étoit broüillé avec les Papes dont il avoit été même excommunié plusieurs fois, vit rechercher son amitié tout excommunié qu'il étoit, par Gregoire VII. Sa generosité lui fit promettre au Souverain Pontife toute sorte de secours contre l'Empereur Henry quatriéme, mais il voulut auparavant faire une expedition en Orient, au sujet d'une injure qu'il n'étoit pas fâché d'avoir reçûë, parce qu'elle luy donnoit occasion de tirer une vengeance utile & glorieuse. Sa fille avoit épousé le fils de l'Em-

pereur Michel Ducas. Toute cette famille Imperiale avoit été chassée ignominieusement de Constantinople par Nicephore Botoniate. Guiscard fit paroître un homme sous le nom de Michel, qui venoit demander son assistance pour remonter sur le Thrône. Bien qu'Alexis Comnene eût succedé à Nicephore, & qu'il fît son possible pour ménager Guiscard, celui-ci alla porter la guerre dans l'Empire Grec. Pour s'attacher davantage les siens, il fit semblant de vouloir se demettre du commandement de l'armée, & obligea ses troupes de proceder à l'élection d'un nouveau General, qui fût le plus digne de cet employ. Le choix tomba sur Guiscard, il n'eut pas fait seur de songer à un autre qu'à lui. Le succez de ses armes fut pendant quelque tems incertain; mais il remporta à la fin d'éclatantes victoires sur Alexis, & sur les Venitiens ses alliez. La Duchesse Sigelgaire son épouse le suivit dans cette guerre, & cette Heroïne y fit des actions encore plus brillantes que celles de Judith épou-

ſe de Roger : une fois entr'autres on vit Sigelgaire la lance à la main courir ſus aux ſoldats qui vouloient prendre la fuite dans une occaſion, où ils avoient peine à ſe défendre. Guiſcard n'interrompit ſes victoires, en Orient que pour en venir remporter d'autres ſur l'Empereur d'Occident Henry IV. Il le chaſſe de Rome, delivre le Pape de priſon, & punit par l'incendie de Rome la mutinerie des Romains, qui avoient pris le parti de Henry contre Gregoire. Guiſcard retourna encore en Orient, où la mort lui enleva bien-tôt & aux ſiens le fruit de ſes victoires précedentes.

Dans le Livre ſixiéme on voit les diverſes revoltes qui s'éleverent dans la ſuite contre le Comte Roger, & entr'autres, celle de ſon fils naturel Jourdain, qu'il aimoit d'ailleurs avec tendreſſe, & qui meritoit d'être aimé. Il le punit paternellement, en faiſant crever les yeux devant ce jeune Prince, aux principaux auteurs de ſa revolte, & le faiſant mettre en état de ſubir à ſon tour le même ſupplice ; mais il

avoit aposté de grands Seigneurs, qui à force de prieres l'empêcherent d'executer, ce qu'au fonds il n'avoit point resolu. Jourdain profita de sa faute, & employa utilement dans la suite tout ce qu'il avoit de merite & de valeur au service de son pere, qui se rendoit toûjours de plus en plus redoutable aux Sarrazins. Roger tua plusieurs de leurs Généraux de sa propre main en diverses occasions. Il leur prit les unes aprés les autres, deux ou trois des plus puissantes villes qui leur restoient en Sicile. La derniere fut Noto, qui mit le sceau à toutes ses conquêtes. Sa douceur, sa Religion, sa générosité, ne contribuerent pas moins à reduire les Infidelles, que sa puissance, son habileté & sa valeur. Il prit la protection de Roger Bursa, second fils de son frere Guiscard, contre Bohemond frere ainé de Roger. Les dissensions de Bursa & de Bohemond donnerent une grande superiorité à la maison de Roger Comte de Sicile, & la mirent en état de regner dans tous les païs d'Italie soumis

aux Normands. Les Papes prirent un ſoin extrême de ménager ce Prince, qui par ſes exploits & par ſa pieté, avoit merité le nom de *Grand-Comte.* La preuve la plus éclatante qu'ils en puiſſent donner eſt la Bulle d'Urbain ſecond, par laquelle on accorde à Roger & à ſes ſucceſſeurs un droit ſpirituel dans ſes Etats, tel qu'auroit un Legat *à Latere.* Cette Bulle eſt rapportée tout au long, & merite d'être vûë. C'eſt le fondement de ce qu'on a appellé depuis *la Monarchie de Sicile*; fameux ſujet des conteſtations ſurvenuës entre le Saint Siege & la Couronne d'Eſpagne, à laquelle a été attachée celle de Sicile & de Naples.

LE GEMME ANTICHE figurate di Michel Angelo Cauſeo de la Chauſſe Parigino. C'eſt-à-dire. *Les Antiquitez de Mr. de la Chauſſe, ſur des pierres pretieuſes.* A Rome 1700. in 4°. pagg. 82. avec 200. figures, dont chacune tient ſon feüillet.

MOnſieur de la Chauſſe a quitté la France, & s'eſt établi depuis long-tems à Rome, y ayant trouvé de quoy contenter ſon inclination pour les Antiques. Il a eu l'entrée dans tous les Palais des Seigneurs Romains où l'on conſerve les precieux reſtes de l'Antiquité, tels ſont les Palais de Medicis, de Chigi, d'Altieri, de Barberin, de Strozza, de Borgheſe. Il a auſſi lié commerce avec les Sçavans du païs qui s'appliquent à cette ſorte d'étude, comme ſont les Fabretti, les Bartoli, & pluſieurs autres. Car comme il n'y a point de ville au monde ſi riche que Rome en ce genre là, il n'y en a point auſſi qui attire davantage, & qui retienne

plus agréablement ceux qui cherchent cette eſpece de treſors. Les Poëtes de l'ancienne Rome ont dit que les Dieux y venoient à l'envi les uns des autres, & ſe faiſoient un plaiſir d'avoir un Temple ou une ſtatuë dans la Capitale de l'Univers. Ovide au moins * attribuë ce ſentiment à la grande Deeſſe, lors que les Romains allerent en Phrygie pour chercher ſa ſtatuë, que le Roy Attale avoit de la peine à leur ceder.

Ipſa peti volui, ne ſit mora: mitte volentem.
Dignus Roma locus quo Deus omnis eat.

Ce ſont les reſtes de tous ces Dieux, & de la grandeur de l'ancienne Rome que les curieux vont maintenant chercher dans la nouvelle, trop bien payez de leur peine, par le plaiſir de voir de leurs yeux, ce qu'on ne voit pas à moitié dans les livres. Cependant les curieux qui ne peuvent pas entreprendre ce voyage, ſont fort obligez à ceux qui prennent la peine de

* *Faſt. l.* 4.

rendre publics les monumens considerables qu'ils y ont vûs, & les réfléxions que la lecture des anciens, & le grand usage de ces sortes de choses leur ont fait faire. Nous aurons peut-être dans la suite occasion de parler de plusieurs de ces savans Antiquaires. Pour ce qui regarde Mr. de la Chausse, nous avons déja de lui un *In folio* latin qu'il a eu raison d'appeller *le Tresor de la savante Antiquité*. Car il a ramassé en 170. planches beaucoup de morceaux curieux; comme des pierres gravées de Dieux, & de grands personnages anciens; les statuës d'airain; ce qui a rapport aux Sacrifices: les lampes &c. Ce livre a été dédié par l'Auteur à Mr. le Duc du Mayne. A Rome aussi bien qu'en France, on sçait le goût & l'amour que ce Prince a pour les lettres; & il veut être le protecteur des savans, en quelque lieu du monde qu'ils soient. Ainsi le grand nom qu'il reçût en naissant ne fut pas un vain presage. Les Muses avoient besoin d'un nouvel Auguste, qui les soûtint & qui les

consolât du mépris qu'on commençoit à avoir pour elles.

* *Et spes & ratio studiorum in Cæsare tantum:*
Solus enim tristes hac tempestate Camœnas
Respexit &c.

Le premier Ouvrage de Mr. de la Chausse a été trop bien reçû du Public, pour donner lieu de douter du succès de celui-cy. Il est tout sur les pierres gravées, & il en contient 200. choisies parmi plusieurs autres qui sont toutes dans le cabinet de l'Auteur. Il faut bien qu'elles soient effectivement choisies; car dans son premier livre en 1690. il s'excuse de ce qu'il n'en a fait graver qu'un petit nombre, sur ce qu'il en a trouvé peu qui le meritassent: au lieu que dans le present Ouvrage, il nous fait un magnifique portrait de celles qu'il y donne au public. C'est, dit-il, dans son Epître dedicatoire à Monsieur le Cardinal d'Estrées, c'est ce qu'il y a de plus precieux dans la nature, de

* *Juvenal. sat. 7.*

plus singulier pour le travail, & de plus sçavant parmi les Antiques. Il dit encore dans sa Preface, que les pierres gravées doivent avoir la premiere place dans les cabinets des Antiquaires, tant à cause de la perfection & de la finesse du travail, qu'à cause de la grande érudition qu'elles renferment. C'est-là que d'habiles Ouvriers ont exprimé dans un petit espace, tout ce que l'Histoire nous apprend d'un peu considerable, & même quelque chose de plus: la Religion des Anciens, le culte de leurs Dieux, les portraits & les plus belles actions de leurs Heros, & des grands personnages des siécles passez: les differentes coûtumes des peuples; la superstition & la Theologie de plusieurs Nations, cachée sous des images mysterieuses, & de monstrueuses figures.

L'Auteur distingue deux sortes de pierres gravées, les unes sont taillées en creux & servoient de cachets: les autres sont taillées en relief, & on ne les gardoit gueres que par curiosité. Les meilleurs Ou-

vriers ont quelque fois eu ſoin de graver leur nom ſur ces ſortes d'Ouvrages, pour le conſerver à la poſterité. C'eſt par là que nous connoiſſons Pyrgotele, Theodore, Cronus, Apollonius, Dioſcoride, & quelques autres.

Monſieur de la Chauſſe explique toutes les figures qu'il donne. Ces explications ſont un peu plus courtes que dans ſon livre latin, mais elles n'en valent pas moins pour cela, & les unes & les autres marquent dans l'Auteur beaucoup de litterature. On ne trouve gueres de lettres ſur les pierres gravées: mais les ſymboles & les accompagnemens font juger à peu prés aux connoiſſeurs ce qui y eſt repreſenté. Il faut pourtant avoüer qu'on eſt ſouvent obligé de deviner : & ceux qui ſont perſuadez que le monde a toûjours été à peu près comme il eſt maintenant, ont de la peine à croire que les Anciens n'ayent jamais rien fait ſans deſſein. Cependant, quoy qu'on fût quelque fois tenté de ne regarder que comme une conjecture aſſez frivo-

le ce qui paroit à Meſſieurs les Antiquaires une preuve certaine, & une demonſtration, il ſeroit en quelque ſorte de la juſtice, de ſoûmettre ſes lumieres aux lumieres de ces maîtres de l'art : *unicuique in ſua arte credendum eſt.*

Dans la 32. figure on voit une téte d'Auguſte avec un trident, un Dauphin, un gouvernail, un pied aîlé, un Caducée. Le gouvernail, dit Monſieur de la Chauſſe, ſignifie la prudence de ce grand Prince dans le gouvernement de l'Univers : Le pied aîlé & le Dauphin marquent ſa promptitude dans ſes entrepriſes ſur terre & ſur mer : Le trident fait entendre qu'il avoit l'Empire de la mer, & le Caducée qu'il avoit établi la paix par toute la terre. Nous vivons ſous un Prince qui ſurpaſſe Auguſte en tout cela, mais je ne ſçai ſi nôtre ſiecle pourroit fournir un éloge qui renfermât tant de choſes en ſi peu de ſimboles.

Dans la 55. on voit le char du Soleil attelé de ſes quatre chevaux, & tout au tour on y voit les 12. ſignes

ſignes du Zodiaque. Monſieur de la Chauſſe croit que c'étoit une eſpece de Taliſman de quelque Priſcillianiſte.

La 57. repreſente un Apollon tenant ſa lyre, en portant ſur les épaules un manteau doré, c'eſt la poſture dans laquelle les Poëtes mettent ordinairement ce Dieu : derriere lui on voit une petite Victoire élevée ſur une colonne, & qui eſt dans l'attitude de couronner Apollon. Il y a bien de l'apparence que ce fût Neron qui ſe fit ainſi repreſenter ſous la figure d'Apollon. En effet, on trouve des Medailles de lui, qui appuyent cette conjecture, auſſi-bien que ce que dit Suetone : *Nam Nero certavit inter Citharædos, eique victori magno applauſu coronâ impoſita eſt.*

Dans la 65. c'eſt Mercure, qui porte une bourſe d'une main, un Caducée de l'autre, & qui eſt accompagné d'un coq. Cela marque combien la paix & la vigilance ſont neceſſaires à un marchand qui veut gagner.

Dans la 66. on trouve une tortuë

jointe à tout cela, pour marquer qu'il ne doit pas se presser, mais joüer à coup seur.

La 99. est un Amour, qui aiguise ses flêches sur une pierre qu'il fait tourner, à peu près comme on fait tourner aujourd'huy les meules ou pierre à aiguiser les couteaux.

La 110. est un Panthée, c'est à-dire, une figure chargée de symboles differens de plusieurs Dieux. On prétend que les anciens Philosophes ont voulu marquer par là l'unité de Dieu, dont ils étoient convaincus, & qu'ils n'avoient pas la hardiesse de faire connoître aux autres, si ce n'est par des figures enigmatiques & mysterieuses; parlant & agissant comme le peuple, & cachant les connoissances que Dieu ne leur avoit données que pour les communiquer.

A propos de la 111. qui est une Psyché, Mr. de la Chausse parle de la mort de M. Pierre Bellori: & nous ne sçaurions moins faire pour honorer la memoire de ce sçavant homme, que de traduire ce que nous en trouvons ici.

Mr. Bellori a fait des remar- "
ques ſur les pierres gravées de "
Leonardo Agoſtini. Les Muſes & "
toute la Republique des Lettres "
doivent bien pleurer la perte de "
ce grand homme. Car c'eſt lui "
qui a ſauvé de l'injure du tems, & "
conſervé à la poſterité les gran- "
deurs de l'ancienne Rome, par les "
recherches exactes qu'il a faites de "
ſes pretieux reſtes, qui étoient preſ "
que perdus. C'eſt lui qui a appro- "
fondi ce qu'il y avoit de plus ſe- "
cret dans l'Hiſtoire, par les belles "
& ſavantes notes qu'il a faites ſur "
la colonne de Trajan, & ſur celle "
d'Antonin, ſur les bas reliefs, les "
pierres taillées, les Medailles, les "
vies des Philoſophes & des Ora- "
teurs, &c. Il étoit actuellement "
occupé à immortaliſer les fameux "
pinceaux de nos meilleurs Pein- "
tres, qu'on peut appeller les He- "
ros de la peinture : & il venoit "
d'achever la vie du divin Raphaël, "
lorſque plein d'années & de me- "
rites, il nous a été enlevé; ſans "
doute qu'il ne devoit plus abaiſſer "
ſa plume à décrire des choſes mor- "

„ telles, aprés avoir achevé la vie
„ de ce grand maître, dont l'im-
„ mortel pinceau avoit déja rendu
„ la nature même jalouse des excel-
„ lentes productions de son art, en
„ lui faisant craindre que cet habile
„ peintre ne parût l'avoir surpassée
„ plûtôt que de l'avoir imitée.

Il n'est pas surprenant que Mr. de la Chausse pense un peu Italien, lors qu'il écrit en cette langue, & il y a sujet de croire que s'il écrivoit en François, il ne trouveroit pas que Bellori eût dû craindre d'abaisser sa plume en décrivant les choses mortelles, si aprés avoir fait la vie du grand Raphaël, il eût fait encore celle des autres Peintres. Probablement aussi que Mr. de la Chausse, s'il composoit en nôtre langue, ne s'aviseroit pas de faire la nature jalouse des productions de Raphaël, jusqu'à se défaire de lui, de peur d'en être surpassée.

La 136. figure est un soldat à cheval. Il est à remarquer, que non seulement le cavalier n'a point d'étriers, mais que le cheval même n'avoit point de bride. C'est ainsi

qu'on voit encore aujourd'uy au Capitole le cheval de Marc Aurele.

La 197. eſt un Perroquet ſur un boiſſeau & deux balances, qui tient dans ſon bec deux glands. Le Perroquet, dit nôtre Auteur, ſignifie l'êloquence : le boiſſeau, c'eſt la ſcience & la doctrine : les balances marquent la juſtice : & tout cela ſignifie qu'un homme éloquent ne doit ſe ſervir de ſa ſcience, que pour défendre la juſtice.

MEMOIRES DU DUC DE Navaille, & de la Valette Pair & Maréchal de France, & Gouverneur de Monſeigneur le Duc de Chartres. A Paris chez la veuve de Claude Barbin, au Palais 1701. avec Privilege. pagg. 349.

*LA maiſon de Navailles eſt du Bearn. Elle a cet avantage ſur pluſieurs autres du Royaume, que dans tous les mouvemens de l'Etat, on n'a jamais veu aucun de ceux qui en ſont ſortis, prendre d'autre parti que celui du Roy. Le Maréchal qui

* *p. 2.*

a écrit ces Memoires, étoit de la R. P. R. Cela ne l'empêcha pas d'entrer chez Mr. le Cardinal de Richelieu en qualité de Page. * Ce fut en 1635. & il n'avoit encore alors que 14. ans Le Cardinal eut la bonté de l'instruire lui-même, & après dix-huit mois, le jeune Gentilhomme abjura son erreur. Sa conversion fut suivie de celle de son pere, & d'une grande partie de sa famille. Il commença de servir en 1638. & joignant au courage avec lequel il étoit né, une parfaite intelligence qu'il acquit dans le métier de la guerre, il monta par tous les degrez de la Milice, jusqu'au premier de tous. Il fut toûjours fort attaché à Mr. le Cardinal de Richelieu, & ensuite à Mr. le Cardinal Mazarin, même pendant les guerres Civiles, & le tems de la Fronde. Aussi ces Ministres prirent-ils soin de l'élever; & quoiqu'en certaines occasions il crût avoir sujet de n'être pas tout-à-fait content d'eux, cependant il a dû l'être de sa fortune, ayant étê fait Cordon-bleu,

* *pag*. 4.

Duc & Pair, & Maréchal de France. C'eſt en 1675. qu'il reçut le bâton. Il a ſervi en Flandres, en Catalogne, en Italie, en Alemagne & même en Candie, il raconte d'une maniere très-préciſe dans ces Memoires, ce qu'il a fait & ce qu'il a veu faire dans toutes ſes campagnes & dans les actions où il s'eſt trouvé. Mais il s'attache principalement à décrire l'expedition de Candie, où il avoit eu le commandement des troupes Françoiſes. Les plaintes que les Venitiens avoient faites de ſa conduite, lui tenoient au cœur, & il a profité de cette occaſion pour ſe juſtifier. S'il a ſouffert pendant ſa vie des accuſations de la Republique, ſes Memoires le vengent bien aprés ſa mort. Il n'y épargne par les Venitiens, & demêle leurs interêts & leur politique, d'une maniere qui ne doit pas leur faire plaiſir. Voicy comme il en parle au ſujet du ſiége de Candie.

* Il me ſemble qu'il eſt aiſé de " comprendre que l'interêt des Ve- "

**p.274.*

„ nitiens n'étoit pas de conſerver
„ Candie, & que ce n'étoit pas non
„ plus leur deſſein. Ils n'en tiroient
„ aucun ſecours d'hommes, ni d'ar-
„ gent, parce que les Turc étoient
„ maîtres de tout le reſte du Roïau-
„ me. Cette ville leur cauſoit une
„ prodigieuſe dépenſe, elle étoit
„ ouverte de tous côtez, & il leur
„ auroit fallu plus de trois millions
„ pour la rétablir. Leurs finances
„ étoient épuiſées, ils manquoient
„ de ſoldats & de chiourme. Ils ne
„ pouvoient plus ſoûtenir la guerre
„ contre le Grand-Seigneur, ni con-
„ ſerver les places qu'ils ont dans
„ l'Archipel & la Dalmatie, qu'en
„ faiſant la paix avec luy: de ſorte
„ qu'ils ne vouloient ſe ſervir du ſe-
„ cours de la France, que pour faire
„ voir que la Chrétienté s'intereſ-
„ ſoit pour eux, & obliger la Porte
„ à leur accorder une paix moins
„ deſavantageuſe.
„ L'Ambaſſadeur de Veniſe avoit
„ fait de ſi grandes plaintes de mon
„ départ au Roy, qu'on m'envoya
„ ordre, d'abord que je fus arrivé
„ en France, de me retirer dans l'u-

ne de mes terres. J'y demeuray "
trois ans relegué , sans qu'il me "
fût permis de rien dire pour ma "
justification. Aprés ce tems on me "
donna permission d'aller à mon "
Gouvernement de la Rochelle , & "
ensuite de revenir à la Cour. Je "
suppliai très-humblement le Roy "
de vouloir bien que je prisse la "
liberté de luy rendre compte de "
ce malheureux voyage. Il eut la "
bonté de me donner trois heures "
d'audience , & de me dire , lors "
qu'il eut écouté mes raisons , qu'il "
étoit content de ma conduite. Il "
me repeta la même chose devant "
Messieurs les Maréchaux de Cre- "
quy & de Bellefons. "

Le Duc de Navailles se trouva en Alsace en 1673. & il en visita toutes les places par ordre du Roy. Etant à Brisac il reçût les complimens des Députez de Colmar , & de quelques autres villes qui se disoient Imperiales. Il fut choqué que les Députez , traitassent seulement le Roy de leur *Protecteur*. Il leur répondit *que le Roy avoit à leur égard un titre plus fort , qu'il étoit leur*

Tuteur, & que c'étoit à luy à les conduire.

Ces Memoires ſont bien écrits, & ſe font lire. On y ſent le ſtyle d'un homme de qualité, qui ſans affectation & même ſans art, parle avec politeſſe & avec élegance, & donne un tour également naturel & noble à tout ce qu'il dit. Mais ce qui fait encore plus de plaiſir, on voit dans ce qu'il raconte, un homme habile à ménager les interêts de ſon Prince, plus grand Capitaine, que ruſé Courtiſan, incapable de rien faire contre ſa conſcience & contre ſon honneur, ſoulageant les ſujets autant que le bien du ſervice pouvoit le permettre : & malgré la neceſſité qu'il éprouvoit très-ſouvent & les mauvais exemples de ce tems-là, n'abuſant jamais de ſes emplois pour fouler les peuples. Ces qualitez de cœur & d'eſprit rendoient le Maréchal de Navailles infiniment propre à former un jeune Prince. Il fut donc choiſi en 1683. pour être Gouverneur de Monſeigneur le Duc de Chartres, & il eſt mort dans ce glorieux emploi.

*SERMONS SUR TOUS LES sujets de la Morale Chrétienne. Cinquiéme partie, contenant les sujets particuliers. Tome premier, qui contient quelques Fêtes, Ceremonies, & Mysteres que celebre l'Eglise. Par le R. P. **. de la Compagnie de Jesus. A Paris chez Jean Boudot, Libraire, Imprimeur ordinaire du Roy & de l'Academie Royale des sciences, ruë S. Jacques, au Soleil d'or, prés la fontaine S. Severin 1700. avec Privilege & Approbation pagg. 469.*

VOicy le 15. Tome du plus grand cours de Sermons qui ait encore paru jusqu'à present, car le plan & le dessein de cet Ouvrage est de reduire en Sermons toute la Morale Chrétienne, & de donner un discours sur tous les sujets qui se peuvent traiter dans la chaire. L'Auteur est le P. Houdry Jesuite. Ayant été obligé par la foiblesse de sa voix, de quitter l'exercice de la Predication, il s'est uniquement attaché à celui d'écri-

re : & comme il avoit ſur tout du genie pour l'éloquence de la chaire, ne pouvant plus prêcher par luy-même, il a crû devoir aider les autres à le faire. Pour juger de la conſtance avec laquelle il a ſuivi ſon deſſein, & du ſuccez avec lequel il l'a executé, il ſuffit de dire qu'il a composé plus de trois cens Sermons, qui feront pour le moins vingt tomes, &que les quinze premiers tomes, qui ont paru, ont été ſi bien reçûs du public, qu'on en recommence une ſeconde édition en même tems qu'on travaille à achever la premiere. Tout ce grand corps de Sermons eſt diviſé en ſix parties, ſçavoir, l'Avent, le Carême, la Dominicale, les Myſteres, les Sermons particuliers, les Octaves & détachez, enfin les Panegyriques.

L'Auteur a mis à la tête de chaque partie des Prefaces, qui font comme un Ouvrage particulier, & une eſpece de Rhetorique de la chaire, Dans celle de ſon Carême, il marque toutes les differentes manieres de prêcher qui ont eu vogue au ſiecle paſſé, & en quoy la manie-

re d'aujourd'huy eſt differente de celle qui étoit en uſage il y a trente ou quarante ans. L'Auteur deſcend dans un très grand détail de ce qu'on a retranché de l'une & ajoûté à l'autre ; de ce qu'il ſeroit à propos de retenir de l'ancienne methode, & de rectifier dans la nouvelle. Dans la Preface qui eſt à la tête de la Dominicale, il enſeigne la maniere de faire un Sermon moral : & quoy qu'il ne donne pas les remarques qu'il fait ſur ce ſujet, pour des regles ni pour des preceptes : c'en ſont pourtant en effet de fort juſtes & de fort utiles. La Preface des Myſteres apprend en quoy ce genre de diſcours, inconnu aux Orateurs prophanes, eſt different de tous les autres, & ce qu'il y faut obſerver pour le rendre juſte, moral & fructueux tout à la fois. Celle des Sermons particuliers eſt une aſſez ample Diſſertation, ſur la neceſſité qu'il y a de citer dans un Sermon l'Ecriture, les Peres, les Théologiens &c. & ſur la maniere de les citer. L'Auteur remarque beaucoup de fautes qu'on a coû-

tume de commettre en cela , & il prescrit le temperament dont on doit user , pour éviter les deux extremitez vitieuses. La Preface de l'Avent , n'a rien de particulier , & nous n'avons pas encore les Octaves ni les Panegyriques.

L'ANNE'E SAINTE OU nouvelle traduction du Missel, avec des reflexions morales sur les Introïts, les Epîtres & les Evangiles de toute l'année, Tome 1er. Contenant les Messes depuis le Mercredi des Cendres, jusqu'au 2d. Dimanche de Carême. Tome 2d. Contenant les Messes depuis le 2d. Dimanche de Carême, jusqu'au Dimanche des Rameaux. Tome 3e Contenant les Messes depuis le Dimanche des Rameaux, jusqu'au Dimanche de Quasimodo. A Paris, chez Simon Benard, ruë S. Jacques, au dessous des Mathurins, au compas d'or, 1701. avec Approbation & Privilege du Roy. 3. volumes in 12. pagg. 1704. les trois vol.

VOicy les trois premiers volumes d'une 4e traduction du Missel que l'on donne au public. Mr. Desplats en a fait une toute simple. Mr. Voisin a joint des reflexions à la sienne. Mr. le Tourneux & l'Auteur anonyme qui a continué son Ouvrage, ont ajoûté à la leur

des explications historiques & morales. Il n'y a dans celle-cy que des reflexions morales; mais en recompense l'Auteur y en a fait sur les Introïts. C'est ce que cette nouvelle traduction a de particulier, avec les Messes des nouveaux Saints canonisez.

Chaque tome commence par l'Ordinaire de la Messe, qui renferme tout ce que font & disent le Prêtre & son ministre, depuis le premier signe de croix, jusqu'à la fin de l'Evangile de S. Jean. Les pages y sont divisées en deux colonnes, dont l'une contient les paroles latines, & l'autre la traduction Françoise: ce qui est aussi observé dans toutes les Messes particulieres. L'Auteur ajoûte à la fin de chaque Messe des reflexions morales sur l'Introït, sur l'Epître, & sur l'Evangile. Ces reflexions sont en forme d'Homelies, où l'on s'arrête sur les paroles qui donnent occasion de déveloper en peu de mots quelque pensée pieuse & instructive: & elles finissent par une priere de la composition de l'Auteur, sur le

ſujet de chaque Evangile. Le reſte de l'Ouvrage eſt ſous la preſſe, & ne ſe fera point trop attendre.

SYSTEME DE Mr. NICOLE touchant la Grace univerſelle. A Cologne, chez Corneille Egmont M. DCC. *in* 12. *pagg.* 105.

C'Eſt icy une nouvelle édition, l'Ouvrage ayant paru dés l'année 1699. L'avertiſſement qui eſt à la tête nous apprend les raiſons qu'eut Mr. Nicole de le compoſer. Comme il avoit eu grande part dans les diſputes ſur la Grace, il a cru devoir déclarer par un écrit public quels étoient les ſentimens dans leſquels il vouloit mourir. Ainſi l'on peut dire que c'eſt ici comme ſon teſtament ſpirituel.

On ne ſçait pas pourquoy il ne le fit point imprimer durant ſa vie: mais on dit dans l'Avertiſſement que ceux de ſes amis qui paſſent pour être le mieux informez de ſes intentions, aſſurent qu'il avoit ſouhaité qu'on le publiât après ſa mort.

Il expoſe ſon nouveau Syſteme de la Grace univerſelle que les Théologiens appellent autrement la grace ſuffiſante que Dieu ne refuſe à perſonne, non pas même aux plus endurcis : il l'expoſe, dis-je, d'une maniere fort nette, enſorte que le Lecteur n'a point de peine à comprendre ſa penſée.

Tout ce Syſteme ne contient que dix-neuf Propoſitions, dont voici comme la ſubſtance.

1. Dieu n'abandonna pas le premier homme aprés ſon peché, comme il abandonna les Anges rebelles; mais il continua toûjours dans la même volonté qu'il avoit euë de le ſauver & ſa poſterité ; avec cette condition cependant, qu'il le voulût lui-même, *modo ipſe vellet.*

2. Outre cette volonté générale, il y a un certain nombre d'hommes, à qui Dieu donne des graces victorieuſes par une volonté abſoluë & efficace qu'il a de leur ſalut, ſans détruire pourtant leur liberté.

3. Jeſus-Chriſt eſt entré dans les deſſeins de ſon Pere : il eſt mort

pour le ſalut de tous les hommes, & il le procure efficacement à ce nombre de perſonnes choiſies qu'on nomme les Elûs.

4. La Grace univerſelle, que Dieu donne à tous les hommes en veuë des merites de Jeſus-Chriſt, conſiſte dans les lumieres qui nous font connoître les principes généraux de la juſtice, & qui nous donnent encore quelque inclination pour le bien.

5. Ces lumieres & cette inclination, quoy qu'abſolument ſuffiſantes pour faire le bien, ſont pourtant ſi foibles, qu'elles n'ont jamais d'effet, à moins que Dieu n'y ajoûte une grace ſpeciale, parce qu'elles trouvent une volonté portée au mal, avec un attachement opiniâtre.

6. Avec ces graces générales, & les autres ſecours exterieurs auſquels elles ſont jointes, l'homme a un vray pouvoir Phyſique de vouloir le bien, quoi qu'il ne le veüille jamais en effet ſans un autre ſecours plus abondant & plus efficace. D'où il s'enſuit, dit Mr. Nicole, que toute ignorance du

droit naturel eſt vincible par le moyen de ces principes generaux de la morale, que la Grace universelle nous fait connoître, & qui nous conduiroient à la connoiſſance des veritez particulieres, ſi l'homme s'y appliquoit avec le ſoin neceſſaire.

7. L'état que S. Auguſtin appelle l'état avant la loy écrite, *ante legem*, étoit ſans la grace de Jeſus-Chriſt proprement dite: mais il n'étoit pas ſans la loy naturelle, & ſans l'impreſſion du Verbe, laquelle ôte l'Impuiſſance Phyſique de faire le bien & d'eviter le mal, donnant un pouvoir Phyſique mediat ou immediat,

8. Les expreſſions de S. Auguſtin, par leſquelles il reſtraint le ſens de ces paroles, *Deus vult omnes ſalvos fieri*, ſont vrayes, pourveu qu'on ne les entende que d'une volonté abſoluë. Elles nempêchent pas qu'on ne croye que Dieu a une volonté ſincere de ſauver tous les hommes, pourveu qu'ils le veüillent *modo ipſi velint*. Les Peres Grecs n'ont parlé que de cette volonté

generale & conditionnelle. Les Auteurs qui ont pris le plus ordinairement les paroles de l'Apôtre dans le ſens reſtraint, n'ont pas pour cela nié le ſens general, mais ils l'ont toûjours ſuppoſé comme veritable, & ils l'ont même enſeigné quelquefois. Ainſi quand on lit dans ces Auteurs, que l'homme ſans la grace efficace ne peut faire le bien, cette impuiſſance doit s'entendre d'une impuiſſance volontaire, & non pas d'une impuiſſance Phyſique.

Après avoir ainſi propoſé ſon Syſteme, Mr. Nicole en donne les fondemens. Il commence par expliquer les termes de pouvoir *Phyſique*, & d'impuiſſance *volontaire*.

Le pouvoir *Phyſique*, dit-il, conſiſte dans l'union de toutes les cauſes naturellement neceſſaires pour produire un certain effet. Par exemple, on dit qu'un homme a le pouvoir Phyſique de voir un objet, lors qu'il a les yeux ſains, que cet objet eſt éclairé, & qu'il eſt à une diſtance proportionnée. Si c'eſt un aveugle, ou ſi ayant de bons yeux

il eſt dans les tenebres ; ſi l'objet n'eſt point éclairé, ou s'il eſt trop éloigné, on dit alors que cet homme eſt dans l'impuiſſance Phyſique de le voir.

Ajoûtez à cela que le pouvoir Phyſique ne ſubſiſteroit point, s'il étoit lié par un obſtacle inſurmontable. Un homme enchaîné, quoi qu'il ait toutes les facultez neceſſaires pour marcher, eſt dans l'impuiſſance Phyſique de le faire, tandis qu'il ne pourra rompre ſes chaînes.

L'impuiſſance *volontaire*, eſt la détermination de la volonté à un parti, avec une inclination ſi forte, qu'elle ne ſe tourne jamais vers le parti oppoſé, quoi qu'elle le puiſſe abſolument. C'eſt la diſpoſition de tous ceux qui ſont poſſedez d'une violente paſſion. Ils peuvent faire abſolument le contraire de ce qu'elle leur inſpire, mais ils ne le font jamais. La vie humaine eſt pleine de ces ſortes d'impuiſſances volontaires, dit Mr. Nicole, & nous comptons deſſus dans la plûpart de nos reſolutions, & des jugemens

que nous faiſons de la conduite des hommes.

Comme la paſſion, quelque forte qu'elle ſoit, ne nous ôte point le pouvoir Phyſique d'y reſiſter, elle n'empêche point que nous ne ſoyons coupables ſi nous la ſuivons. Au contraire l'impuiſſance Phyſique exclut le peché. Si un homme n'avoit point de jambes, on ſeroit cruel ou inſenſé de le blâmer & de le punir, parce qu'il ne courroit point.

L'impuiſſance Phyſique qui naît de la privation de quelqu'une des cauſes neceſſaires à l'effet, eſt antecedente : elle ne dépend point de la volonté. L'impuiſſance volontaire n'eſt que conſequente, c'eſt-à-dire qu'elle vient de la volonté même. La premiere détruit entierement le libre arbitre. La ſeconde n'y eſt point oppoſée, puis qu'il ne tient qu'à la volonté de la faire ceſſer, & qu'elle ne le veut pas, par une détermination opiniâtre & inflexible.

L'homme par le peché s'eſt mis dans une impuiſſance volontaire de

faire le bien, il n'agit que par les mouvemens de la cupidité, il peut faire le bien par le secours de la grace universelle qui ne lui manque pas, mais sans la grace efficace de JESUS-CHRIST, qui change totalement son cœur, il suit toûjours les transports de la passion qui le domine.

Voilà en peut de mots tout le Systeme de Mr. Nicole. Il croit par là avoir trouvé un moyen seur de concilier la Doctrine des Peres Grecs avec celle de S. Augustin, sans avoir recours aux principes des Theologiens de l'Ecole qu'il divise en trois classes, sçavoir les *Congruistes*, les *Thomistes*, & les *Molinistes*.

Il prouve ensuite contre les Hérétiques des derniers tems, qu'il y a une grace universelle & vrayement suffisante. Il en apporte quatre raisons.

La premiere est tirée de la doctrine constante de Saint Augustin, & des Conciles, parce qu'ils enseignent 1°. que l'homme est incapable de faire aucun bien, même dans l'état

l'état d'innocence , ſans le ſecours d'une grace ſurnaturelle : impuiſſance , dit Mr. Nicole, qui vient du fond de ſa nature. 2°. Que la ſeule détermination volontaire au peché, empêche les hommes de faire le bien. Or Saint Auguſtin n'attribuë jamais le peché de l'homme, dans l'état de la nature corrompuë, au défaut de la grace qui eſt abſolument neceſſaire pour pouvoir faire le bien : il l'attribuë uniquement à la cupidité , & à un attachement vitieux aux creatures. Il n'a jamais dit que par le peché Originel nous ayons contracté une double impuiſſance de faire le bien, une impuiſſance naturelle , & une impuiſſance volontaire. Donc l'homme n'eſt pas privé du ſecours *ſine quo non*, neceſſaire pour lui donner le pouvoir Phyſique, & ôter l'impuiſſance naturelle. Donc l'impuiſſance qui lui reſte n'eſt que volontaire.

La ſeconde raiſon ſe prend de ces paroles de St. Paul , *Deus vult omnes ſalvos fieri : Chriſtus pro omnibus mortuus eſt.* Les Peres Grecs avant St. Auguſtin , & les Peres

Latins aprés lui ; l'Eglise du neuviéme siécle, & S. Augustin lui-même, ont approuvé le sens general qu'on y donne. Il ne faut donc pas le rejetter pour s'attacher uniquement au sens restraint. S. Paulin dit que Dieu veut sauver tous les hommes autant qu'il dépend de lui, *quantum in ipso est*. S. Ambroise assure que ceux qui perissent, ne perissent que par leur faute. Ces Propositions seroient illusoires, dit Mr. Nicole, s'il y avoit des hommes qui manquassent des secours qui sont absolument necessaires au salut, par la condition essentielle de la nature humaine.

L'Ecriture fournit une troisiéme raison qui a toûjours paru évidente à tout homme de bons sens, dit Mr. Nicole. Ce sont les avertissemens, les reproches, les menaces que Dieu fait aux pecheurs : ce sont ces desirs empressez qu'il témoigne de nôtre salut, les secours exterieurs qu'il nous donne, &c. Or rien au monde ne seroit plus inutile, ni plus déraisonnable que ces avis, ces exhortations & ces

menaces, &c. Si les hommes n'avoient pas un veritable pouvoir Physique d'obeïr à la loy, & il seroit impossible de justifier la conduite de Dieu envers le pecheur, lors qu'aprés cela il le punit pour ne lui avoir pas obeï.

La quatriéme preuve est prise du consentement unanime des Peres & des Conciles, qui condamnent tous cette proposition; *Mali malê agunt, quia bene agere non possunt*, que les méchans vivent mal, parce qu'ils ne sçauroient faire le bien. C'est reconnoître le pouvoir Physique dans tous les hommes, & par consequent la grace universelle.

Ensuite de cela Mr. Nicole répond aux objections qu'on lui peut faire, & qui, à la reserve d'une seule, sont les mêmes qu'ont accoûtumé de faire les défenseurs de la necessité d'une grace efficace prédéterminante, soit Heretiques, soit Catholiques.

L'objection qui lui est particuliere, regarde la qualité de cette grace universelle qu'il admet dans tous les hommes sans exception. Il

semble qu'il ne peut la nommer ni naturelle, puisque ce seroit réconnoître dans l'homme aprés le peché d'Adam, un pouvoir naturel, suffisant pour faire le bien & se sauver, ni surnaturelle, puis qu'elle consiste dans une lumiere qui ne peut, ce semble, être separée de celle de la raison, ou plûtôt, qui est la lumiere de la raison même. Il faut lire tout ce que répond là dessus Mr. Nicole, afin de comprendre sa pensée.

SENTIMENS CRITIQUES *sur les Caracteres de Mr. de la Bruyere. A Paris, chez Michel Brunet, au Palais* 1701. *in* 12. *pagg.* 600.

DEpuis que les Caracteres de Mr. de la Bruyere ont été donnez au public, outre les traductions en diverses langues, & les dix éditions qu'on en a faites en douze ans, il a paru plus de trente volumes à peu près dans ce style. „*Ouvrage dans le goût des Caracte-„res. Theophraste moderne, ou nou-„veaux Caracteres des mœurs. Suite*

des caracteres de Theophraste & des “ *mœurs de ce siecle. Les differens Ca-* “ *racteres des femmes du siecle. Carac-* “ *teres tirez de l'Ecriture Sainte, &* “ *appliquez aux mœurs de ce siecle.* “ *Caracteres naturels des hommes, en* “ *forme de dialogue. Portraits serieux* “ *& critiques. Caracteres des vertus &* “ *des vices.* Enfin tout le païs des Let- “ tres a été inondé de Caracteres.

Mais comme c'est le sort des Auteurs qui se distinguent, & qui font du bruit dans le monde, de traîner aprés eux une foule d'imitateurs, ils ne manquent gueres aussi d'être poursuivis par quelques Critiques. Ainsi les Triomphateurs dans l'ancienne Rome, parmi les applaudissemens qu'on donnoit à leurs vertus, étoient obligez d'entendre souvent les cris de ceux qui leur reprochoient leurs vices. Cette pratique au reste n'est gueres moins necessaire dans la Republique des Lettres, qu'elle le fut dans la Republique Romaine. Car sans cela peut-être que les Auteurs estimeroient un peu trop leurs Ouvrages; & que ceux qui se les proposent

pour modelles, en imiteroient jusqu'aux défauts. Voilà sans doute ce qui a engagé nôtre Auteur à faire la Critique des Caractcres de la Bruyere, & de ceux du Theophraste moderne, qui sont de toutes ces sortes d'Ouvrages les deux qui ont eu le plus de nom.

Il paroît que cette Critique est de la même main que les *Entretiens sur les contes des Fées, dediez à Mrs. de l'Academie Françoise.* Là ce sont les entretiens d'un Parisien & d'un Provincial, & icy les Lettres d'un homme du monde à un Solitaire. Le style est à peu prés le même, c'est le même esprit, le même tour, les mêmes manieres de parler, quelque fois les mêmes reflexions. Tout se ressemble dans les deux Prefaces, le manuscrit venu par hazard entre les mains du Libraire, l'Auteur qui se cache, & qui a déja donné beaucoup d'Ouvrages au public : enfin on y loüe & on y blâme les mêmes choses.

Mais il importe sur tout de connoître l'Ouvrage dont il s'agit. Il est composé de 36. Lettres, partie

d'un homme du monde, partie d'un Solitaire. Elles ſont écrites poliment, & d'une maniere agréable. Le Solitaire entreprend la Bruyere, & l'homme du monde s'attache au Theophraſte moderne. On examine le ſtyle & les ſentimens de ces deux Auteurs ; on les ſuit pied à pied. La Critique qu'on fait de la Bruyere eſt mêlée de beaucoup de loüanges qu'on lui donne ; mais le Theophraſte moderne eſt un peu plus maltraitté.

C'eſt par celui-ci & par le titre de ſon livre qu'on commence. On ne lui pardonne point la hardieſſe qu'il a cuë de prendre le nom de Theophraſte. On trouve qu'il y a de la vanité & de la préſomption en cela ; & que c'eſt inſinuër au public qu'on penſe auſſi bien que ce Philoſophe, qui au jugement de toute l'Antiquité fut un des plus diſerts de la Grece.

On vient enſuite à la Bruyere, & l'on trouve bien de petites choſes à redire pour ce qui regarde la langue, dans le diſcours qu'il a fait ſur Theophraſte. On l'accuſe auſſi-

bien que le Theophraste moderne d'avoir beaucoup pillé dans Mr. de la Rochefoucault & dans St. Evremont. Il est difficile de ne pas se rencontrer quand on court la même carriere.

Mais voici une chose qui nous à paru en valoir la peine, & surquoy il n'est pas aisé de justifier le Theophraste moderne. Cet Auteur aprés avoir dit dans sa Preface qu'il avoit l'honneur d'être des amis de Mr. de la Bruyere, qu'il *a eu quelquefois la gloire d'être approuvé de cet homme dont on sçait que le goût étoit exquis*: il ne laisse pas de le designer ainsi à la page 31. de son livre. *Tel par un Ouvrage obtint une place à l'Academie, qui par son discours d'entrée fait repentir les Academiciens de l'avoir choisi.* L'Auteur des Sentimens critiques trouve beaucoup de difficulté à accorder l'amitié du Theophraste moderne pour Mr. de la Bruyere, avec le caractere que nous venons de rapporter.

Nous ne nous arrêterons pas icy davantage à ramasser ce que reproche l'Auteur des sentimens criti-

ques aux deux faiſeurs de Caracteres. Ce détail ne paroît point neceſſaire, & nous meneroit trop loin; car on ne paſſe rien à ces deux Auteurs, ou du moins on leur paſſe bien peu de choſes. Or quelque bien écrit que ſoit un Ouvrage, la Critique en eſt toûjours longue quand on le traite un peu à la rigueur.

Mais on a beau critiquer les faiſeurs de Caracteres, on ne ceſſera pas pour cela d'en faire. S'ils ne paroiſſent pas toûjours en corps, pour ainſi dire, comme dans Theophraſte & ſes imitateurs; on aura ſoin de les ſemer dans les Sermons, dans les Hiſtoires, & dans les autres Ouvrages. Car on aime à faire le portrait des autres, & nôtre malignité naturelle y trouve parfaitement ſon compte. L'Auteur des ſentimens critiques crie beaucoup contre les applications qu'on a faites des Caracteres modernes, & contre ceux qui ont donné des clefs au public. Il a raiſon: mais ne devroit-il pas auſſi crier contre les Auteurs de ces Caracteres, qui ſelon les apparences ont été bien aiſes

qu'on y reconnut les perſonnes qu'ils avoient copiées ? Il eſt vray que cela a beaucoup contribué au cours qu'ont eu leurs Ouvrages, & que c'eſt ſans doute pour cette raiſon qu'on laiſſe dans un même volume Theophraſte, pour lire la Bruyere. Mais ce qui fait le ſuccez d'un livre, n'eſt pas permis pour cela. Il eſt bon de peindre les mœurs & les défauts du ſiécle ; mais ces portraits doivent être de telle maniere, que chacun s'y reconnoiſſe, & que perſonne n'ait lieu d'en être choqué.

INSTITUTIO PHILOSOPHICA ad faciliorem veterum ac recentiorum Philoſophorum lectionem comparata, editio ſecunda locupletior. Pariſiis apud Joannem Baptiſtam Coignard, Regis Typographum ac Bibliopolam ordinarium, via Jacobæa, ad inſigne Bibliorum aureorum. 1700. Cum Privilegio Regis. C'eſt-à-dire. *Inſtitution Philoſophique pour faciliter la lecture des anciens & des nouveaux Philoſo-*

phes. Seconde édition augmentée. A Paris chez Jean-Baptiste Coignard, ruë S. Jacques, à la Bible d'or. 1700. avec Privilege du Roy, cinq volumes in 12.

IL y a six ou sept ans que Monsieur Pourchot, Professeur en Philosophie au College Mazarin à Paris, fit imprimer son cours de Philosophie. En voicy la seconde édition, avec un cinquiéme tome que l'Auteur a ajoûté aux quatre de la premiere. Dans la Preface, aprés avoir parlé de l'origine & des premiers progrès de la Philosophie, il fait le dénombrement des principales sectes de Philosophes. Le premier Tome, outre cette Preface, comprend la Logique & la Metaphysique. Le second, les Elemens de Geometrie avec la Physique generale. Le troisiéme, la Physique particuliere. Et le quatriéme, la Morale. Pour le cinquiéme, il contient en 1r. lieu quatre petits abregez de Logique, de Metaphysique; de Physique & de Morale. Les Professeurs de l'Université de Paris

ont coûtume de dicter ces sortes d'abregez pendant les deux premiers mois de leur cours, en attendant que leur classe soit formée, & que les écoliers qui leur viennent de Province, soient tous arrivez On trouve en 2d. lieu dans ce dernier tome les questions les plus abstraites, & les plus subtiles que l'Auteur croit moins necessaires, &, qu'il a jugé à propos de mettre à part. Mais parce qu'avec tout cela, le volume ne répondoit pas encore assez à la grosseur des quatre autres, il y a ajoûté des Theses generales sur toute la Philosophie.

Monsieur Pourchot dans cette seconde édition a retouché la plusspart des questions. Il a fait quelques additions à la Physique particuliere, & il a augmenté sa Morale de plus d'un tiers. Le dessein de cet Auteur en faisant imprimer sa Philosophie, n'a pas été de rien apprendre aux personnes habiles: il s'est seulement proposé, comme le titre de son livre le marque assez, de faciliter aux étudians la lecture des anciens & des nouveaux Philosophes. Ainsi

il ne s'eſt pas tant appliqué à dire des choſes nouvelles , qu'à expoſer clairement ce qui avoit été dit. Par la même raiſon il n'a point voulu tant approfondir les queſtions, perſuadé que la pluſpart des étudians n'en ſont pas capables. Son ſtyle eſt net & aiſé, & il parle bien pour un Philoſophe de l'Ecole. Il ſuit preſque par tout les ſentimens de Monſieur Deſcartes. Ce que le cours de Monſieur Pourchot a de plus ſingulier, ce ſont divers petits traitez qu'il a jugé à propos d'y inſerer. Par exemple, un abregé des Elemens de Geometrie en ſix livres : un petit traitté de Statique, où l'on explique en détail ce qui fait la force de toutes les Machines : un petit traité du Calendrier Eccleſiaſtique ; un abregé des Inſtituts de Juſtinien ; & pluſieurs autres choſes ſemblables qu'il eſt toûjours bon de ſçavoir, & que les Profeſſeurs en Philoſophie avoient juſqu'à preſent abandonné aux Mathematiciens & aux Juriſconſultes.

INVESTITURE DU DUCHÉ de Milan & autres lieux, donnée par l'Empereur Leopold à Charles II. Roy d'Espagne. A Cologne 1701. in 12. pagg. 55.

NOus ne prétendons point étendre nôtre Jurisdiction sur les querelles des Princes ; mais l'affaire qui tient maintenant toute l'Europe en suspens, est du ressort de la Republique des Lettres, puisqu'elle roule sur plusieurs points d'Histoire & de Jurisprudence. Ainsi nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de donner au public l'extrait des Ouvrages imprimez qui nous viennent sur ce sujet.

La Bulle d'investiture pour le Duché de Milan & ses dépendances, accordée par l'Empereur Leopold à present regnant, à Charles II. Roy d'Espagne en 1669. est semblable mot pour mot, à celle que le même Empereur avoit accordée en 1659. au Roy Philippe IV. C'est cette derniere qu'on a imprimée ici tout au long. Leopold

rapporte celle de Ferdinand III. Ferdinand III. celle de Ferdinand II. Ferdinand II. celle de Ferdinand I. & Ferdinand I. celle de Charles-Quint. Mais pour mettre là dessus le Lecteur au fait, il faut changer l'ordre que ces Bulles ont dans l'Imprimé, & suivre celui des tems, dans l'exposé que nous allons faire.

Charles Quint dit dans sa Bulle du mois de Decembre 1549. qu'il avoit donné le Duché de Milan en fief à François Sforce second du nom ; que ce Duc étant mort sans heritier capable de tenir ce fief, cet Etat étoit dévolu de plein droit à lui & à l'Empire Romain ; que pour le bien de cet Etat, du Saint Empire, & de toute l'Italie, tout bien examiné, il n'avoit trouvé personne plus propre à tenir ce Duché en fief avec les Comtez de Pavie, & d'Anglerie, que Dom Philippe son fils, Prince des Espagnes (qui fut depuis Roy d'Espagne sous le nom de Philippe II.) Il y établit en même tems une nouvelle maniere & une forme certai-

ne de succession, ordonnant qu'à perpetuité cet Etat passera d'aîné en aîné mâle, par ordre successif, jusqu'à l'infini, qu'au défaut de l'aîné, le puisné mâle succedera & ensuite l'aîné du puisné, & ainsi de suite tant qu'il restera quelque mâle, gardant toûjours l'ordre de la primogeniture, & que la ligne masculine manquant, succedera la fille aînée, & ensuite l'aîné mâle de la même fille aînée, & les mâles en décendans dans le même ordre que cy-dessus; & succedera ainsi la seconde, la troisiéme & la quatriéme fille au défaut de la premiere, ensorte que les autres, soit mâles, soit filles, ne puissent rien prétendre audit Duché, ni le partager ou le démembrer en quelque maniere que ce soit, & tout cela sans préjudice de la Souveraineté du Saint Empire, & de l'obeïssance feodale, & à condition que quiconque succedera audit Etat, soit mâle ou femme, soit obligé de renconnoître qu'il le tient comme fief de l'Empereur, à sçavoir les mâles par eux mêmes, & les femmes par un Pro-

cureur legitime ; d'en demander l'investiture, & de faire le serment de fidelité & d'hommage qui est dû.

Ferdinand premier par sa Bulle du mois de Janvier 1564. donne au même Philippe second, l'investiture comme son frere Charles-Quint l'avoit fait, & confirme & ratifie la disposition que ce Prince avoit ordonnée pour la succession.

Ferdinand second dans ses lettres du 8. Novembre 1621. fait foy que l'Empereur Maximilien second avoit ratifié la méme chose en faveur de Philippe second, au mois de Juin 1565. & les Empereurs Rodolphe second & Matthias, en faveur de Philippe troisiéme, en Janvier 1604. & en Octobre 1613. Il renouvelle encore cette disposition en faveur de Philippe quatriéme & de ses enfans, heritiers & descendans, principalement quant a l'extension & à la forme de succession cy-dessus marquée, & il incorpore au Duché de Milan le fief Imperial de Malgrat, qu'il avoit accordé auparavant comme un fief séparé, le tout aux mêmes condi-

tions que les Empereurs ses prédecesseurs, & dérogeant comme eux à tout ce qui pourroit étre contraire à la disposition presente.

Ferdinand troisiéme accorde la même chose à Philippe quatriéme, au mois de Decembre 1638.

Et Leopold au même Philippe quatriéme, au mois d'Aoust 1659. & à Charles second en 1669.

EXCERPTA HISTORICA & Juridica de natura successionis in Monarchiam Hispaniæ, mense Decembri 1700. excerptorum continuatio 12. mense Januario 1701. C'est-à-dire. *Extraits d'Histoire & de droit sur la nature de la succeßion à la Monarchie d'Espagne, commencez en Decembre* 1700. *& continuez pour Janvier* 1701. *in* 4°. *pagg.* 30.

VOici encore un écrit sur le même sujet que le precedent, il nous est venu de Strasbourg, & l'Auteur est un homme d'un rang & d'un merite très-distingué. Nous le nommerions d'autant plus volon-

tiers au public, que ce feroit faire en un mot l'éloge de fon Ouvrage. Mais puis qu'il à jugé à propos de fe cacher, nous croyons devoir refpecter les raifons qu'il a cuës de le faire.

L'Auteur déclare d'abord qu'il ne veut avoir icy aucun égard à ce qu'on appelle *le droit de Convenance*, ou la raifon d'Etat, mais feulement à la pure juftice : que ce grand évenement de la fucceffion de Philippe cinquiéme à la Monarchie d'Efpagne, faifant le fujet de l'entretien du public, il croit faire plaifir à bien des gens de leur fournir les pieces & les actes authentiques, fur lefquels on doit parler du droit des parties dans cette affaire, Il rapporte un endroit de Mariana Jefuite, Hiftorien d'Efpagne, qui merite d'être mis icy tout au long. C'eft à propos des intrigues dont on fe fervit pour exclurre de la fucceffion au Royaume de Caftille, Blanche de Caftille, mere de S. Loüis, qui felon de très-bons Auteurs étoit fœur aînée de Henry premier Roy de Caftille. Aprés la

mort de ce Prince on fit tomber la Couronne sur Ferdinand troisiéme, qui étoit le fils de sa cadette: *Blancam ætatis prærogativa sublevabat*, dit Mariana, * *ut fraterni Imperii hæres esset, legesque Hispaniæ; si jura regnandi, leguleiorum modo tabulis continerentur, & non potius studiis populi & Principum dexteritate, virtute, festinatione, felicitate.* Blanche avoit pour elle le droit d'aînesse, qui se-
„ lon les loix d'Espagne faisoit tom-
„ ber sur elle la succession au Roïau-
„ me de son frere; mais la succes-
„ sion à un Royaume ne se regle
„ pas toûjours sur le droit écrit,
„ ni sur les décisions des Jurisconsultes,
„ souvent elle dépend plûtôt
„ des inclinations des peuples &
„ de l'habileté, du courage, de la
„ promptitude & du bonheur des
„ Princes.

Au reste, ces extraits sont pris fidellement des Historiens & des Jurisconsultes, sur tout de ceux d'Espagne: & l'Auteur ne fait gueres que rapporter ce qu'il a trouvé dans les livres qu'il cite exactement.

* *de rebus Hispan. l.12.c.7.*

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Jeanne la folle fille de Ferdinand & d'Isabelle heritiere d'Espagne, mariée à Philippe I. d'Autriche.

Branche d'Allemagne. | *Branche d'Espagne.*

Ferdinand I. — Charles V.

Charles Archiduc — Philippe II.

Ferdinand II. Emp. — Philippe III.

Alliances de la branche d'Autriche, d'Espagne avec la Maison de France.

Ferdinand III. Emp. — Marie. Philippe IV. Anne — Loüis XIII. Roy de France.

Leopold Emp. — Marguerite, Therese, dont ils ne reste point d'enfans. Charles II. Marie Therese — Loüis XIV.

Charles Archiduc d'Autriche.

Loüis Dauphin de France.

Philippe V. Roy d'Espagne.

Ainſi il a raiſon de dire que ceux qui peut être n'y trouveront pas leur compte, doivent s'en prendre aux Auteurs qu'il cite fidellement, & non pas a lui. Il donnera ces extraits par mois, afin de profiter des avis qu'on luy donnera, ſuppoſé qu'on trouve quelque choſe à y corriger.

Il commence par l'Etat de la queſtion ; & il marque de la genealogie de la maiſon d'Autriche, ce qui en eſt neceſſaire à ſon deſſein : c'eſt-à-dire la ligne directe de la branche d'Eſpagne ; & de celle d'Allemagne, depuis Philippe d'Autriche pere de Charles-Quint ; & les alliances de la branche d'Eſpagne tant avec la maiſon de France, qu'avec la branche d'Autriche d'Allemagne. La voici à peu prés comme nôtre Auteur l'a arrangée.

L'Auteur établit [a] d'abord que le droit à la succession d'Espagne, se regle, 1°. par la ligne directe; en sorte que, par exemple, une fille seule heritiere du deffunt est préferée à son oncle, quoi que frere du deffunt, & on n'a jamais recours aux lignes collaterales, que toute la ligne directe ne soit épuisée, 2°. par le degré, en sorte qu'entre les lignes collaterales, on prenne celle qui est la plus proche du dernier mort, 3°. par le sexe; c'est-à-dire qu'entre ceux qui sont également éloignez, on prefere le mâle à la femme, 4°. par l'âge; en sorte qu'entre ceux qui sont en même ligne, même degré, même sexe, on préfere l'aîné au cadet.

Tout cela se trouve prouvé [b] en propres termes par plusieurs passages de Loüis de Molina savant Jurisconsulte d'Espagne, Conseiller d'Etat de Philippe second, dans le traité qu'il dedia à son Maître, *de Hispanorum primogeniorum origine ac natura.* Ce Jurisconsulte appuye ses décisions sur le texte formel des

[a] *p. 6.* [b] *p. 6. & suiv.*

loix fondamentales de la Monarchie, que les Espagnols appellent *las partidas*, & sur l'autorité d'un grand nombre de Jurisconsultes qui avoient écrit avant lui ; sans qu'il s'en trouve aucun qui y soit contraire. Ces anciennes loix furent publiées en Espagne vers l'an 923. & depuis mises en meilleur ordre par le soin des Roys d'Espagne, jusqu'au Roy Alphonse le Sage qui y fit mettre la derniere main, comme on le voit [a] par deux passages de Mariana Jesuite, qui a si exactement écrit l'Histoire d'Espagne.

Loüis Molina Jesuite, dont le systeme sur la grace a fait tant de bruit qu'il n'est presque connu dans le monde que par là, ne laissoit pas d'être encore un trés-habile Canoniste. On le cite ici, [b] & il y décide la même chose sur les droits à la succession selon les loix & la coûtume d'Espagne.

Le celebre Hugues Grotius dit encore la même chose dans son excellent traité *de jure belli & pacis*, qui vient d'être mis en François : &

[a] *p.* 12. [b] *p.* 13.

il y éclaircit cette loy d'une maniere fort delicate & fort judicieuſe. Il ajoûte qu'elle regarde en particulier le Royaume de Caſtille, & les *Grandats* du Royaume.

Nôtre Auteur rapporte [a] de Melchior Goldaſtus l'ancienne loy des Goths, ſur laquelle les Eſpagnols ſe ſont reglez depuis. Elle eſt du Roy Pelage en 720. dans une aſſemblée des Etats. Mais parceque cette loy que les Juriſconſultes citent ordinairement comme ayant été rapportée par Luc Evêque de Tuy en Galice, ne ſe trouve pas dans l'édition de cet Auteur faite par André Schott. Tom. 4. *Hiſpaniæ illuſtrata*. Nôtre Auteur commence [b] ſes Extraits du mois de Janvier par un paſſage du Juriſconſulte Loüis de Molina, qui témoigne que le Royaume d'Eſpagne ayant été deciſif juſqu'à *Rodrigue le Malheureux*, Pelage le rendit hereditaire ſelon la diſpoſition & la maniere dont nous avons parlé, comme le diſent les Juriſconſultes d'Eſpagne ſur la foy de Luc de Tuy. Pour

[a] *p.* 15. [b] *p.* 19.

verifier

verifier cette citation, Loüis de Molina consulta deux anciens manuscrits de cet Historien ; & n'y trouva point l'endroit cité par les Jurisconsultes, ce qui lui fit croire que c'étoit la coûtume d'Espagne, & une espece de tradition ayant force de loy, plûtôt qu'aucune loi expresse, qui avoit ainsi reglé la succession. Mais depuis il l'a trouvé dans un autre manuscrit : & il faut bien que les Auteurs qui l'ont rapporté avant luy, l'ayent trouvé aussi dans quelqu'autre manuscrit semblable ; puis qu'ils ont tous cité cette loi comme tirée de la chronique de Luc Evêque de Tuy. Cela n'empêche pas Molina de soupçonner que cette loi pourroit bien avoir été ajoûtée dans la chronique. Mais la coûtume & la tradition sur ce point ne souffrent aucune difficulté, & on en voit des exemples depuis le Roy Pelage, comme le rapportent Antoine de Sousa de Macedo [a]. & Hugues Grotius [b]. Ce dernier cite encore là dessus la dis-

[a] *l. 1. Lusit. liber. cap. 3. n. 7.* [b] *de Iure belli & pacis l. 2.*

position faite par l'Empereur Sigismond en 1432. pour la succession au Marquisat de Mantoüe, & celles qui ont été établies par l'Empereur Charles-Quint en 1554. & le Roy Philippe II. en 1594. pour la succession à la Monarchie d'Espagne.

Et parce que ces deux dernieres pieces sont importantes pour la décision de la question dont il s'agit; nôtre Auteur rapporte l'extrait des testamens de ces Princes. Celui de Charles-Quint est en Espagnol. On y voit * qu'il appelle à la succession de ses Royaumes, d'abord Philippe second son fils, & ensuite, Charles fils de Philippe, si connu sous le nom de D. Carlos: & en cas que ni l'un ni l'autre n'ayent point d'enfans, il déclare sa fille aînée, Marie Reine de Boheme, heritiere de tous ses Etats, & à son défaut, ou au défaut de décendans, sa seconde fille Jeanne avec ses décendans; & enfin au defaut de ses enfans, Ferdinand premier son frere avec sa posterité, & ensuite Madame Eleonor sa sœur

* *p.* 26.

veuve de François premier. Le teſtament de Philippe ſecond ſuivoit la même diſpoſition. On en raporte un extrait * tiré de l'Hiſtoire de M. de Thou.

Perſuadez que ces extraits ne peuvent manquer d'être bien reçûs du public, nous en donnerons la ſuite à meſure qu'ils nous viendront.

* *p.* 29.

LETTRE

A. M. D. L. B.

Jugement de la nouvelle édition du Dictionnaire Univerſel de M. l'Abbé Furetiere.

JE ſuis entierement de vôtre avis, Monſieur, ſur le fait des Dictionnaires. Ce ſont de grands ſecours de litterature, principalement quand ils ont été compoſez par des perſonnes habiles. Saumaiſe qui fait paroître tant d'érudition dans ſes Ouvrages en avoit de toutes ſortes, & en toutes ſortes de langues, comme je l'ay appris d'un de ſes parens. Auſſi n'y a-t'il point de ſavant qui

n'en ſoit très-bien fourni. L'uſage de ces Dictionnaires eſt venu fort à la mode en nôtre langue, depuis que Moreri & l'Abbé Furetiere ont publié leurs gros Recueils. Tout le monde fait aujourd'huy le ſavant par le moyen de ces compilations. Mais ceux qui ſont veritablement doctes n'ont pû les goûter, parce qu'elles ſont remplies d'une infinité de fautes & de choſes inutiles. Quelles abſurditez ne trouve-t'on point dans les gros volumes de Moreri? Il y a à la verité plus d'exactitude dans le *Dictionnaire Univerſel* de M. Furetiere qui s'eſt propoſé de mettre en nôtre langue *les termes de toutes les Sciences & des Arts*. Mais outre que l'Auteur eſt mort avant que d'avoir mis la derniere main à ſon Livre, il n'étoit pas poſſible qu'un homme ſeul pût executer un ſi vaſte deſſein. Pour bien réüſſir, il faudroit y emploïer au moins 20. perſonnes qui fuſſent de differentes profeſſions. Le Grammairien y expliqueroit ce qui regarde la Grammaire, le Philoſophe ce qui regarde la Philoſophie,

le Theologien ce qui apartient à la Theologie, & l'on obſerveroit la même choſe à l'égard de toutes les autres ſciences. Il n'eſt donc pas ſurprenant, que l'Abbé Furetiere, qui a travaillé ſeul, ſoit tombé dans un ſi grand nombre de fautes. Sa principale application a été de mettre en François ce qu'il liſoit dans des livres Latins, ſans examiner ſi les Auteurs de ces livres étoient exacts dans les matieres qu'ils traitoient. Il ne ſongeoit qu'à les faire parler bon François, n'ayant preſque fait d'autre étude pendant toute ſa vie que celle de nôtre langue.

Le Libraire de Roterdam qui a été averti par des perſonnes ſavantes de l'imperfection de ce Dictionnaire, eſt loüable d'y avoir fait travailler de nouveau pour le mettre dans une plus grande perfection. Il nous apprend dans une Préface qui eſt à la tête de ſa nouvelle édition, *qu'on a retouché ou refondu preſque tous les Articles, qu'il y en a peu qui ſoient demeurez entiers, en ſorte que ſi le fond eſt de Mr. l'Abbé*

Furetiere, à peine pourroit-il reclamer la moitié de tout l'Ouvrage. Mais ce n'eſt pas aſſez d'avoir retouché & refondu cet Ouvrage, il falloit en ôter les fautes groſſieres qui y ſont, & même en aſſez grand nombre. On y en ajoûte au contraire de nouvelles. Je vais vous en donner des exemples convaincans, & il n'eſt pas beſoin pour cela d'une longue diſcuſſion, car dès les premiers mots de ce Dictonnaire, on y trouve des erreurs qui ſautent d'abord aux yeux de ceux qui ont quelque érudition.

Il commence par cette remarque ſur la lettre A. *A, premiere lettre de l'alphabet François. Elle tient le premier rang dans toutes les langues connuës, excepté la langue Ethiopique. Dans les langues Orientales elle n'eſt point une voyelle, c'eſt une conſone muette. Chez les Grecs on la nomme alpha, chez les Hebreux aleph, chez les Arabes eliph.* A quel propos fait-on venir ici l'*aleph* des Hebreux & des Arabes, qui n'a aucun raport avec l'*a* des François, ſi ce n'eſt que l'*aleph* eſt la premiere lettre de l'Al-

phabet de ces deux langues. Mais il n'y eſt pas une voyelle comme dans la nôtre, & l'on en demeure d'accord. Si l'on avoit à comparer la voyelle *a* de la langue Françoiſe avec quelqu'autre langue, c'eſtoit avec la Latine, d'où elle tire ſon origine. Ce que dit Jules Scaliger en parlant de la lettte *a* des Latins, qu'elle eſt le premier ſon articulé que les enfans prononcent, & qui n'a beſoin d'autre mouvement que de celui d'ouvrir la bouche, convient parfaitement à nôtre *a* & c'eſt apparemment pour cela, que cette lettre a été placée à la tête de l'Alphabet. *Etenim a*, dit Scaliger dans ſon premier livre des cauſes de la langue Latine chap. 38. *prima potiſsimaque infantis vox cum qua vitæ hujus ſpiritum primum hauſimus, neque re ulla eget alia, quàm hiatu oris ſolo, ſine ullo cæterorum motu inſtrumentorum.*

De plus, il eſt faux que l'*aleph* des Hebreux & des Arabes ſoit une conſone muëtte, comme l'aſſûrent les Auteurs de la nouvelle édition. Cette conſone muëtte eſt un petit

galimathias en matiere de Grammaire. La lettre *aleph* n'eſt ni conſone ni voyelle, mais ce qu'on nomme *eſprit* parmi les Grammairiens. Auſſi Gerard Voſſius a-t'il appellé l'*aleph*, le *he*, le *hheth* & le *hain* des Hebreûx, *litteras pneumaticas*, c'eſt-à-dire des lettres qui tiennent lieu d'*aſpirations*, n'étant pas de veritables lettres. Il avoit ſans doute apris de Saint Jerôme cette remarque, & Saint Jerôme l'avoit apriſe des Juifs de Tiberiade, qui avoient une connoiſſance parfaite de la langue Hebraïque. Vous jugerez par là combien il eſt dangereux de s'étendre ſur des matieres qu'on n'entend point. Ceux qui ont retouché la nouvelle édition du *Dictionnaire Univerſel*, auroient peut-être mieux fait d'en ôter ce qu'il contient d'inutile, pour ce qui eſt de l'érudition, que d'y ajoûter de nouvelles fautes en ce genre là.

Je vous avoüe qu'il y a peu de perſonnes capables de remarquer ces ſortes de fautes qui viennent de l'ignorance des langues Orientales. Mais auriez-vous cru, que les Au-

teurs de ce gros Recueil n'eussent point entendu ce que nous apellons *articles* en nôtre langue. Je parle de ces articles qui se mettent devant les noms. Ils ont fait un grand nombre de remarques sur la lettre *a* qui sont en partie fausses & en partie inutiles, pour n'avoir pas sçû la veritable origine de cet *a*. *A*, disent-ils, *est souvent un article pour decliner les noms propres seulement, & pour en marquer le Datif: ce livre est* à *Pierre, cet évantail est* à *Agnès. Quand il sert à decliner les noms ordinaires qui commencent par une consonne, on dit* au *pour les masculins*, à la *pour les feminins*, au *Soleil*, à la *Lune, mais s'ils commencent par des voyelles on dit* à l' *par contraction, de quelque genre que soient ces noms*, à l'*époux*, à l'*épouse, parce que la langue Françoise ne peut souffrir cette rencontre de voyelles. Pour les datifs pluriers, on dit* aux *en tout genre, par quelque lettre que les noms commencent*, aux *époux*, aux *Cesars.*

On peut assûrer au contraire qu'*a* n'est jamais un article en nôtre langue. Et comment *a* seroit-il un ar-

ticle dans les deux exemples qu'on produit, ſçavoir, *à Pierre*, *à Agnès*, puis qu'il eſt de notorieté publique, qu'on ne met point d'article devant les noms propres. Quand donc la lettre *a* jointe à un nom eſt la marque du datif, c'eſt une particule ou prépoſition qui répond ſouvent à la prépoſition *ad* des Latins. Et lors qu'on y ajoûte *le*, ou *la*, ou la ſimple lettre *l'* avec contraction, c'eſt alors un article joint à cette particule, & qui eſt la même choſe que l'*ille* & l'*illa* des Latins. Il en eſt de même de *au* & de *aux*, ou comme l'on écrivoit autrefois *aulx*. Nôtre langue a changé la lettre *l* en *u*. On raiſonnera de la même maniere ſur la particule *de* qu'on nomme mal à propos dans le Dictionnaire Univerſel, *l'article du genitif*. Car c'eſt une ſimple particule, & ſi l'on veut y joindre l'article, il faut dire *du* qui eſt le *del* des Italiens, leſquels ont auſſi ces articles dans leur langue.

Ne me dites pas que cette diſtinction de *particules* & *d'article* n'eſt qu'un pur rafinement en matiere

de Grammaire, & que ceux qui ont écrit des Grammaires Françoises, ont parlé comme on parle dans le Dictionnaire Universel. Je soutiens au contraire que cette distinction est d'une grande importance dans toutes les langues qui se servent d'articles; car ces articles changent souvent le sens du discours, & si l'on n'en sçait la force, on ne peut pas traduire exactement les Livres sacrez en nôtre langue. J'ai lû à la verité plusieurs Grammaires Françoises, où l'on met au nombre des articles les particules *de* & *a* mais le judicieux Auteur de la *Grammaire generale & raisonnée* en parle tout autrement. Il appelle *de* & *a* de simples particules qui sont les marques du genitif & du datif, puis il nomme *le la* & *les*, des articles qu'on joint à ces particules. Il nous aprend en même tems, qu'on dit au genitif *du* pour *de le*, *du Roy*, pour *de le Roy*; & au datif *au*, pour *à le*, *au Roy*, pour *à le Roy*, de même au genitif plurier *des* par contraction pour *de les*, *des Roys*, pour *de les Roys*, au datif plurier *aux*, pour

a les, *aux Roys*, pour *à les Roys*. Ces remarques ſur la premiere lettre de nôtre alphabeth devoient ſans doute entrer dans la nouvelle édition du Dictionnaire de M. Furetiere, mais au lieu de cela on y a inſeré pluſieurs additions qui ſont la plus part ou fauſſes ou inutiles. Cependant le principal Auteur de ce gros Ouvrage nous dit fort ſerieuſement dans ſa Préface, qu'*il a aſſocié à un travail ſi penible & ſi rebutant une perſonne qui a bien étudié la langue*, & *& qui la ſçait, non comme on la ſçait d'ordinaire par l'uſage ſeulement, mais par regle & par principe.*

Je pourrois encore vous dire, que ſur les mots même les plus communs, on n'y eſt pas exact : on fait par exemple cette remarque ſur celuy d'*Abbé*. *Ce mot vient de ce que les premiers Moines appelloient leur Superieur Abbot, qui en langue Syriaque ſignifie Pere. Ainſi ces mots de Abba, Pater, qu'on trouve dans les Epitres aux Romains & aux Galates, & ailleurs qui ſemblent dire la même choſe, ne ſont pourtant pas un pleonaſme, comme dit S. Auguſtin, puiſ-*

que l'un est un nom de nature, & l'autre de dignité.

Ce mot *Ab bot* écrit comme si c'étoit un mot composé de deux, est quelque chose de bien singulier, pour ne pas dire de ridicule De plus ce même mot *Ab-bot* qui est au plurier signifie *Peres*, il falloit donc mettre ici *Abba*; mais je ne doute point qu'on ne lût dans l'original de l'Abbé Furetiere; *les premiers Moines appellerent leurs Superieurs*, & non pas *leur Superieur*. C'est ce qu'on devoit rectifier dans la nouvelle édition. Enfin l'observation qu'on fait sur la signification differente d'*Abba* & de *Pater* pour éviter le pleonasme est une pure subtilité qui n'a aucun fondement. Pour parler exactement il faut dire que les Apôtres & les Evangelistes ont conservé dans leurs écrits de certains mots Syriaques, qui étoient fort communs parmi les premiers Chrêtiens. Ils les avoient empruntez des Synagogues où ils étoient alors en usage. Mais comme ils ont écrit en Grec, ils ont ajoûté aussi-tôt l'explication de ces

mêmes mots en langue Grecque. Ainſi le ſens de ces deux mots *Abba*, *Pater*, eſt celui-ci: *Abba*, *c'eſt-à-dire*, *Pere*, & il n'y a aucun pleonaſme.

Pour juger mieux de l'exactitude des Compilateurs du *Dictionnaire Univerſel*, il ſuffit de jetter les yeux ſur le mot d'*accent* où l'on fait dire à Hennin Hollandois & Profeſſeur à Doeſbourg, que l'invention des accens vient des Arabes qui la perfectionnerent vers le tems de la mort de Mahomet. Comment les Arabes ont-ils pû être les premiers inventeurs des accens, eux qui n'ont point l'uſage des accens dans leur langue?

Mais il y a bien d'autres fauſſetez dans le Dictonnaire Univerſel, & qui ſont d'une plus grande importance que celle là. On y a metamorphoſé un Abbé en un Miniſtre Proteſtant. Il ſemble qu'on n'ait eu d'autre deſſein en publiant cette nouvelle édition, que de faire revivre le Calviniſme en France. On a banni en pluſieurs endroits le nom de *Catholique*, comme ſi les Catho-

liques Romains n'avoient pas été toûjours en possession de ce nom. C'est l'usage qui doit autoriser les noms dans le public, & non pas les opinions des Sectaires. Quelques efforts que les Calvinistes fassent, le titre de *Reformés*, dont ils font gloire n'y sera jamais reçû. S'il ne s'agissoit que de mots & d'expressions Françoises, on souffriroit volontiers dans ce Dictionnaire les noms de Claude & de Jurieu & de quelques autres Ministres qui ont écrit polîment en nôtre langue: mais on n'y fait entrer le plus souvent ces Auteurs verreux & de contrebande, que dans des points de Theologie. S'agit-il d'un point de doctrine, on y adopte la Theologie qui s'enseigne à Geneve, & on le fait même d'une maniere injurieuse à l'Eglise Romaine. Il est bon de vous en donner quelques exemples.

Sur le mot de *Purgatoire*, aprés qu'on a raporté ce qui est de M. Furetiere, on ajoûte dans la nouvelle édition ces paroles, sous le nom du Ministre Claude. *Combien*

d'Egliſes & de Monaſteres fondez ſur le dogme chimerique du Purgatoire? On fait dire à un autre Miniſtre nommé la Placette ſur le terme de *Tranſubſtantiation : comment digerer toutes lés monſtrueuſes abſurdités de la Tranſubſtantiation?* Ces emportemens contre l'Egliſe Romaine ſe trouvent même en des endroits où il ne s'agit nullement de Religion; par exemple pour expliquer le ſens figuré du mot *charger* en des choſes ſpirituelles & morales, on dit: *la Doctrine de l'Egliſe Romaine ſur la Tranſubſtantiation eſt chargée d'un ſi grand nombre d'inconveniens, que l'eſprit des Chrêtiens en demeure accablé:* Ne pouvoit-on pas produire un autre exemple tiré de matieres purement Philoſophiques, ſans entrer dans des points de Religion & de controverſe? Il n'y avoit auſſi aucune neceſſité en expliquant ce que c'eſtoit que les Amuletes myſterieux des anciens, de ſe jetter ſur les Scapulaires des Religieux. Les *Superſtitieux*, dit-on en ce lieu là, *ſe chargeoient anciennement de ces ſortes d'Amuletes, comme on fait de*

Scapulaires dans l'Eglise Romaine.

Si l'on en croit cependant l'Auteur de la Préface de la nouvelle édition du *Dictionnaire Universel*, il *a gardé toutes les mesures d'honnêteté sur les matieres de Religion, en donnant à chaque parti les noms honorables qu'il se donne à lui-même. Il n'étoit point question de disputer, c'est pourquoy*, ajoûte-t'il, *j'ay retranché tous les termes injurieux dont Mr. l'Abbé Furetiere s'étoit servi en parlant des communions qui ne reconnoissent point le Pape pour chef. Ce zele fulminant & insultant ne choque pas moins les loix du Christianisme, que celles de la bienseance.* Est-ce garder les loix de la bienseance, que d'avoir ôté du Dictionnaire de l'Abbé Furetiere les termes qui pouvoient choquer les Protestans, & d'y en avoir mis en même tems d'autres qui sont tout-à-fait injurieux à l'Eglise Romaine? Cet Auteur ménage tellement ceux de son parti, que s'il est resté dans son recueil quelques expressions qui ne leur soient pas favorables, il les desavoüe solennellement.

Au reſte je veux croire que M. Baſnage n'a aucune part à tout ce qu'il y a d'injurieux dans cette compilation contre l'Egliſe Romaine. Il y a plus d'apparence que le Miniſtre Huët qu'il á aſſocié à un ſi penible travail en eſt le ſeul Auteur : mais de quelque part que cela vienne , les Catholiques Romains ſont en droit de ſe recrier contre un procedé ſi injuſte , & de proſcrire de leurs Etats le livre entier, comme un Ouvrage de parti & de cabale. J'ay trop bonne opinion de Mr. Baſnage l'Avocat pour lui attribuër toutes les impertinences qui ſont dans ce nouveau Recueil. Lors qu'on y parle des uſages & des pratiques de l'Egliſe Romaine , on y definit par un pur galimatias , la ſentence d'abſolution que le Prêtre prononce dans le Sacrement de Penitence : *Abſolution , terme d'Egliſe. C'eſt un des ſept Sacremens de l'Egliſe Romaine.* On tombe dans un ſemblable galimatias ſur le mot de *Confeßion* , où l'on dit , *la Confeßion Sacramentale eſt le Sacrement de Penitence.* Sur ce

pied là il y auroit plus de ſept Sacremens dans l'Egliſe Romaine. On n'en compte neanmoins que ſept dans ce Dictionnaire. Sur le mot de *Sacrement*, on les marque tous ſept par leurs noms, ſans qu'on faſſe mention de l'*Abſolution* & de la *Confeßion*. En verité j'ay honte de vous expoſer ces abſurditez.

Mais je ne puis me diſpenſer de vous découvrir la malignité qui eſt répanduë dans tout ce Dictionnaire ſous le mot d'*Egliſe Romaine*. Ce n'eſt pas que les Catholiques ne faſſent gloire de ſuivre les ſentimens d'une Egliſe, qui a été reconnuë dans les premiers ſiecles du Chriſtianiſme, comme la principale de toutes les Egliſes du monde. Et ainſi le titre de *Catholiques Romains* ne renferme rien que de loüable & de glorieux. Mais les Auteurs de la nouvelle compilation par le terme d'*Egliſe Romaine* ont voulu inſinuër, que les ſentimens de cette Egliſe luy étoient particuliers, & par cet artifice ils font valoir les opinions des Proteſtans,

comme ſi elles n'étoient oppoſées qu'à celles de l'Egliſe Romaine. C'eſt dans cette vûë que ſur le mot de *Sacrement*, ils diſent, *l'Egliſe Romaine reconnoît ſept Sacremens : le Baptême, la Confirmation, l'Euchariſtie, la Penitence, l'Extreme-Onction, les Ordres, & le Mariage. La Proteſtante n'en reçoit que deux ; le Baptême & l'Euchariſtie.* L'Abbé Furetiere dit ſimplement dans ſon édition : *l'Egliſe Catholique reconnoît ſept Sacremens, la Proteſtante n'en reçoit que deux*, ce qui eſt bien plus exact, puis qu'il eſt certain que toutes les Egliſes du monde à la reſerve de celle des Proteſtans, reconnoiſſent ces ſept Sacremens dont les noms ſont marquez dans leurs Rituëls. Les Reformateurs du Dictionnaire ont changé exprès le terme d'*Egliſe Catholique* en celuy d'*Egliſe Romaine*, afin qu'il ne parût pas que leur Doctrine eſt contraire à celle de toutes les autres Societez Chrêtiennes.

Sur le mot d'*Ange*, on lit ces mots dans l'édition de M. Furetiere *Ange Gardien, ou nôtre bon Ange*

est celuy que Dieu a commis à la garde de nôtre personne; on a mis dans la nouvelle édition : *l'Ange gardien & le bon Ange est celuy que dans l'Eglise Romaine on suppose que Dieu a commis à la garde de chaque personne. Les Platoniciens tenoient de même que chacun ètoit sous la protection d'un genie particulier.* Il est aisé de juger que ce changement a été fait exprès, pour insinuer que le dogme des Anges Gardiens, est plûtôt appuyé sur la Philosophie de Platon, que sur l'Ecriture. Si l'on avoit à faire quelques remarques sur cet endroit des Anges Gardiens, il faudroit bien plûtôt dire, que tous les Chrêtiens du monde, si on en excepte les seuls Protestans, croïent les Anges Gardiens ; que cette croyance a été de tout tems dans l'Eglise, & qu'elle a son fondement dans l'Evangile.

Comme le mot d'*Eglise Romaine* est équivoque, les Catholiques s'en servent toûjours dans un bon sens, au lieu que les Protestans l'employent pour signifier une Eglise particuliere. Le P. Amelot a re-

marqué ſagement dans ſon abregé de Theologie liv. 8. ch. 11. parlant du nom de l'Egliſe Catholique ou Univerſelle, que *le nom de Romaine ſignifie la même univerſalité, car encore,* dit-il, *qu'elle marque une ville particuliere* où toutes les Nations ne peuvent être compriſes, elle la marque neanmoins comme le ſiege de l'Egliſe principale, & de celle qui eſt l'origine, le chef & la maîtreſſe de toutes les Egliſes.

C'eſt pourquoy je ne blâme pas l'Abbé Furetiere, d'avoir employé quelquefois en ce ſens là le nom d'*Egliſe Romaine*. Comme lors qu'il fait cette remarque ſur le mot d'*invoquer. L'Egliſe Romaine invoque la Vierge & les Saints pour avoir leur interceßion.* Il n'a pas prétendu par cette expreſſion que cette croyance lui fût particuliere. Si j'avois neanmoins à expliquer dans un Dictionnaire Univerſel le terme d'*invoquer*, je voudrois à cauſe des diſputes que les Catholiques ont avec les Proteſtans ſur l'invocation des Saints, m'étendre un peu plus au long, en diſant que toutes

les Egliſes du monde invoquent la Vierge & les Saints, & qu'elles ſont là deſſus oppoſées aux Proteſtans. C'eſt ſur ce pied là qu'on doit refondre ce Dictionnaire, pour le rendre utile à tout le monde, & même aux Proteſtans auſſi-bien qu'aux Catholiques, parce qu'en ſuivant cette methode on raporte d'une maniere hiſtorique les ſentimens des uns & des autres. On n'entre point dans des diſcuſſions de controverſe, ni dans des diſputes de Theologie, qui ne doivent point avoir place dans un Dictionnaire. Les Reformateurs ont beau dire dans leur Préface, qu'*on ſçait bien que les plus forts peuvent s'emparer des noms & des titres, mais que cela ne donne point raiſon au fond, adhuc ſub judice lis eſt.* Il ne s'agit point de diſputer, mais ſeulement d'expliquer les termes des Arts & des Sciences. Quelque Reformation que les Proteſtans prétendent aporter dans la Religion, il ne ſera jamais en leur pouvoir de reformer les termes qui étoient reçûs dans l'uſage public avant qu'ils fuſſent

au monde. Il étoit de leur prudence de conserver ces termes, sur tout dans un Ouvrage qui sortoit des mains d'un Catholique. S'ils avoient dessein d'y ajoûter quelque chose dans ce qui les regardoit, ils étoient en droit de le faire par voye de supplément, & en raportant simplement les explications de certains mots selon leurs idées.

On ne peut rien voir de plus opposé au bon sens que la methode qu'ils ont suivie sur de certains termes, par exemple sur celuy de *justification* pris Theologiquement, ils commencent par l'explication que luy donnent les Theologiens Calvinistes, qu'ils qualifient du beau nom de *Reformés*, & celle des Theologiens Catholiques vient en suite : *Justification en terme de Theologie se dit selon le sentiment des Reformés de l'absolution de quelqu'un devant le Tribunal de Dieu & de la remission de ses pechez, & selon le sentiment des Catholiques Romains, de la grace par laquelle Dieu nous rend justes & saints dés cette vie.*

Je suis obligé d'en demeurer là, parce

parce que la perſonne qui m'a prêté la nouvelle édition de ce Dictionnaire me preſſe de la luy rendre. Si elle revient entre mes mains, vous aurez encore de mes nouvelles. J'ajouteray ſeulement à ce que je vous ay déja marqué, qu'ayant jetté les yeux ſur les termes qui regardent la marine, j'y ay trouvé un aſſez grand nombre de fautes. Il y en a au moins ſix ſur le ſeul mot *harenc.* Mr. Baſnage n'a pas lû apparemment le petit livret intitulé *de piſcatione halecum, de la peſche des harencs,* qui contient des choſes fort curieuſes. Je ſuis &c. D. B. 4. de Mars 1701.

JOSEPHI JUVENCII è Societate Jeſu Orationes. Pariſiis, apud viduam Simonis Benard, viâ San-Jacobœa, è regione Collegii Ludovici Magni. 1700. cum Privilegio Regis. *in 12. deux vol. pagg.* 635.

NOus n'avons peut-être pas d'Ouvrage moderne plus digne du ſiecle d'Auguſte pour la lati-

nité, que ces Harangues du Pere de Jouvency ; & ceux qui ont du goût pour les belles lettres les liront ſans doute avec plaiſir. Ce Jeſuite a enſeigné vingt-deux ans la Rhetorique au College de Loüis le Grand à Paris, & il s'y eſt acquis une reputation proportionnée aux rares qualitez qu'il avoit pour cet emploi. Toutes les fois qu'il parloit en public, c'étoit toûjours avec un concours extraordinaire de gens de lettres & de perſonnes diſtinguées de tous les Ordres, & les auditeurs profitoient ſouvent des moindres pauſes qu'il faiſoit en prononçant ſon diſcours, pour lui donner des marques de la ſatisfaction qu'on prenoit à l'écouter. Il avoit ſur tout le talent de ſe faire entendre, juſques de ceux qui ſçavoient le moins la langue, lors même qu'il s'exprimoit avec le plus de pureté de fineſ- & d'élegance. La plû-part des Harangues de ce Recueil ont déja été imprimées ſéparément, mais on a crû devoir les imprimer dans un même volume, afin qu'étant ramaſſées, elles fuſſent plus en état

de se défendre de l'injure des tems ; & de passer à la posterité avec les Murets, les Bembes, les Manuces, les Perpiniens & les autres Illustres Orateurs latins de ces derniers siécles. On a dedié ce Recueil à Monsieur l'Abbé Bignon, qui a un droit particulier sur toutes les pieces d'éloquence. Le P. de Jouvency a aussi fait imprimer Horace, Juvenal, Martial, & Terence avec de très-belles notes qu'il y a jointes ;

*LETTRE DE M. ***. à un de ses amis, sur une Medaille donnée à Monseigneur le Duc du Maine.*

S. A. S. Monseigneur le Duc du Maine a d'autant plus d'application soit à apprendre les grandes actions des Heros, soit à en conserver le souvenir, qu'il a plus d'ardeur pour en faire lui-même qui ne doivent jamais être oubliées. C'est là ce qui lui fait aimer les Medailles, qui sont peut-être en effet les plus seurs & les plus precieux monumens de l'Histoire. Car elles

representent les plus beaux evenemens de la vie des Princes, & les anciennes nous apprennent souvent ce qui a échappé aux Historiens, ou ce qui n'est que dans des Histoires, qui ne sont pas venuës jusqu'à nous. Un Officier d'un des Regimens du Prince, qui connoît son goût pour les Medailles, & le plaisir qu'il prend à en amasser, s'est appliqué à lui en chercher pendant un quartier d'hyver dans une ville qui fut autrefois de la domination des Romains.

Entre celles qu'il avoit trouvées, il s'en rencontra une petite de Bronze, qui parut d'abord très-singuliere, par deux têtes qu'elle representoit. Aprés l'avoir nettoyée de la roüille qui la couvroit, on reconnut que ces deux têtes étoient celles d'un Empereur Romain & d'une Princesse, & quand on eut un peu brossé la Medaille, on y lût en haut ΑΓΡΙΠ πειvη. Ce mot Grec la fit estimer encore davantage, on ne douta point que ce ne fut Agrippine la jeune, mere de Neron, parce que son nom est écrit dans le lieu

le plus noble de cette monnoye, & que celuy d'Agrippine femme de Germanicus, qui n'a jamais eu le titre d'Auguste, se trouve toûjours aprés celui de son mari. Mais ce qui confirma entierement le jugement qu'on avoit porté là-dessus, c'est qu'aprés avoir éclairci quelques lettres qui paroissoient en bas, on y trouva le nom de ΝΕΡΩΝ. Le visage de ce Prince est neanmoins placé à la droite. Ainsi il semble que dans cette Medaille on ait voulu balancer l'autorité du fils & celle de la mere, en donnant la droite au visage de Neron, & le premier rang au nom d'Agrippine.

On sçait qu'aprés que l'Empereur Claude se fut défait de Messaline sa femme, qui lui laissa Britannicus pour être l'heritier de l'Empire aprés lui; Agrippine veuve de Domitius, & niece de Claude trouva le moyen de gagner les affranchis, par qui ce Prince se laissoit entierement gouverner. Elle s'insinua par ce moyen si avant dans les bonnes graces de son oncle, qu'il resolut de l'épouser aprés que

Vitellius le Cenſeur, eut fait approuver au Senat un mariage que les loix ne permettoient pas. Si tôt qu'Agrippine fut montée ſur le Trône, elle ne ſongea plus qu'à élever ſon fils Neron à l'Empire, & pour cela elle eut l'adreſſe de le faire adopter par Claude à l'âge de 13. ans, afin que dans l'occaſion il pût être preferé à Britannicus qui en avoit quatre moins que lui. Ce fut encore dans cette vûë qu'elle menagea le mariage de Neron avec Octavie fille de l'Empereur.

Quoi qu'Agrippine eût pris un grand aſcendant ſur l'eſprit de Claude, il ſentit enfin, tout hebeté qu'on le croyoit, l'avarice & l'ambition démeſurée de cette Princeſſe, & il commença à ſe repentir d'avoir adopté ſon fils. Mais les marques qu'il en donna lui coûterent cher. Agrippine prit le parti de s'en défaire, en profitant pour cela d'une legere indiſpoſition de ce Prince; elle ſe ſervit du miniſtere de la fameuſe Locuſta, pour l'empoiſonner dans un ragoût de champignons. Cette cruelle Princeſſe cacha

la mort de l'Empereur pour avoir le tems de ménager les soldats Pretoriens, & elle les gagna en effet par ses largesses. Ainsi Neron fut élevé par eux à l'Empire, & reconnu par le Senat au préjudice de l'infortuné Britannicus.

Il ne faut pas s'étonner après cela que Neron, qui devoit uniquement l'Empire à sa mere, ait voulu en partager avec elle les honneurs, & c'est ce que la petite & rare Medaille nous apprend, lors qu'elle les met en parallele par un regard. Le nouvel Empereur n'avoit alors que dix-sept ans : Ainsi ce fut proprement Agrippine qui gouverna sous le nom de son fils, & elle le fit avec tant de sagesse, que Trajan, ce Prince qui doit servir de modele aux autres, souhaita de pouvoir compter parmi les années de son regne les cinq premieres de celuy de Neron. En effet, Neron par les conseils de sa mere, fit heureusement pendant ces cinq années la guerre aux Barbares, & empêcha que l'Empire Romain n'en fût attaqué. De sorte que cette fille de Germanicus vit sur la fin de

ſa vie le Temple de Janus fermé pour la quatriéme fois. Il faut avoüer que cette Princeſſe fut habile dans l'art de regner, & qu'elle en auroit même été digne, ſi elle avoit ſçû mettre des bornes à cette exceſſive ambition, qui a fait d'elle un monſtre de cruauté.

Mais il eſt tems, Monſieur, de vous dire ce que la Medaille contient au revers. C'eſt un animal qu'on a pris d'abord pour un Pegaſe, à cauſe de ſes grandes aîles deployées, mais quand on eut apperçû qu'il n'étoit pas de bout, mais couché ſur les pieds, on reconnut auſſi-tôt que c'étoit un Gryphon. Goltzius nous le repreſente ainſi dans la Medaille des Megaréens de la 13. planche de ſon Aſie mineure; & le Pegaſe eſt preſque toûjours dépeint les deux pieds de devant en l'air, prenant l'eſſor vers les aſtres où il a été enfin placé. Quoi que ces deux ſortes d'animaux ſoient tenus pour fabuleux par la plus-part des Hiſtoriens, quelques Auteurs ſe ſont imaginez cependant, qu'ils ne l'étoient pas, à cauſe que l'anti-

quité nous les a ſouvent repreſentez dans les Medailles. Servius entr'autres parlant des Gryphons, les décrit tels que celui dont il eſt ici queſtion ; & il rapporte que ces animaux habitent de vaſtes plaines au delà des monts Hyperborées, qu'ils ont le corps du Lyon, mais la tête & les aîles de l'aigle. Il ajoûte qu'ils ſont conſacrez à Apollon, *Apollini conſecrata*, peut être à cauſe que ce Dieu eſt honoré par les habitans de ces lieux, ainſi que le rapporte Pindare dans ſon livre des jeux Pythiens; ce qui eſt confirmé dans Strabon liv. 7. par Sophocle, qui appelle ce païs le jardin d'Apollon.

Il s'agit de voir maintenant pourquoi ce Gryphon eſt mis au revers de la Medaille. Pour cela il faut remarquer, 1. que directement ſous cet animal couché on lit dans l'Exergue ce mot ΑΡΓΕΙΩΝ, ce qui nous aprend que ce ſont les habitans d'Argos: l'une des plus fameuſes villes du Peloponneſe, qui l'ont frapée. Argos donna autrefois aux Grecs le nom d'*Argivi*. Son

ancienneté luy fit disputer long-tems du rang avec la ville de Lacedemone : & Strabon même rapporte qu'Argos l'emporta toûjours dans les premiers siecles. Adraste l'un de ses Roys y établit les jeux Neméens en memoire du petit Archemorus : Ces Jeux interrompus par la guerre que fit Nabis, lors qu'il s'empara d'Argos, furent rétablis par les Romains, lors qu'ils en chasserent ce Tyran. C'est ce que raconte T. Live dans son 44. livre, & ce qui fait voir pourquoi cette celebre ville se faisoit un honneur de battre sa monnoye au nom de Neron & de sa mere.

Il faut remarquer en second lieu, que le peuple d'Argos honoroit d'un culte particulier Apollon, à qui, comme nous venons de dire, le Gryphon fut consacré. L'origine de ce culte est ainsi rapportée par Pausanias dans ses Corinthiaques.

Danaus fils de Belus ayant laissé à son frere aîné Ægyptus le Royaume qui prit de luy le nom d'Egypte, s'embarqua sur une flot-

te, pour aller chercher un autre lieu où s'établir. Il vint eu Grece, & descendit à Argos, où il disputa le Royaume à Gelanor qui y regnoit depuis long-tems : & quoi que ce Prince se défendît par de très-justes raisons, le peuple à qui le jugement en étoit deferé, remit au lendemain à regler leur differend. Le jour étant venu, on apperçût au dessous des murs de la ville un loup vigoureux, qui attaquoit un taureau à la tête du troupeau, qui sortoit pour aller paître. Le peuple compara Gelanor au taureau, & Danaus au loup, & parce que dans ce combat le loup vainquit le taureau, le peuple donna gain de cause à Danaus, qui obtint le Royaume : & Danaus persuadé qu'Apollon avoit envoyé le loup, fit bâtir en action de graces un Temple à ce Dieu sous le nom d'Apollon *Lycius* ou *Lyceus*, & Argos en a toûjours depuis conservé le culte.

Enfin, il faut remarquer que Neron avoit une inclination si forte à joüer de la lyre, dont

Apollon étoit l'inventeur, que le Senat pour plaire à ce Prince fit fraper une Medaille où il étoit representé avec une lyre à la main comme un autre Apollon: & Dion raconte dans son 61. livre que lorsqu'il passoit dans les ruës de Rome le peuple crioit, *quam pulcher Cæsar, Apollo, Augustus unus veluti Pythius!* Que Cesar est beau, c'est Apollon, Auguste nous est comme le Pythien!

Il étoit donc bien naturel que les habitans d'Argos voulant battre leur monoye au nom de Neron, y missent le symbole de quelqu'un des Dieux qu'ils honoroient, & que parmi les symboles de ces Dieux, ils choisissent le symbole de celui auquel ce Prince affectoit le plus de ressembler.

Voilà, Monsieur ce qui regarde la Medaille en question, à en juger par son petit volume, on n'auroit jamais cru qu'elle dût nous rappeller tant de traits de l'Histoire. Comme vous aimez ces monumens de l'antiquité, j'ai cru que vous me sçauriez gré que je vous eusse fait part de celui-cy. Mais Monseigneur

le Duc du Maine en a bien d'autres qui fourniroient plus d'erudition, & dont je pourrai peut-être bien vous entretenir dans la ſuite.

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE *fort rare de l'Empereur Antonin fils de l'Empereur Severe.*

CEtte Medaille eſt de petit bronze & ne ſe trouve à ce que l'on croit qu'au cabinet de Monſieur Foucault, Intendant à Caen. Voici ce qui a donné occaſion de l'expliquer. Un habile homme; bien verſé dans la connoiſſance des Medailles, avoit avancé en preſence de pluſieurs Savans, qu'on n'y avoit jamais donné aux Empereurs Romains le titre de Βασιλεὺς chez les Grecs, non plus que le titre de *Roy* chez les Latins. La raiſon qu'il en apportoit, c'eſt que le mot *Imperator* ſur les Medailles Latines des anciens, ne ſignifie que le Generaliſſime des troupes confederées de l'Empire, à la nomination du Senat. Le Generaliſſime: diſoit-il, eſtoit parmi les Romains ce que les Grecs exprimoient par le mot Α'υ-

τοκράτωρ, c'est à dire selon Herodote *sui arbitrii*, qui n'est responsable de sa conduite à personne. Il avoit à la verité un pouvoir absolu sur les Officiers & sur les troupes, mais pour cela il n'avoit pas plus de droit d'être appellé Βασιλεὺς ou *Rex* qu'en a le Generalissime des Armées des Provinces unies où cet emploi est hereditaire, de porter le nom de Roy des Provinces unies. Car le titre de Roy, ou de Βασιλεὺς, marque dans celui à qui on le donne, un domaine souverain sur une certaine étenduë de païs, où il est reconnu pour chef : ce que le titre de Generalissime n'emporte nullement.

Ce sçavant homme ajoûtoit pour preuve de ce qu'il avoit avancé, que jamais le titre de Βασιλεὺς ne se trouve sur les Medailles Grecques des Empereurs, quoique le nombre en soit infini, & que ce n'auroit pas été là cependant un titre à omettre s'il eût convenu aux Princes dont on frapoit les medailles, où l'on avoit grand soin de faire entrer tout ce qui étoit capable de les flater. Pour le mot de *Rex* la chose est incontestable : Il ne

ſe trouve jamais ſur les medailles latines.

Au bout de quelque tems dans une ſeconde Conference qui ſe tint ſur les mêmes matieres, on produiſit à celui qui avoit exclus le Βασιλεὺς de toutes les Medailles des Empereurs, on lui produiſit, dis-je, une Medaille d'Antonin, fils de l'Empereur Severe, c'eſt celui qu'on nomme ordinairement Antonin Caracalle. La legende du côté de la figure du Prince eſt celle-ci : ANTONINON BACI. Ces lettres ſont Grecques : le C eſt un Σ, comme tout le monde ſçait, & le premier O eſt mis pour un Ω. Au revers il y a l'image de Cerés, & à l'entour ΚΑΦΥΙΑΤΩΝ. Cerés porte un flambeau à la main ; mais le plus ſouvent elle en a deux : & cela eſt indifferent. La fable enſeigne, que Cerés, cherchoit autrefois Proſerpine, c'eſt à dire, que la terre enſemencée ſouhaite en quelque ſorte avec ardeur le retour de la fertilité, quand elle a manqué quelques années. Mais il eſt moins vrai-ſemblable, que ce ſoit par

cette raiſon là, que Cerés porte le flambeau, que pour marquer, que cette Déeſſe, qui donne la fecondité aux campagnes, eſt auſſi le flambeau de la nuit, c'eſt à dire, la Lune: de même que *Liber*, le Dieu qui donne le vin, eſt auſſi le Soleil. C'eſt Virgile qui nous l'apprend au premier livre des Georgiques:

Vos, ô clariſſima mundi
Lumina, labentem cœlo quæ ducitis annum,
Liber & alma Ceres.

Pour expliquer donc la Medaille, celui qui la produiſit, ſoutenoit qu'il falloit lire Ἀντωνῖνον βασιλέα Et d'abord peu s'en falut, que tout le monde ne fût de ſon avis. Celui qui avoit avancé, comme nous avons dit, que Βασιλεὺς ne ſe trouvoit jamais ſu les Medailles des Empereurs, commença par repreſenter qu'il falloit ſe défier qu'il n'y eût du myſtere caché ſous les lettres. En effet, dit-il, ce mot ne ſe trouve que ſur cette Medaille & ſi c'étoit un titre, qui convînt aux Empereurs Romains, ce titre eſt aſſez

considerable pour n'avoir pas dû être supprimé, & on le trouveroit certainement en plus d'un endroit. Ce genitif ΚΑΦΥΙΑΤΩΝ, ajouta-t'il, joint avec l'accusatif ANTONINON, me fait peine. Car quoi que je sçache bien qu'il y en a cent exemples sur les Medailles, je sçay bien aussi que cela ne se rencontre jamais, que sur les Medailles des bonnes villes. Dans ces Medailles l'on peut sous-entendre πόλις ou δῆμος c'est-à-dire, *la ville*, ou *le peuple* : mais Caphye n'étoit qu'un village d'Arcadie. Pline au livre XVI. section 88. n'en fait qu'un bois consacré à une fausse divinité, *in Caphyis*, ou *Caphyarum Arcadiæ luco* : ce qui ne marque qu'un village auprès d'un bois, comme quand nous disons le bois de Boulogne, qui est à une lieuë de Paris.

Enfin ce Savant homme s'apperçût que la Legende en question étoit presque toute de lettres initiales, & il jugea qu'il les falloit separer ainsi ; ANTONINON B. A. CI. ΚΑΦΥΙΑΤΩΝ. Or en voici le sens ajoûta-t'il :

Αντωνῖνον βιόδωρος ἀγαπᾷ Σιτὼ Καφυαῖων. En Latin. *Antoninum diligit alma Ceres*, ou *Ceres frugifera Caphyatarum*. En François, *Cerés la Mere nourrice des Caphyates cherit Antonin.* Comme ceux qui étoient presens avoient tous le goût des Inscriptions anciennes, ils aplaudirent aussi-tôt à cette explication. L'Auteur, pour la justifier ne laissa pas d'ajouter que c'étoit assez la coûtume chez les Grecs & chez les Latins, de ne mettre que les premieres lettres ou les premieres syllabes de chaque mot au lieu des legendes entieres: qu'il avoit expliqué il y a long tems une Medaille Grecque entre autres, avec cette inscription ΔΙΙ ΜΕΓΑΛΩ ΚΥΡΣΑ ΟΔΗ: dans laquelle ΚΥΡΣΑ ΟΔΗ faisoit Κυρίῳ Σαράπιδι Ὀδησσειτῶν, comme ΑΣΙΚΑΦΥΙΑΤΩΝ fait ici ἀγαπᾷ Σιτὼ Καφυατῶν: qu'il n'y a dans ces deux Medailles que la premiere syllabe de la divinité, dont on y voit la figure: ΣΑ pour Σαράπιδι, & Σι pour Σιτὼ: Que le mot de Σιτὼ étoit le nom de Cerés au rapport d'Athenée, au livre III. pag. 109. parceque cette Dees-

ſe, ſelon l'opinion des Payens, rendoit leur païs fertile en froment: que βιόδωρος étoit ſon epithete ordinaire, ainſi que ſur les Medailles Latines elle s'appelle très-ſouvent *Ceres Frugifera*: Que les Caphyates honoroient cette divinité, parcequ'ils lui attribuoient la fecondité de leurs campagnes: Que pour marquer leur attachement à la perſonne d'Antonin, ils diſent aſſez agréablement que leur Deeſſe le cheriſſoit, & l'honoroit de ſa bienveillance: Que cet Antonin au fonds, quoy qu'en diſent quelques Hiſtoriens, étoit un grand Prince, qui n'eût pu ſouffrir qu'on luy donnât un titre qui ne lui appartenoit pas, & que s'il eût voulu ſe faire appeller βασιλεὺς pendant ſa vie, aſſeurément on ne luy auroit pas donné dans les Medailles qu'on frappa à ſon honneur après ſa mort, ce bel éloge DIVO ANTONINO MAGNO: c'eſt-à-dire, à prendre le mot de *Divo* comme on l'explique encore aujourd'huy dans l'Empire pour les Empereurs & pour les Souverains; *A Antonin le Grand de*

ſainte memoire. Or on ſçait aſſez, poursuivit-il, qu'on ne flatte gueres les Princes après leur mort, ſur tout quand ils ont affecté pendant leur vie des titres qui ne leur étoient pas dûs. Celui-cy pourtant, dit-il, eſt le ſeul de tous les anciens Empereurs Romains à qui l'on ait donné aprés la mort le ſurnom de Grand ſur les Medailles; ce qui rend celle-cy très-ſinguliere. Elle eſt au cabinet du Roi, & c'eſt un grand bronze.

Toute l'Aſſemblée parut très-contente de ces refléxions, & peu de tems après, lors qu'on étoit ſur le point de ſe ſéparer, l'Auteur de cette explication s'aviſa de vouloir encore conſiderer la Médaille Grecque qu'il avoit expliquée. Il remarqua qu'Antonin y étoit repreſenté fort jeune & ſans aucune qualité, & il demanda ſi l'on n'en avoit point veu de ſon Pere Severe, frappée au même lieu. Car cela eſt aſſez ordinaire parmi les Medailles de ce Prince, qu'on en avoit preſque de ſemblables frappées en même lieu & en même tems, au nom de

ſon pere, & de Julia Domna ſa mere. Celuy qui avoit produit la Medaille d'Antonin, l'aſſûra qu'il y en avoit une auſſi de l'Empereur Severe, de moïen bronze, & qu'il l'avoit empruntée depuis quelques jours. Celle là donc repliqua l'Auteur de l'explication, décidera l'affaire. Car ſi Antonin étoit βασιλεὺς alors, certainement ſon pere le devoit être auſſi bien que lui. Tout le monde en convint : on conſidera la Medaille ; elle avoit pour legende autour de la tête, ΑΥΤΟ ΚΑΙ Λ. ΣΕΠΤ. ΣΕΟΥΗΡΟΣ ΣΕΒ. C'eſt à dire *Imperator Caſar L. Septimius Severus Auguſtus.* Et au revers ΚΑΦΥΙΑΤΩΝ, avec la repreſentation du Genie du Village, differente de celle de Céres. Cela parut demonſtratif ; ainſi l'on conclud que le pere n'étant point Βασιλεὺς, on ne pouvoit nullement avoir donné ce titre au fils : & que le jeune Antonin n'ayant point encore la qualité d'Empereur ou de Generaliſſime, qu'il a ſur toutes ſes autres Medailles Grecques, du vivant même

de ſon Pere, c'étoit un compliment aſſez convenable à ſon âge, que celuy que lui faiſoient les Caphyates, en lui diſant que leur bonne Déeſſe l'aimoit bien. Au reſte comme le titre d'Αὐτοκράτωρ ſe met toûjours ſur les Medailles d'Antonin devant ſon nom propre, ce mot BACI, ajoûta-t'il, y devroit être auſſi, s'il étoit mis icy pour avoir la même ſignification qu'Αὐτοκράτωρ. Il marqua enſuite qu'il eſtimoit extrêmement ces deux Medailles, & qu'il croyoit qu'on n'en a jamais fabriqué d'autres en ce lieu là. Elles ſont preſentement toutes deux au Cabinet de M. Foucault, qui après celuy du Roy, paſſe pour le plus beau de l'Europe pour les Medailles.

Voilà le précis des deux conferences, tel que nous l'a envoïé un homme d'eſprit qui y étoit. Nous avons cru ce recit digne de la curioſité des Savans. Les habiles critiques ne manqueront point de faire leurs reflexions ſur ce qu'il contient : & nous eſperons même qu'ils voudront bien nous en faire part.

LETTRE D'UN THEOLOGIEN *des Païs-Bas contenant l'extrait de divers écrits faits par Mr. Hennebel & quelques autres Docteurs de l'Université de Louvain.*

NOus sommes à la veille de voir recommencer la guerre entre les Theologiens de nôtre Université, en voici l'occasion. Monsieur Hennebel, qui a demeuré plusieurs années à Rome, comme deputé de ceux qu'on appelle ici Rigoristes, presenta le 10. de Septembre 1700. à la Congregation du Saint Office une declaration touchant les articles controversez entre les Docteurs des Païs-Bas. Il parle dans cette declaration au nom de tous ceux de son parti, & il assure qu'ils se soûmettent avec respect & avec obeïssance aux Constitutions Apostoliques & aux Decrets du Saint Siege sur les matieres contestées, & qu'ils condamnent toutes les propositions que les Papes ont condamnées: que quand ils seront requis de signer le formulaire, ils le feront sans

reſtriction, en condamnant les cinq Propoſitions de Janſénius dans le ſens qu'elles preſentent naturellement à l'eſprit, *in ſenſu obvio*: que ſur les matieres de la grace efficace par elle-même, de la Predeſtination gratuite, & de l'accord du libre arbitre avec la grace, ils ſont dans le ſentiment de Gonet, de Contenſon, & des autres Peres Dominicains, qui ſoûtiennent la Prédétermination phyſique: que pour l'adminiſtration du Sacrement de Penitence, ils s'en tiennent aux inſtructions que Saint Charles Borromée donne aux Confeſſeurs, & à la doctrine contenuë dans les diſſertations du Cardinal d'Aguire: qu'ils croyent le ſceau de la Confeſſion inviolable en toute maniere, & qu'ils reçoivent avec reſpect tout ce que le S. Siege a reglé ſur ce ſujet, rejettant toutes les propoſitions relâchées & outrées, & toutes les nouveautez en matiere de morale, que le S. Siege rejette & condamne.

A la fin de cette déclaration, Mr. Hennebel ajoûte, que les Docteurs, au

au nom desquels il la fait, croïent. 1°. Qu'on ne peut plus accuser de Jansenisme, de Rigorisme ou de nouveauté, ceux qui la souscriront, à moins qu'on n'en ait de bonnes preuves. 2°. Qu'on ne peut pas sous ce prétexte les exclure des Benefices, & des fonctions Ecclesiastiques. 3°. Que si quelqu'un en a été exclus jusqu'à present sous ces prétextes, il doit étre reçû si-tôt qu'il aura signé cette déclaration. 4°. Qu'ils peuvent s'en tenir à cette déclaration jusqu'à ce que le S. Siege en ait ordonné autrement, & qu'on leur ait fait voir qu'ils se trompent.

Monsieur Hennebel est parti de Rome avant que les Cardinaux du Saint Office eussent répondu à sa déclaration. Si-tôt qu'il a été arrivé en Flandres, il l'a fait imprimer en Latin, aprés quoi il en a envoyé un exemplaire à Mr. de Malines son Archevêque, & s'est donné la peine d'en aller presenter lui-même aux autres Evêques du Païs-Bas.

On ne sçait encore comme Nosseigneurs les Prélats ont reçû la déclaration; mais il est certain

qu'elle a déplû à beaucoup de nos Docteurs. Mr. Steyaert Doyen de saint Pierre, Vicaire Apostolique de Bosle-duc, & très-habile Theologien, vient de publier deux petits écrits latins contre cette déclaration. Le premier datté du 13. de Fevrier 1701. est intitulé, Réponse pacifique à la déclaration de Mr. Hennebel. *Responsio pacifica ad declarationem Ex. D. Liberti Hennebel novissime evulgatam.* Le second, écrit deux jours après le premier, est intitulé. Projet de paix sur les differends des Theologiens modernes: *Consilium pacis, in hodiernis controversiis Theologicis.*

Monsieur Steyaert remarque dans ces écrits, premierement que Monsieur Hennebel & ceux de son parti, en recevant avec respect & obeïssance les constitutions Apostoliques, ne s'engagent par là qu'à un silence respectueux, ce qui ne suffit pas, du moins au regard des constitutions qui contiennent des décisions de foy.

2. Il dit en second lieu, que ce n'est pas vouloir sincerement la

paix, que de se contenter dans les circonstances presentes, de dire en general, qu'on condamne les propositions dans le sens qu'elles ont été condamnées par le S. Siege, en même-tems qu'on refuse de reconnoître le sens dans lequel il les a condamnées : On voit des Theologiens, ajoûte-t'il, qui veulent que des propositions de Baïus condamnées par Pie V. & Gregoire XIII. se puissent soûtenir dans le propre sens qu'elles ont. D'autres prétendent que nonobstant les Bulles des Papes ont peut dire de chacune de ces propositions en particulier, qu'elle est veritable. Sur ce pied-là, dit Mr. Steyaert, il sera permis d'en dire autant de celles de Molinos. &c.

3. Il témoigne qu'il auroit desiré que ces Messieurs, en protestant qu'ils sont d'accord avec les Peres Dominicains sur la nature de la grace efficace, & sur la prédestination gratuite, eussent encore ajoûté qu'ils s'accordent aussi avec ces Peres sur la necessité de reconnoître des graces suffisantes.

4. Il trouve la déclaration de

ces Meſſieurs équivoque, ſur la principale controverſe entr'eux & les autres Docteurs de Louvain, qui regarde l'adminiſtration du Sacrement de penitence. Ces Meſſieurs diſent dans leur déclaration que ceux qui *ſont tombez dans des pechez griefs, & ſur tout ceux qui y ſont tombez pluſieurs fois, doivent avant que de ſe confeſſer, ou du moins avant que de recevoir l'abſolution, faire pendant quelque tems interieurement & exterieurement des fruits dignes de penitence.* M. Steyaert apprehende. 1. Que ces Meſſieurs par les pechez griefs n'entendent tous les pechez mortels. 2. Que cette maxime ne ſoit une ſuite de leur principe touchant la charité dominante, ſans laquelle perſonne n'eſt juſtifié, & qu'on ne peut recouvrer, quand on l'a une fois perduë, qu'en faiſant pendant quelque tems, tant interieurement qu'exterieurement des fruits dignes de penitence. Ce qui lui fait naître ces ſoupçons, c'eſt que ces Meſſieurs en même tems qu'ils ont fait imprimer leur Déclaration, ont fait auſſi réimpri-

mer les Theſes dans leſquelles ils avoient établi ce principe.

5. Enfin Mr. Steyaert dit que pour mettre fin aux conteſtations, il ne ſuffit pas de déclarer que pour la pratique du Sacrement de Penitence, on s'en tient aux inſtructions que S. Charles a données aux Confeſſeurs, puiſque les deux parties ont toûjours reçu ce qui eſt compris dans ces inſtructions, & que les queſtions qui ſont le ſujet des diſputes, n'ont point été décidées par Saint Charles.

Voilà en ſubſtance les reflexions que fait Mr. Steyaert ſur la nouvelle déclaration de Mr. Hennebel. Ce Theologien fait entendre de plus, que bien-tôt d'autres Docteurs ſe joindront à luy pour donner leurs avis ſur cette même déclaration. Mr. Hennebel & ſes amis ne manqueront pas de leur côté de répondre. Ainſi, la querelle n'eſt pas finie.

Les Theologiens de nôtre Univerſité ont encore un autre procez contre Mr. Hennebel. Après pluſieurs années de diſpute que ce

Docteur deputé de ceux de son parti a soutenuë dans Rome au sujet de la signature du Formulaire d'Alexandre VII. il en est venu à dire, que l'Eglise est infaillible, quand il s'agit de prononcer sur *la qualité d'une proposition*. C'est-à-dire si elle est vraye ou fausse, mais qu'elle n'est point infaillible quand il s'agit de décider quel est le sens naturel d'une proposition. Ce qu'il exprimoit en ces termes latins. *Ecclesiam non esse infallibilem in judicando quis sit verus & naturalis sensus alicujus propositionis, sed tantum in judicando qualis sit sensus.* Monsieur Hennebel neanmoins eut soin de modifier lui-même cette maxime, & d'avertir qu'il ne l'entendoit que des propositions qui ne sont point dans l'Ecriture, & que Dieu n'a pas revelées, avoüant que l'Eglise a le pouvoir de juger infailliblement du sens de celles-cy.

Cette modification n'empêcha pas que plusieurs Docteurs & Professeurs de Louvain ne fussent choquez de cette nouvelle assertion, & qu'ils n'écrivissent à Rome pour

demander qu'elle y fût condamnée avec plusieurs autres propositions qu'ils y ont deferées.

Monsieur Hennebel fit aussi-tôt son Apologie, & entreprit de justifier son assertion. La principale raison sur laquelle il s'appuyoit, étoit que l'Eglise n'est infaillible que sur les choses que Dieu a revelées & que Dieu n'a point revelé quel est le sens naturel des mots. L'Apologie de Monsieur Hennebel est demeurée sans réponse: & l'on étoit persuadé que personne ne pensoit plus à pousser cette affaire. Mais il paroît qu'on veut la renouveller & la pousser avec chaleur.

Monsieur Martin natif de Galoway en Hybernie, Docteur en Theologie, Professeur Royal de l'Ecriture sainte & de la langue Grecque dans cette Université, à publié ici sur la fin du mois de Decembre de la derniere année une dissertation Latine qui contient quarante ou cinquante pages in 4°. & dont voici le titre: *Infallibilitas Ecclesiæ, in judicando quis sit sensus alicujus propositionis, asserta per Franciscum Mar-*

tin ſacræ Theologiæ Doctorem & Regium Profeſſorem in Academia Lovanienſi. Lovanii, Typis Ægidii Denique, anno 1700. *cum Approbatione.*

L'Approbateur eſt le R. P. Martin Harney, le plus conſiderable des Dominicains de ce Païs ici. Il a été deux fois Provincial, & il eſt actuellement Profeſſeur dans nôtre Univerſité & Cenſeur des Livres. On ne doute pas que nos Docteurs ne ſoient reſolus de preſſer le jugement de cette affaire. L'Ecrit de M. Martin eſt addreſſé au Pape Clement XI. dont l'Auteur fait l'éloge, & à qui il demande humblement la déciſion de cette controverſe. Il expoſe enſuite dans une courte Préface l'occaſion de cette diſpute.

La Diſſertation ne contient que trois Chapîtres. Le premier eſt employé à déveloper les conſequences affreuſes, qui, au jugement de l'Auteur, ſuivent de l'aſſertion de Mr. Hennebel. Ces conſequences ſont ſelon luy que l'Egliſe ne peut pas décider par un jugement infaillible. 1°. Que les copies que nous avons

de l'Ecriture ſainte en Grec ou en Hebreu expriment fidellement le ſens des Originaux. 2°. Que la Vulgate ſoit une verſion authentique. 3°. Que la forme dont on ſe ſert dans l'adminiſtration de la plûpart des Sacremens, ſoit ſuffiſante. 4°. Que les Conciles & les Peres ayent enſeigné telle & telle Doctrine; puis qu'aucun de ces faits n'eſt contenu dans l'Ecriture & n'a été immediatement revelé. L'Auteur ajoûte à cela treize autres conſequences, toutes ou manifeſtement Heretiques, ou du moins très-dangereuſes, & qu'il ſoûtient être neceſſairement liées avec le principe de M. Hennebel.

Le 2. Chapitre contient les Argumens ſur leſquels M. Hennebel appuïe ſon Aſſertion, & le troiſiéme les réponſes à ces Argumens. On y dit entr'autres choſes que Monſieur Hennebel ne ſe trompe, que parce qu'il confond ce qui eſt de foy Divine avec ce qui a une certitude infaillible, quoy qu'il y ait bien de la difference entre l'un & l'autre: qu'il eſt vray que les faits non revelez ne ſont point de

Foy Divine, parcequ'ils ne ſont contenus ni dans L'Ecriture ni dans la Tradition : mais que cela n'empêche pas que ces faits n'aïent une certitude infaillible, parceque le S. Eſprit, qui aſſiſte l'Egliſe, ne permet pas qu'elle ſe trompe dans ces ſortes de déciſions, & que ç'a été là de tout tems la créançe commune des Fidelles.

Enfin M. Martin conclut ſa Diſſertation par un Epilogue qu'il addreſſe aux Cardinaux de la Congregation du ſaint Office, auſquels il ne doute point que ſon écrit ne ſoit renvoyé. Il les conjure de prendre connoiſſance de cette nouvelle controverſe, & de la décider au plûtôt. Cette démarche fait croire que M. Martin & les autres Docteurs, qui ſont dans ſes ſentimens, ſont reſolus de pouſſer M. Hennebel ſur ce point.

La ſuite nous fera connoître comment le Pape & la Sacrée Congregation auront receu cet écrit; & nous aurons ſoin de rendre compte au Public de ce qui s'écrira de part & d'autre dans cette conteſtation; comme nous nous ſommes

engagez à le faire dans toutes celles que nous jugeons dignes de l'attention des Savans.

DISSERTATION PHYSIQUE sur la nature des Exhalaiſons & des Vapeurs.

CElui qui nous a communiqué cette Diſſertation nous avertit que le ſyſteme qu'il y propoſe, n'eſt pas de ſon invention : & qu'il le doit au P. Pardies Jeſuite, l'un des plus habiles Mathematiciens de ces derniers tems. Il ajoûte même que ce Savant homme prétendoit en avoit trouvé les naiſſances dans Ariſtote. Si cela eſt, Ariſtote n'eſt pas auſſi mauvais Phyſicien, que pluſieurs gens ſe l'imaginent. Mais peu importe que ce ſyſteme ſoit ancien ou nouveau. Le principal eſt de ſçavoir s'il doit être préferé au ſyſteme ordinaire : Le Public en jugera.

Tout le monde convient que les Exhalaiſons & les Vapeurs ſont la matiere de la plûpart des Meteores. Les nouveaux Philoſophes ont ta-

ché d'expliquer en détail, comment chaque Meteore en étoit formé : & ils ont dit ſur cela des choſes aſſez plauſibles & aſſez vray-ſemblables. Mais il ſemble qu'ils n'ont pas aſſez approfondi la nature des Exhalaiſons & des Vapeurs, d'où neanmoins dépend tout le reſte.

On appelle *Vapeurs* les petites parties de l'eau qui ſe mêlent dans l'air, & qui quelquefois s'y élevent fort haut : & l'on nomme *Exhalaiſons* les parties de la terre qui montent de la même maniere. On n'a pas de peine à concevoir pourquoy l'eau & la terre envoïent continuellement vers le Ciel des Vapeurs & des Exhalaiſons. Il eſt impoſſible que la matiere ſubtile paſſant continuellement, comme elle fait, à travers les pores de l'eau & de la terre, elle n'en détache pluſieurs petites parties, & ne les mette en mouvement ; ſur tout lorſque cette matiere ſubtile eſt elle-même fort agitée à cauſe de la chaleur du Soleil ou des feux ſoûterrains. Or il eſt naturel que ces parties de l'eau, & de la terre ainſi détachées

de leur masse & mises en mouvement, montent & soient portées en haut, de la même maniere que la poussiere s'éleve en l'air, pour peu qu'on l'agite & qu'on la remuë. Mais comme nous voyons que la poussiere, qui a été élevée par le mouvement qu'elle a reçû, retombe bien-tôt par son propre poids; il semble aussi que les Exhalaisons & les Vapeurs devroient pareillement retomber, si-tôt qu'elles ont perdu leur mouvement.. Cependant nous éprouvons tous les jours que les Nuées qui sont un amas de Vapeurs & d'Exhalaisons demeurent très-long-tems suspenduës en l'air; qu'elles y demeurent même lorsqu'elles paroissent en repos & que le tems est calme. Qu'est-ce qui peut alors les soûtenir & les empêcher de tomber?

On dit communément que les Vapeurs qui composent une Nuée étant attachées & comme collées les unes aux autres ne font qu'un corps, qui doit aisément se soûtenir en l'air à cause de l'étenduë immense de sa surface. Mais je demande si les Va-

peurs qui ſont la Nüe ſont plus fortement liées les unes avec les autres que les parties de l'eau ordinaire. Or il eſt certain que l'air mis au fond de l'eau la diviſe ſans peine, ſe fait un paſſage au travers, & prend le deſſus. Pourquoy donc l'air qui eſt au deſſous de la Nuée, ne la perce-t'il pas en pluſieurs endroits pour s'élever au deſſus, s'il eſt vray que cet air eſt de ſoy plus leger que la Nuée.

Quelques-uns diſent que les Vapeurs qui compoſent les Nuées ſont glacées, d'où il s'enſuit qu'elles reſiſtent beaucoup plus à leur diviſion. Mais outre qu'on ſe perſuade difficilement que pendant les plus grandes chaleurs de l'Eſté, le froid ſoit toûjours aſſez grand dans la moyenne region de l'air pour y faire de la glace ; voici encore une difficulté conſiderable à reſoudre. Les Nuées ont quelque épaiſſeur : & comme elles ſont formées de Vapeurs que le vent & le pur hazard raſſemblent, leur épaiſſeur ne ſauroit être égale par tout: Ainſi pour peu qu'un côté ſoit plus peſant que les

autres ; la Nuée ne demeurera plus dans la ſituation horiſontale : le côté le plus peſant l'emportera & entrainera tout le reſte inſenſiblement juſqu'à terre, à moins qu'un vent violent ne le ſoûtienne.

Pour éviter ces difficultez & pluſieurs autres, il faudroit imaginer un ſyſteme dans lequel les Vapeurs fuſſent d'elles mêmes plus legeres que l'air au deſſus duquel elles s'élevent. En ce cas on comprendra aiſément & comment elles montent, & comment aprés qu'elles ſont montées, elles demeurent très long tems ſuſpenduës, même dans le tems le plus calme, & lorſqu'elles paroiſſent être en repos. Mais en quel ſyſteme peut-on ſoûtenir que les Vapeurs qui ne ſont que des petites parties d'eau, ſont neanmoins plus legeres que l'air groſſier au deſſus duquel elles s'élevent ? Le voici.

On ſuppoſe que les Vapeurs ne ſont que de petites bulles formées par une pellicule d'eau très-mince & très-delicate, & que ces bulles renferment chacune pluſieurs eſprits ignées, ou un air très-ſubtil &

très-rarefié. L'eau, qui forme ces petites bulles, prise toute seule, est plus pesante que l'air grossier : mais les esprits ignées, ou l'air rarefié enfermé dans ces petites bulles, sont par eux-mêmes plus legers que ce même air grossier. Il se peut donc faire aisément que le tout composé d'eau & d'air subtil, soit encore plus leger que l'air le plus grossier, & par consequent qu'il soit obligé par sa propre nature de monter jusqu'à ce qu'il soit arrivé à un air plus pur avec lequel il soit en équilibre. C'est ainsi qu'un flacon de cristal rempli d'air seulement & bien fermé, s'éleve au dessus de l'eau & y surnage, quoique le cristal seul deût être emporté au fond par sa pesanteur.

Au reste on ne suppose rien ici qui puisse être raisonnablement rejetté. L'eau quelque pure & quelque liquide qu'elle soit, est cependant assez visqueuse pour former les petites bulles que nous disons, & en fait même de bien plus grosses. Si-tôt que l'air passe à travers l'eau, on voit ces sortes de bulles s'élever

avec viteſſe vers la ſurface & s'y crever auſſi-tôt, ſi elles ſont un peu groſſes : mais y ſubſiſter aſſez long-tems, quand elles ſont plus petites. Et les écumes que ſont-elles autre choſe, qu'un amas de ces petites bulles, que l'air & l'eau ont formées par leur mélange ? Celles dont on parle ici, doivent encore ſe former plus aiſément, & ſe conſerver bien plus long-temps, parce qu'elles ſont infiniment plus petites.

Ces petites bulles qui font les Vapeurs ne ſont point remplies d'air groſſier; car ſi cela étoit, elles ne s'éleveroient pas au deſſus de la ſurface de l'air ; mais elles ſont remplies d'eſprits ignées ou d'air extrémement rarefié. Car ſi l'air groſſier ne ſçauroit ſe mêler dans l'eau, ſans que l'eau ne l'envelope & ne forme auſſi-tôt des bulles : pourquoy la même choſe n'arriveroit-elle pas, lorſqu'il ſe trouve dans l'eau des eſprits de feu, ou de l'air extrémement rarefié ? En effet qu'on mette de l'eau boüillir ſur le feu, il s'en évapore incontinent une fumée humide. Cette fumée ne peut être cau-

ſée que par les eſprits de feu qui aprés s'être mêlez avec l'eau s'en échapent ; & en s'échapant emportent avec eux la petite pellicule d'eau qui les enveloppe & qui les tient comme dans une priſon. Par cette raiſon l'eau qui bout, ſe tarit & ſe conſume peu à peu. Ce que fait le feu en cette occaſion, la chaleur du ſoleil & les feux ſoûterrains doivent le faire auſſi. C'eſt ainſi que montent les Vapeurs.

On ne peut pas dire la même choſe des Exhalaiſons. Comme elles ſont compoſées de parties terreſtres & peu viſqueuſes, & qu'elles s'élevent principalement dans les lieux ſecs, elles ne ſont pas compoſées de petites bulles comme les Vapeurs. Ces parties terreſtres ne montent en haut que par l'une de ces deux cauſes : ou parce qu'elles ſont attachées aux parties d'eau qui s'évaporent ; où parce que, comme il arrive dans les grandes chaleurs, elles ont été miſes dans un mouvement violent. Mais alors elles ne peuvent ni monter bien haut, ni demeurer ſuſpenduës en l'air ;

elles doivent retomber si-tôt qu'elles ont perdu leur mouvement, comme la poussiere aussi-tôt que le vent cesse. Ceci supposé la plûpart des Meteores s'expliquent aisément.

1. Les Vapeurs qui montent, parce qu'elles sont plus legeres que l'air grossier, ne doivent point monter infiniment. Car l'air devenant plus pur & plus leger, à mesure qu'il s'éloigne de la terre, les Vapeurs doivent enfin trouver une region où l'air soit en équilibre avec elles.

2. Les Vapeurs ne doivent point monter égalcment : mais elles, doivent monter plus au moins haut selon que la pellicule d'eau qui les forme, est plus ou moins épaisse, & que l'air rarefié qu'elles renferment participe plus ou moins de la nature du feu.

3. Il se peut faire aisément que les Vapeurs ne s'élevent que très-peu, & qu'elles soient presque en équilibre avec l'air grossier que nous respirons : & alors elles forment ce qu'on appelle *Broüillard.*

4. Le Broüillard tombe si les par-

ties d'air contenuës dans les petites bulles qui le compoſent, viennent à être tellement agitées par la chaleur du Soleil, qu'elles rompent la petite pellicule d'eau, qui les enfermoit : mais ſi l'air ainſi enfermé ſe rarefie doucement, & qu'il faſſe enfler les petites bulles ſans les crever, comme nous voyons que les enfans en ſoufflant doucement font groſſir les bouteilles de ſavon, alors le Broüillard monte & va former une Nuée.

5. Les Nuées ſe forment en l'air comme l'écume ſur le bord de la mer. L'écume n'eſt rien qu'une multitude infinie de petites bulles que les vagues & le vent aſſemblent, & approchent les unes des autres. Les Nuées ne ſont pareillement qu'une multitude infinie de petites bulles, mais les bulles qui compoſent l'écume ſont remplies d'air groſſier : cel- qui compoſent les Nuées ſont pleines d'eſprits ignées ou d'air ſubtil & rarefié.

6. Les Nuées demeurent ſuſpenduës ; parce qu'elles ſont de même poids que l'air dans lequel on

les void ſuſpenduës. Les unes ſont plus hautes, les autres plus baſſes, ſelon la nature des Vapeurs qui les compoſent. Generalement parlant elles ſont plus hautes en été qu'en hyver : parce que quand il fait chaud, l'air enfermé dans les petites bulles des Vapeurs, eſt bien plus ſubtil & plus rarefié, qu'en hyver, & les bulles par conſequent plus legeres.

7. Quand les petites bulles dont la Nuée eſt compoſée, viennent à ſe rompre, ſoit parce que l'air qu'elles contiennent ſe rarefie extraordinairement, ſoit par quelque autre cauſe, l'eau n'étant plus ſoûtenuë par l'air ſubtil qu'elle renfermoit, retombe & il pleut. Les goutes de pluïe ſe convertiſſent en grêle, quand en deſcendant, elles ſont ſaiſies d'un vent froid qui les glace.

8. Il fait de la Neige, lorſque les petites bulles qui compoſent la Nuée ſe reſſerrent & ſe gelent ſans ſe rompre : & ſi elles ſe gelent de la ſorte avant qu'elles ſoient tout à fait élevées, & qu'il s'en ſoit formé une Nuée, il fait de la gelée

blanche. L'air renfermé dans ces petites bulles glacées, est la cause de la blancheur de l'une & de l'autre, comme il est la cause de la blancheur de l'écume.

9. Les exhalaisons qui ont été emportées avec les vapeurs, & qui se mêlent avec elles dans les nuées, servent à y faire la foudre & les autres meteores de feu.

10. Les exhalaisons qui se sont élevées pendant la chaleur du jour & qui sont detachées des vapeurs, retombent au soleil couchant, & c'est ce qu'on appelle le *serein*.

On n'entre point dans le detail des autres meteores. Il suffit de remarquer, que presque tout ce qu'on en dit dans le systeme ordinaire, se peut très-bien accommoder avec ce qu'on vient de developer ici sur la nature des vapeurs & des exhalaisons.

EXTRAIT D'UNE LETTRE *écrite du* 10. *de Mars* 1701. *aux Auteurs de ces Mémoires, touchant la mort de Mr. Chevreau.*

LA Republique des Lettres vient de faire une perte considerable dans la personne de Monsieur Urbain Chevreau. Il est mort à Loudun, lieu de sa naissance, le quinziéme du mois dernier, âgé de quatre-vingt-sept ans & quelques mois. Dès sa jeunesse, il s'est attaché à l'étude avec beaucoup d'ardeur, & comme il avoit bien de la disposition pour les belles Lettres, les progrez considerables qu'il y a faits, lui ont merité un rang distingué parmi les Savans. Il a composé le *Tableau de la fortune*, l'*Histoire du monde*, des *Oeuvres mêlées*, des *Poësies*, des *Prieres* en prose & en vers, & ses *Chevræana*. Tous ces Ouvrages ont été bien reçus du public. Mr. Chevreau n'étoit pas de ces Savans que l'étude rend sauvages & peu propres au commerce de la vie : il joignoit à

une grande érudition tout ce qui eſt neceſſaire pour vivre dans le grand monde. Il a été Secretaire des commandemens de la Reine Chriſtine de Suede, fille du grand Guſtave Adolphe. Le Roy de Danemark l'engagea enſuite à demeurer quelque temps à ſa Cour. Pluſieurs Princes d'Allemagne l'arrêterent auſſi à la leur, & entr'autres Mr. l'Electeur Palatin Charles-Louis Pere de Madame le retint auprés de lui avec le titre de Conſeiller; & Mr. Chevreau eut l'honneur de travailler & de contribuër à la converſion de cette Princeſſe. Etant revenu à Paris, il fut choiſi pour Precepteur de Monſeigneur le Duc du Mayne, & il a été depuis Secretaire de ſes commandemens. Il y avoit prés de vingt ans, que pour vacquer plus en repos aux exercices de la vie Chrêtienne, il s'étoit retiré dans une belle maiſon qu'il avoit fait bâtir à Loudun : & c'eſt là où il eſt mort dans de grands ſentimens de Religion. Cette maiſon où il a conſacré les dernieres années de ſa vie à la pieté, il l'a couſacrée à Dieu en

en mourant, par le don qu'il en a fait aux filles de l'*Union Chrétienne*, à condition qu'elles recevroient trois Religieuſes. Il laiſſe à ſes heritiers une Bibliotheque à vendre qui lui a coûté plus de vingt mille écus, & qui peut paſſer pour une des plus belles qu'il y ait en France, par le choix des livres qui la compoſent.

OBSERVATIONS CRITIQUES ſur le livre intitulé. *Diſſertations ſur les Prolegomenes de Walton.* A Liege, chez Henry Juſtel 1699. avec Approbation.

CEt Ouvrage n'eſt pas proprement des Diſſertations ſur les Prolegomenes de Walton, mais une traduction libre & abregée de ces Prolegomenes. On la dit imprimée à Liege, chez Henri Juſtel, mais il n'y a point de Libraire à Liege qui porte ce nom. Les deux Approbations qu'on y voit à la tête paroiſſent auſſi être ſuppoſées.

On avertit dans la Preface, que *la ſource de ces remarques eſt infectée*,

mais que les Heretiques peuvent dire de très-bonnes choses & très-savantes, & qu'on a eu soin *de ne rien presenter au Lecteur qui pût ou scandaliser sa pieté, ou alarmer sa foy.* On pouvoit ajoûter que les Prolegomenes de Walton sont tels en grande partie, que si l'on ne sçavoit pas qu'ils viennent des Protestans Anglois, on croiroit sans peine qu'ils seroient l'Ouvrage de quelque Catholique Romain. Aussi ont-ils été bien reçûs de tous les Catholiques, au lieu qu'il y a eu des Protestans qui n'ont rien omis pour les décrier.

Il auroit été à souhaiter que celui qui a entrepris de les donner en nôtre langue eût eu plus de capacité pour le faire, ou qu'il eût apporté plus de soin pour éviter dans sa traduction le grand nombre de fautes qu'on y remarque. Mais telle qu'elle est, elle a trouvé & trouvera encore des lecteurs, car il suffit aujourd'hui qu'un livre sur l'Ecriture soit écrit en François, pour être lû.

On ne prétend point ramasser ici toutes les fautes qu'on a remarquées

dans cette Traduction. On a cru ſeulement devoir en rapporter quelques-unes, afin d'engager l'Auteur à revoir tout ſon Ouvrage, & le Public à le lire avec précaution.

Le Traducteur dit à la page 52. *Un ancien* ECRIVAIN, *dans la deſcription qu'il fait de la Bibliotheque du Vatican, &c.* & il met à la marge le nom *d'Angelus à Rocca.* Cet Ecrivain n'eſt point ancien, il eſt mort à la fin du dernier Siecle. Auſſi ces mots *ancien* ECRIVAIN ne ſont-il pas du texte de Walton; & la mépriſe doit être toute ſur le compte de ſon Traducteur.

Mais en voici une qui ne va à rien moins qu'à broüiller le Traducteur avec toute la Maiſon d'Auſtriche. C'eſt que de ſa pleine autorité, il détrône Charles-Quint, & le relegue dans la nouvelle Eſpagne en qualité de Vice-Roy. *Charles V.* dit-il, page 66. *Vice-Roy de la nouvelle Eſpagne avoit envoyé la Chronique du Mexique, &c.* Il y a dans le Texte de Walton, que le Vice Roy de la nouvelle Eſpagne avoit envoyé cette Chronique à Charles V.

Il est vray que le Traducteur, après avoir ôté à l'Espagne un de ses plus grands Rois, tâche de relever la gloire d'un des plus grands Ministres qu'elle ait jamais eu. C'est à la page 118. où il dit que la Bible d'Alcala & celle de Venise parurent l'année 1515. *par les soins du Cardinal Ximenez* ; qu'elles contiennent le texte Hebreu, la version des Septante &c. Walton ne dit pas que Ximenez ait eu part à l'impression de la Bible de Venise ; il dit seulement que la Bible d'Alcala faite & imprimée par les soins de ce Cardinal parut la même année que la premiere Bible Hebraïque de Venise, c'est-à-dire en 1515.

Le Traducteur à la page 121. dit à l'honneur de la Bible Heptaglotte de M. le Jay, *qu'elle a été imprimée* en 1645. *d'impreßion du Louvre.* Par malheur cela n'est pas vrai, & Walton ne le dit pas.

Ensuite, après avoir marqué ce que cette Bible de Mr. le Jay contient de singulier, sçavoir le Pentateuque Samaritain, la version Syriaque de l'ancien Testament &c. il

ajoûte: *Tout cela n'étoit point dans les autres Editions du Louvre.* C'est ainsi qu'il rend le Latin de Walton *quæ in Regiis non extabant.* Le Traducteur n'a pas sçeu, ou n'a point fait reflexion, que par *Regia Biblia* on entend la Bible de Philippe II. imprimée à Anvers, qui seule est appellée *Bible Royale.*

Nôtre Traducteur parlant des Bibles Arabes page 129. aprés avoir dit que Vasæus dans sa Chronique d'Espagne fait mention d'une, faite par Jean Evêque de Seville vers l'an 717. il ajoûte : *Il y a pourtant parmi les Chrétiens de ce païs-là deux Versions Arabiques, ainsi que l'assurent quelques Auteurs : l'une faite à Antioche, que je n'ay pas encore vûë ; & l'autre à Alexandrie, dont l'exemplaire fut trouvé à Paris & donné au public depuis 300. ans par Gabriel Sionite.*

Il y a beaucoup de mécontes dans tout cela. Walton parle en general, aprés Augustin de Nebio, de deux versions Arabes : & le Traducteur ajoûte de lui même qu'elles étoient parmi les Chrêtiens d'Espagne. Mais ce qui suit marque

ſur tout un grand defaut de refle-xion, ſi ce neſt pas une faute de l'Imprimeur. C'eſt que Gabriel Sionite, qui a vécu de nôtre tems, & qui a fait imprimer la verſion Arabe d'Alexandrie dans la Polyglotte de Mr le Jay, l'ait donnée au public il y a 300. ans ſur un exemplaire trouvé à Paris.

On ne connoit point l'Auteur de ces Diſſertations, & c'eſt la raiſon pourquoy l'on eſt obligé d'avertir le public de ce dont on auroit été bien aiſe d'avertir en particulier l'Auteur même.

Pour dire auſſi un mot de l'Auteur des Prolegomenes qu'il a traduits, ce n'eſt point proprement Walton qui en eſt le Compilateur, quoiqu'il en ait eu toute la gloire. C'eſt l'ouvrage de Pearſon, de Caſtel, & de quelques autres ſçavans Proteſtans Anglois, du parti de ceux qu'on nomme Epiſcopaux, & qui ne ſont gueres moins contraires aux Calviniſtes que les Catholiques Romains, leſquels parlent le plus ſouvent dans cette Compilation. Walton n'a fait que joindre enſemble

ce que ces sçavans Anglois avoient composé pour mettre à la tête de leur Bible Polyglotte, ou plûtôt de la Bible Polyglotte de M. le Jay dont ils donnoient une nouvelle Edition.

Il est bon de faire attention à ces derniers mots. Mr. le Jay a eu raison de se plaindre de Walton, qui a mis son nom à la tête de ce grand recueil, comme s'il en étoit l'Auteur : *Ex Mss. antiquis undique conquisitis, optimisque exemplaribus impressis maxima fide collatis : edidit Brianus Walton anno* 1657. Le titre de ce livre devoit plûtôt être : *Nova Editio Bibliorum Polyglottorum Parisiensium, &c.* Car ce que ces Anglois y ont ajoûté, est peu considerable, aussi-bien que les changemens qu'ils y ont faits.

Ce qu'il y a de meilleur dans leur Polyglotte, c'est les Prolegomenes dont je viens de parler, & qui manquent dans la Polyglotte de Paris. Ceux qui ont travaillé à celle-cy, se trouverent tellement divisez entr'eux avant qu'elle fût entiérement achevée, que M. le Jay fut

obligé de la publier ſans Prolegomenes. Cela étoit cependant neceſſaire pour faire connoître les exemplaires des verſions Orientales, qu'on imprimoit pour la premiere fois. Le ſixiéme volume que les Anglois ont ajoûté à leur Bible, & qui contient un recueil de diverſes leçons & de notes critiques, tant ſur les deux textes Hebreux que ſur les anciennes verſions, donne encore un grand avantage à cette Polyglotte ſur celle de Paris.

ECLIPSE DE LUNE *du 22. Fevrier 1701. obſervée à Pau par le R. P. Pallu Profeſſeur de Mathematique au College de la Compagnie de Jeſus.*

LA Lune n'ayant paru que pendant une partie de l'Ecliſe, on obſerva ſeulement les Phaſes ſuivantes avec une lunette de 8. pieds.

	h.	m.	ſ.
Le commencement prés de Schikardus à	10.	4.	0.

Schikardus dans l'ombre.	10.	8.	30.
Capuanus.	10.	18.	40.
Commencement de Grimaldi & de Gaſſendi.	10.	21.	20.
Commencement de Tycho.	10.	23.	10.
Milieu de Tycho & de Grimaldi, fin de Gaſſendi.	10.	24.	30.
Fin de Tycho.	10.	25.	50.
Pitatus Morinus Herigonius, fin de Grimaldi.	10.	28.	10.
Milieu d'Alphonſus.	10.	46.	0.
Lanſpergius.	10.	48.	30.
Milieu de Nellius & Furnerius.	10.	57.	0.
Milieu de Fracaſtorius.	10.	58.	45.

Les nuages couvrirent enſuite la Lune preſque entierement juſqu'à la fin de l'Eclipſe, qui ſembla neanmoins être encore de prés de 2. doigts, à 10. minutes aprés minuit, & qui parut achevée à 20. minutes autant qu'on en pouvoit juger à travers les nuages.

Cette Eclipse ne put être observée à Paris à cause du mauvais tems.

OBSERVATIONS DE QUELQUES Eclipses d'étoiles par la Lune, le 19. du même mois de Fevrier.

LA Lune éclipsa l'œil austral du Taureau appellé communément *Aldebaran* l'immersion fut observée à Pau, à 6. h. 13. minutes, 15. secondes du soir, prés de l'endroit où la Selenographie de Riccioli marque Xenophanes, de sorte, qu'au tems de l'immersion, la tache de Platon se trouvoit à égale distance d'Eratosthenes & de l'étoile. La Lune qui avoit alors 9. jours étoit prés du meridien, où elle passa à 6. heures 17.′ 35.″ l'immersion arriva à 7. heures 23.′ 37.″ vis à vis de Cleomedes & Seneca. Ainsi la durée de cette éclipse fut de 1. h. 10.′ 22.″

L'année precedente 1700. on observa aussi à Pau deux autres éclipses de la même étoile. La premiere arriva le 25. de Mars, mais l'immersion s'étant faite avant le coucher

du ſoleil, ſans qu'on y eût pris garde, on obſerva ſeulement l'immerſion à 6. heures 48.′ 23.″ vis à vis de Cleomedes ou de Plutarchus, la Lune ayant alors 5. jours.

La ſeconde éclipſe arriva le 23. de Decembre, la Lune ayant alors 13. jours. L'immerſion ſe fit à 11. h. 50.′ 40.″ du ſoir, vers le milieu de Grimaldi, qui commençoit à paroître entier, ſon bord exterieur ſe trouvant alors dans le terme de la partie éclairée & de la partie obſcure qui formoit un petit croiſſant dont la plus grande largeur étoit égale à celle de Grimaldi, l'émerſion arriva le 24. du même mois à 1. h. 5.′ 48.″ du matin vers le milieu de Pangrenus, cette éclipſe dura 1. h. 15.′ 8.″

Quelque heures avant cette derniere éclipſe, la Lune éclipſa encore les deux étoiles qui ſont à l'Occident d'Aldebaran, marquées θ dans le catalogue de Royer. La Boreale des deux diſparut à 7. h. 23.′ 9.″ étant en droite ligne avec Menelaus, & le milieu de Gaſſendi, l'Auſtrale fut cachée par la Lune à

7. h. 47.' 57." étant en droite ligne avec Menelaus & Tycho ; on ne s'apperçut de la ſortie de ces deux étoiles, que lors qu'elles étoient déja un peu éloignées de la Lune.

La hauteur du Pole à Pau eſt de 43. degrez 18. minutes & demie.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, des mois de Mars & Avril 1701.

Historia gestorum in Ecclesia memorabilium, ab anno 1517. ad annum 1546. Authore M. D. de la Bizardiere &c. page 3
Histoire de l'Isle de Ceylan. p. 6
Histoire de l'origine du Royaume de Sicile & de Naples, contenant les avantures & les conquêtes des Princes Normands qui l'ont établi. p. 26
Le Gemme Antiche figurate di Michel Angelo Causeo de la Chausse Parigino. p. 42
Memoires du Duc de Navailles & de la Valette &c. p. 53
Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrêtienne, cinquiéme partie, contenant les sujets particuliers. Tome premier, qui contient quelques Fêtes, Ceremonies & mysteres que celebre l'Eglise. p. 59
L'année Sainte, ou nouvelle traduction du Missel, avec des Reflexions morales sur les Introits, &c. p. 63

Systeme de Mr. Nicole, touchant la grace universelle. p.65

Sentimens critiques sur les Caracteres de M. de la Bruyere. p.76

Institutio Philosophica ad faciliorem veterum ac recentiorum Philosophorum lectionem comparata, &c. p. 82

Investiture du Duché de Milan & autres lieux, &c. p. 86

Excerpta Historica & Juridica de natura successionis in Monarchiam Hispaniæ, mense Decembri 1700. &c. p. 90

Jugement sur la nouvelle édition du Dictionnaire Universel de Mr. l'Abbé Furetiere. p. 99

Josephi Juvencii è societate Jesu Orationes. p.121

*Lettre de Mr.***. à un de ses amis sur une Medaille donnée à Monseigneur le Duc du Maine.* p. 123

Explication d'une Medaille fort rare de l'Empereur Antonin, fils de l'Empereur Severe. p. 133

Lettre d'un Thelogien des Païs-Bas concernant l'extrait de divers écrits faits par M. Hennebel, & quelques autres Docteurs de l'Université de Louvain. p.143

Dissertation Physique sur la nature des exhalaisons & des vapeurs. p.155

Extrait d'une lettre écrite du 10. *de Mars* 1701. *aux Auteurs de ces Memoires touchant la mort de M. Chevreau.* p.167

Observations critiques sur le livre intitulé Dissertations sur les Prolegomenes de Walton. p.169

Eclipse de Lune du 22. *Fevrier* 1701. *observée à Pau par le R. P. Pallu, Professeur de Mathematique au College de la Compagnie de Jesus.* p.176

Observations de quelques éclipses d'étoiles par la Lune, le 16. *du même mois de Fevrier.* p.178

Fin de la Table.

[illegible]

Fin de la Table.

SPECIAL 83-S
PERIOD 98
N
1
J6
1701
NO. 1
THE GETTY CENTER
LIBRARY
GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0433